

# Rapport d'activité 2008





# Sommaire

|                     |          |
|---------------------|----------|
| <b>Introduction</b> | <b>9</b> |
|---------------------|----------|

## **Chapitre 1**

---

|                                             |           |
|---------------------------------------------|-----------|
| <b>Mission de prospective</b>               |           |
| <b>Un projet 2008-2010 en développement</b> | <b>11</b> |

|                                   |           |
|-----------------------------------|-----------|
| <b>1. Enjeux et problématique</b> | <b>11</b> |
|-----------------------------------|-----------|

|                          |           |
|--------------------------|-----------|
| <b>2. Actions menées</b> | <b>12</b> |
|--------------------------|-----------|

|                                                                                                                                       |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 2.1. Bilan du Congrès de Nantes de novembre 2007                                                                                      | 12 |
| 2.2. Intervention aux journées techniques de l'Andass : « Que sera, dans 20 ans, ce que l'on appelle aujourd'hui l'action sociale ? » | 12 |
| 2.3. Conseil de prospective : élargi et installé en octobre                                                                           | 13 |
| 2.4. Préparation d'une publication de référence                                                                                       | 13 |
| 2.5. Projet de problématique pour le 30 <sup>ème</sup> Congrès de l'Uniopss de 2010                                                   | 14 |
| 2.6. Représentation des associations sanitaires et sociales au sein du CNIS                                                           | 14 |

|                                                             |           |
|-------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>3. Perspectives 2009</b>                                 |           |
| <b>Consolider les composantes de la démarche d'ensemble</b> | <b>15</b> |

## **Chapitre 2**

---

|                                         |           |
|-----------------------------------------|-----------|
| <b>Europe</b>                           |           |
| <b>SSIG, au cœur de la mobilisation</b> | <b>17</b> |

|                                    |           |
|------------------------------------|-----------|
| <b>1. Constat et problématique</b> | <b>17</b> |
|------------------------------------|-----------|

|                          |           |
|--------------------------|-----------|
| <b>2. Actions menées</b> | <b>17</b> |
|--------------------------|-----------|

|                                                                                                                                                  |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 2.1. Information et veille                                                                                                                       | 17 |
| 2.2. Commission Europe de l'Uniopss                                                                                                              | 17 |
| 2.3. Intervention auprès des adhérents et des partenaires institutionnels                                                                        | 18 |
| 2.4. Poursuite de l'engagement de l'Uniopss au sein du collectif SSIG                                                                            | 18 |
| 2.5. Travaux sur l'impact du droit communautaire sur le cadre d'activité des associations de solidarité et sur la mise en concurrence du secteur | 19 |
| 2.6. Suivi de la Présidence française de l'Union européenne et élaboration d'outils sur l'Europe sociale                                         | 21 |
| 2.7. Suivi de la programmation FSE 2007-2013                                                                                                     | 22 |
| 2.8. Représentation institutionnelle et lobbying européen                                                                                        | 22 |
| 2.9. Tableaux d'activité 2008 du Pôle Europe                                                                                                     | 23 |

|                             |           |
|-----------------------------|-----------|
| <b>3. Perspectives 2009</b> | <b>24</b> |
|-----------------------------|-----------|

|                                                                                           |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 3.1. Poursuite du travail de réflexion sur les SSIG                                       | 24 |
| 3.2. Travaux autour des enjeux de mise en concurrence du secteur associatif de solidarité | 25 |
| 3.3. Travail d'animation autour des élections européennes de juin 2009                    | 25 |
| 3.4. Suivi du FSE                                                                         | 25 |

## Chapitre 3

---

### Vie associative 27

|                                                                                                         |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. Constat et problématique</b>                                                                      | <b>27</b> |
| <b>2. Actions menées</b>                                                                                | <b>28</b> |
| 2.1. <i>Commande publique et mise en concurrence du secteur associatif de solidarité</i>                | 28        |
| 2.2. <i>Financement des associations</i>                                                                | 29        |
| 2.3. <i>Évaluation</i>                                                                                  | 29        |
| 2.4. <i>Engagement de l'Uniopss dans le mouvement inter associatif et au sein de l'économie sociale</i> | 31        |
| 2.5. <i>Animation du pôle en 2008</i>                                                                   | 33        |
| <b>3. Perspectives 2009</b>                                                                             | <b>33</b> |

## Chapitre 4

---

### Emploi, formation et ressources humaines 35

#### Des actions multiples pour accompagner les mutations

|                                                                                                      |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. Constat et problématique</b>                                                                   | <b>36</b> |
| 1.1. <i>Évolution générale de l'emploi</i>                                                           | 36        |
| 1.2. <i>Reconnaissance de l'emploi associatif dans l'économie sociale</i>                            | 36        |
| 1.3. <i>Évolutions structurantes du droit du travail et des cadres conventionnels</i>                | 36        |
| 1.4. <i>Enjeux de la relation emploi-formation-développement pour les associations de solidarité</i> | 37        |
| <b>2. Actions menées</b>                                                                             | <b>40</b> |
| 2.1. <i>Animation des groupes de travail et commissions Uniopss</i>                                  | 40        |
| 2.2. <i>Principales représentations</i>                                                              | 41        |
| 2.3. <i>Principales réalisations</i>                                                                 | 44        |
| <b>3. Perspectives 2009</b>                                                                          | <b>45</b> |

## Chapitre 5

---

### Centre National d'Animation et de Ressources (CNAR) action sociale, médico-sociale et santé Convention Cnar Uniopss / DGEFP / CDC / DGAS / FSE 47

|                                                                                                                                                                                                                                  |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. Constat et problématique</b>                                                                                                                                                                                               | <b>47</b> |
| <b>2. Actions menées</b>                                                                                                                                                                                                         | <b>47</b> |
| 2.1. <i>Sensibiliser et informer sur le territoire national, les adhérents Uniopss et les associations du secteur sur le DLA et C2RA</i>                                                                                         | 47        |
| 2.2. <i>Mettre à disposition des adhérents, associations du secteur, DLA et C2RA, des outils susceptibles de renforcer la qualité de leurs interventions dans l'accompagnement des activités et services d'utilité sociale</i>   | 47        |
| 2.3. <i>Promouvoir et développer l'activité et l'emploi dans le secteur sanitaire et social par la mise en place d'actions de schémas d'accompagnement sectoriels du développement de l'emploi et de la viabilité économique</i> | 51        |
| 2.4. <i>Contribuer à la coordination, l'évaluation et la capitalisation autour du DLA en participant aux démarches régionales et nationales d'évaluation de l'impact du dispositif national DLA/C2RA</i>                         | 53        |
| <b>3. Perspectives 2009</b>                                                                                                                                                                                                      | <b>54</b> |

## Chapitre 6

---

### Organisation territoriale et politiques sanitaires et sociales 55

#### 1. Constat et problématique 55

#### 2. Actions menées 55

- 2.1. Sensibilisation des associations de solidarité à l'impact prévisible de la RGPP et des suites du rapport Attali sur la libération de la croissance & lobbying en direction des pouvoirs publics 55
- 2.2. 60 ans de positions Uniopss sur le rôle de l'État et des collectivités territoriales 56
- 2.3. Interpellation des candidats aux élections municipales et cantonales sur les demandes prioritaires de l'Uniopss 56
- 2.4. Positionnement de l'Union autour de la question de la création des ARS et du projet de loi HPST 56
- 2.5. Participation aux assises des établissements et services associatifs pour personnes âgées 56
- 2.6. Commissions décentralisation et territoires et établissements et services pour personnes handicapées 57
- 2.7. Audition par le Conseil économique et social sur la transposition de la directive services et échange avec le Ministère de l'Économie 57
- 2.8. Audition par la Mission du Sénat sur la lutte contre les exclusions 57
- 2.9. Cd-rom loi 2002-2, sur la régulation du secteur social et médico-social 57
- 2.10. Participation à la 2<sup>e</sup> mise à jour 2008 du guide du budget et au cahier CPOM 57
- 2.11. Proposition d'amélioration sur les droits des usagers 58
- 2.12. Poursuite de la sensibilisation aux enjeux de la coopération et élaboration d'une trame de convention constitutive des GCSMS 58
- 2.13. Réponse aux questions des Uriopss et des adhérents nationaux sur la régulation du secteur social et médico-social 58
- 2.14. Action de formation de certains personnels de la CDC 58
- 2.15. Coordination des travaux autour des projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale 58
- 2.16. Élaboration des actes du congrès 2007 et contribution au congrès 2010 59
- 2.17. Participation au Conseil d'Administration de l'ODAS 59
- 2.18. Autres travaux 59
- 2.19. Travaux 2008 du Pôle organisation territoriale et politiques sanitaires et sociales 59

#### 3. Perspectives 2009 61

- 3.1. Décentralisation et réforme de l'État 61
- 3.2. Régulation du secteur social et médico-social 61
- 3.3. Observation sociale locale 62
- 3.4. Projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale 62

## Chapitre 7

---

### Gestion Financière – Tarification 63

#### 1. Constat et problématique 63

- 1.1. Comptabilité 63
- 1.2. Fiscalité 63
- 1.3. Tarification 63

#### 2. Actions menées 63

- 2.1. Comptabilité 63
- 2.2. Tarification 63
- 2.3. Analyse financière 67
- 2.4. Question de la mise en concurrence 67
- 2.5. Enjeux européen 67
- 2.6. Financement des associations du secteur 67
- 2.7. Information et communication 67
- 2.8. Travaux du Pôle Gestion financière et tarification 69

|                                |           |
|--------------------------------|-----------|
| <b>3. Perspectives 2009</b>    | <b>71</b> |
| 3.1. <i>Comptabilité</i>       | 71        |
| 3.2. <i>Fiscalité</i>          | 71        |
| 3.3. <i>Tarification</i>       | 72        |
| 3.4. <i>Analyse financière</i> | 72        |
| 3.5. <i>Autres</i>             | 72        |

## Chapitre 8

---

### Lutte contre la pauvreté et l'exclusion

#### Un investissement massif pour mettre le logement sur l'agenda politique

**73**

|                                                                                   |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. Constat et problématique</b>                                                | <b>73</b> |
| <b>2. Actions menées</b>                                                          | <b>73</b> |
| 2.1. <i>Interventions générales sur la politique de lutte contre la pauvreté</i>  | 73        |
| 2.2. <i>Participation à l'élaboration du RSA</i>                                  | 74        |
| 2.3. <i>Réflexion sur la participation des personnes en situation de pauvreté</i> | 74        |
| 2.4. <i>Emploi : contributions au Grenelle de l'insertion</i>                     | 74        |
| 2.5. <i>Animation du travail ALERTE-Partenaires sociaux</i>                       | 75        |
| 2.6. <i>Logement : négociations à haut niveau</i>                                 | 75        |
| 2.7. <i>Interventions sur les questions européennes</i>                           | 77        |
| 2.8. <i>Travaux 2008 du Pôle Lutte contre l'exclusion</i>                         | 77        |
| <b>3. Perspectives 2009</b>                                                       | <b>81</b> |
| 3.1. <i>Suivi de la mise en œuvre de la loi RSA et politiques d'insertion</i>     | 81        |
| 3.2. <i>Suivi de l'adoption et de la mise en œuvre de la loi logement</i>         | 81        |
| 3.3. <i>Participation : les 26 heures et un guide</i>                             | 81        |

## Chapitre 9

---

### Enfance – Jeunesse – Familles

#### Des enjeux sectoriels : Petite enfance & Protection de l'enfance et de la jeunesse

**83**

|                                                            |           |
|------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. Constat et problématique</b>                         | <b>83</b> |
| 1.1. <i>Petite enfance</i>                                 | 83        |
| 1.2. <i>Protection de l'enfance et de la jeunesse</i>      | 83        |
| <b>2. Actions menées</b>                                   | <b>84</b> |
| 2.1. <i>Petite enfance</i>                                 | 84        |
| 2.2. <i>Protection de l'enfance et de la jeunesse</i>      | 86        |
| 2.3. <i>Travaux 2008 du Pôle Enfance-Jeunesse-Familles</i> |           |
| <b>3. Perspectives 2009</b>                                | <b>91</b> |
| 3.1. <i>Petite enfance</i>                                 | 91        |
| 3.2. <i>Protection de l'enfance et la jeunesse</i>         | 91        |
| 3.3. <i>Perspectives conjointe des deux secteurs</i>       | 92        |

## Chapitre 10

---

### Santé

#### 2008 : Enfin la réforme « d'ampleur » attendue ? 93

##### 1. Constat et problématique 93

##### 2. Actions menées 94

2.1. Poursuite des travaux sur les questions de santé 94

2.2. Participation dans 15 instances nationales de concertation dans le seul champ de la santé 94

2.3. Mobilisation autour des projets de textes législatifs et réglementaires 97

2.4. Analyse pour ses adhérents de l'actualité des politiques publiques et des textes officiels 98

##### 3. Perspectives 2009 99

## Chapitre 11

---

### Personnes handicapées – Personnes âgées

#### Aide à l'autonomie 101

##### 1. De la création d'un nouveau risque de protection sociale à la simple réforme du financement de la dépendance : Saga d'un espoir déçu... 101

##### 2. Personnes handicapées 103

2.1. Constat et problématique 103

2.2. Actions menées 108

2.3. Perspectives 2009 109

##### 3. Personnes âgées 109

3.1. Constat et problématique 109

3.2. Actions menées 112

3.3. Perspectives 2009 118

## CHAPITRE 12

---

### Aide & soins au domicile ou à partir du domicile

#### Un secteur porteur mais fragile 121

##### 1. Constat et problématique 121

##### 2. Actions menées 123

2.1. Commission aide et soins à domicile et à partir du domicile 123

2.2. Participation dans les instances nationales de concertation 124

2.3. Mobilisation autour des projets de textes législatifs et réglementaires 124

2.4. Analyse pour les adhérents de l'actualité des politiques publiques et des textes officiels 124

2.5. 7<sup>èmes</sup> assises pour personnes âgées de l'Uniopss 125

##### 3. Perspectives 2009 125

## Chapitre 13

---

### Communication et information

#### 2008, sur tous les fronts 127

##### 1. Constat et problématique 127

##### 2. Actions menées 127

2.1. *Actualité politique* 127

2.2. *Journées d'études* 128

2.3. *Campagnes nationales* 129

2.4. *Collections* 131

2.5. *Club des Partenaires de l'Uniopss* 133

2.6. *Pôle Systèmes d'Information* 133

##### 3. Perspectives 2009 136

3.1. *Refonte du Guide de l'employeur* 136

3.2. *Préparation du Congrès de janvier 2010* 136

3.3. *Autres chantiers* 137

---

## Annexes générales

Glossaire des sigles 139

Organigramme de l'Uniopss 143

Liste des commissions et des groupes de travail de l'Uniopss 145

# Projets associatifs et logique de marché ?

Les débuts de l'année 2008 n'ont pas dissipé le climat morose de fin 2007. La crise économique apparue à l'été 2008 a amplifié les interrogations sur le modèle dominant nos sociétés occidentales.

Dans ce contexte aux effets multiples et parfois ravageurs sur l'activité économique, l'emploi, les relations sociales, la vie des personnes, les travaux conduits par l'Uniopss pour adapter et moderniser l'acteur associatif trouvent leur pleine pertinence. Il s'agit de permettre et de développer une offre de services qui conjugue performance sociale comme sociétale et efficacité économique.

Ce rapport permet de mieux appréhender comment à travers l'actualité du secteur sanitaire, social, médico-social et les réformes nombreuses actuellement menées par le gouvernement, l'Uniopss développe une « philosophie pour l'action » conjuguant éthique, valeurs, gouvernance, rapport « qualité/coûts » avec le respect de certains fondements dans la mise en œuvre des actions. Nous pouvons résumer cette construction en marche autour des points clefs :

- Responsabilité de la personne morale gestionnaire, corps intermédiaire réunissant dans la réalisation d'un même projet la société civile et la mise en œuvre d'une mission d'intérêt général.
- Primauté du projet social sur l'activité économique.
- Encouragement à l'initiative et à l'innovation.
- Promotion de la mixité sociale pour combattre le risque d'une solidarité sélective et d'une stigmatisation de certains publics.
- Construction d'une Europe solidaire en contribuant à ce que les objectifs de libre concurrence ne relèguent pas au second rang, en raison du primat du marché, les acteurs, les actions et les dispositifs de solidarité sociale au détriment des personnes les plus vulnérables.
- Oui aux regroupements, aux coopérations, à la coordination. Non à la concentration forcée.
- Management participatif pour un projet fédérant des acteurs multiples et divers (bénéficiaires, administrateurs, salariés, bénévoles, donateurs).
- Professionnalisation, qualité et sécurité dans l'appui, le soutien et le soin.

Cet accompagnement à l'adaptation et à la modernisation des associations de solidarité se fait en renforçant notre rôle d'interface et de médiation :

- Entre les associations de solidarité et les pouvoirs publics (État comme Collectivités territoriales), pour exprimer le point de vue partagé des associations au regard de la place qu'elles veulent continuer à tenir dans notre société. Ne pas être réduit à la simple fonction de prestataires mais contribuer à la définition et à la mise en œuvre de l'intérêt général en valorisant :
  - Une conception solidaire de la politique de la santé et d'action sociale et médico-sociale.
  - Un modèle d'entreprise sociale dans lequel la solidarité, la primauté de la personne et « le bien commun » sont les valeurs qui fondent les réponses à apporter aux besoins des personnes.
- Entre les associations elles mêmes :
  - Pour qu'au niveau de chaque territoire pertinent celles-ci participent pleinement à l'observation des besoins, à la mise en œuvre des politiques, à l'évaluation de celles-ci, des pratiques institutionnelles et professionnelles. Pour cela, concevoir et promouvoir des outils, travailler les positionnements collectifs qui vont leur permettre, tout en affichant leurs spécificités, de coopérer pleinement avec l'ensemble des acteurs.
  - Pour qu'au sein de l'Uniopss et à travers leurs représentants, elles contribuent à la définition de cette « philosophie de l'action » partagée parce que réfléchie au sein des instances et des commissions de l'Union. Qu'à partir de ces bases, elles travaillent dans ses mêmes lieux sur les conséquences pratiques qui en découlent pour proposer outils, formations, accompagnements, colloques, etc.

Dans l'activité 2008 de l'Uniopss, pointons quelques actions menées qui ont permis la consolidation, parfois l'actualisation, des fondements références aux prises de position, à la mise à disposition d'outils :

- Un engagement maintenu et amplifié au sein du collectif Services Sociaux d'Intérêt Général (SSIG) et dans les travaux réalisés sur l'impact du droit communautaire sur le cadre d'activité des associations de solidarité et sur la mise en concurrence du secteur.

- L'élaboration et un commencement de réalisation du projet de recherche action formation « Ressources humaines et spécificités des rapports sociaux dans les associations de solidarité : comment mieux utiliser les outils RH ? » dont le déploiement se poursuit sur l'année 2009.
- Des positionnements successifs autour de la question de la création des Agences Régionales de Santé (ARS) et du projet Hôpital, Santé, Patients, Territoires (HPST) en lien avec la réforme de l'État et l'impact prévisible, complémentaire aux effets de la loi HPST, de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) sur la régulation du secteur sanitaire, social et médico-social.
- Concernant la régulation, la parution d'un ouvrage sur les Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) nous a permis d'innover en proposant une analyse politique de leur bonne utilisation tout en apportant un éclairage technique, méthodologique et pratique.
- Un investissement important pour mettre le logement sur l'agenda politique par la création et l'animation, avec la Fnars, du collectif des associations unies. Collectif qui a proposé au gouvernement et au premier ministre d'inscrire 13 axes d'engagements dans les priorités des politiques publiques pour répondre aux besoins criants liés au logement.
- Une participation active aux réunions de concertation préparatoires à la rédaction du projet de loi généralisant le Revenu de Solidarité Active (RSA).
- Dans les secteurs de la petite enfance et de la protection de la jeunesse, la poursuite de la rénovation de ces deux secteurs a conduit l'Uniopss :
  - à travailler à la réalisation d'une plaquette sur la valorisation des acteurs de l'économie sociale dans ce champ,
  - à entamer une réflexion de fond sur la place accordée à la jeunesse dans notre société.
- Du côté des personnes âgées et des personnes handicapées, les travaux autour de la création d'un nouveau risque de protection sociale ont beaucoup mobilisé. Le résultat de ces longues séances de consultation n'est pas encore abouti. L'Uniopss reste vigilante avec ses adhérents pour que ce projet ne se limite pas à une simple réforme du financement de la dépendance.
- L'animation du Centre National d'Animation et de Ressources (CNAR) « Action sociale, médico-sociale et santé » qui permet à l'Uniopss, avec l'appui de l'État et de la CDC, de contribuer au maintien et au développement de l'emploi et à la consolidation de l'activité économique des associations par le développement d'outils d'information, de gestion, d'accompagnement adaptés au secteur de la solidarité. Ces outils sont mis à disposition des Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA)

Le début d'année 2009 confirme ce mouvement d'ampleur qui vise à réformer de manière importante le secteur de la solidarité dans une société qui subit une forte crise. Au cœur de ses réformes ou projets de réformes que souvent l'Uniopss soutient dans leurs finalités car nécessaires pour plus de coopération, de coordination, de continuum dans le parcours des personnes, de lisibilité dans l'organisation territoriale de la République la place du non lucratif se trouve fortement interrogée. L'Uniopss poursuivra donc sa double action :

- valoriser le non lucratif dans les dispositifs sanitaires, sociaux et médico-sociaux ;
- contribuer à la modernisation et à l'adaptation de ce secteur des associations de solidarité.

*« Nous ne sommes pas dans une crise économique, nous sommes dans une crise culturelle à effets économiques ».* Ces propos tenus par un participant aux 7<sup>ème</sup> Assises des structures pour personnes âgées de novembre 2008 restent d'actualité. Deux questions se posent pour définir les lendemains : comment maintenir l'équilibre entre le développement de l'activité économique et le lien social, la cohésion sociale ? Dit autrement, comment l'économie contribue-t-elle à répondre aux besoins fondamentaux de tous les individus ?

Notre Union est convaincue que la reconnaissance des acteurs du non lucratif dans leur fonction sociopolitique comme dans leurs actions économiques est une des composantes de la réponse à ces questions. Deux étapes importantes sont devant nous pour approfondir ces constats et éclairer l'avenir :

- Les 18 et 19 juin 2009, à la Grande-Motte, un colloque centré sur les « Mutations dans la santé et l'action sociale : Miser sur les territoires et une nouvelle régulation ? ».
- Les 27, 28 et 29 janvier 2010, à Lyon, le 30<sup>ème</sup> Congrès de l'Uniopss approfondira le thème suivant: « Les solidarités à l'épreuve de la crise : intérêt général ou compétition ? ».

**Hubert ALLIER**  
**Directeur général**

# Mission de prospective

## Un projet 2008-2010 en développement

Suivant la démarche de « prospective appliquée » adoptée par l'Uniopss, la vision de l'avenir est une composante essentielle de la fonction politique des associations et participe du sens de leur action ; Elle permet d'assumer, selon les termes de Marie-Thérèse Join-Lambert, une fonction de « passeur ». Les étapes du processus engagé en 2004 ont progressivement construit, sous la présidence du Professeur Ligneau, des « passages » entre l'analyse théorique du système social et la pratique « terrain » des réalités sociales, entre des segments de réforme et la compréhension globale des évolutions du modèle social, entre l'actualité vécue et les projets possibles pour l'avenir ; mais aussi entre l'utopie, qui donne le souffle au projet, et l'action, à qui donne sens au projet.

Adopté par les instances courant 2008, le projet, qui a conduit à l'élargissement du Conseil de prospective et au lancement de nouvelles actions, situe désormais cette démarche dans la perspective des trois grandes orientations générales présentées par Dominique Balmay, Président de l'Uniopss.

## 1. Enjeux et problématique

### 1.1. Trois orientations affirmées en 2008

- **Renforcer les « liens d'appartenance »** au sein de l'Union : ce qui suppose, entre autres, de développer le partage des richesses d'expérience et de compétences, de développer la communauté de pensée et d'action, ceci dans le respect de l'identité et de la vocation de chacun.
- **Développer la réflexion sur l'évolution des besoins sociaux et sur l'avenir de la protection sociale.** Il s'agit, autant que faire se peut, d'anticiper, de prendre davantage part aux débats sociétaux, d'y introduire notre expérience de terrain ainsi que nos valeurs historiques.
- **Rendre l'Uniopss et les valeurs qu'elle porte plus visibles dans la société.** La participation du mouvement au dialogue civil, telle qu'elle a été réclamée au Congrès de Nantes, suppose qu'il se dote d'une capacité intellectuelle et logistique de diffusion de ce qu'il promeut et de ce qu'il vit.

Ces trois orientations sont un point d'appui pour la mission de prospective. Elles confortent ainsi la construction d'une démarche prospective qui a progressivement consolidé les « engrenages » avec les membres de l'Uniopss et avec les universitaires, pour relier notre actualité de secteur aux évolutions sociales générales. Sur ces bases, et à la mesure des moyens disponibles pour cette mission, le projet engagé consiste en priorité à élargir le Conseil de Prospective, à consolider son interface avec le Conseil d'administration de l'Uniopss et à lancer l'écriture d'une publication de référence pour faire suite à l'ouvrage « Faire société – Les associations au cœur du social »<sup>1</sup>.

### 1.2. Une nouvelle impulsion, à construire, pour la prospective

Les orientations adoptées par les instances de l'Uniopss en 2008 donnent une nouvelle impulsion à la mission de prospective. Cela étant, le socle du projet initial demeure : il consiste toujours à ancrer les analyses et positions de l'Uniopss dans une compréhension fine des enjeux sociaux et sociétaux auxquels ils sont à relier, afin que les propositions de l'Uniopss puissent prendre le recul nécessaire sur l'actualité et se projeter dans l'avenir avec un meilleur étayage. La méthode est également confirmée, avec un lien organisé entre les acteurs du non lucratif de solidarité que représente l'Uniopss et les universitaires et chercheurs intéressés par les questions sociales et le « tiers secteur ».

<sup>1</sup> Sous la direction de François Bloch-Lainé, aux Éditions Syros, 1999.

L'Uniopss, de fait, ne souhaite pas travailler seule à l'élaboration de cette vision prospective. Elle rassemble des acteurs impliqués que sont les associations d'action sociale. Elle n'a ni pour vocation première, ni pour finalité l'analyse théorique ou la recherche : elle analyse pour agir. La fonction de recherche et d'analyse théorique revient aux intellectuels, universitaires, chercheurs, avec lesquels les relations de l'Uniopss sont à peu près permanentes, quelles que soient les modalités particulières adoptées au fil des années. Et ce, suivant un schéma qui peut être simplifié comme suit : l'analyse prospective permet de se dégager de l'emprise de l'actualité et de la réactivité. La réflexion est utile à l'action, comme l'action alimente la réflexion. Conjuguer les deux permet de mieux peser sur la réalité, de mieux la comprendre. Les concepts sont nécessaires à cette analyse de la réalité. La théorie, les théories sont nécessaires à l'élaboration et l'enrichissement des concepts.

La visée comme la méthode sont amplifiées dans le projet lancé en 2008 : l'élaboration d'une pensée sur la société de demain devrait être consolidée, à partir des questions partiellement traitées à l'issue des travaux de la période 2004-2007. Le conseil de prospective élargi, installé en octobre 2008, a construit pour cela un programme de travail centré dans un premier temps sur la préparation d'une publication de référence et sur la contribution au thème du prochain Congrès de l'Uniopss.

## **2. Actions menées**

Dans cette perspective, l'année 2008 a donc été consacrée à la relance du projet dans sa nouvelle dimension, sur la base des acquis stabilisés lors du Congrès de l'Uniopss à Nantes, en novembre 2007. La mission de prospective a travaillé à la réalisation des actes de ce Congrès. Parallèlement, ont été engagées trois actions interactives : l'installation effective du conseil de prospective, avec son nouveau président et ses nouveaux membres ; l'ébauche du projet de publication ; et le projet de problématique pour le Congrès 2010, supposant une interface entre le conseil de prospective, les instances et l'équipe de l'Uniopss.

### **2.1. Bilan du Congrès de Nantes de novembre 2007**

Ce bilan a été réalisé fin 2007 et début 2008 dans les différents rouages de l'Uniopss. Il a conforté le choix d'apporter, lors des grands rendez-vous que constituent les congrès nationaux, un élargissement thématique reposant en résumé sur la mise en perspective historique et sur l'inscription de l'actualité du secteur dans une acception plus large des enjeux sociétaux. Avec la préoccupation constante, cependant, de maintenir une relation lisible entre les enjeux ainsi traités et la réalité de terrain.

Les actes du Congrès de Nantes ont donc été préparés avec le projet de restituer la richesse des contributions apportées par les intervenants. Toutes les interventions en séances plénières, par exemple, ont donc fait l'objet d'une retranscription certes synthétique, mais suffisamment précise pour que le matériau apporté par chaque intervenant soit restitué et puisse servir aux réflexions futures. Les intervenants, individuellement sollicités à la fin de l'été, ont d'ailleurs tous répondu à l'appel en vérifiant le texte de leur contribution. Le conseil de prospective a pu être alimenté lors de son installation par une première version de ces textes, avant même la publication officielle des actes du Congrès.

### **2.2. Intervention aux journées techniques de l'Andass : « Que sera, dans 20 ans, ce que l'on appelle aujourd'hui l'action sociale ? »**

L'Andass organisait les 17, 18 et 19 septembre 2008 ses 20<sup>èmes</sup> journées techniques sur le thème de l'avenir de l'action sociale. L'Uniopss avait été sollicitée pour présenter ses analyses lors de cette manifestation, en séance plénière et dans un atelier au cours duquel l'Andass souhaitait observer le travail prospectif de ses partenaires. Cette intervention, assurée par la mission de prospective de l'Uniopss, a permis de présenter la démarche, avec ses fondements et sa méthode ; et de la mettre en discussion avec des directeurs d'administrations départementales réellement préoccupés par la situation sociale actuelle et la faiblesse des

marges de manœuvre – financières notamment – pour y faire face. Les travaux du « groupe prospective » de la CNAF étaient également présentés en amont de ce débat. Comme le restituent finalement clairement les actes de ces travaux, le travail de prospective a pu être présenté comme une « philosophie de l'action » de l'Uniopss, qui considère la solidarité comme un socle de la protection sociale et, bien au delà, comme un socle de la cohésion sociale. L'accent a été mis sur la prospective, comme aiguillon et source potentielle pour l'action, dans des domaines très divers, comme l'observation sociale, l'évaluation, la régulation des équipements ; et ce dans le cadre de partenariats fondés sur des valeurs partagées, dans le sens de l'intérêt général. Le débat très nourri a mis en évidence la tension inévitable existant, de part et d'autres, entre la visée et les pratiques réellement possibles.

### **2.3. Conseil de prospective : élargi et installé en octobre**

Le Conseil de prospective, dont les membres avaient été contactés par le Président de l'Uniopss à partir du Congrès de Nantes, a été installé le 16 octobre 2008 et a tenu au total, avec une nouvelle séance le 1<sup>er</sup> décembre, deux réunions sur l'année.

Robert Lafore, professeur en droit public à l'IEP de Bordeaux, préside désormais ce conseil, qui avait été jusqu'en 2007 présidé par le Professeur Philippe Ligneau, professeur honoraire de l'université de Poitiers. Les membres du Conseil de prospective d'origine, c'est-à-dire Édith Archambault (MATISSE CNRS), Henry Noguès (université de Nantes) et Jean-Claude Barbier (MATISSE CNRS), ont confirmé leur participation. De nouveaux membres ont accepté de rejoindre la configuration élargie : Christine Attali-Marot (responsable du partenariat, de la politique de la ville et des publications au sein de l'association Enfance et Musique et présidente de la commission Petite Enfance de l'Uniopss), Jean-Michel Bloch-Lainé (membre du CA de l'Uniopss), Serge Paugam (directeur de recherche à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales), Jérôme Vignon (directeur Protection et intégration sociales à la Commission européenne), Marie-Thérèse Join-Lambert (membre du CA de l'Uniopss), Johan Priou (directeur de l'Uniopss Centre), Francis Calcoen (président de l'Uniopss Nord-Pas-de-Calais). Malgré la difficulté objective de réunir ses membres tous chargés par ailleurs d'importantes responsabilités, le Conseil a pu grâce à ses deux premières réunions stabiliser un programme de travail ; proposer des axes pour le Congrès de l'Uniopss et alimenter ainsi les travaux des instances en décembre ; et enfin poser les premières bases de la publication visée.

L'animation du Conseil est assurée par la mission de prospective de l'Uniopss. Le président et le directeur général participent aux réunions du Conseil en fonction des thèmes abordés. Ce mode de fonctionnement permet d'assurer concrètement l'interface avec le projet institutionnel et opérationnel de l'Uniopss, qui suppose de mettre en phase les travaux du Conseil avec le processus décisionnel porté par les instances et avec la construction des analyses, positions et productions portées par l'équipe Uniopss dans son ensemble.

### **2.4. Préparation d'une publication de référence**

Cette publication supposait avant tout une construction thématique afin de définir le sujet, sa déclinaison, les contributions qui permettront de le traiter. En résumé, trois grands axes permettent de regrouper les thèmes abordés dans les contributions récentes de la mission de prospective, qui ne sont finalement qu'une forme spécifique du travail permanent de l'Uniopss sur les questions sociales et sociétales, quelles que soient les formes adoptées.

- Les conditions de la cohésion sociale : la société française dans un environnement en mutation, ses composantes, ses « fractures », ce qui à l'inverse la fait tenir.
- Les politiques sociales, le système de protection sociale : les réformes actuelles, le changement de conception de la protection sociale qui, probablement, est en œuvre, sa traduction plus ou moins explicite dans les réformes.
- Le rôle des associations, la fonction de la société civile : le rôle des associations dans le contexte plus large du rôle des différents corps intermédiaires ; le rapport de la société française à l'État et aux institutions publiques en général ; la recomposition des mouvements, les nouvelles formes d'engagement.

Ces axes, ainsi présentés, ne suffisaient pas à constituer le sommaire de ce que traiterait la publication. Ils invitaient au contraire à y travailler, c'est à dire *a minima*, à étudier ce qui, finalement, entre dans le projet de l'Uniopss au regard de sa visée, récemment confirmée et ajustée par un toilettage des statuts ; Ces trois domaines ont-ils vocation à être abordés dans une publication de référence ? Il restait en d'autres termes à préciser ce qui peut être valablement abordé pour en traiter : pour quel lectorat, sous quel angle, avec quels sujets ou quelles réformes commentées, parmi tous ceux qui pourraient concourir au projet ; à définir un point de vue ou une entrée : acteurs, penseurs, observateurs, etc. ?

Ces travaux préalables ont été engagés dans la mission de prospective et travaillés lors des deux premières réunions du conseil en 2008, afin de stabiliser progressivement le plan d'un ensemble de contributions. Le matériau existant est extrêmement volumineux, tant par l'actualité en présence que par les travaux de recherche présentés actuellement, dans une période de grande mutation de l'environnement social et des politiques sociales. La stabilisation progressive du projet, qui ne pouvait être achevée sur la seule base des deux premières réunions, a donc été programmée sur le premier semestre 2009.

## **2.5. Projet de problématique pour le 30<sup>ème</sup> Congrès de l'Uniopss de 2010**

La préparation d'un congrès national est un travail de longue haleine. La mission de prospective a donc engagé au quatrième trimestre 2008 la mobilisation sur le contenu du prochain Congrès. Un cadre méthodologique général a été préparé pour engager la sollicitation de l'équipe Uniopss et mobiliser le Comité de direction, le Conseil de prospective et, enfin, saisir la Conférence des directeurs et présidents d'Uniopss puis du Conseil d'administration de l'Uniopss en décembre.

À l'issue de ces différentes étapes, une première ligne de problématique, centrée sur le devenir du non lucratif de solidarité dans une société marchande qui exclut, a été stabilisée. Une première maquette de déroulement a donc été présentée en janvier 2009 par la mission de prospective. La construction opérationnelle de l'événement est programmée sur le premier semestre 2009, avec le Département Communication information de l'Uniopss.

## **2.6. Représentation des associations sanitaires et sociales au sein du CNIS**

Dans sa mission de réflexion sur l'évolution des besoins sociaux et sur l'avenir de la protection sociale, l'Uniopss peut s'appuyer sur les relations qu'elle entretient avec les services de la statistique publique (Drees, Dares, Insee, Irdes) dans le cadre de sa participation au Conseil National de l'Information Statistique (CNIS). L'Uniopss y représente les associations de santé, d'action sociale et médico-sociale. Il s'agit d'une instance consultative officielle rattachée auprès du Ministère de l'économie et des finances. Le Cnis assure la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques, coordonne les travaux et enquêtes statistiques des services publics, établit un programme à moyen terme et, dans ce cadre, un programme annuel comprenant l'ensemble des enquêtes publiques. L'Uniopss est membre titulaire du Cnis et à ce titre possède un droit de vote lors de l'Assemblée Plénière du CNIS<sup>2</sup>.

Les objectifs visés par l'Uniopss sont multiples : veiller à ce que le rôle des associations sanitaires et sociales soit clairement reconnu et identifié dans les travaux de la statistique publique ; donner son avis sur le programme d'études et d'enquêtes touchant à la protection sociale. À cette fin, l'Uniopss a conforté sa participation et ses interventions en 2008.

### **- Formation « Santé-Protection sociale » du 12 mars 2008**

Lors de cette réunion un avis d'opportunité favorable a été accordé aux trois enquêtes présentées : l'enquête sur les bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensation tierce personne (ACTP) ; SHARELIFE, l'enquête sur la santé et le vieillissement en Europe ; l'enquête sur l'évaluation du Revenu de solidarité active (RSA).

---

<sup>2</sup> CNIS dont la configuration va être modifiée suite à la Loi du 04 août 2008 de modernisation de l'économie. Décret à paraître.

### **- Formation « Santé-Protection sociale » du 18 juin 2008**

Cette réunion avait pour thème principal l'examen du programme à moyen terme 2009-2013 de la statistique publique dans le champ de la santé et de la protection sociale : avec la Drees, l'Irdes, la Cnav et la Cnaf. L'Uniopss a veillé tout particulièrement à ce que les spécificités des acteurs privés à but non lucratif intervenant dans le champ de la protection sociale soient clairement identifiées dans les projets de la statistique publique. L'Uniopss est, par exemple, intervenue en ce sens : *« À propos de l'offre hospitalière et libérale, le programme de travail de la Drees indique que des efforts seront entrepris pour la connaissance du fonctionnement du système hospitalier public et privé. Les associations sanitaires et sociales demandent que la distinction entre les secteurs privé lucratif et privé non-lucratif soit systématiquement mentionnée et mise en œuvre dans les enquêtes, comme cela est le cas généralement. Néanmoins, il convient de le préciser systématiquement »* ; ce qui a été entendu, comme en témoigne l'intervention de la Drees : *« La Drees est très sensibilisée à cette question et nous établissons la distinction entre privé lucratif et privé non lucratif chaque fois que les données nous le permettent. Nous avons notamment fait évoluer le site Platines de façon à pouvoir identifier distinctement les établissements privés non lucratifs. »*

### **- Réunion inter-formations sur les « Statistiques sociales » du 27 novembre 2008**

Cette réunion a porté sur l'enquête famille (Insee-DSDS) et l'enquête « migration, famille, vieillissement » dans les départements d'outremer (Ined).

### **- Assemblée Plénière du CNIS du 23 janvier 2009 : Examens des programmes moyen terme 2009-2013 et des programmes 2009**

Lors de cette réunion, le travail de sensibilisation et plaidoyer pour une meilleure prise en compte des associations dans la statistique publique a semblé porter ses fruits. Ainsi, dans le projet d'avis général sur le programme statistique à moyen terme 2009-2013, il est clairement mentionné que : *« Le bilan du moyen terme précédent a pointé le manque d'informations sur [...] les associations et leur production. Sur ces deux points, le Cnis souhaite que les lacunes soient comblées lors de ce moyen terme »*.

L'avis transversal n°9 adopté lors de l'Assemblée Plénière est encore plus précis : *« Suite aux rapports Langlais et Morange sur le secteur associatif, le Conseil demande au service statistique public d'améliorer la connaissance des associations. Il souhaite que la mesure du travail bénévole soit améliorée comme le recommande l'Organisation Internationale du Travail. Une périodicité régulière de ces travaux et des statistiques harmonisées de l'économie sociale devrait permettre une analyse étayée de l'évolution du tissu associatif. »*

Enfin l'avis n°6, proposé par la formation « Commerce, Services » et dans sa version amendée par Édith Archambault (représentant le CNVA), adopté par l'Assemblée Plénière complète ses recommandations : *« Le Conseil encourage vivement les projets d'extension de la couverture des enquêtes sectorielles annuelles aux secteurs agrégés « arts, spectacles et autres activités récréatives » et « associations et autres services personnels » (soit les grandes sections R et S de la NAF rev 2) par des interrogations adaptées à ces activités. Il souhaite que la possibilité d'améliorer la connaissance des autres activités associatives notamment l'enseignement, la santé et l'action sociale soit examinée. Il considère que ce développement devrait contribuer à une meilleure connaissance de l'économie sociale »*.

## **3. Perspectives 2009**

### **Consolider les composantes de la démarche d'ensemble**

L'Uniopss continuera à représenter les intérêts du secteur associatif sanitaire et social devant le CNIS et en particulier suivre les travaux et enquêtes de la commission Santé et Protection sociale.

Parallèlement, le développement et la consolidation des relations avec les universitaires et chercheurs, construites avec un premier cercle de référents qui ont fidèlement soutenu le processus, devraient être poursuivies sur la base du Conseil de prospective élargi. L'animation du Conseil suppose un processus et du temps, afin que la richesse du potentiel représenté par les contributions de ses membres puisse être mobilisée, dans le cadre de la publication elle-même, mais aussi, autant que faire se peut, dans les différentes occasions que les relations inter institutionnelles développées permettront de générer.

Les liens avec les composantes de l'Uniopss, progressivement organisés dans le processus « Congrès 2005 – Séminaire 2006 – Congrès 2007 », devraient être amplifiés et systématisés : notamment par des liens organiques entre le Conseil de prospective, les instances et les commissions de l'Uniopss. La perspective d'un séminaire de travail, en 2009 ou 2010, est à l'étude, en complément des rencontres possibles lors du Congrès de janvier 2010.

Le projet d'une publication devrait à terme participer du projet plus global d'amélioration de la communication de l'Uniopss, paradoxalement peu connue hors « secteur », quand bien même elle aborde des questions sociales générales. La construction d'un projet de publication suppose un projet éditorial à part entière, avec notamment un travail encore inachevé sur le lectorat, la gamme et le format visés, la recherche d'un éditeur. Le développement de la communication externe à partir de ce projet de publication devrait être progressivement construit en 2009 et 2010, avec le passage déterminant au Congrès de l'Uniopss en 2010 et grâce à d'autres étapes de communication, spécifiques, à construire.

## SSIG, au cœur de la mobilisation

### 1. Constat et problématique

En 2008, le processus communautaire sur les **services sociaux d'intérêt général** (SSIG) n'a pas connu de nouveaux développements, à l'exception de l'organisation sous présidence française de l'UE d'un forum à Paris sur les SSIG en octobre et de l'annonce d'une feuille de route sur ce dossier. Il ne devrait d'ailleurs pas connaître de nouveaux débouchés avant le renouvellement de la Commission et du Parlement européen programmés courant 2009 et l'achèvement du processus de ratification du Traité de Lisbonne.

Cependant, l'impact du droit communautaire sur le secteur associatif de solidarité s'est fait sentir au niveau national à travers le processus de **transposition de la directive sur les services** qui percute la régulation des services sociaux français et interroge les modalités existantes de conventionnement et la mise en œuvre de la réglementation européenne sur les modalités de financement des services d'intérêt économique général.

Si l'agenda institutionnel européen a encore connu de nouveaux rebondissements avec le non irlandais au Traité de Lisbonne en juin 2008, l'agenda social a été riche : la Commission européenne a ainsi adopté en juillet un « paquet social » qui définit les contours d'un nouvel agenda social européen pour l'après 2010.

### 2. Actions menées

#### 2.1. Information et veille

En 2008, le pôle Europe de l'Uniopss a poursuivi son travail de veille autour de l'actualité européenne intéressant le secteur associatif sanitaire et social. La veille a porté en particulier sur le processus communautaire relatif aux SIG et aux SSIG (et plus particulièrement à la transposition de la directive « services » et à la mise en œuvre de la réglementation européenne relative aux compensations de SIEG), à la commande publique, au dialogue civil européen, à la reconnaissance des acteurs de l'économie sociale, au fonds social européen et à l'actualité de la présidence française de l'UE (juillet à décembre 2008).

76 fiches ont été réalisées pour alimenter les sites Internet du réseau Uniopss-Uriopss avec le soutien actif de la documentaliste de l'Uniopss.

Le pôle Systèmes d'information de l'Uniopss a publié en parallèle 8 numéros d'« Europ'Info », lettre électronique d'information à destination des membres de la Commission Europe de l'Uniopss. Initiée en 2006, elle reprend des brèves d'informations européennes à partir de revues ou de sites internet sur des sujets intéressant le secteur associatif de solidarité.

#### 2.2. Commission Europe de l'Uniopss

La Commission Europe est présidée depuis janvier 2007 par Jean-Pierre Bultez, membre du Conseil d'administration de l'Uniopss au titre des Petits Frères des Pauvres.

*En 2008, la Commission Europe s'est réunie quatre fois : en mars, juin, septembre et décembre. Entre quinze et vingt représentants d'adhérents nationaux et d'Uriopss y ont pris part sur un fichier de participants comprenant 38 membres.*

- *La réunion de mars* était plus particulièrement consacrée aux travaux de la plate-forme européenne des ONG sociales sur le dialogue civil dans le secteur social, avec l'intervention d'Anne Hoel, chargée de mission. Le Secours catholique a également, durant cette réunion, présenté sa dynamique de travail autour des enjeux européens.
- La réunion du mois de juin s'est attachée à la présentation d'une expérience sur la dimension européenne conduite par l'Unapei. Elle a également abordé les priorités sociales de la présidence française de l'UE avec l'intervention de Marie Keirle, Chef du Bureau des affaires européennes et internationales à la DGAS, et le nouvel agenda social européen post 2010.
- La réunion du mois de septembre a consacré un temps d'échange autour d'une communication du Conseil économique et social français sur la création d'un statut de l'association européenne, en présence de Béatrice Delpech, attachée au groupe « associations » du CES.
- Enfin, la réunion de décembre était consacrée au bilan de la Présidence française de l'UE, au projet d'élaborer un mémorandum dans la perspective des élections européennes de 2009, aux perspectives de travail de la Commission Europe pour 2009 et à la présentation d'une expérience sur la dimension européenne conduite par la FNARS.

### **2.3. Intervention auprès des adhérents et des partenaires institutionnels**

En 2008, le pôle Europe de l'Uniopss a effectué plusieurs interventions dans le cadre d'assemblées générales, de séminaires ou de journées d'étude organisées par des adhérents nationaux, des Uriopss ou des partenaires institutionnels. Les thèmes des interventions ont porté principalement sur le processus communautaire sur les SSIG et l'impact du droit européen de la concurrence et du marché intérieur sur le secteur associatif de solidarité mais aussi sur les modalités de reconnaissance des acteurs de la société civile organisée à l'échelon européen ou encore sur le processus de mise en concurrence du secteur associatif de solidarité et les logiques de la commande publique.

Parmi les interventions recensées : Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE) ; Crédit coopératif de Picardie ; CELAVAR ; Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) ; Bureau du Comité économique et social européen ; CPCA Centre ; Conseil d'administration de l'APF ; journées professionnelles de l'AIRE ; Maison de l'Europe ; Conseil d'administration de l'Uriopss Pays de Loire ; Juris formation.

### **2.4. Poursuite de l'engagement de l'Uniopss au sein du collectif SSIG**

L'Uniopss a poursuivi en 2008 son engagement au sein du collectif SSIG. En 2008, le collectif SSIG a intégré quatre nouveaux membres issus du secteur de la formation professionnelle : Synofdes, Fédération des UROF, AEFTI, Instep. Il compte donc désormais 19 membres et a par ailleurs entrepris une collaboration étroite avec la CPCA. Cependant, la question du périmètre de ce collectif et de son identité se pose au fur et à mesure des demandes d'adhésion de nouveaux membres. Il est en effet important de préserver le caractère informel du collectif et son ancrage dans le secteur de l'économie sociale.

Le travail de veille, d'expertise, d'animation et de plaidoyer de l'Uniopss sur les SSIG s'effectue en forte articulation avec le collectif SSIG. Ce dernier bénéficie en effet, de par ses nombreuses initiatives, d'une forte visibilité institutionnelle auprès des pouvoirs publics et de tous les acteurs intéressés, à la fois aux échelons national et européen.

Parmi les dossiers évoqués lors des réunions du collectif en 2008 : le processus de transposition en France de la directive européenne sur les services ; la mise en œuvre du paquet Monti Kroes sur le financement des compensations de SIEG ; la proposition de directive relative aux soins de santé transfrontaliers ; la présidence française de l'Union européenne et ses priorités en matière sociale ; les travaux du comité européen de protection sociale sur les SSIG ; les travaux de la mission pilotée par Michel Thierry de l'IGAS et ceux du CES sur les SSIG.

En 2008, le collectif a élaboré **deux publications** :

- un ouvrage, co-édité en janvier par le Comité européen des régions et le Comité économique et social européen, qui s'intitule : « *Les services sociaux d'intérêt général dans le marché intérieur du XXI<sup>e</sup> siècle : la nouvelle donne du traité réformateur* » et qui propose un état des lieux du processus communautaire sur les SSIG,
- un guide pratique sur les SSIG à destination des collectivités territoriales, publié en novembre aux éditions du courrier des maires, avec le soutien de la Caisse des dépôts et consignations. Le guide s'attache en particulier à la question de la sécurisation des modalités de contractualisation et de financement des SSIG et propose des outils de mise en conformité avec le droit communautaire dans le cadre de délibérations type pour les collectivités territoriales.

Le collectif SSIG a en outre été associé à l'organisation du **forum de la présidence française sur les SSIG**, qui s'est tenu à Paris les 28 et 29 octobre. Ce forum a réuni les autorités publiques européennes et nationales, les collectivités territoriales et les représentants de la société civile autour de la thématique suivante : « *Garantir l'accès de tous à des services sociaux d'intérêt général de qualité : quelle influence du droit communautaire ?* ». Pour la Direction générale de l'action sociale (DGAS) qui pilotait l'organisation de ce forum, l'enjeu était de dépasser la posture incantatoire sur les SSIG en proposant des exemples concrets illustrant les difficultés rencontrées par les services sociaux dans l'application du droit communautaire. Cette rencontre était la deuxième du genre, après le 1<sup>er</sup> Forum organisé en septembre 2007 à Lisbonne sous présidence portugaise.

Le collectif a en outre élaboré une réponse au **questionnaire du comité européen de la protection sociale sur les SSIG**. L'objectif principal de ce questionnaire était d'assurer un suivi de la communication de novembre 2007 et de recueillir des informations sur la mise en œuvre du droit européen dans le secteur social afin d'identifier les points d'incertitude qui perdurent.

Enfin, il a contribué aux travaux de la mission mise en place en juillet 2008 par les pouvoirs publics français sur les SSIG et pilotée par Michel Thierry. Le collectif a été auditionné par M Thierry et lui a adressé une contribution qui énonçait plusieurs préconisations à destination des pouvoirs publics français :

- garantir une égalité de traitement des services sociaux d'intérêt général en terme de sécurité juridique, tant pour les prestataires que pour les utilisateurs,
- intégrer la double exigence de mandatement des prestataires de services sociaux au sens de la directive « services » et de qualification de SIEG dans le droit interne conformément au principe de transparence du Traité CE,
- dans le cadre de la transposition de la directive services, proposer une disposition spécifique visant à qualifier explicitement de SIEG les différents services sociaux concernés et à mandater explicitement les prestataires de services sociaux en référence à leur encadrement législatif ou règlement propre existant. En complément de ce mandatement cadre, procéder, dans un second temps, secteur par secteur, à une vérification visant à faire évoluer le cas échéant les dispositions législatives ou réglementaires dictées par l'exigence communautaire d'obligation de fournir le service social concerné découlant du mandatement,
- demander à la Commission européenne de réviser sa décision de novembre 2005 dans le sens d'une adaptation de ses exigences au tissu de prestataires en inversant la charge de la preuve de la surcompensation, compte tenu du faible impact de ces services sur les échanges intracommunautaires.

## **2.5. Travaux sur l'impact du droit communautaire sur le cadre d'activité des associations de solidarité et sur la mise en concurrence du secteur**

Le pôle Europe de l'Uniopss a poursuivi en 2008 ses **travaux d'expertise autour de l'analyse de l'impact du droit communautaire sur le secteur associatif de solidarité en tant qu'opérateur de services**.

Dans le cadre des travaux de transposition de la directive européenne sur les services, un groupe de travail interne réunissant des adhérents nationaux de l'Uniopss<sup>3</sup> a été mis en place. Ce groupe s'est réuni à trois reprises. Il a plus particulièrement exploré la question du périmètre d'exclusion des services sociaux de la directive services en élaborant un tableau recensant les divers régimes d'encadrement du secteur social,

---

<sup>3</sup> APF, Croix Rouge, Citoyens et Justice, Coorace, Fnars, Unapei, UNA, Unhaj

médico-social et socio-judiciaire et en étudiant comment la notion « d'association caritative reconnue comme telle par l'État » pouvait être déclinée de manière opérationnelle en droit français. Ces travaux ont été communiqués à la mission pilotée par Michel Thierry et aux Ministères référents.

L'Uniopss a également été associée aux travaux de Michel Thierry dans le cadre de deux rencontres, dont une portant sur le secteur des services à la personne et associant étroitement les fédérations de ce secteur et les commissions « petite enfance » et « aide à domicile et à partir du domicile » de l'Uniopss.

Enfin, un temps d'échange a été organisé avec la mission de transposition de la directive services du MINEFI.

En 2008, le Conseil économique et social français a élaboré un avis intitulé « *Quel cadre européen juridique pour les SSIG ?* », dont le rapporteur était Frédéric Pascal<sup>4</sup> et qui a été adopté en avril. L'avis a été instruit par la Commission « Affaires sociales » du CES et l'Uniopss a été désignée comme experte auprès du rapporteur, ce qui lui a permis d'être étroitement associée à l'élaboration du contenu de l'avis. L'avis a été adopté à l'unanimité, moins l'abstention du groupe des entreprises privées (MEDEF).

Structuré en deux parties (cadrage général et préconisations), l'avis s'attache tout d'abord à appréhender le champ des services sociaux en France, leurs modalités d'organisation et les points de friction existants avec le droit communautaire. La deuxième partie énonce ensuite des préconisations destinées à relancer le processus relatif aux SSIG en Europe et en France à l'occasion de la présidence française de l'UE.

Le CES invite ainsi la PFUE à adopter un agenda européen en matière de SSIG, avec pour perspective à moyen terme l'adoption d'un cadre juridique communautaire spécifique. Le CES s'attache aussi aux enjeux nationaux et préconise une adaptation du droit national aux exigences communautaires. Il invite en outre le gouvernement français à considérer la transposition de la directive sur les services en droit français comme un enjeu majeur. Le passage en revue des régimes d'encadrement des services sociaux doit permettre de mieux définir en droit interne les missions d'intérêt général qui leur sont dévolues et de proposer un outil juridique de mandatement qui satisfasse aux exigences communautaires tout en respectant la capacité d'initiative des acteurs. Cet avis a eu un impact important sur la mise en œuvre des travaux visant à une adaptation du droit français des SSIG.

L'Uniopss a également poursuivi, en 2008, ses **travaux relatifs à la question de la mise en concurrence du secteur associatif sanitaire et social et au développement de formes contractuelles par les collectivités publiques** tendant à passer d'une logique de partenariat avec les associations à une logique de prestation de service conduisant à banaliser l'acteur associatif dans le cadre d'appels d'offres formalisés ou « d'appels à projets ».

Afin d'outiller politiquement et techniquement ses adhérents et les acteurs de l'accompagnement associatif, l'Uniopss a décidé d'élaborer un **guide** sur ces questions. Ce guide est intégré dans le projet CNAR<sup>5</sup> (centre national d'animation et de ressource) action sociale, médico-sociale et santé. L'Uniopss participe ainsi à la politique d'accompagnement de l'emploi associatif dans le cadre du dispositif local d'accompagnement (DLA).

Les objectifs de ce guide sont les suivants :

- Sensibiliser le secteur associatif de solidarité aux évolutions des modalités contractuelles et de partenariat entre les collectivités publiques et les associations par l'élaboration d'un outil pédagogique.
- Clarifier le cadre de relations contractuelles entre les collectivités publiques et les associations de solidarité en tant qu'opérateurs, dans le processus actuel d'évolution de la législation applicable (code des marchés publics paru le 1<sup>er</sup> août 2006 (décret N°2006-975), loi Sapin, régulation secteur loi 2002/2 et des pratiques (en particulier des Conseils Généraux et des communes).
- Appréhender les obligations des associations de solidarité en tant que donneurs d'ordre (lorsqu'elles souhaitent réaliser des travaux ou passer des commandes de fournitures et de services).
- Diffuser une culture commune autour des positionnements possibles des associations de solidarité comme acteurs privés non lucratifs spécifiques par rapport à la commande publique.

Le guide, qui bénéficie d'un financement dans le cadre du programme CNAR, devrait paraître en octobre 2009. Il comportera quatre parties : position politique de l'Uniopss sur les enjeux de mise en concurrence ; analyse juridique de la législation applicable ; analyse juridique de cas pratiques ; outils et préconisations.

<sup>4</sup> Par ailleurs, membre du bureau de l'Uniopss.

<sup>5</sup> Le CNAR bénéficie du financement de la DGEFP, de la DGAS, de la CDC et du FSE.

Un comité de pilotage réunissant des Uriopss et des adhérents nationaux a été mis en place en juin 2008. L'élaboration du guide est pilotée par le pôle Europe de l'Uniopss en lien avec les autres pôles transversaux et sectoriels de l'Uniopss. La rédaction des parties juridiques du guide a été confiée à une avocate Brigitte Clavagnier, du cabinet Alcyra Conseil, rédactrice en chef de Juris association.

## **2.6. Suivi de la Présidence française de l'Union européenne et élaboration d'outils sur l'Europe sociale**

La France a exercé la présidence de l'UE de juin à décembre 2008. Les priorités affichées en matière sociale étaient modestes tout comme la volonté réelle de travailler en lien étroit avec le secteur associatif.

### **- Dossier de presse « Europe et solidarités » :**

À l'occasion de la Présidence française de l'Union européenne, l'Uniopss et 9 membres de la Commission Europe (Fondation Armée du Salut, EAPN France, CCMSA, Fnars, Citoyens et Justice, Secours catholique, Médecins du Monde, APF, Coorace) ont réalisé un dossier de presse

Il analysait les apports du traité de Lisbonne et l'avancée de la reconnaissance des SSIG et des associations de solidarité. Il portait le bilan et les revendications politiques du secteur associatif de solidarité en matière de lutte contre les discriminations, – en particulier envers les Roms, les étrangers non communautaires et les personnes en situation de handicap –, et de mise en œuvre d'une justice restaurative dans les pays européens. Autres temps forts du dossier : Roshan Di Puppo répondait aux questions sur le rôle et le fonctionnement de la Plate-forme sociale dont elle est Directrice à Bruxelles, et Yannis Vardakastanis, Président du Forum européen des personnes handicapées, revenait dans une interview sur le mouvement « Ni pauvre, ni soumis » de mars 2008.

### **- États généraux de l'Europe à Lyon le 21 juin :**

Dans le cadre des 2<sup>ème</sup> États généraux de l'Europe (EGE) co-organisés à Lyon le 21 juin par « Notre Europe », « Europanova » et le « Mouvement européen France », l'Uniopss a organisé, en partenariat avec le Secours catholique, la Fondation Armée du Salut, la MSA et l'Uriopss Rhône-Alpes, un **atelier intitulé « Citoyenneté européenne : comment ne laisser personne sur le bord de la route ? »**.

Cet atelier s'est attaché à explorer la thématique de la citoyenneté et de l'inclusion des personnes supposément éloignées des processus institutionnels (personnes en situation d'exclusion, populations rurales, jeunes, minorités, etc.) et des vecteurs permettant d'activer leur participation et de construire une citoyenneté, y compris européenne. En toile de fond, une question : l'Europe étant perçue comme éloignée des citoyens de manière générale, qu'en est-il en ce qui concerne des populations souvent perçues comme « en marge » ? Cette image n'est-elle pas finalement réductrice ?

Le déroulement de l'atelier était rythmé par plusieurs témoignages fondés sur des projets associatifs concrets d'activation de la participation [1<sup>er</sup> témoignage d'une personne accompagnée par l'association EAPN France (European AntiPoverty Network) ayant participé aux 7<sup>èmes</sup> rencontres européennes des personnes en situation de pauvreté ; 2<sup>ème</sup> témoignage d'un représentant d'une association roumaine travaillant autour de l'inclusion des Roms en Roumanie et de la citoyenneté européenne ; 3<sup>ème</sup> témoignage d'un représentant du Cofrade (Conseil français des associations pour les droits de l'enfant) sur une expérience de participation de jeunes].

Jean-Luc Bennahmias, Eurodéputé, Benoît Derenne, Directeur de la Fondation pour les générations futures (projet « Panel des citoyens européens pour l'avenir des territoires ruraux »), Martin Hirsch, Haut commissaire pour les solidarités actives contre la pauvreté et Gisèle Halimi, écrivain, Présidente du mouvement « choisir la cause des femmes » réagissaient ensuite à ces témoignages.

### **- Outils sur l'Europe sociale à destination des usagers :**

En vue des élections européennes prévues en juin 2009, l'Uniopss, le Secours Catholique, l'Armée du salut, l'Association des Paralysés de France, l'Association « Nous aussi », la Fnars, les Petits Frères des Pauvres ont décidé de sensibiliser leurs membres et les publics qu'ils accompagnent aux enjeux que constituent ce moment démocratique. L'objectif était de rapprocher l'Europe des personnes qui peuvent se sentir éloignées des problématiques européennes. Les associations ont ainsi développé fin 2008 un outil destiné à faire découvrir l'Union européenne aux personnes accompagnées dans les structures et promouvoir la construction d'une citoyenneté européenne. Cet outil devrait permettre de mieux appréhender l'Union européenne, son rôle et son impact concret dans la vie quotidienne des usagers des associations.

L'outil est constitué de deux supports : un document PowerPoint et un livret intitulé « passeport pour l'Europe ». Le document PowerPoint est destiné aux travailleurs sociaux ou encadrants ; il a été conçu afin d'animer des sessions de sensibilisation et d'information sur ce que fait l'Union européenne autour de trois thématiques : la citoyenneté, la pauvreté et les discriminations. Réalisé avec des usagers, cet outil permet de faire découvrir l'Union européenne mais aussi les revendications et les actions menées par les réseaux associatifs de solidarité français dans la construction de l'Europe sociale. Le document PowerPoint s'accompagne d'un livret intitulé « *passeport pour l'Europe* » en direction des usagers et qui rassemble les éléments clés. Le projet a été coordonné par le Secours catholique qui a assuré la fabrication et le tirage des supports.

## 2.7. Suivi de la programmation FSE 2007-2013

L'Uniopss a poursuivi en 2008 sa dynamique de travail inter-associative autour de la programmation du FSE en lien avec la CPCA et l'AVISE.

Un nouveau comité national de suivi du FSE a été mis en place, dans lequel siège un collège interassociatif composé de représentants mandatés par la CPCA (Uniopss, Lfeep, Celavar, Cnajep, Cnidff).

Les représentants associatifs ont rencontré en février 2008 la DGEFP pour faire le point sur la participation des associations à la programmation du FSE. Parmi les points abordés : les enjeux d'une nouvelle session de formation décentralisée pour l'accès des associations au FSE (projet porté par l'Avise) et en particulier celui de la mise en réseau des acteurs associatifs sur les territoires ; la stratégie de communication spécifique en direction des associations dans la mise en œuvre de la nouvelle programmation ; la capacité de consolider au niveau national des informations sur la place des associations dans la gouvernance territoriale du suivi des fonds structurels ; l'état des lieux des procédures de sélection des organismes intermédiaires pour la mesure relative aux micro-projets associatifs.

Par ailleurs, de nouvelles sessions de formation sur la programmation FSE à destination des porteurs de projets associatifs pilotées par la CPCA et mises en œuvre par l'Avise se sont mises en place au 2<sup>ème</sup> semestre 2008.

## 2.8. Représentation institutionnelle et lobbying européen

En 2008, l'Uniopss a poursuivi sa participation aux travaux de la Commission Europe du Conseil **supérieur de l'économie sociale**. Cette commission s'est réunie quatre fois en 2008. Les réunions de cette commission ont été consacrées aux enjeux communautaires intéressant le secteur de l'économie sociale et en particulier au processus sur les SSIG et à la structuration du dialogue civil européen.

En 2008, au sein d'**instances inter-associatives ou de l'économie sociale à l'échelon national et européen**, l'Uniopss a également poursuivi sa participation :

- aux travaux du CEDAG (Comité Européen des associations d'intérêt général) en tant que membre du Conseil d'administration et du Bureau. Depuis 2008, l'Uniopss anime en outre le groupe de travail consacré au suivi des politiques sociales du Cedag. En 2008, le Cedag a connu des difficultés financières importantes qui ont pénalisé son travail d'animation à destination de ses membres. Il a par ailleurs renouvelé ses instances : Jeff Weizel, de la plate-forme luxembourgeoise ECGA, est devenu Président du Cedag en remplacement d'Anne David (Fonda). Le Cedag a par ailleurs réformé ses statuts pour permettre une meilleure participation des plates-formes nationales interassociatives : trois catégories de membres (plates-formes nationales et régionales intersectorielles, plates-formes nationales et régionales sectorielles, réseaux européens ou nationaux ou internationaux et associations de recherche et thinks tanks) ont été créées. Enfin, le Cedag compte deux nouveaux membres : la fédération nationale des ONG polonaises et l'association des ONG de République tchèque ;
- aux groupes Europe et de suivi du FSE de la CPCA. Sous l'impulsion de la nouvelle vice-présidente en charge de l'Europe, la CPCA organise périodiquement des temps de concertation sur les enjeux européens intéressant le secteur associatif (dossiers des SSIG, dialogue civil, plates-formes européennes, etc.) auxquels participe l'Uniopss ;
- à la conférence européenne de l'économie sociale organisée les 21 et 22 novembre à Strasbourg par le Ceges. Hubert Allier, DG de l'Uniopss, y a animé un atelier intitulé « *Intérêt général et règles du marché : plaidoyer ou réquisitoire ?* »

## 2.9. Tableaux d'activité 2008 du Pôle Europe

### *Interventions auprès d'adhérents et partenaires institutionnels :*

| Date     | Organisme                            | Thème                                                                                                                  |
|----------|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 25.01.08 | AFCCRE                               | Séminaire « Europe et services publics locaux » – intervention de J.M. Bloch-Lainé, ancien Président de l'Uniopss      |
| 19.02.08 | Université Paris I/Panthéon-Sorbonne | Le droit des SSIG – Intervention de D. Balmay, Président de l'Uniopss                                                  |
| 23.04.08 | AG Crédit coopératif de Picardie     | Les services d'intérêt général, un concept européen qui nous concerne tous                                             |
| 24.04.08 | AG CELAVAR                           | Les SSIG/SIG                                                                                                           |
| 14.05.08 | Assemblée Nationale                  | Petit déjeuner intergroupe économie sociale – Les SIEG et la directive services – présentation du rapport de F. Pascal |
| 17.06.08 | Club des partenaires                 | Europe et solidarités à l'heure de la Présidence française de l'Union européenne                                       |
| 09.07.08 | Assemblée Nationale                  | Intervention pour le Cedag – Mission Morange                                                                           |
| 17.07.08 | CNLE                                 | Présentation des travaux du collectif SSIG                                                                             |
| 03.10.08 | CES Paris – bureau du CESE           | Présentation du collectif SSIG et des enjeux de la régulation du secteur social                                        |
| 14.10.08 | Assemblée Nationale                  | Audition Uniopss par la Mission sur les SSIG pilotée par les députés Caresche et Blessig                               |
| 04.11.08 | CPCA Centre                          | La réglementation européenne sur les SSIG                                                                              |
| 14.11.08 | CA de l'APF                          | Les SSIG et le statut de l'association européenne                                                                      |
| 18.11.08 | Journées DLA                         | Intervention sur la commande publique                                                                                  |
| 27.11.08 | Juris Formation                      | Journée de formation : intervention sur les SSIG, les collectivités territoriales et les associations                  |
| 01.12.08 | Maison de l'Europe                   | Conférence – débat sur les SSIG                                                                                        |
| 04.12.08 | AIRE                                 | Évolution des concepts en Europe, désinstitutionnalisation et discriminations                                          |
| 05.12.08 | Uniopss Pays de la Loire             | Intervention au CA sur la commande publique                                                                            |

- CES – expert auprès du rapporteur (F. Pascal) d'un avis du CES intitulé : « Quel cadre juridique européen pour les SSIG ? »  
réunions et auditions  
9 réunions de la Commissions « Affaires sociales »
  - 07.04.08 : Conférence de presse sur l'avis sur les SSIG
  - 08. et 09.04.08 : séances plénières d'adoption de l'avis sur les SSIG

### *Représentations institutionnelles :*

- Commission Europe CSES : 05.02.08 – 10.03.08 – 13.05.08 – 01.07.08
- DIIESES : 05.09.07 : Réunion de préparation sur la Présidence française de l'Union européenne
- DGAS
  - 07.05.08 : RDV avec M. Janvier, chef de projet DGAS sur la directive services
  - 20.05.08 : Préparation du forum SSIG de la PFUE
  - 29.05.08 : COPIL Uniopss / DGAS
  - 16.07.08 : rdv M. Janvier sur la directive services
- IGAS : mission sur les SSIG pilotée par M. Thierry
  - 30.09.08 : rdv Uniopss / Mission Thierry
  - 19.11.08 : rdv Uniopss / Mission Thierry – secteur des services à domicile et petite enfance
- CNVA : 02.10.08 : réunion groupe Europe

### *Participation plates-formes européennes et nationales :*

- Collectif SSIG : 9 réunions de travail en 2008  
Organisations d'événements et élaboration de documents :
  - 28.01.08 : Conférence de presse Comité des régions (Bruxelles)
  - 15.02.08 : Conférence de presse sur le livre « Les services sociaux d'intérêt général dans le marché intérieur du XXI<sup>ème</sup> siècle, la nouvelle donne du Traité réformateur »-Publications du CDR/CESE – janv.08
  - 01.07.08 : Conférence de presse sur la Présidence française de l'Union européenne
  - oct. 2008 : Réponse au questionnaire SSIG du Comité européen de la protection sociale
  - nov. 2008 : Élaboration d'un guide sur les SSIG à destination des collectivités territoriales – Éditions Le Courrier des Maires
- Programmation FSE 2007-2013
  - 08.07.08 : réunion formation FSE/CPCA
  - 22.02.08 : réunion DGEFP/CPCA sur la participation des associations à la programmation FSE
  - 07.10.08 : Comité national de suivi
  - 16.12.08 : Comité national de suivi
- CEDAG
  - 31.01.08 : Bureau
  - 11.03.08 – 27.06.08 – 29.10.08 – 11.09.08 – 08.12.08 : CA
  - 16.05.08 : AG
  - 10.04.08 – 02.06.08 – 11.09.08 – 08.12.08 : groupe travail politique sociale
  - 15.05.08 : Séminaire dialogue civil pour la solidarité
  - 26.06.08 : Atelier sur les perspectives et programme d'action
- CPCA
  - 04.03.08 : réunion sur les SSIG + groupe de travail CPCA/Europe sur les orientations 2008-2013
  - 13.03.08 : réunion FSE avec l'AVISE + réunion sur Collectif SSIG/CPCA
  - 8 réunions téléphoniques de la Commission Europe

- CEGES
  - 13.03.08 : réunion sur Conférence économie sociale au CES
  - 07.10.08 : commission Europe
- Plate-forme des ONG : préparation de la Troïka France – Rép. tchèque – Suède 01.02.08 – 12.02.08 : réunions
- Plate-forme sociale 09.12.08 : conférence sur le dialogue civil – participation d'un membre de la Commission Europe

#### **Animations Uniopss :**

- Commission Europe : 20.03.08 – 12.06.08 – 18.09.08 – 18.12.08
- Réunion adhérents nationaux sur la directive services (*mise en place d'un groupe de travail*) 30.05.08 – 24.06.08 – 24.09.08
- Outil sur la commande publique (*mise en place d'un COPIL*) : 19.06.08 – 18.09.08 – 26.11.08

#### **Interventions dans les Commissions et CA Uniopss :**

| Date     | Commissions                             | Thème                                                                                                                                               |
|----------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 05.03.08 | CA Uniopss                              | Les enjeux européens, la Présidence française de l'Union européenne, les chantiers à venir, l'appropriation de la thématique européenne             |
| 20.05.08 | Gestion                                 | Directive services et présentation du projet d'outil sur la commande publique                                                                       |
| 05.06.08 | Commission décentralisation             | Enjeux européens et réforme de l'Etat et la décentralisation                                                                                        |
| 09.07.08 | Commission aide à domicile              | Rapport du CES sur les SSIG – transposition de la directive services                                                                                |
| 16.09.08 | Réunion directeurs Uriopss              | Présentation de l'actualité européenne (document conjoncturel)                                                                                      |
| 21.10.08 | Réunion directeurs Uriopss              | Présentation de l'argumentaire politique de l'outil sur la commande publique                                                                        |
| 20.11.08 | Commission droit social                 | Intervention sur la commande publique et le transfert d'activité                                                                                    |
| 09.12.08 | Conférence des Présidents et directeurs | Présentation de l'argumentaire politique de l'outil sur la commande publique                                                                        |
| 10.12.08 | CA Uniopss                              | Présentation du mémorandum Uniopss pour les élections européennes et intervention sur l'argumentaire politique sur l'outil sur la commande publique |

- États Généraux de l'Europe du 21 juin à Lyon : organisation du forum « Citoyenneté européenne, comment ne laisser personne sur le bord de la route ? » 8 réunions de préparation
- CNIAE : 31.03.08 : Commission Europe sur les SSIG et la directive services
- Ministère des Finances 18.03.08 : Rdv M. Malangeau – Mission transposition de la directive services
- Ministère des Affaires européennes Rdv M. Klossa, cabinet du Ministre sur la préparation de la PFUE

#### **Publications et réalisations :**

- Dossier de presse Uniopss pour la Présidence française de l'Union européenne – juin 2008
- Passeport & DVD Europe – décembre 2008 en partenariat avec le Secours Catholique, la Fnars, l'APF, Les petits frères des Pauvres, l'Armée du Salut.
- Union Sociale : Dossier Europe à l'occasion de la PFUE - juin- juillet 2008

## **3. Perspectives 2009**

### **3.1. Poursuite du travail de réflexion sur les SSIG**

En 2008, l'Uniopss poursuivra son travail de concertation, de plaidoyer, d'information, de sensibilisation, voire d'intervention auprès des adhérents autour des services sociaux d'intérêt général.

Parmi les chantiers à suivre :

- le processus communautaire relatif aux SSIG, en lien avec les élections d'un nouveau Parlement européen, la nomination d'une nouvelle Commission européenne et l'achèvement du processus de ratification du traité de Lisbonne qui donne une base juridique à l'adoption de législations européennes sur les SIEG
- la transposition de la directive « services » : suivi de l'élaboration d'un projet de loi de transposition de la directive
- la mise en œuvre de la réglementation sur le financement des SIEG (paquet Monti Kroes)
- le suivi des propositions de la mission pilotée en 2008 par Michel Thierry sur les SSIG, et en particulier celles ayant trait à une sécurisation juridique des financements octroyés aux opérateurs chargés d'une mission d'intérêt général.

Sur ces dossiers, l'Uniopss poursuivra son travail d'animation interne et au sein du collectif SSIG.

Une conférence devrait être organisée au Conseil économique et social français en avril visant à interpellier les candidats français aux élections européennes sur le dossier des SSIG.

### **3.2. Travaux autour des enjeux de mise en concurrence du secteur associatif de solidarité**

L'Uniopss poursuivra en 2009 ses travaux visant à finaliser un guide relatif aux questions de mise en concurrence du secteur associatif sanitaire et social. Un comité de pilotage a été mis en place courant 2008. Les parties relatives à la position politique de l'Uniopss et à l'analyse juridique de la législation applicable ont été rédigées en 2008. En 2009, les travaux porteront autour de l'analyse des cas pratiques, de l'outillage et des préconisations du guide. L'objectif est de publier ce guide en septembre 2009.

En parallèle, l'Uniopss conduira un travail sur ces enjeux à destination des collectivités publiques, et plus particulièrement des collectivités territoriales, afin de les sensibiliser sur les évolutions en cours et sur les conséquences néfastes d'une systématisation des logiques de mise en concurrence.

### **3.3. Travail d'animation autour des élections européennes de juin 2009**

Dans la perspective des élections du Parlement européen, qui se tiendront en juin 2009, l'Uniopss va élaborer un mémorandum visant à interpeler les candidats français sur des sujets intéressant le secteur de l'économie sociale et sur les politiques sociales de l'UE. L'objectif est de sensibiliser les candidats, mais aussi d'effectuer un travail d'animation à destination des adhérents de l'Uniopss sur ces enjeux.

Le mémorandum devrait être finalisé courant février pour une diffusion en mars. Des Rendez-vous institutionnels seront ensuite programmés. L'Uniopss devrait en outre participer à la convention nationale organisée par le Mouvement Européen France à l'occasion des élections européennes en avril prochain.

### **3.4. Suivi du FSE**

L'Uniopss poursuivra son travail d'animation autour du FSE, à travers le suivi de la mise en œuvre de la programmation FSE 2007 - 2013 et la participation aux travaux du comité national de suivi et à la dynamique de travail pilotée par la CPCA, en vue de doter les coordinations associatives, à l'échelon régional, de ressources sur les enjeux européens. Les sessions de formations à destination des acteurs associatifs, pilotées par la CPCA et mises en œuvre par l'Avise, devraient se poursuivre en 2009.



## 1. Constat et problématique

Attachées aux partenariats d'intérêt général, les associations ne souhaitent pas se laisser enfermer dans un rôle de simple opérateur économique, mouvement aujourd'hui accentué par la généralisation des mises en concurrence et l'application de critères de performance. La pression du droit communautaire, imprégné des principes du droit de la concurrence accentue cette évolution comme le démontre les questions engendrées par la définition du périmètre des services sociaux d'intérêt général (SSIG) et la transposition de la directive services.

La définition du partenariat en est quelque peu dénaturée, apparaissant de plus en plus comme une relation donneurs d'ordre/prestataires. Paru courant 2008, le rapport de Jean-Louis Langlais « *Pour un partenariat renouvelé entre l'État et les associations* » est révélateur de cette évolution. Le document plaide en effet expressément pour un passage de la culture de subvention à celle de la commande publique. C'est pourquoi il est également essentiel de porter les propositions de la CPCA concernant les financements : nécessité d'une loi pour clarifier la subvention d'intérêt général et la généralisation des contrats de financement pluriannuels.

Bénéficiant d'une image positive<sup>6</sup>, il est essentiel que les associations continuent à s'organiser et à s'unir volontairement pour faire valoir leur capacité d'expertise au plus proche des besoins du public accompagné et pour mutualiser leurs expériences. Ce rôle est d'ailleurs consacré par l'article L116.1 du CASF qui stipule que « les associations sont au même titre que les acteurs publics invitées à évaluer les besoins et les attentes de tous les groupes sociaux en difficulté et à participer aux réponses nécessaires ». Par ailleurs, avant leur imbrication croissante aux politiques publiques, les associations ont été à l'origine de l'essentiel des initiatives en matière d'action sociale et médico-sociale en apportant des réponses à des besoins non couverts ni par la solidarité nationale, ni par le marché.

Cette réaffirmation de l'identité associative doit trouver une traduction concrète dans la rénovation des pratiques, condition d'une reconnaissance par les pouvoirs publics et au niveau européen. Dans un contexte changeant et incertain, il est de la responsabilité des structures, par la participation de l'ensemble des acteurs, de faire vivre collectivement les spécificités associatives en revisitant le(s) fonctionnement(s) interne(s) et les modes de gouvernance. Ces priorités rejoignent les axes présentés dans une plaquette éditée par l'Uniopss fin 2007<sup>7</sup> : remobilisation du niveau politique, réflexion autour d'un management participatif, organisation des activités économiques au vu du projet associatif. Il s'agit donc de défendre l'autoévaluation comme démarche ressource et de répéter l'attachement aux travaux de l'Anesm, construits dans une logique participative et selon une méthode associant experts et acteurs de terrain, propres à faire valoir la spécificité du secteur.

<sup>6</sup> Selon le sondage de l'Institut CSA, réalisé en novembre 2007, « Les Français et le financement des associations » : 7 Français sur 10 font confiance aux associations, 2 sur 3 considèrent leur poids important, et 82% souhaitent que ce poids se maintienne ou augmente. Près de la moitié estiment que le prix des services des associations sont moins élevés que celui des entreprises marchandes car les associations ne font pas de profit (53%) et bénéficient du travail des bénévoles (58%).

<sup>7</sup> « Où en êtes-vous avec la gouvernance associative ? », Uniopss, 2007.

## 2. Actions menées

### 2.1. Commande publique et mise en concurrence du secteur associatif de solidarité

#### 2.1.1 Éléments contextuels

Récemment encore, la question de la commande publique et de l'évolution des modalités de contractualisation entre collectivités publiques et associations ne semblait pas être pas une préoccupation réelle dans le secteur sanitaire, social et médico-social.

En effet, un grand nombre d'associations du secteur dont les activités sont régies par un cadre légal spécifique sont à priori protégées d'une mise en concurrence puisque les projets de création de structures qu'elles portent doivent être présentés et examinés dans le cadre d'une procédure spécifique<sup>8</sup>. Sur le terrain, le risque n'est pourtant pas totalement écarté dès lors que certaines autorités organisent des appels d'offres ou des appels à projets non prévus par ces législations spécifiques. La reprise éventuelle de ces mécanismes dans le cadre de la réforme sur les ARS aboutirait alors à une forme de régulation concurrentielle. En effet, ce texte prévoit l'introduction de la procédure d'appels à projet auquel devraient avoir recours systématiquement les décideurs publics en cas de projet faisant appel à des financements publics.

Mais à côté de ce mouvement de mise en concurrence pour le moment implicite, un certain nombre de structures, notamment dans les secteurs de la petite enfance, de l'insertion, du socio-judiciaire ou de la prévention spécialisée sont de plus en plus souvent directement confrontées aux mécanismes de la commande publique (marchés publics de services, délégations de service public).

Cette évolution et le souhait exprimé notamment dans le rapport de Monsieur Langlais du passage d'une culture de subvention à une culture de la commande publique a poussé l'Uniopss à développer un outil destiné à aider les associations à se positionner sur ce thème. Il s'agit de réaffirmer avec force l'attachement au principe de relations partenariales respectueuses des rôles de chacun et de chercher les articulations possibles avec une commande publique socialement responsable. Pour ce faire, il est légitime d'interpeller les vertus proclamées d'une mise en concurrence débridée et ainsi permettre de sortir d'une vision dualiste opposant subvention et commande publique.

#### 2.1.2 Outil méthodologique sur la commande publique à destination du secteur associatif de solidarité

Avec le soutien du CNAR, l'Uniopss s'est engagée tout au long de l'année dans l'élaboration d'un outil sur la commande publique qui doit être finalisé au 2<sup>ème</sup> semestre 2009. Ces travaux se sont appuyés sur un comité de pilotage regroupant des adhérents nationaux (APF, Acepp, Coorace, Fnars, FN Pact Arim, Familles rurales, Mutualité Française) et trois pôles de l'Uniopss (Europe, Vie associative, Gestion financière et tarification).

L'élaboration de cet outil est coordonnée par le pôle Europe de l'Uniopss<sup>9</sup>.

#### 2.1.3 Objectifs du projet

- Sensibiliser le secteur associatif de solidarité aux évolutions des modalités contractuelles et de partenariat entre les collectivités publiques et les associations.
- Clarifier le cadre de relations contractuelles entre les collectivités publiques et les associations de solidarité en tant qu'opérateurs.
- Appréhender les obligations des associations de solidarité en tant que donneurs d'ordre.
- Diffuser une culture commune autour des positionnements possibles des associations de solidarité comme acteurs privés non lucratifs spécifiques par rapport à la commande publique.

---

<sup>8</sup> *Législation hospitalière pour les établissements de santé et la loi du 2 janvier 2002 pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux.*

<sup>9</sup> *Voir le chapitre n°2 – Europe.*

## 2.1.4 Contenu de l'outil

L'outil comporte 4 parties :

- Introduction sous forme d'argumentaire politique relatif aux enjeux liés à la mise en concurrence du secteur associatif de solidarité avec le passage d'une logique de partenariat à une logique de donneur d'ordre à prestataire (effets induits, risques identifiés pour la vitalité du secteur et propositions pour une commande publique socialement responsable)
- Présentation et analyse pédagogique du cadre législatif et réglementaire applicable en matière de commande publique (associations « prestataires » et « donneurs d'ordre »).
- Étude d'une dizaine de cas pratiques.
- Préconisations et conseils méthodologiques.

Concernant les aspects juridiques de l'outil, l'Uniopss a fait appel à une consultante extérieure, l'avocate Brigitte Clavagnier. Les deux premières parties de l'outil (argumentaire politique et l'analyse juridique) ont été réalisés en 2008. Les deux dernières parties seront finalisées en 2009.

## 2.2. Financement des associations

La CPCA avait lancé en juin 2007 une consultation nationale sur les besoins et enjeux du financement des associations. Suite au travail de 7 coordinations, dont l'Uniopss pour la coordination sanitaire, sociale et médico-sociale et à un séminaire sur le sujet en 2007, le rapport final est paru au cours de l'été 2008<sup>10</sup>.

## 2.3. Évaluation

L'Uniopss défend depuis longtemps l'auto-évaluation de la personne gestionnaire et des structures qu'elle gère comme une démarche ressource. La position, validée par son Conseil d'Administration en mai 2006, défend une conception globale de l'évaluation, considérée comme une démarche de progrès et de développement, ne se limitant pas à l'examen de qualité mais permettant d'interroger le fonctionnement de la structure et de faire ressortir ses spécificités dans la conduite d'activités.

À ce titre, la mise en œuvre de l'évaluation interne des établissements et services constitue une occasion de se pencher sur l'adéquation entre la mise en œuvre des activités, le projet d'établissement et le projet associatif ou institutionnel.

Ayant largement participé au fonctionnement et aux travaux du Conseil national de l'évaluation sociale et médico-sociale (CNESMS), l'Uniopss a poursuivi cet engagement au sein de l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) dont les travaux s'inscrivent dans la continuité de ceux du CNESMS.

### 2.3.1 Participation au fonctionnement de l'ANESM

Installée le 21 mars 2007 en remplacement du Conseil National de l'Évaluation Sociale et Médico-Sociale (CNESMS), l'ANESM, dirigée par Didier Charlanne, est constituée sous forme de GIP et réunit l'État, la CNSA et 11 organismes gestionnaires d'établissements et de services<sup>11</sup>.

L'Uniopss a été élue membre du CA, occupant à la fois un poste de titulaire et de suppléant. Par le vote du CA du 4 juillet 2007, Agnès Jeannet (IGAS) a été élue Présidente, et Hubert Allier (Uniopss) Vice-président.

L'agence comporte également un comité scientifique et un comité d'orientations stratégiques (COS). Le COS est organisé en sections sectorielles (personnes âgées, handicap, enfance en danger et exclusion). Lors de la réunion en date du 13 septembre 2007, André Ducournau (GNDA) a été élu Président et Emmanuel Bon (APF), Vice-président. L'Uniopss est membre du COS et de son bureau.

<sup>10</sup> Voir le chapitre n°7 -Gestion financière et tarification.

<sup>11</sup> Uniopss, Febap, Fnars, Fnaqpa, Unapei, Unasea, Unadmr, Una.

Dans le cadre de l'ANESM, l'Uniopss continue d'animer un collectif inter associatif, regroupant désormais les membres associatifs du collège 2 du Conseil d'administration et visant à débattre du rôle, du fonctionnement et des travaux de l'agence. Le collectif s'est réuni, entre autres, au mois d'août dans les locaux de l'Uniopss<sup>12</sup>, afin d'aborder notamment :

- L'articulation entre les différentes instances de l'agence (CA, COS, Conseil scientifique) et l'hypothèse de l'adoption d'un règlement de fonctionnement.
- Les rôles respectifs des différentes instances dans l'élaboration d'une recommandation. Une plus grande transparence du processus et des procédures est souhaitée ainsi qu'un éclaircissement sur les compétences des sections.
- Les perspectives politiques, fonctionnelles et opérationnelles de l'agence eu égard à la création des Agences régionales de santé, la révision générale politiques publiques, l'évolution de la CNSA, l'articulation avec la Haute autorité de santé et enfin le lien entre certification et évaluation.

### **2.3.2 Participation à divers groupes de travail en vue de l'élaboration de recommandations de bonnes pratiques professionnelles**

- La prise en compte des projets de la personne, groupe de pilotage (Benjamin Lillier, Uriopss Languedoc Roussillon).
- L'ouverture des établissements à et sur l'environnement (Thierry Vergnaud, Uriopss Rhône Alpes)
- La mise en œuvre de l'évaluation interne, groupe de trame (Dominique Sacher).
- Le rôle de l'encadrement et la mission du responsable de service dans la prévention et le traitement de la maltraitance à domicile, comité d'organisation (Alain Villez, Conseiller technique Uniopss personnes âgées). Etc.

### **2.3.3 Information et sensibilisation aux travaux de l'agence**

#### **- Fiches sur chacune des recommandations publiées :**

- Mise en œuvre de l'évaluation interne dans les établissements et services visés à l'article L312-1 du Code de l'action sociale et des familles (avril 2008)
- Expression et participation des usagers dans les établissements relevant du secteur de l'inclusion sociale (avril 2008). Elle concerne les CADA, les CHRS et CHU autorisés dans le cadre de la loi 2002-2.
- Conduites violentes dans les établissements accueillant des adolescents : prévention et réponses (juillet 2008). Elle concerne les établissements de protection de l'enfance, de l'enfance délinquante, les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques
- La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre (juillet 2008). Cette recommandation constitue un cadre de référence pour l'ensemble des autres recommandations de l'agence.
- Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées (juillet 2008).

**- Mise en ligne d'un dossier thématique « Évaluation » sur le site Internet Uniopss-Uriopss.**

**- Présentation des recommandations au sein de diverses commissions de l'Uniopss.**

### **2.3.4 Participation aux travaux sur l'évaluation engagés par la protection judiciaire de la jeunesse**

En fin d'année 2007, la PJJ a convié les associations à une rencontre afin de lui présenter les objectifs de la PJJ sur 2008 en matière d'évaluation. La PJJ a en effet mis en place un comité de pilotage et plusieurs groupes de travail, qui se sont tenus à plusieurs reprises en 2008, afin d'élaborer des outils permettant aux établissements et services de réaliser l'évaluation interne ou « auto-évaluation » des activités et de la qualité des prestations, instaurée par la loi du 2 janvier 2002. Il s'agissait également d'obtenir des remontées de bonnes pratiques.

---

<sup>12</sup> Fiche Informations en ligne Uniopss/Uriopss, fiche n°45456

Si les associations ont salué ce travail de réflexion, un courrier interassociatif (Andesi, Citoyens et Justice, FN3S, GNDA, Unasea, Uniopss) a été adressé à l'attention de Madeleine Mathieu, sous directrice DPJJ afin qu'une note de cadrage PJJ précise les objectifs et la méthode de la démarche ainsi que l'articulation avec ANESM, question revenue à plusieurs reprises au cours de l'année 2008.

La DPJJ dans un courrier du 11 décembre 2007 a ainsi invité le réseau interassociatif à participer au comité de pilotage et à désigner des représentants dans les groupes de travail. Dans le cadre de cette réflexion, les fédérations associatives sont particulièrement attentives à ce que les champs de compétence propres à la PJJ et à l'ANESM soient respectés d'une part et que l'audit mis en place par la DPJJ ne se confonde pas avec l'évaluation relevant de la loi 2002-2 et de l'ANESM.

### **2.3.5 Réalisation d'une enquête de perception auprès des Uriopss**

Cette enquête a pour objectif de réaliser un état des lieux des constats et des attentes des Uriopss en matière d'évaluation interne.

### **2.3.6 Élaboration d'un guide**

Le réseau Uniopss/Uriopss a souhaité élaborer un « guide d'accompagnement aux évaluations » à l'usage des conseillers étant amenés à réfléchir et travailler avec les structures associatives (personne morale comme établissements et services) sur le sujet de l'évaluation. Ce guide se veut être un outil permettant de situer voire d'articuler les différentes évaluations les unes par rapport aux autres.

Guide délicat à réaliser, il devrait être mis à la disposition des équipes Uriopss courant du 2<sup>ème</sup> trimestre 2009.

## **2.4. Engagement de l'Uniopss dans le mouvement inter associatif et au sein de l'économie sociale**

### **2.4.1 Participation aux travaux du CNVA**

Renouvelé au printemps 2007<sup>13</sup>, le nouveau Conseil national de la vie associative (CNVA), mandature 2008-2011 a été installé le 13 décembre 2007. L'Uniopss est membre titulaire, ayant pour suppléant l'association Débarquement Jeunes. Un nouveau bureau de 15 membres est issu des élections du 15 janvier 2008. Sa présidente, Édith Arnoult Brill a été reconduite dans ses fonctions. Elle est entourée de deux Vices présidents, Philippe-Henri Duteil et Jean-François Angles. Six groupes de travail ont été installés pour cette huitième mandature : Europe, bénévolat, volontariat associatif, service civil, gestion et l'information comptable, juridique et fiscale.

En raison de la vacance du poste de conseiller technique « Vie associative » pendant une partie de l'année, l'Uniopss n'a pu participer aux séances plénières en 2008. Elle y participe à nouveau depuis le début 2009.

Le groupe juridique et fiscal du CNVA a repris ses activités en 2008 (5 réunions). L'Uniopss a suivi les travaux et y a participé une fois.

### **2.4.2 Questionnement sur l'avenir du CNVA**

L'avenir du CNVA a fait l'objet d'un questionnement dans le cadre de deux rapports parus en 2008 :

- Le rapport de JL Langlais propose de faire du CNVA un observatoire de la vie associative.
- Dans le rapport du Député Pierre Morange, il est proposé de redéfinir les fonctions du CNVA pour en faire un organe d'observation et d'expertise du secteur associatif.

L'Uniopss est particulièrement attentive à l'avenir de cette instance à la fois pour que sa mission, son rôle et sa composition soient optimisés et pour que ce travail d'actualisation se fasse en prenant en compte l'instance politique existante du mouvement associatif organisé la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA).

---

<sup>13</sup> Arrêté du 14/03/2007 relatif à la composition du CNVA, JORF n°63 du 15/03/2007 et Arrêté du 23/04/2007 portant nomination au CNVA, JORF n°96 du 24/04/2007.

### 2.4.3 Participation aux travaux de la CPCA

Le nouveau comité exécutif de la CPCA pour la mandature 2008-2009 a été élu le 7 février 2008.

Ont été élus :

- **CCOMCEN** : Jacques HENRARD, Président.
- **CNAJEP** : Philippe DEPLANQUE, Vice Président en charge des « Territoires ».
- **CADECS** : Corinne BORD, Vice-Présidente en charge des « Affaires européennes ».
- **Ligue de l'Enseignement** : Nadia BELLAOUI, Vice-Présidente en charge de « l'engagement associatif ».
- **UNAF** : Alain FERETTI, Trésorier.
- **UNIOPSS** : Hubert ALLIER, Vice-Président en charge des « relations contractuelles, du financement et de l'économie sociale ».

Après une étude sur l'accompagnement pour les associations (avril 2008), la CPCA a publié au mois de juillet une étude intitulée « Le financement (public) associations : une nouvelle donne, de nouveaux besoins » qui s'appuie sur une démarche inter associative. À ce titre, l'Uniopss a réalisé une enquête auprès des associations du secteur. Les réponses de 160 associations rapportent que l'inquiétude est liée au contexte qui voit une augmentation constante des besoins et de la demande sans augmentation des ressources et à la place grandissante de la gestion qui prend de plus en plus le pas sur le service aux usagers<sup>14</sup>.

Par ailleurs, une réflexion participative a été mise en place pour réfléchir aux conditions d'une cohabitation et d'une articulation pertinente entre « projet associatif et logique de marché ? » Cette étude devrait déboucher sur un séminaire mi mars 2009 et sur un rapport fin du premier semestre 2009 qui permettront au CA et aux coordinations membres de la CPCA de pouvoir porter une parole sur ce sujet en particulier à l'occasion de la 2<sup>ème</sup> Conférence Nationale de la Vie Associative. Ce travail est piloté au sein de la CPCA par le vice-président en charge de l'économie sociale.

### 2.4.4 Représentation au sein du CEGES

Le CEGES est une association regroupant l'ensemble des composantes de l'économie sociale<sup>15</sup> et qui a pour mission de faire connaître ce secteur et ses spécificités auprès des pouvoirs publics, du secteur marchand et de la société civile.

Créé le 30 octobre 2001, le CEGES est issu du Comité national de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives (CNLAMCA). Il est composé de quatre collèges dont le premier regroupe les organisations nationales représentant les mouvements associatif, coopératif, mutualiste d'assurance et mutualiste de santé et auquel l'Uniopss siège au titre de la CPCA aux côtés des représentants de la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF), du Groupement des entreprises mutuelles d'assurance (GEMA) et du Groupement national de coopération (GNC). On notera que l'UNIFED a rejoint le CEGES au mois d'octobre 2007 au sein du collège 3 regroupant les représentants des employeurs<sup>16</sup>.

En 2008, le CEGES a organisé plusieurs événements :

- une rencontre « regards croisés chercheurs/praticiens », les 16 et 17 janvier ;
- une rencontre nationale des chefs d'entreprise de l'économie sociale et solidaire, le 18 janvier,
- les Assises du CEGES, le 1<sup>er</sup> octobre, à Paris, avec pour thème : « L'économie sociale fait-elle mouvement ? ». L'objectif annoncé était de construire le projet politique de l'organisation, de définir le périmètre des ses engagements, d'identifier les chantiers d'action prioritaire et de préciser, voire redéfinir, son mode d'organisation.

Pour préparer cet événement, des travaux préparatoires se sont déroulés au sein de deux groupes dont les débats sont articulés autour des questions suivantes : qu'attend-on de l'économie sociale ? Comment rassembler les acteurs de l'économie sociale ?

---

<sup>14</sup> L'Hostis Maïwenn, *Enquête de la CPCA – Les besoins augmentent, les financements stagnent*, Union sociale, n°215, mars 2008.

<sup>15</sup> Associations, coopératives, mutuelles.

<sup>16</sup> Les autres collèges sont composés des regroupements nationaux de l'économie sociale issus des organisations nationales adhérentes (ASFONDES et CCOMCEN), des représentations des employeurs de l'économie sociale (différents syndicats d'employeurs et notamment ceux regroupés au sein de l'UNIFED et de l'USGERES). Le quatrième collège regroupe les chambres régionales de l'économie sociale (CCRES).

- la conférence européenne de l'économie sociale, des 21 et 22 novembre 2008, à Strasbourg, avec pour thème « *les entreprises de l'économie sociale : une dynamique dans le marché et dans les territoires* ». Le Directeur général de l'Uniopss y a animé un atelier intitulé : « *l'intérêt général et les règles du marché : plaider ou réquisitoire ?* »

#### 2.4.5 Représentation au sein du CSES (Conseil Supérieur de l'Économie Sociale)

Créé en 2006<sup>17</sup>, le CSES est chargé d'assurer la concertation entre les pouvoirs publics et les différents acteurs de l'économie sociale (ES). Présidé actuellement par le Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, Christine Lagarde, le CSES compte 35 membres. L'Uniopss siège dans le Conseil plénier au titre du CEGES en qualité de représentant de la CPCA et participe aux travaux de la Commission Europe et à ceux d'un des groupes de travail mis en place : contribution de l'ES à l'animation territoriale, la politique de la ville et la cohésion sociale. Les 4 autres groupes ont pour thème : comment favoriser l'enseignement de l'ES dans les cursus généralistes (secondaire) et spécialisés (supérieur) ? Rapports entre l'État et les entreprises de l'ES – État des lieux et évolution souhaitées ; le rôle des employeurs de l'ES et leur responsabilité sociale ; l'entrepreneuriat dans l'ES – Comment le renforcer ?

#### 2.4.6 Participation aux travaux du CDVA

L'Uniopss a participé en 2008 aux travaux du Conseil de Développement de la Vie Associative (CDVA) au sein du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, en charge de la vie associative. L'arrêté ministériel du 28 mars 2008, renouvelant le CDVA pour trois ans n'a été publié qu'au JO du 14 mai 2008. L'Uniopss dispose, comme précédemment, et comme dans l'ancien conseil de gestion du Fonds National de Développement de la vie Associative, d'un siège de titulaire sur les huit sièges de titulaires et les huit sièges de suppléants pourvus sur présentation de la CPCA, à côté des représentants des ministères et de deux « personnes qualifiées » nommées sur proposition du CNVA.

Cinq réunions plénières ont eu lieu en 2008 :

- 14 janvier : mise au point des instructions définissant les modalités de subventions aux associations par la formation des bénévoles, les actions expérimentales et les études. Confirmation d'une enveloppe limitée à 9,5 M d'euros, dont 1,543 déconcentrés dans sept régions.
- 23 mai : bilan 2007 et organisation des commissions d'instruction des demandes.
- 11 juillet : adoption des propositions des rapporteurs, avec abattements nécessités par l'insuffisance des crédits disponibles.
- 10 décembre : bilan de la campagne 2008 et préparation des instructions 2009 et de la décentralisation.
- 19 décembre (sur demande des associations) pour la mise au point des instructions 2009.

L'année 2008 aura été une année de transition avant la quasi généralisation de la déconcentration en 2009. Les sept régions retenues en 2008 ont fait l'objet de crédits effectivement déconcentrés (ce qui n'était pas encore le cas les années précédentes dans les régions d'expérimentation).

Les services du Ministère en charge du CDVA ont changé de responsables, du directeur au chef de bureau, mais avec la même préoccupation d'accélérer la déconcentration préconisée par l'audit qui avait été publié en 2007, et dans le cadre d'une enveloppe budgétaire limitée.

La marge d'autonomie laissée aux services déconcentrés de l'État, et affirmée dès 2008, constitue un risque pour la pérennité des subventions attribuées dans le cadre du CDVA. Le risque est d'autant plus grand que les Conseils Régionaux ont, de leur côté, des politiques diversifiées en faveur des associations, certaines privilégiant même l'appui aux prestataires de formation plutôt que les subventions aux associations organisant des actions de formation.

L'Uniopss a participé aux échanges internes à la CPCA et à ses démarches sur les subventions aux associations, que ce soit dans le cadre du CDVA ou sur un plan plus général.

<sup>17</sup> Décret n°2006-826 du 10/07/2006.

## 2.5. Animation du pôle en 2008

### - Comité de pilotage Commande publique

|                                      |                               |                                                                                                                     |
|--------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 19/06/08 –<br>18/09/08 –<br>26/11/08 | Membres du comité de pilotage | Point sur l'élaboration de l'outil<br>Échanges sur l'argumentaire politique<br>Repérage de situations emblématiques |
|--------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### - Collectif inter associatif du CA de l'Anesm

|          |                                                                                                          |                                                                                                  |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 28/08/08 | Membres associatifs du CA de l'Anesm<br>Invités l'après-midi : la Présidente & le Directeur de l'agence. | Bilan du fonctionnement et des travaux de l'agence.<br>Réflexion autour de l'avenir de l'agence. |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|

### - Information sur les sites Internet Uniopss-Uniopss

44 de fiches de veille nationale rattachées au domaine Vie associative, ont été mises en ligne en 2008.  
L'ensemble des contenus du domaine a été consulté près de 30 000 fois sur l'année.

## 3. Perspectives 2009

En 2009, le pôle Vie associative poursuivra ses travaux sur l'impact de l'évolution de la réglementation nationale et européenne sur les associations de solidarité dans leur dimension gestionnaire et militante.

Les travaux s'inscriront plus particulièrement, en lien avec le pôle Europe, autour de la finalisation du guide sur la mise en concurrence du secteur et plus généralement sur le suivi de l'évolution des relations contractuelles entre associations et collectivités publiques.

Plusieurs chantiers feront également l'objet d'un suivi attentif : préparation de la conférence nationale de la vie associative ; réformes du CNVA et du CES ; rapport Ballardur et suites du rapport de Michel Thierry sur les SSIG et l'adaptation du droit français aux exigences communautaires.

# Emploi, formation et ressources humaines

## Des actions multiples pour accompagner les mutations

La reconnaissance de l'emploi associatif, certes encore insuffisante, a progressé de manière significative en 2008 : le rapport Langlais<sup>18</sup> « Pour un partenariat renouvelé entre l'État et les associations », remis en juin 2008 à Roselyne Bachelot, et le rapport d'information du député Pierre Morange « En conclusion des travaux de la mission sur la gouvernance et le financement des structures associatives » d'octobre 2008 ont, à l'instar de l'Uniopss, clairement exposé l'importance des associations dans la société française et notamment le poids des emplois qu'elles portent. Ces deux rapports ont pointé du doigt les insuffisances de connaissance du secteur et ont plaidé pour des améliorations. Plus largement, le test réussi des élections prud'homales de décembre, avec 19 % des voix, conforte les employeurs de l'économie sociale. Il s'agit en effet d'accéder en tant que tels à la table des grandes négociations de l'emploi, pour peser en amont des politiques et pas seulement les mettre en œuvre dans les accords de branches.

L'enjeu est à la mesure de la situation actuelle de l'emploi : après un taux de chômage ramené à 7,1 % de la population active au 1<sup>er</sup> semestre 2008, l'inquiétude est réapparue dès l'été face aux conséquences prévisibles de la dégradation de la situation économique. La responsabilité des associations dans les secteurs de la santé, du social et du médico-social s'exerce sur quelque 900 000 emplois. Dans ce contexte, les créations d'emploi possibles dans ce secteur deviennent un enjeu de la politique gouvernementale ; avec des opportunités, mais aussi des risques quand les mesures ne sont pas en pleine adéquation avec les besoins. Les enjeux structurels sont lourds : renouvellement des effectifs du fait de la pyramide des âges ; adaptation nécessaire des réponses et donc, entre autres, des qualifications ; métiers, carrières et rémunérations permettant des parcours intéressants dans le secteur, ... Paradoxalement, peut-être, il demeure parfois difficile pour les associations de recruter, de maintenir les effectifs nécessaires, d'être un secteur « attractif ». D'où l'importance, comme s'y emploient les partenaires sociaux, d'une capacité collective à anticiper les évolutions, impulser et accompagner les mutations nécessaires.

Pour les associations, l'année 2008 s'est caractérisée par des réformes importantes du droit du travail et de la formation, par des évolutions spécifiques dans les branches et conventions collectives. Ce cadre général, conjugué aux réformes de la régulation du secteur, a confirmé les exigences pesant sur la gestion des ressources humaines, mise en tension entre deux logiques, celle de qualité du service social et celle de la contrainte économique face à des besoins croissants.

Dans ce contexte, les travaux de l'Uniopss ont privilégié :

- l'analyse et la valorisation générale de l'emploi du secteur ;
- le développement de la veille, de l'information et des outils sur les obligations légales et conventionnelles ;
- l'implication dans la construction des politiques publiques de formation et de qualification ; et l'outilage des pratiques de gestion des ressources humaines pour favoriser le développement de la formation, l'adaptation des qualifications et promouvoir la GPEC.

---

<sup>18</sup> Jean-Louis Langlais, inspecteur général de l'administration honoraire

# 1. Constat et problématique

## 1.1. Évolution générale de l'emploi

L'année 2008 fut l'année de tous les contrastes, séparée en deux périodes très distinctes. Au premier semestre, la question sociale était celle de savoir si l'économie française retrouvait bel et bien le chemin du plein emploi. Profitant à plein de l'effet démographique (diminution du nombre de personnes entrant sur le marché du travail) et de la poursuite du mouvement de création d'emplois de 2007 (+380 000 emplois), le discours général était optimiste. À tel point que la question du resserrement des contrats aidés fut relancée, la diminution des cotisations d'assurance chômage mise en avant et même questionnée la pertinence de maintenir des allègements de cotisations de Sécurité sociale employeurs d'une telle ampleur. Puis, au cours de l'été, les prémices de ce qui s'annonce comme l'une des pires crises économiques mondiales depuis la Seconde Guerre mondiale ont changé la donne radicalement. La transfusion des effets de la crise financière à la sphère de l'économie réelle s'est avérée plus rapide et brutale que prévu. Aucun secteur de l'économie ne semble épargné. Dès lors, revient sur le devant de la scène le spectre du chômage de masse que réveillent les mauvais chiffres de l'emploi (augmentation de +10 % des demandeurs d'emplois en 2008). Dans cette ambiance générale de crise, la vitalité des créations d'emplois dans les associations et tout particulièrement dans celles du secteur sanitaire et social reprend toute sa valeur. L'appel des pouvoirs publics aux associations pour la relance des contrats aidés non marchands en témoigne directement.

## 1.2. Reconnaissance de l'emploi associatif dans l'économie sociale

Depuis plusieurs années, l'Uniopss fait le constat d'un manque manifeste de reconnaissance de l'ampleur et de la vitalité des créations d'emplois dans le secteur associatif et tout particulièrement sanitaire et social. Tout un faisceau d'indices témoigne de cette méconnaissance. Dans le domaine des relations professionnelles. La non reconnaissance de la représentativité des syndicats employeurs du secteur (et de l'économie sociale) les tient éloignés des grandes négociations interprofessionnelles nationales. Ces derniers pourraient pourtant apporter des propositions utiles pour l'emploi en France.

Cette méconnaissance de l'emploi associatif se manifeste directement par le fait qu'il est impossible à l'appareil statistique public de chiffrer précisément le nombre d'emploi dans les associations et par sous-secteur. La demande d'une amélioration de ces lacunes a été exprimée très précisément à travers notamment la création d'un « compte satellite des associations » dans les statistiques de l'Insee ; ce qui devrait permettre de compter et donc de nommer le secteur associatif.

## 1.3. Évolutions structurantes du droit du travail et des cadres conventionnels

L'année 2008 a vu la traduction directe ou indirecte de grandes impulsions données par la politique gouvernementale en vue de l'adaptation du marché du travail. Une partie des mesures tablent sur la formation tout au long de la vie (1.4). D'autres trains de réformes introduisent plus directement la flexibilité jugée nécessaire pour lever les barrières à la dynamique de l'emploi. Elles impactent mécaniquement le secteur sanitaire, social et médico-social, mais avec des caractéristiques spécifiques.

La loi sur la démocratie sociale et le temps de travail table ainsi sur le contingent d'heures supplémentaires pour permettre d'augmenter les heures travaillées. Mais le secteur associatif dans le champ social, médico-social et sanitaire, déjà largement organisé sur la base d'un contingent et d'accords de modulation, dispose d'un système qui préfère aux heures supplémentaires une organisation adaptée *a priori*. De même, l'application directe des dispositions légales relatives aux 35 heures par voie d'accord collectif permet à présent de

s'écarter en partie des normes édictées antérieurement aux niveaux supérieurs de négociation. Cette même loi table sur la reconnaissance d'organisations syndicales effectivement représentatives : c'est seulement au fil du temps que se modifieront sur le terrain, puis dans les chiffres globaux, les modes de représentation.

De son côté, la loi de modernisation du marché du travail a légiféré entre autres sur la durée de la période d'essai. Mais c'est à moyen terme seulement que l'on peut supposer voir les évolutions entrer en pratique, par la mise en œuvre de ces dispositions impératives ou par la modification des accords collectifs en vigueur.

La nouvelle impulsion donnée par ailleurs aux accords d'entreprise par les lois estivales réouvre pour le secteur la question de la fonction de l'agrément préalable des accords collectifs : si l'agrément préalable de l'autorité administrative est bien<sup>19</sup> une condition de validité de l'accord (et non seulement de son opposabilité financière), la latitude réelle laissée à l'accord d'entreprise est en fait très mince... Cette question du devenir du couple agrément-opposabilité est en fait d'autant plus actuelle que la suppression du mécanisme introduit en 1975 est progressivement engagée, sans débat de fond général : après sa suppression pure et simple pour les établissements de santé en 2007, le dispositif de l'agrément a été modifié pour les EHPAD par le PLFSS pour 2009<sup>20</sup>. Il demeure obligatoire pour les accords de portée nationale, et s'impose donc aux employeurs, mais n'entraîne plus d'opposabilité, donc de garantie de financement, au niveau de l'établissement... Le sens même du dispositif paraît brouillé et semble signifier, simplement, une déconstruction lente, mais certaine.

De nouveaux équilibres généraux semblent donc recherchés, mais non aboutis, pour rénover les principes de la régulation nationale de l'emploi par les partenaires sociaux et les pouvoirs publics. Le sort de la négociation véritablement possible, localement, est lié à cette construction en attente.

#### **1.4. Enjeux de la relation emploi-formation-développement pour les associations de solidarité**

La relation emploi-formation-développement connaît de profondes transformations pour répondre à ces questions de société que sont le développement économique et la sécurisation de l'emploi, que ce soit dans le cadre des politiques publiques à tous les échelons ou des politiques négociées par les partenaires sociaux au niveau interprofessionnel, de branche et conventionnel. Les accords nationaux interprofessionnels négociés par le MEDEF sur ces thèmes ne concernent pas l'économie sociale mais devraient être repris dans une loi.

La professionnalisation dans le secteur sanitaire et social est régulée notamment par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux. Plusieurs rapports publics parlent « d'industrialisation » pour le développement de ce secteur. Or, même si soumises à de fortes contraintes économiques, les associations de ce secteur réalisent des missions d'intérêt général pour répondre au mieux aux usagers en tant que personnes et citoyens, selon une approche donc qui échappe en partie à la concurrence. Même si les problèmes se posent aussi en termes quantitatifs, faut-il industrialiser le travail social ? Les associations mobilisent les compétences d'acteurs de statuts très diversifiés (bénévoles, famille, usagers...) aussi bien que salariés dans un contexte de société et d'environnement qui change. Le « métier » des associations de solidarité évolue en fonction de leur projet et des ressources qu'elles mobilisent, avec son impact sur leur organisation, les besoins en compétences des personnes impliquées et leur reconnaissance.

Les politiques et négociations sur la formation tout au long de la vie et la sécurisation des parcours professionnels interpellent la responsabilité sociétale des entreprises, des partenaires sociaux et des politiques publiques, alors même que la reconnaissance de la qualification et de l'identité professionnelle individuelle s'appuie fortement sur les diplômes. Ceux-ci sont encore principalement acquis en formation initiale, avec tous les enjeux institutionnels que cela représente. L'organisation de la qualité des activités avec des acteurs aux statuts divers auprès et avec les usagers, la gestion prévisionnelle des emplois et compétences, leur valorisation par diplôme interrogent la stratégie RH des associations comme la conception des certifica-

<sup>19</sup> Comme l'a de nouveau jugé la cour de cassation en 2008 au sujet d'une décision unilatérale.

<sup>20</sup> Sur les travaux de l'Uniopss, voir aussi les chapitres 7 et 12.

tions. En tant que mouvements inscrits dans le tissu social, les associations de solidarité sont souvent précurseurs dans la détection de l'intérêt général : elles adaptent en conséquence l'organisation de leur action et sa professionnalisation. Il leur faut pouvoir faire reconnaître ces évolutions dans la conception des diplômes et du travail sanitaire et social.

#### 1.4.1 Enjeux des politiques de formation, certification, professionnalisation

La qualité des politiques de l'emploi comme de l'action menée dépend notamment du développement de la professionnalisation. Les politiques de formation et de certification dans notre secteur sont marquées par l'alternance enseignement-formation pratique et par la dialectique entre adaptation des compétences à l'emploi et qualification certifiée par diplôme. La tension entre ces logiques peut conduire à les juxtaposer, à les intégrer dans le cadre de la formation qualifiante ou à les intégrer après coup dans la démarche de VAE. Du fait des contraintes économiques, la recherche de qualité oblige les associations à faire des choix en matière de gestion des emplois et compétences selon leurs projets. Il importe donc de bien appréhender la diversité des registres liés aux dynamiques de professionnalisation et de se situer par rapport à l'élaboration de leurs nouvelles orientations.

**L'architecture des diplômes** est au cœur d'enjeux importants, entre les attentes des appareils de formation, les attentes dans l'emploi des partenaires sociaux et de chaque association eu égard à son projet. À côté de la prééminence de l'enseignement scolaire et supérieur en formation initiale et donc des enjeux institutionnels sous-jacents pour les appareils de formation, la révolution que constitue la formation tout au long de la vie – qui ne date que de 2002 – progresse peu à peu, sur fond de construction européenne. L'accélération des transformations de toutes natures, la mobilité dans l'emploi ne permettent plus de raisonner à l'intérieur de chaque système de formation initiale : plus que jamais se pose la question de la professionnalisation des emplois de notre secteur d'activité par rapport à des usagers qui ne sont pas de simples consommateurs mais aussi des acteurs avec leur subjectivité, inscrits dans un entourage, avec des droits et des responsabilités. Il faut pouvoir les accompagner dans des rapports sociaux le plus souvent inégaux. C'est cette particularité qui a prévalu pour une conception des formations sociales à partir de concertations de tous les acteurs impliqués et un ancrage dans une pédagogie de l'alternance s'appuyant sur l'expérience en situation.

Ces différentes logiques sont aussi en tension dans la construction européenne des compatibilités entre systèmes de formation. Pour l'heure, elle se caractérise par une pluralité de systèmes encore non compatibles ni aboutis : crédits ECTS (European credit transfer system) fondés sur la durée de formation, crédits ECVET (European credits for vocational education and training) pour la formation professionnelle, grades licence-master-doctorat, CEC (cadre européen des certifications) à 8 niveaux fondé sur la reconnaissance des compétences ; il faut aussi résoudre les ruptures de logique avec et entre les systèmes d'enseignement et de formation professionnelle dans un système français à 6 niveaux de qualification, avec des critères différents pour la formation professionnelle et l'Éducation nationale. Dans ces conditions, les concertations en CPC – Commission professionnelle consultative – réunissant tous les acteurs impliqués (avec représentation de l'Uniopss en tant que personnes qualifiée), présidées par les partenaires sociaux, qui négocient notamment les classifications et les priorités en matière de formation continue, sont particulièrement importantes.

**La rénovation des diplômes** est aussi lourde de conséquences, car son contenu va signer l'identité des métiers et leurs capacités à travailler avec les autres. Ainsi les diplômes sociaux de niveau 3 définissent désormais des compétences communes aux métiers sociaux de ce niveau et des compétences spécifiques à chaque métier, signant le « cœur de métier ». Cela permet une conception plus globale du travail social et une facilitation des passerelles entre emplois et qualifications.

Chaque ministère certificateur définit le niveau de ses diplômes et son système de formation. Le recadrage des missions de l'Éducation nationale autour de bacs professionnels en 3 ans conduit à revoir les certifications conduisant à l'emploi et à une remise en cause du BEP sanitaire, à partir de 2010 ; et plus globalement à une réflexion sur les diplômes de niveau 5 dans le cadre de la scolarité, en relation avec les besoins de qualification.

En tant que premier niveau de qualification professionnelle, le niveau 5 joue un rôle particulièrement important. Dans notre secteur porteur d'emplois s'est développée une multiplicité de diplômes de ce niveau. Il a paru important de dépasser les concurrences d'appareils pour faciliter les parcours professionnels et les passerelles entre les diplômes existants. À cet effet, un groupe de travail a analysé ces diplômes sanitaires

et sociaux de niveau 5 pour identifier leurs compétences communes fondamentales et leurs compétences spécifiques. Les enjeux sont particulièrement importants au moment où il faut répondre à d'importants besoins en qualification tant qualitativement que quantitativement (cf. notamment Valérie Létard, pour les plans métiers concernant les personnes âgées et les personnes handicapées, et Nadine Morano en ce qui concerne la petite enfance).

Porter l'évolution des valeurs, projets et activités des associations et de leur organisation lors de la révision du contenu des compétences certifiées par ces diplômes est un enjeu qui a donné lieu à des représentations en 2008 dans le cadre des concertations notamment du CSTS (Conseil supérieur en Travail social), de la CPC de l'intervention sociale et du travail social, de la 20<sup>ème</sup> CPC de l'Éducation nationale ou de la CPN-IUT Carrières sociales.

### **1.4.2 Adaptation et affirmation de la gestion des ressources humaines associatives**

Les enjeux liés à la professionnalisation de l'action et aux spécificités associatives dans la conduite de leurs ressources et relations humaines se posent en des termes de plus en plus pressants du fait d'une conjonction de facteurs :

- Les défis de l'emploi conduisent à clarifier des modèles possibles d'organisation par rapport à la construction d'une Europe qui conduit d'aucuns à parler en termes « d'industrialisation des services sociaux » dans une économie de la concurrence, de développement des appels d'offre. Peut-il persister des spécificités associatives, notamment en management RH, selon quelle organisation des rapports sociaux ? Selon quelle responsabilité sociétale ?
- Si l'approche économique conduit à des structurations dans des entités de plus en plus importantes, quelles sont les nouvelles modalités développées pour la prise en compte des usagers comme co-constructeurs de l'action dans l'organisation du travail, alors que la tête se situe toujours plus loin du terrain, des usagers et de leur environnement ? En complémentarité des importants chantiers engagés par les partenaires sociaux et les pouvoirs publics en matière d'emploi, de conditions de travail et de formation professionnelle, les associations ont donc à faire valoir leurs attentes dans la construction de la professionnalisation, des rapports sociaux et des partenariats à construire pour faire reconnaître les spécificités de leurs approches.
- Les politiques sociales évoluent, de plus en plus l'action s'inscrit dans le territoire. La loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a fait évoluer les modes d'intervention. La décentralisation des politiques sociales a là tout son rôle politique à jouer pour prendre en considération d'autres critères que les seuls critères économiques. Encore faut-il aussi pouvoir témoigner de la pertinence de gestion liée à l'organisation du travail retenue par rapport au projet mené. L'organisation du travail dans l'action associative ne concerne pas que les salariés, l'action associative mobilisant des acteurs de nature différente dans une logique de mouvement (salariés, bénévoles, usagers, réseaux partenariaux...), avec une culture, des valeurs, des compétences à transmettre et à co-construire ; avec aussi une responsabilité sociétale.
- L'approche européenne, fondée sur la reconnaissance des apprentissages formels, non formels et informels qui émanent des parcours individuels en référence à des repères collectifs, offre des opportunités particulières aux associations : il leur revient de faire valoir l'engagement de la société civile pour faire prendre en compte les compétences mobilisées de façon innovante dans la concrétisation des solidarités.

Pour toutes ces raisons, les associations sont appelées à montrer la pertinence de leurs spécificités par rapport à la volonté d'industrialisation de ce secteur d'activité ; de la qualité de leur organisation en relation avec leur projet et leurs valeurs et donc dans leur métier ; de faire progresser leurs responsabilités sociétales par rapport aux acteurs qu'elles mobilisent, salariés, bénévoles, volontaires, usagers, sans oublier les stagiaires ; et par là même de contribuer à l'identité de l'économie sociale. L'importance de plus en plus grande de la gestion des parcours professionnels pour la qualité de l'emploi, la qualité de leurs services et leur viabilité économique rendent plus nécessaires que jamais la définition par les associations d'une politique en matière de Ressources humaines, d'une stratégie prospective et d'une opérationnalité passant par l'appropriation des outils clés du management RH et de la GPEC de façon adaptée à leurs spécificités et à leur identité. C'est pourquoi une attention toute particulière a été consacrée en 2008 à l'élaboration d'un Projet de recherche-action-formation « Ressources humaines et spécificités des rapports sociaux dans les associations de solidarité : comment mieux utiliser les outils RH ? ».

## 2. Actions menées

### 2.1. Animation des groupes de travail et commissions Uniopss

#### 2.1.1 Groupe de veille Internet « Droit social RH »

En 2008, une nouvelle animation du groupe de veille a été mise en place. La répartition des domaines de veille a été affinée. Ceci a permis l'intégration de nouveaux juristes en droit social dans le groupe. Le principe de binôme sur un même domaine de veille a été instauré. À noter également un travail sur les mots-clefs « Emploi, Droit social et RH » du thésaurus des nouveaux sites internet Uniopss-Uniopss, avec la documentaliste du groupe.

| Date | Participants                                                         | Ordre du jour                                                                                                                                                                                                                        |
|------|----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2008 | Point spécifique veille au cours des réunions du Groupe Droit social | Un point veille a été fait directement avec les membres du groupe Veille lors des réunions du groupe Droit social. Suite au lancement du nouveau site Internet, une nouvelle procédure de signalement des fiches a été mise en place |

#### 2.1.2 Groupe Droit social

Le groupe Droit social, qui réunit les juristes en droit du travail des Uriopss, est animé par l'Uniopss à raison de 5 réunions annuelles. Elle vise en priorité la mutualisation et la consolidation de l'expertise nécessaire pour accompagner les associations de terrain sur les questions auxquelles les confronte l'actualité législative, réglementaire ou conventionnelle. Les réunions 2008 ont également permis le pilotage de projets en réseau.

Animation 2008 : Christine Chognot, Adjointe au Directeur Général de l'Uniopss, avec l'appui technique de Pierre Gaudier, Uriopss Rhône-Alpes.

| Date       | Participants      | Ordre du jour                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 31.01.2008 |                   | ANNULÉE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 18.03.2008 | Participants : 14 | <b>Actualité législative, réglementaire et conventionnelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi pouvoir d'achat</li> <li>- Loi FSS 2008</li> <li>- Loi de finances 2008</li> <li>- Décret sur gratification des stagiaires</li> <li>- Avant projet de loi sur la modernisation du marché du travail (suite à l'ANI du 11 janvier 2008)</li> <li>- TEPA avec la circulaire questions- réponses du 5 février 2008</li> <li>- Avenir de l'agrément des conventions collectives</li> <li>- Le CET et les refus automatiques d'agrément des accords collectifs</li> </ul> <b>Fiches Structuration, Restructuration et Droit Social</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation synthétique des fiches.</li> <li>- Diffusion et appropriation en réseau</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 12.06.2008 | Participants : 13 | <b>Actualité légale et réglementaire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi renforçant la lutte contre les discriminations</li> <li>- Projet loi modernisation du marché du travail</li> <li>- Journée de solidarité</li> <li>- Chèque emploi associatif jusqu'à 9 salariés</li> </ul> <b>Actualité conventionnelle :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Minimum des directeur CCN 51</li> <li>- La rénovation de la CCN 66</li> <li>- Convention Snaecso et petite enfance : point sur l'application</li> <li>- Accord national interprofessionnel du 12 octobre 2006 sur la diversité dans l'entreprise (étendu)</li> </ul> <b>Actualité jurisprudentielle :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agrément et décision unilatérale</li> <li>- Équivalence et durée maximale de travail (Cass. soc., 26 mars 2008, n°06-45.469, Sté Ambulances des Volcans c/ Coto)</li> <li>- Contrepartie au temps d'habillage (revirement)</li> </ul> <b>Point sur les projets en réseau :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation du document de rentrée sociale</li> <li>- Guide de l'employeur et ses perspectives 2008-2009</li> <li>- Mutualisation des formations</li> <li>- Restructurations et droit social : suites du projet 2008</li> </ul> |

|            |                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 11.09.2008 | Participants : 15<br>Après-midi avec la commission Gestion | <b>Actualité législative, réglementaire et conventionnelle et rentrée sociale du réseau « Séminaire de conjoncture » :</b><br>- Contexte et prévisions économiques de cette rentrée sociale<br>- Principales mesures et évolutions sociales, fiscales et comptables.<br>- Zoom sur le contexte de restructuration dans le secteur associatif sanitaire, social et médico-social et les outils de contractualisation (CPOM), groupements de coopération (GCSMS, GCS)<br>- Point sur les outils pratiques du réseau pour l'accompagnement aux restructurations (Cahier n°20 CPOM, Cahier n°19 « Associations de solidarité, acteurs économiques et politiques », juin 2007, Fiches et outils Droit social et Restructuration, Fiches pratiques de gestion, etc.)<br>- Étude des réalités de terrain concernant les restructurations : quels secteurs concernés ? quelles pratiques d'accompagnement des Uriopss ? quels besoins de mutualisation d'outils, méthodes ? |
| 20.11.2008 | Participants : 12                                          | <b>Actualité législative, réglementaire</b><br>- Loi démocratie sociale et durée du travail<br>- Projet de loi financement SS : risque de suppression du système agrément/opposabilité des accords collectifs de travail pour les EHPA ?<br>- Marchés publics, commande publique : les conséquences de la perte d'un marché sur les contrats : avec Carole Saleres, pôle Europe<br><b>Actualité conventionnelle :</b><br>- Étude du projet de projet rénovation de la CCN 66<br>- Étude de l'accord Unifed sur la FPC agréé<br>- Point sur la CCN Snaecso et les structures « petite enfance »<br><b>Projets en réseau :</b><br>- Mise à jour des fiches Cnar « droit social et restructurations »<br>- Guide employeur nouvelle édition 2009 : présentation de l'état du projet et « brains-torming » sur la diffusion potentielle : avec Antoine Sourdeix, chargé de communication/marketing                                                                      |

### 2.1.3 Groupe Ressources humaines associatives et formation (GRHAF)

Le travail s'est organisé en 2008 autour de 4 réunions et de 4 conférences téléphoniques auxquelles ont participé 11 personnes dont 8 Uriopss (Auvergne, Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Haute-Normandie, Pacac, Pays de la Loire, Picardie), la plupart étant engagée dans des accompagnements d'associations en matière de GPEC ou des groupes régionaux sur le management RH. Ses travaux ont porté sur les enjeux en matière de formation et de RH pour les associations du secteur, conduisant à l'élaboration du projet de recherche action « Ressources humaines et spécificités des rapports sociaux dans les associations de solidarité : comment mieux utiliser les outils RH ? » et à commencer sa mise en œuvre.

| Date       | Participants | Ordre du jour                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 18.01.2008 | 4            | Vers des repères de progression de notre travail pour éclairer une approche des outils RH comme ambition associative de solidarité, dans le secteur sanitaire et social au sens large.                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 24.01.2008 | 5            | - Actualité : plan handicap, travaux du CSTS, ANI du 11/01/08 modernisation du marché du travail ; point sur l'application du décret qualification des directeurs (DUD et qualification)<br>- GPEC associative : méthode de travail vers une production                                                                                                                                                                                       |
| 11.03.2008 | 4            | Le point sur la progression de notre production                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 15.04.2008 | 9            | - Échanges sur l'actualité : les « plans régionaux des métiers au service des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes ; suites du décret gratification des stagiaires ; projet d'ANI sur la formation des dirigeants bénévoles dans l'économie sociale.<br>- Projet de recherche-action-formation « Ressources humaines et spécificités des rapports sociaux dans les associations de solidarité » : contenu et méthodologie |
| 11.06.2008 | 5            | Projet de recherche-action-formation « Ressources humaines et spécificités des rapports sociaux dans les associations de solidarité : comment mieux utiliser les outils RH ? » : quels outils                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 10.09.2008 | 8            | - <b>Projet de recherche action formation Ressources humaines et spécificités des rapports sociaux dans les associations de solidarité.</b><br>- <b>Principaux aspects de la rentrée sociale</b>                                                                                                                                                                                                                                              |
| 30.10.2008 | 7            | - Méthode du Projet de recherche-action-formation<br>- <b>Échanges sur l'actualité</b> de l'enseignement supérieur.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 19.12.2008 | 5            | Recherche action formation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

## 2.2. Principales représentations

### 2.2.1 CSTS et CPC

Au CSTS (Conseil Supérieur du Travail Social), qui a un rôle de concertation entre tous les acteurs impliqués dans le travail social autour des politiques sociales, l'Uniopss a été représentée aux réunions du 15 janvier, du 3 juin et du 9 décembre 2008. Les travaux ont porté sur le Grenelle de l'Insertion, l'interven-

tion sociale d'intérêt collectif et sur le Travail social aujourd'hui. Il a aussi un rôle d'alerte à propos des points de vigilance par rapport à l'évolution des politiques publiques. L'Uniopss a approuvé l'avis adressé à Valérie Létard sur le rappel de principes déontologiques et des droits fondamentaux avec des propositions face à la multiplication des incidents liés à des opérations sécuritaires et contraires aux fondements de l'exercice du travail social, voté à l'unanimité.

À la CPC du travail social et de l'intervention sociale, l'Uniopss a été représentée aux réunions des 11 janvier, 30 juin et 3 octobre 2008. Pour la révision des référentiels des diplômes d'éducateurs techniques spécialisés, elle est intervenue pour un meilleur accompagnement des usagers vers le milieu ordinaire d'emploi, selon une bonne connaissance du territoire ; pour le diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale, elle est intervenue pour que les usagers puissent être partie prenante de l'action menée et de son évaluation. Elle est intervenue pour soutenir la coopération entre les différents systèmes publics de formation ; pour que les personnes n'écrivant pas bien le français ne soient pas exclues des formations professionnalisantes.

L'Uniopss a été représentée au groupe de travail sur les niveaux 5 qui a identifié les compétences-clé transversales de 17 diplômes d'aide aux personnes et l'impact possible pour l'organisation de passerelles.

À la 20<sup>ème</sup> CPC de l'Éducation nationale, l'Uniopss a été représentée aux réunions des 10 janvier, 2 juillet et 9 décembre 2008, dans le même souci autour de la rénovation de DECESF, de BTS ESF et du DEETS.

À la CPN des IUT Carrières sociales, l'Uniopss a été représentée aux réunions des 14 janvier, 21 mars, 10 juin, 16 octobre et 5 novembre 2008. Elle a veillé à ce que la coordination avec la DGAS devienne opérationnelle. Elle a été auditionnée le 1<sup>er</sup> octobre par l'assemblée des CPN, le ministère de l'Enseignement supérieur envisageant de créer une option services aux personnes au DUT Carrières sociales. Si les formations actuelles fondées sur l'alternance sont appréciées par les employeurs, pour une meilleure adéquation avec les besoins de l'emploi, elle a fait inviter les branches professionnelles concernées mais non représentées en CPN.

## 2.2.2 « Groupe emploi » de la CPCA

Intervention de l'Uniopss et de la CPCA dans le cadre de la politique de relance des emplois aidés dans le secteur non marchand.

L'Uniopss, dans le cadre de la CPCA, a participé aux discussions avec le ministère de l'emploi sur la relance des emplois aidés dans le secteur non marchand. La position défendue était sensiblement la même que celle forgée lors de la dernière campagne de promotion des emplois aidés (Plan de cohésion sociale). À savoir : les associations continueront à participer pleinement à l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi par le biais de contrats aidés mais ceci ne doit pas être considéré comme une substitution à des baisses de financement des associations.

L'Uniopss, au-delà, a participé aux travaux préparatoires au protocole USGERES-CPCA sur l'emploi ? Elle souhaite d'ailleurs que l'UNIFED puisse signer cet accord.

L'Uniopss a également rencontré en décembre le cabinet de Nadine Morano, Secrétaire d'État à la famille, pour lui présenter les positions de l'Uniopss et de la CPCA sur la relance des emplois aidés dans le secteur de la petite enfance.

Les travaux entrepris par les associations organisées sous l'égide de la CPCA pour la **reconnaissance de l'emploi associatif** ont porté leurs fruits en 2008. Les positions travaillées depuis plusieurs années et exprimées concrètement au moment de la campagne des présidentielles et législatives dans le « Livre Vert sur l'emploi associatif » ont été entendues au plus haut niveau. Dans son discours d'ouverture devant la CPCA le 19 janvier 2008, Roselyne Bachelot-Narquin, Ministre de la santé, de la jeunesse et des sports citait précisément le nombre d'emplois estimé dans les associations ainsi que leur budget cumulé. Les rapports Langlais (juin) et Morange (octobre) sur le monde associatif reconnaissent explicitement l'importance du poids économique des associations et de leurs emplois. Récemment, l'Assemblée Plénière du CNIS a, en réponse à ces deux rapports, formulé des demandes d'amélioration aux services statistiques

publics : « *Suite aux rapports Langlais et Morange sur le secteur associatif, le Conseil demande aux services statistiques publics d'améliorer la connaissance des associations. Il souhaite que la mesure du travail bénévole soit améliorée comme le recommande l'Organisation Internationale du Travail. Une périodicité régulière de ces travaux et des statistiques harmonisées de l'économie sociale devrait permettre une analyse étayée de l'évolution du tissu associatif.* »

Ce résultat est le produit concret du lent travail de sensibilisation effectué par les associations organisées au sein de la CPCA.

### **2.2.3 Relations avec les syndicats employeurs du secteur**

L'Uniopss entretient de manière constante des relations avec les organisations employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social ; plusieurs rendez-vous entre les dirigeants ont donc été organisés en 2008, ainsi que des points de rencontre spécifiques, sur ces sujets d'actualité ou des projets particuliers.

En septembre, lors de la rédaction du Document de rentrée sociale, l'Uniopss a ainsi collecté, comme chaque année, les différentes prévisions de valeur de point des différentes conventions collectives du secteur auprès des syndicats employeurs signataires. Cette période est, plus globalement, l'occasion d'échanger avec eux sur les perspectives générales de l'emploi dans le secteur.

Toujours dans le but de mieux faire connaître l'emploi associatif sanitaire et social, et plus précisément sa régulation et organisation, l'Uniopss a réalisé<sup>21</sup> une fiche pratique présentant les différentes conventions collectives et syndicats employeurs du secteur. Afin de s'assurer de la validité des contenus, cette fiche a été présentée par à la direction de l'Usgeres et du SOP puis validée. Elle a été diffusée publiquement sur le site internet de l'Uniopss fin 2008.

### **2.2.4 Relations avec les OPCA du secteur**

L'Uniopss est en relation régulière avec les principaux OPCA du secteur. Ainsi, elle nomme des représentants pour siéger au collège employeur d'Unifonction.

En juin 2008, l'Uniopss a assisté au colloque de restitution de l'enquête de l'observatoire de l'OPCA Unifaf sur l'emploi dans la branche associative sanitaire et sociale. L'Uniopss a par la suite relayé dans son mensuel Union Sociale et sur son site Internet, les informations ainsi collectées, sur le nombre d'emplois, leur nature et leur perspective de développement.

### **2.2.5 Table ronde sur l'emploi associatif lors des Journées Professionnelles du DLA**

En novembre 2008, l'Uniopss, dans le cadre de sa fonction de CNAR Action sociale médico-sociale et santé, est intervenue lors de la table ronde sur l'emploi associatif des Journées Professionnelles du DLA. L'objet de l'intervention était de présenter les grands enjeux de l'emploi dans les associations sanitaires et sociales et les perspectives de développement au cours des prochaines années. Ce message a été directement adressé aux 104 chargés de mission DLA de France ainsi qu'aux pilotes nationaux du dispositif que sont la DGEFP et la Caisse des Dépôts.

### **2.2.6 Conseil économique et social : propositions d'amendements sur l'emploi dans les associations d'aide à domicile – avis de suite rapport Vérollet**

Yves Vérollet, membre du CES a proposé en novembre 2008, un avis de suite à son rapport paru en janvier 2007 sur le développement des emplois de service à la personne. L'Uniopss a pu proposer, par la voix de son représentant au CES, des amendements sur le thème de l'emploi dans les associations d'aide à domicile. La plupart de ces propositions ont été retenues.

---

<sup>21</sup> Dans le cadre du projet Cnar Action social, médico-sociale et santé voir chapitre spécifique

## **2.2.7 Suivi du projet de la DGAS d'évaluation de la masse salariale du secteur social et médico-social**

Fin décembre 2008, l'Uniopss a pris contact avec les responsables de la DGAS en charge de l'étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un système d'évaluation des données salariales des établissements et services privés à but non lucratifs du secteur social et médico-social.

Les objectifs affichés par la DGAS sont les suivants : *« Mettre en place une solution informatisée permettant de projeter :*

*Les évolutions mécaniques de la masse salariale du secteur social et médico-social, décomposée en fonction des différents financeurs, des grandes catégories d'établissements et des métiers ou qualifications des salariés.*

*L'impact financier des conventions collectives ou accords issus de la négociation collective et soumis à l'agrément ministériel ».*

Pour l'heure, ce projet est encore à l'état d'étude mais devra être suivi avec attention car il doit être replacé dans la logique plus vaste de tentative de définition d'un nouveau système de régulation de la masse salariale qui ne passe plus par l'agrément des accords et conventions collectives (1.3)

## **2.3. Principales réalisations**

### **2.3.1 Partenariats**

Le projet de recherche action formation « Ressources humaines et spécificités des rapports sociaux dans les associations de solidarité : comment mieux utiliser les outils RH ? » a été formé en partenariat avec Chorum et avec le Crédit Coopératif pour aboutir à la signature de conventions qui devraient permettre tout à la fois de conforter le Réseau des Uriopss pour accompagner les associations sur ces questions, de s'appuyer sur l'expérience d'associations et de fédérations d'associations, et de contribuer par cet apport au développement de l'économie sociale.

Par ailleurs l'obligation de gratification des stagiaires à la suite du décret du 30 janvier 2008 a conduit à une déclaration commune à l'Aforts, au SNASEA, au SOP, à la FEHAP, à la Croix Rouge Française, à l'Unifed, à l'UNAPEI, à l'UNASEA, à la FNARS et à l'UNIOPSS pour que soit mis en œuvre le financement correspondant, de sorte à ne pas mettre en péril la formation en alternance intrinsèque aux formations sociales de niveau 3 et plus.

### **2.3.2 Publications**

La communication a donné lieu à la production de 15 fiches sur les thèmes de la formation professionnelle et du management RH et présentées sur le site internet, d'un article d'Union sociale sur la gratification des stagiaires, de la synthèse de l'atelier GPEC pour les actes du Congrès, ainsi qu'à la participation à la production du rapport d'activité 2007 et du document de rentrée sociale sur ces thèmes.

### **2.3.3 Collecte de données fiables et détaillées par secteurs sur l'emploi dans les associations sanitaires et sociales**

Comme évoqué en Constat et problématique, le besoin de données précises sur l'emploi (nombre, masse salariale) par sous-secteurs sanitaire et sociaux est devenu d'une importance stratégique. Sans attendre les développements souhaités de la statistique publique sur ces sujets (1.2), il est apparu prioritaire de développer des contacts avec des organismes de recherches capables d'apporter ces informations.

À ce titre, l'Uniopss suit depuis plusieurs années déjà les travaux de l'Addes, en particulier ceux de P. Kaminski son président, E. Archambault et Viviane Tchernonog. En complément, en 2008, l'Uniopss a également pris contact avec l'équipe de « Recherches et Solidarité » pour la définition d'un cahier des charges permettant la mise à disposition de données précises sur l'emploi dans les différents secteurs associatifs sanitaires et sociaux.

### 3. Perspectives 2009

Le contexte suppose de comprendre des évolutions qu'il faut certes suivre une à une, mais qu'il semble important de ne considérer ni de manière segmentée, ni seulement sous l'angle de la conformité formelle. Dans bien des cas, au contraire, elles semblent supposer un indispensable travail sur la GRH, en termes d'organisation du travail et de GPEC notamment, afin que l'association mobilise, et en tous cas préserve, sa marge de manœuvre sur cette composante centrale de son projet. Les réformes propres au secteur supposent ainsi un pilotage de plus en plus déterminé des ressources humaines. Cela concerne l'évolution des métiers, les nouvelles exigences et opportunités de la formation, mais aussi les modes de financement – plus mécaniques – qui « décrochent » donc de la configuration budgétaire réelle, les modes de régulation – développement de la concurrence, incitation aux regroupements et structurations – qui imposent progressivement aux associations de repenser leurs projets et leur organisation.

Dans ce contexte, l'Uniopss prévoit en 2009 de poursuivre les actions engagées en 2008 avec :

- la consolidation des représentations assumées au sein du monde associatif et de l'économie sociale ;
- l'approfondissement du dialogue avec les organisations employeurs ;
- la poursuite de l'implication au CSTS et dans les CPC afin de participer à l'évolution de référentiels professionnels et à la consolidation des politiques de formation propres au secteur ;
- le développement de nouveaux outils avec une nouvelle version du « guide de l'employeur », élargi et diffusé « en ligne » à partir du milieu 2009 ; et le lancement de la collection des fiches « ressources humaines » également prévu en 2009.

Ainsi, 2009 devrait voir en particulier aboutir la réalisation de la recherche action/formation « Ressources humaines et spécificités des rapports sociaux dans les associations de solidarité : comment mieux utiliser les outils RH ? ». Elle comprend trois étapes :

- une première production de fiches lisibles du grand public sur le site de l'Uniopss, selon une approche pluri-acteurs et pluri-disciplinaire ;
- des enquêtes et interviews auprès des associations permettant de faire un état des lieux ;
- un séminaire d'études conduisant à la rédaction d'une deuxième version de fiches à destination du grand public sur le site de l'Uniopss.

L'étude doit permettre de renforcer sur ces questions la mutualisation des compétences au sein du Réseau des Uriopss pour mieux accompagner les associations, d'approfondir cette problématique avec les adhérents nationaux et de développer des échanges avec nos partenaires de l'économie sociale, notamment Chorum et le Crédit Coopératif. Cette étude sera un support pour la préparation du Congrès de l'Uniopss en janvier 2010 et elle aura vocation à être valorisée dans le cadre d'une publication ultérieure. Ses enseignements devraient aussi permettre de nourrir les représentations au sein des commissions professionnelles consultatives et du CSTS, permettant notamment de rendre plus tangible le lien entre le niveau politique, stratégique et opérationnel dans la conception du travail social tel qu'envisagé selon une approche associative.

En 2009, dans le domaine de la connaissance de l'emploi dans les associations, l'Uniopss veillera particulièrement au suivi des avis du CNIS 2009. L'Uniopss souhaite parallèlement développer et formaliser un partenariat avec « Recherche et Solidarité » pour la livraison et diffusion des données récentes, détaillées et fiables sur l'emploi associatif sanitaire et social. De même, l'Uniopss continuera à participer et suivre les travaux du groupe emploi de la CPCA sur la reconnaissance de l'emploi associatif sanitaire et social et notamment le développement des emplois aidés dans le secteur non marchand. Elle participera enfin au suivi des travaux de la DGAS concernant la mise en place d'un système d'évaluation des données salariales dans le secteur social et médico-social

Sur ces différentes bases, la préparation du prochain Congrès de l'Uniopss devrait permettre de consolider et de mettre en débat des orientations permettant de réaffirmer, progressivement, une spécificité associative dans le domaine de l'emploi et des ressources humaines.



# Centre National d'Animation et de Ressources (Cnar) action sociale, médico-sociale et santé

## Convention Cnar Uniopss / DGEFP / CDC / DGAS / FSE

Pour rappel les objectifs poursuivis par le Cnar tels que définis dans ses conventions avec la DGAS, DGEFP, CDC et l'Avisé en tant qu'organisme intermédiaire gestionnaire du FSE portent sur les éléments suivants :

- **Axe 1: Sensibiliser et informer** sur le territoire national, les adhérents Uniopss et les associations du secteur sur le DLA et C2RA et les politiques de soutien à l'emploi et à la viabilité économique.
- **Axe 2: Mettre à disposition des adhérents, associations du secteur, DLA et C2RA**, des outils et ressources sectoriels produits au niveau national et local et susceptibles de renforcer la qualité de leurs interventions d'accompagnement à l'emploi et à la viabilité économique.
- **Axe 3 : Promouvoir et développer l'activité et l'emploi** dans le secteur sanitaire et social par la mise en place d'actions de professionnalisation et l'élaboration d'outils méthodologiques au profit des associations sanitaires et sociales.
- **Axe 4 : Contribuer à la coordination, l'évaluation et la capitalisation autour du DLA** en participant aux démarches régionales et nationales d'évaluation de l'impact du dispositif national DLA/C2RA.

## 1. Constat et problématique

Une partie significative des actions 2008 ont été lancées à partir de l'accord donné par les financeurs sur la poursuite du conventionnement de l'Uniopss, c'est-à-dire en mai 2008. En outre, trois des quatre conventions avec les financeurs du projet n'ont été signées qu'à la fin 2008 (novembre et décembre). De ce fait, le premier trimestre 2008 a été dédié à la finalisation et la diffusion des outils conçus en 2007 (fiches « restructuration et droit social », fiches « gestion », projets dits « action de ciblage »), comme le souhaitaient les pilotes – à la construction (avec les différentes étapes d'interface avec les pilotes) du nouveau projet pluri-annuel. Le lancement des actions 2008 spécifiques au nouveau projet annuel n'a pu se véritablement se faire qu'à partir du mois de juin 2008 (construction du programme d'action, finalisation en juillet. Une forte implication de l'équipe Uniopss au cours du second semestre a permis la réalisation de nombreuses actions.

## 2. Actions menées

### 2.1. Sensibiliser et informer sur le territoire national, les adhérents Uniopss et les associations du secteur sur le DLA et C2RA

L'Uniopss a utilisé plusieurs moyens de communication pour présenter le DLA :

- Le document de Rentrée sociale retrace les faits marquants des politiques sociales de l'année écoulée et les enjeux de l'année à venir. Il est diffusé en septembre à 5 000 exemplaires. Chaque année depuis le lancement de l'action Cnar, l'Uniopss publie un encadré sur le DLA dans le chapitre « Emploi Ressources Humaines ». Cette année, cet encadré portait sur la place du secteur sanitaire et social dans les accompagnements DLA.

- Les actes du Congrès 2007 de l'Uniopss retracent les travaux de l'atelier sur le DLA.
- Les productions du Cnar sont diffusées sur le site Internet de l'Uniopss. Exemple : une fiche (n°46621) présente la place qu'occupe le secteur sanitaire et social dans les accompagnements DLA de 2005 à 2007.
- Le mensuel Union sociale a présenté en décembre 2008 un article sur le dispositif DLA : le fonctionnement du dispositif et l'intérêt d'y recourir pour une association sanitaire et sociale.

## **2.2. Mettre à disposition des adhérents, associations du secteur, DLA et C2RA, des outils susceptibles de renforcer la qualité de leurs interventions dans l'accompagnement des activités et services d'utilité sociale**

### **2.2.1 19 fiches pratiques sur l'accompagnement des restructurations en terme de droit social**

Les fiches ont été rédigées en 2007, finalisées et mises en page au 1<sup>er</sup> trimestre 2008. Au mois de mars, elles ont été présentées aux membres de la commission Droit social de l'Uniopss composée des juristes en droit social du réseau Uniopss-Uriopss ainsi qu'aux directeurs d'Uriopss.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre, elles ont été diffusées en version grand public sur le site Internet de l'Uniopss. Elles ont fait l'objet d'un article de la lettre du Cnar d'avril envoyée aux C2RA et ont été diffusées sur le site ECnar de l'Avisé à la disposition des DLA, à partir d'août.

Au cours de 2008, une nouvelle fiche pratique présentant les syndicats employeurs et les conventions collectives du secteur a été réalisée. Elle a été diffusée en décembre 2008.

Une mise à jour intégrant la nouvelle codification du Code du travail a été réalisée sur l'ensemble des fiches.

### **2.2.2 Mission Gestion**

#### ***2.2.2.1 Production, diffusion et mise à jour de nouvelles fiches et outils de Gestion***

- Mars-avril : Diffusion de 4 fiches gestion :
  - La planification.
  - Le diagnostic financier.
  - Le dossier CROSMS.
  - La taxe d'habitation.
- Juillet : Présentation du plan d'actions 2008 en commission Gestion de l'Uniopss.
- Septembre : Sélection du comité de rédaction et conventionnement avec les Uriopss.
- Octobre à décembre : Élaboration des fiches gestion.
- 4 novembre : Présentation et échanges autour des fiches en cours de rédaction.
- 10 décembre : Diffusion des fiches sur « La pluriannualité budgétaire et les CPOM » ; « Le budget » et une mise à jour de la fiche « La taxe d'habitation due par les associations et fondations ».

Au 10 décembre, 15 fiches pratiques de gestion ont été diffusées en accès grand public sur le site Internet de l'Uniopss depuis le lancement de la mission.

#### ***2.2.2.2 Mobilisation des adhérents Uniopss et DLA sur l'accompagnement à la gestion des associations de la petite enfance***

- Avril : lancement de travaux de réflexion sur les besoins d'accompagnement des établissements d'accueil de la petite enfance.
- 8 décembre : Intervention en commission Petite Enfance de l'Uniopss, en collaboration avec le Cnar Financement sur le diagnostic économique des établissements d'accueil de la petite enfance.

- Une discussion a eu lieu entre les deux Cnar et les adhérents du secteur petite enfance et plusieurs pistes de travail se sont dégagées : besoins de financement, solvabilisation des familles, modèle économique, mutualisation des moyens, grille et critères de lecture, fonds d'investissement, indicateurs financiers, taille des structures, etc. En 2009, les deux Cnar mettront en place un groupe de travail pour explorer un ou deux chantiers principaux.

#### **2.2.2.3 Mobilisation des adhérents Uniopss sur l'analyse financière des associations de solidarité**

- Juillet : 1<sup>ère</sup> journée du séminaire sur l'analyse financière à destination des membres de la commission gestion Uniopss
- 9 décembre : 2<sup>nde</sup> journée du séminaire analyse financière à destination des membres de la commission Gestion de l'Uniopss.

En 2008, l'objectif de ces actions était de réinvestir le champ de la gestion financière et de faire monter en compétences les Uriopss et les adhérents nationaux sur ce sujet, et de produire sur ces bases des outils et références permettant de mieux accompagner les associations.

La 1<sup>ère</sup> journée du séminaire a été l'occasion de revenir sur les concepts de l'analyse financière et de se familiariser avec le sujet. La seconde, en décembre, a permis de les mettre en pratique par des cas concrets et le démarrage de l'élaboration d'un outil de diagnostic financier. En 2009, il est prévu de diffuser des outils grand public sur cette thématique.

#### **2.2.2.4 Mobilisation des DLA et C2RA sur l'analyse financière et économique des associations de solidarité**

L'objectif était de sensibiliser les chargés de mission DLA et C2RA aux grands principes de l'analyse financière et économique des associations de notre secteur, grâce aux constats capitalisés (voir ci-dessus).

- Juillet InterCnar : présentation des travaux du Cnar.
- 17 et 18 novembre 2008 : Journées Professionnelles DLA : intervention lors de l'atelier sur les modèles économiques des associations.

### **2.2.3 Outils sur la commande publique pour les associations sanitaires et sociales**

La responsable du projet à l'Uniopss est la conseillère technique Uniopss pôle Europe. La partie juridique de l'analyse a été confiée à un cabinet juridique.

#### **2.2.3.1 Objectifs du projet**

- Sensibiliser le secteur associatif de solidarité aux évolutions des modalités contractuelles et de partenariat entre les collectivités publiques et les associations par l'élaboration d'un outil pédagogique.
- Clarifier le cadre de relations contractuelles entre les collectivités publiques et les associations de solidarité en tant qu'opérateurs, dans le processus actuel d'évolution de la législation applicable (code des marchés publics paru le 1<sup>er</sup> août 2006 (décret N°2006-975) et des pratiques, en particulier des Conseils Généraux et des communes).
- Appréhender les obligations des associations de solidarité en tant que donneurs d'ordre (lorsqu'elles souhaitent réaliser des travaux, ou passer des commandes de fournitures et de services).
- Diffuser une culture commune autour des positionnements possibles des associations de solidarité comme acteurs privés non lucratifs spécifiques par rapport à la commande publique.

#### **2.2.3.2 Méthode d'élaboration de l'outil**

- Élaboration des contenus et coordination du projet : Uniopss (pôles Europe et Vie associative).
- Constitution d'un comité de pilotage (adhérents nationaux<sup>22</sup> + Uriopss).
- Accompagnement par un consultant externe (aspects juridiques de l'outil).

<sup>22</sup> APF, ACEPP, Fnars, FNC Pact Arim, Familles rurales, Mutualité française + pôles « Europe », « Vie associative », « Enfance, jeunesse, famille », « gestion et tarification » de l'Uniopss.

### **2.2.3.3 Secteurs concernés par l'outil**

- Insertion, prévention spécialisée, socio-judiciaire et petite enfance (prestataires).
- Tous secteurs (donneurs d'ordre).

### **2.2.3.4 Public visé**

- Adhérents de l'Uniopss et des Uriopss (directeurs, services juridiques, services d'achat, chefs de projets, instances, etc.).
- Partenaires institutionnels (ministères, collectivités territoriales, acteurs de l'économie sociale, etc.).
- Acteurs de l'accompagnement des associations DLA et C2RA.

### **2.2.3.5 Diffusion**

- Site Internet de l'Uniopss.
- Commissions de l'Uniopss.
- DLA/C2RA/ Autres Cnar.
- Divers manifestations (journées professionnelles des DLA, CPCA, etc.).

### **2.2.3.6 Réalisations**

- Juin : définition du cahier des charges et sélection du consultant. Réunion du comité de pilotage de l'étude.
- 1<sup>er</sup> octobre : Réunion sur les différents outils sur la commande publique réalisés par les Cnar avec le Cnar IAE, et environnement.
- 31 octobre : participation séminaire CNAE IAE et du Cnar Environnement sur la commande publique à Besançon en Franche Comté.
- 18 novembre : Présentation de nos travaux lors des Journées Professionnelles du DLA.
- Décembre : Diffusion interne 1<sup>ère</sup> version de la partie argumentaire général.

## **2.2.4 Lettre du Cnar et recueil des diverses productions Cnar 2004-2008**

- Les **lettres du Cnar** : En 2008, l'Uniopss a diffusé 3 lettres électroniques (avril, juin, octobre) du Cnar à destination des C2RA. Elles visent à faire connaître les outils et productions réalisées par le Cnar. Elles contiennent également des articles sur l'actualité de l'emploi et de la viabilité économique dans le secteur de l'action sociale, médico-sociale et de la santé.
- Le **recueil papier des diverses productions Cnar 2004-2008** : a été élaboré, reprenant l'ensemble des productions faite par le Cnar depuis son lancement. Cet outil permet de rendre visible en un seul et même document l'ensemble des productions réalisées. Il a été produit à 70 exemplaires et diffusé aux pilotes du dispositif ainsi qu'aux directeurs d'Uriopss. Il a pu être présenté lors des diverses interventions du Cnar : réunion de directeurs Uriopss, InterC2RA, InterCnar.

## **2.2.5 Participation au guide national Avise des formations à destinations des opérateurs DLA-C2RA**

Cette mission a été initiée en début d'année 2008 lors d'un InterCnar mais ne sera développée qu'à partir de 2009.

## **2.2.6 Rencontres régionales entre les Uriopss et les DLA/C2RA/Comité de pilotage sur des thématiques liées à la consolidation de l'activité et de l'emploi**

Le lancement de cette action date de mai 2008, avec l'envoi d'une lettre d'appel à projet aux Uriopss. Durant les mois de juin/juillet, il a pris contact avec les directions des Uriopss IDF, Rhône Alpes, Nord-Pas de Calais, Lorraine, Pays de la Loire, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Limousin pour organiser des rencontres entre les DLA/C2RA et les Uriopss autour des thématiques de la consolidation des emplois et des activités des associations sanitaires et sociales. Excepté la Picardie, ces réunions n'ont pas pu être organisées avant la fin des réunions de Rentrée sociale organisées dans le réseau Uniopss-Uriopss.

À ce jour, des réunions ont pu être organisées en Haute-Normandie (2 octobre), Basse-Normandie, Nord-Pas de Calais (5 décembre), Champagne Ardenne (11 décembre) et Picardie (au long de 2008).

Une partie de ces actions est détaillée dans l'axe 3 du présent programme d'action.

## **2.3. Promouvoir et développer l'activité et l'emploi dans le secteur sanitaire et social par la mise en place d'actions de schémas d'accompagnement sectoriels du développement de l'emploi et de la viabilité économique**

### **2.3.1 Secteur de l'aide à domicile**

#### ***2.3.1.1 Fiche de synthèse sur les statistiques du secteur***

Nombre d'emplois, d'établissements ; activité. La rédaction en a été confiée à la chargée de mission Aide à domicile (doctorante) à l'Uriopss Champagne Ardenne. La fiche a été diffusée en décembre 2008.

#### ***2.3.1.2 Outil à destination des Uriopss sur des pistes et méthodologies d'accompagnement des associations d'aide à domicile***

Ce travail a été réalisé à partir de la synthèse des 4 rapports « Ciblage » produits en 2007 par les Uriopss. La conseillère technique gestion et aide à domicile à l'Uriopss Picardie a été chargée de la réalisation de cette synthèse à partir du mois d'août 2008.

La diffusion de ce rapport de synthèse sera faite début 2009 par voie électronique à destination des 23 Uriopss et des DLA/ C2RA.

#### ***2.3.1.3 Action en région Champagne Ardenne***

Depuis 2006, l'Uriopss Champagne-Ardenne mène une étude sur la structuration économique des services à la personne autour de quatre axes :

- Étude de l'offre.
- Étude de la demande.
- Étude de la stratégie des acteurs et de l'environnement institutionnel.
- Élaboration d'outils.

Les travaux menés en 2008 se sont principalement axés sur l'étude de la demande et des besoins. Ils ont fait ressortir des perspectives de croissance de l'emploi significatives (+3.6 % par an pendant 5 ans). Les besoins évoluent et les services se professionnalisent. Cependant, l'offre existante de formation est très opaque.

Afin d'amorcer un travail de clarification autour des formations existantes dans notre région pour les métiers des services à la personne, l'Uriopss Champagne-Ardenne a organisé le 11 décembre 2008 une journée d'échanges et de réflexion entre :

- Les OPCA du secteur.
- Les syndicats d'employeurs et de salariés du secteur.
- Les organismes de formation initiale et continue du champ social.
- Les structures de services à la personne.
- Les DLA et le C2RA.
- Les partenaires institutionnels : Conseil Régional, Direction du travail, Collectivités locales, SGAR, ... ainsi que l'ANSP.

L'objectif de cette journée est d'éclairer les compétences recherchées par les associations ; analyser les cohérences et incohérences entre offre et demande de formations : manques, doublons ; le financement de la formation ; l'impact de la formation sur le coût du service.

Ces éclairages doivent contribuer à la consolidation des emplois existant, ainsi qu'à ouvrir une réflexion sur la professionnalisation et la formation comme facteur de viabilité économique par le développement de l'activité.

### **2.3.1.4 Action en région Picardie**

Dans le cadre des actions du Cnar Social, l'Uriopss Picardie pilote le projet de rapprochement des structures de services à la personne de l'insertion par l'activité économique et du médico-social. Cette mission consiste en 2008 à :

- développer un partenariat entre le secteur de l'IAE et le secteur médico-social visant à mettre en place l'échange de compétences et de moyens portant sur la professionnalisation des équipes, le partage des salariés, la valorisation du métier, les plans de formation ;
- développer des solutions expérimentales créatrices d'emplois durables pour les personnes en insertion ;
- créer des passerelles permettant une mutualisation des moyens des structures. Ex : conventions, tutorat... ;
- construire une dynamique régionale des services aux personnes en prenant en compte les caractéristiques et spécificités socioéconomiques, sociodémographiques et politiques (politiques départementales et locales) des 3 départements de la région Picardie.

La mission de l'Uriopss sur l'année 2008 est découpée en deux phases :

- La phase 1 de janvier à fin juillet 2008 consiste à dresser un état des lieux qualitatif des services à la personne en Picardie et des pistes de rapprochements possibles entre le secteur de l'IAE et le médico-social dans le secteur des services à la personne. Cette phase se traduit par une enquête, un rapport et une journée de restitution en juillet.
- La phase 2 de juillet à fin décembre 2008 vise à dessiner la carte des bassins de rapprochement possibles entre les structures de l'IAE et du médico-social. Cela passera par des réunions dans chaque département.
- Une phase 3 est prévue à partir de janvier 2009 jusqu'à fin 2009 pour développer et mettre en place les outils permettant le rapprochement des structures d'aide à domicile de l'IAE et du médico-social. Au cours de la phase 3, l'Uriopss s'attachera à rédiger un rapport synthétique (moins de 10 pages) visant à assurer l'essaimage de son action vers d'autres territoires et acteurs (Uriopss, adhérents Uniopss, DLA, autres).

### **2.3.2 Secteur des Centres de soins infirmiers**

Le Cnar a rédigé différentes fiches de synthèse pouvant servir d'éléments de cadrage pour la réalisation de plans d'accompagnement de ce secteur en région par les DLA.

- Fiches de synthèse sur le secteur des Centres de soins infirmiers :
  - Une sur les statistiques : nombre d'emplois, d'établissements ; activité ; répartition régionale. La réalisation de la fiche a été confiée à la conseillère technique Santé Uniopss. Ce travail a démarré au mois de juillet 2008. La diffusion a eu lieu le 11 décembre 2008.
  - Une sur le contexte national: analyse législative et réglementaire (rapport IGAS, etc.) ; analyse des mutations en cours (renouvellement de l'accord 2003, etc.) ; analyse des actions des décideurs et financeurs nationaux ; analyse de la place et du rôle des acteurs associatifs locaux (RNOGCS, Uniopss, fédérations, syndicats employeurs, autres). La réalisation de la fiche a été confiée à la conseillère technique Santé Uniopss. Ce travail a démarré au mois de juillet 2008. La diffusion aura lieu fin début 2009.
- Réunions d'animation en région sur la situation économique et de l'emploi dans les CSI. Quelle est la situation des CSI dans les régions ? Point sur l'action des décideurs et financeurs locaux (Villes, CG, CR, DDASS, etc.). Analyse de la place et du rôle des acteurs associatifs locaux. Quelles possibilités d'accompagnement par les Uriopss, fédérations ? Quel appui du DLA ?

Une réunion a eu lieu le 5 décembre en Nord Pas de Calais en présence des CSI de la région. La conseillère technique Santé Uniopss est venue présenter les données de cadrage travaillées dans le cadre du Cnar. Une réunion a également eu lieu en Champagne Ardenne le 11 décembre 2008<sup>23</sup>.

---

<sup>23</sup> Cette action n'a pas donné lieu à la signature d'une convention, aucun montant financier n'est engagé.

### 2.3.3 Secteur des établissements d'accueil de jeunes enfants

#### - Fiche de synthèse :

- sur les statistiques du secteur (nombre d'emplois, nombre d'établissements ; activité ; répartition régionale). Ce travail a été confié à la conseillère technique Petite Enfance Uniopss. Ce travail a été lancé en août 2008. La diffusion aux DLA et C2RA aura lieu début 2009.
- sur le droit opposable au mode de garde. Cette nouvelle législation, en cours d'élaboration, aura un impact important sur l'ensemble des structures d'accueils de jeunes enfants. Ce travail a été confié à la conseillère technique Petite Enfance Uniopss. Ce travail a été lancé en août 2008. La diffusion aux DLA et C2RA aura lieu en janvier 2009.
- sur les micro-structures d'accueils de jeunes enfants. Ce travail a été confié à la conseillère technique Uniopss Petite Enfance. Ce travail a été lancé en août 2008. La diffusion aux DLA et C2RA aura lieu en janvier 2009.
- sur l'application de la convention collective Snaecso aux structures d'accueils de jeunes enfants. Ce travail a été confié à un juriste en droit du travail de l'Uniopss Rhône-Alpes, en lien avec la conseillère technique Uniopss Petite Enfance. Ce travail a été lancé en juin 2008. La diffusion aux DLA et C2RA aura lieu au 1<sup>er</sup> trimestre 2009.

- **Outils sur la viabilité économique** des structures d'accueils de jeunes enfants (diagnostic financier) en collaboration avec le Cnar Financement. Ce travail a été confié à la conseillère technique Uniopss Petite Enfance et la conseillère technique Uniopss en gestion financière et tarification. Ce travail a été lancé en avril 2008.

Le 8 décembre une intervention du Cnar Financement a eu lieu devant la commission Petite Enfance de l'Uniopss pour mesurer les possibilités de collaboration sur cette thématique. Les travaux seront poursuivis en 2009.

### 2.3.4 Travaux sur le secteur de l'insertion<sup>24</sup>

En juin 2008, lancement d'une réflexion interne Uniopss sur une collaboration entre Cnar IAE et Cnar Social autour de l'accompagnement des structures d'insertion. Un projet d'intervention du Cnar IAE devant le groupe Emploi Insertion de l'Uniopss est en cours d'étude à l'Uniopss.

### 2.3.5 Diffusion d'études sur l'emploi et le nombre d'établissements sanitaires et sociaux privés à but non lucratif

L'objectif était de donner une vision précise et synthétique de la situation de l'emploi et du nombre d'établissements sanitaires et sociaux.

En juin 2008, l'Uniopss a assisté à la restitution de l'enquête 2008 de l'observatoire de l'emploi de la branche associative sanitaire et sociale (Unifaf). Ceci a donné lieu à la réalisation d'outils de présentation. Un diaporama a été présenté lors de l'InterC2RA/InterCnar de juillet. Une fiche de synthèse a été diffusée sur le site Internet de l'Uniopss en juillet. Un diaporama a été présenté lors des Journées Professionnelles du DLA en novembre.

## 2.4. Contribuer à la coordination, l'évaluation et la capitalisation autour du DLA en participant aux démarches régionales et nationales d'évaluation de l'impact du dispositif national DLA/C2RA

### 2.4.1 Participation à l'évaluation du Cnar

Le Cnar action sociale, médico-sociale et santé a participé aux travaux de préparation du cahier des charges de l'évaluation des Cnar lancés par l'Avise en lien avec la CPCA en 2008. L'Uniopss a participé à une réunion de présentation à la CPCA en juin 2008 et à la réunion avec les pilotes et financeurs en juillet 2008. Une rencontre avec l'évaluateur a eu lieu début janvier 2009.

---

<sup>24</sup> Y compris IAE.

## **2.4.2 Participation aux réunions InterCnar, InterC2RA et Journées Professionnelles DLA 2008**

- InterCnar : Le Cnar a participé à l'ensemble des réunions InterCnar organisées par l'Avisé en 2008.
- InterC2RA : Le Cnar a participé aux 2 jours de séminaire avec les C2RA de juillet 2008.
- Journées Professionnelles DLA 2008 : Le Cnar a participé à la préparation des Journées Professionnelles, à l'animation de l'atelier sur le modèle économique des associations, à la conférence sur les nouveaux partenariats entre associations et collectivités, et associations et entreprises, à la table ronde sur l'emploi dans les associations. Le Cnar a également tenu un stand pour diffuser les différentes productions 2007-2008.

## **2.4.3 Exploitation des données Enée sur le secteur sanitaire et social**

Le but est de mesurer le nombre d'accompagnement DLA par sous-secteur et de comparer l'activité des DLA sur le secteur sanitaire et social avec la répartition des établissements sanitaires et sociaux sur le territoire. Ce travail a été confié à la conseillère technique gestion et aide à domicile à l'Uriopss Picardie. Ce travail a été réalisé en août et septembre 2008. La fiche de synthèse a été diffusée en octobre 2008.

# **3. Perspectives 2009**

Parmi les perspectives d'actions 2009, on peut notamment signaler les éléments suivants :

- Les actions de communication et information sur le DLA.
- L'élaboration de nouvelles fiches pratiques de gestion et le lancement d'une étude sur leur impact auprès des adhérents et DLA/C2RA ; la création d'un module de formation sur la « Régulation financière, budgétaire et tarifaire du secteur social et médico-social » avec l'APCE et l'Avisé ; des interventions et formations en régions.
- La création d'un outil méthodologique sur les modalités de mise en concurrence à destination du secteur.
- La mise à jour des fiches pratiques Restructurations et droit social (intégration des nouvelles lois) et le lancement d'une étude sur leur impact auprès des adhérents et DLA/C2RA ; la diffusion, également, d'une fiche sur l'extension de la convention des centres sociaux aux crèches.
- Une étude en partenariat avec le Cnar Financement sur la viabilité économique des micro-crèches.
- La diffusion de quatre fiches pratiques du Cnar sur les micro crèches ; sur les regroupements d'assistantes maternelles ; sur l'impact du droit opposable sur l'accueil de la petite enfance ; et sur les statistiques sur l'activité et l'emploi dans les établissements d'accueil de la petite enfance.
- L'organisation d'une journée sur les innovations dans le secteur de la petite enfance.
- L'élaboration et la diffusion d'une fiche pratique sur les « Leviers pour l'accompagnement des CSI » portant sur le contexte économique, les outils, comme par exemple : budget type, monographie, etc.
- La diffusion d'outils sur la mutualisation des pratiques entre l'IAE et le médico-social dans les services à la personne (travail sur le tutorat, référentiel de compétence commun).
- La participation au travail de l'Avisé sur la capitalisation des accompagnements DLA sur les services à la personne.
- La diffusion d'exemples d'accompagnements réalisés en régions par les Uriopss dans le cadre du programme d'action Cnar sur l'aide à domicile.

# Organisation territoriale et politiques sanitaires et sociales

Le pôle Organisation territoriale et politiques sanitaires et sociales de l'Uniopss est notamment chargé des questions relatives à la décentralisation et à la réforme de l'État et de celles relatives à la régulation du secteur social et médico-social. Il coordonne également les travaux de l'Uniopss sur les lois de finances et de financement de la Sécurité sociale.

## 1. Constat et problématique

En juillet 2007, le Président de la République et le Gouvernement lançaient la révision générale des politiques publiques (RGPP), qui vise à repenser les missions et l'organisation de l'État dans une perspective de maîtrise très forte des dépenses publiques. Après les premières mesures prises en décembre 2007, de nouvelles décisions furent annoncées en mai et juillet 2008. En tout près de 340 mesures concernant la réorganisation des directions d'administration centrale des ministères ainsi que celle des directions régionales et départementales de l'État. D'autres ont porté sur les politiques menées par l'État, seul ou avec d'autres collectivités (logement, politique de la ville, emploi, santé, solidarité, etc.) Cette réflexion a été élargie aux collectivités territoriales avec l'installation en octobre 2008 d'une Commission Balladur chargée de formuler des propositions de réforme d'ici fin février 2009.

Parallèlement, la régulation du secteur social et médico-social a été confrontée à de lourds enjeux. La transposition à venir de la directive services, la volonté de systématiser les appels à projet et de supprimer les Crosmes en ont été les illustrations les plus importantes. Les mesures préparatoires à l'intégration effective des services mettant en œuvre des mesures de tutelle, de curatelle, de sauvegarde de justice, d'accompagnement judiciaire dans le cadre issu de la loi du 2 janvier 2002 ont donné lieu à une concertation débouchant sur 15 décrets à la fin de l'année 2008. La question de la mutualisation des moyens, des coopérations et restructurations a continué à dominer l'actualité du secteur social et médico-social tandis que la fin de l'année voyait les pouvoirs publics décider d'importantes mesures dans le cadre des lois de finances et de financement de la Sécurité sociale pour 2009 (fin de l'opposabilité aux autorités de tarification des conventions et accords collectifs de travail agréés portant sur les EHPAD, tarification à la ressource, etc.).

## 2. Actions menées

### 2.1. Sensibilisation des associations de solidarité à l'impact prévisible de la RGPP et des suites du rapport Attali sur la libération de la croissance & lobbying en direction des pouvoirs publics

Le pôle Organisation territoriale et politiques sanitaires et sociales de l'Uniopss a analysé le rapport Attali, ceux portant sur la révision générale des politiques publiques ainsi que les rapports Ritter et Bur sur les ARS. Des documents de synthèse ainsi que plusieurs powerpoints ont été élaborés à l'attention de l'équipe de l'Uniopss, des Uriopss, des adhérents nationaux et des associations de terrain. Plusieurs articles ont été rédigés pour Union sociale, l'Année de l'action sociale, le document conjoncturel de l'Uniopss et pour les éditions Juris association.

L'Uniopss a également rencontré le Cabinet de consultant mandaté par les Ministères en charge de la santé et des solidarités afin de lui faire part de ses constats et pistes d'amélioration du fonctionnement de l'État

et plus largement des pouvoirs publics. Avec d'autres Unions et fédérations d'associations, elle a également participé à une réunion de travail portant sur les missions et l'organisation de l'État dans le domaine de la protection judiciaire de la jeunesse.

Ces importantes réformes ont été présentées dans plusieurs commissions de l'Uniopss (décentralisation et territoires, gestion, personnes âgées, personnes handicapées, santé, aide et soins à domicile et à partir du domicile). Elles ont également dominé les journées de rentrée sociale organisées par les Uriopss. Le pôle organisation territoriale a participé à 7 d'entre-elles ainsi qu'aux séminaires du GNDA et du SNASEA consacrés en grande partie à ce sujet.

L'Uniopss a également eu des échanges approfondis avec la FNARS au sujet de l'hypothèse de la décentralisation aux départements des centres d'hébergement et de réinsertion sociale envisagée par le rapport Lambert ainsi que sur le projet de loi de mobilisation sur le logement. Plus largement, deux groupes de travail du conseil d'administration de l'Uniopss se sont réunis en 2008 afin d'échanger sur l'évolution du rôle de l'État et des collectivités territoriales.

## **2.2. 60 ans de positions Uniopss sur le rôle de l'État et des collectivités territoriales**

Avec l'aide d'un stagiaire, le pôle organisation territoriale et politiques sanitaires et sociales a analysé les prises de position de l'Uniopss au cours de ces 60 dernières années sur le rôle de l'État et des collectivités territoriales à travers la lecture d'Union sociale. Ce document a été présenté à l'équipe de l'Uniopss au début du mois de juillet 2008.

## **2.3. Interpellation des candidats aux élections municipales et cantonales sur les demandes prioritaires de l'Uniopss**

À l'occasion des élections municipales et cantonales, l'Uniopss a élaboré deux plates formes récapitulant les principales demandes de l'Union à destination des candidats. Ces documents, adressés par l'Uniopss à l'Association des maires de France et à l'Assemblée des départements de France, ont largement été diffusés par les Uriopss avant les élections et ont également été utilisés à l'appui de rendez-vous des Unions régionales avec les nouvelles équipes municipales et départementales. Le mensuel Union sociale a également consacré un numéro aux élections municipales auquel a contribué le pôle.

## **2.4. Positionnement de l'Union autour de la question de la création des ARS et du projet de loi HPST**

Conjointement avec le pôle politiques sanitaires et de santé de l'Uniopss, le pôle organisation territoriale a contribué à l'approfondissement du positionnement du Conseil d'administration de l'Uniopss sur la création des agences régionales de santé (ARS) et a élaboré un important document portant observations et propositions d'amendement de l'Uniopss sur le projet de loi portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires. Celui-ci a été diffusé à tous les députés et sénateurs. Deux dossiers d'Union sociale ont été consacrés à ce sujet (mars et décembre 2008).

## **2.5. Participation aux assises des établissements et services associatifs pour personnes âgées**

Le pôle organisation territoriale et politiques sanitaires et sociales est intervenu lors des assises des établissements et services associatifs pour personnes âgées, organisées par l'Uniopss. Cette intervention a porté sur la coordination gériatrique.

## **2.6. Commissions décentralisation et territoires et établissements et services pour personnes handicapées**

Deux réunions de la commission décentralisation et territoires se sont tenues en 2008. Le pôle organisation territoriale de l'Uniopss les a animé ainsi que deux réunions de la Commission handicap.

## **2.7. Audition par le Conseil économique et social sur la transposition de la directive services et échange avec le Ministère de l'Économie**

Dans le cadre des travaux préparatoires à la transposition de la directive services, le Conseil économique et social a mené une importante réflexion qui a débouché sur un avis. Dans ce cadre, l'Uniopss a été auditionnée afin de présenter la régulation du secteur social et médico-social, ses spécificités et justifications. En lien avec le pôle Europe, le pôle organisation territoriale a rencontré le Ministère de l'Économie afin d'échanger sur les pistes possibles de transposition.

## **2.8. Audition par la Mission du Sénat sur la lutte contre les exclusions**

Avec le pôle lutte contre les exclusions, le pôle organisation territoriale et politiques sanitaires et sociales a présenté les observations et propositions de l'Uniopss.

## **2.9. Cd-rom loi 2002-2, sur la régulation du secteur social et médico-social**

Un Cd-rom sur la régulation du secteur social et médico-social a été élaboré en 2008. 14 thématiques ont été retenues :

- Présentation du secteur social et médico-social
- Droits des usagers
- Schémas et Priac
- Missions assumées par les établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Autorisation de création
- Habilitations
- Contrats et conventions
- Tarification
- Contentieux de la tarification
- Modes de coopération
- Évaluation
- Contrôle et fermeture
- Qualification des équipes de direction
- CROSMs et CNOSS

Pour chacun de ces thèmes, le Cd-rom contient une analyse de fond, les textes législatifs et réglementaires, ainsi que les principales décisions de justice et positions de l'Union.

Pressé en septembre 2008 à 1 200 exemplaires, ce Cd-rom a été diffusé à 664 exemplaires dont 595 payants en 2008.

## **2.10. Participation à la 2<sup>ème</sup> mise à jour 2008 du guide du budget et au cahier CPOM**

Le pôle organisation territoriale et politiques sanitaires et sociales a remis à jour le chapitre 1<sup>er</sup> du Guide du budget présentant le secteur social et médico-social et a contribué à une partie du cahier CPOM (qualification des actions menées par les établissements et services sociaux et médico-sociaux).

## **2.11. Proposition d'amélioration sur les droits des usagers**

L'Uniopss a formulé un certain nombre de propositions visant à améliorer les dispositions relatives aux droits des usagers contenues dans les projets de décrets relatifs aux services mettant en œuvre des mesures judiciaires de protection des majeurs. La quasi-totalité des propositions a été acceptée par la Direction générale de l'action sociale.

L'Uniopss a par ailleurs diffusé 91 exemplaires supplémentaires du cahier des droits des usagers et 664 exemplaires du Cd-rom loi 2002-2. Elle a continué à sensibiliser les associations de solidarité à l'importance de mettre en œuvre les droits des usagers reconnus par la loi du 2 janvier 2002, notamment à l'occasion des journées de rentrée des Uriopss et du document conjoncturel. Les résultats de l'enquête 2007 ont par ailleurs été diffusés et une nouvelle a été lancée auprès des adhérents de l'Uriopss PACAC sur la constitution et l'accès au dossier de l'utilisateur.

## **2.12. Poursuite de la sensibilisation aux enjeux de la coopération et élaboration d'une trame de convention constitutive des GCSMS**

L'Uniopss et l'Uriopss Languedoc-Roussillon ont travaillé à l'élaboration d'une trame de convention constitutive d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale. Un nouveau PowerPoint plus complet a également été élaboré de même que des fiches Cirsse. Par ailleurs, le pôle organisation territoriale a relu des fiches élaborées dans le cadre du CNAR (restructuration et droit social sur la coopération, commande publique). Un article a été rédigé pour le compte d'Union sociale et une partie du Cd-rom loi 2002-2 de l'Uniopss a été consacrée à ce sujet. Les enjeux de la coopération ont été abordés lors des journées organisées spécifiquement sur le sujet par les Uriopss Centre et Limousin, de 7 journées de rentrée des Unions régionales, des séminaires de l'Entraide protestante, de la MSA, du SNASEA, du GNDA et de l'Unaf ainsi que lors de l'Assemblée Générale de la Fédération des MARPA. Des questions remontées du terrain ont par ailleurs été transmises à la Direction Générale de l'action sociale.

## **2.13. Réponse aux questions des Uriopss et des adhérents nationaux sur la régulation du secteur social et médico-social**

L'Uniopss a répondu à 28 questions des Uriopss et des adhérents nationaux sur la régulation du secteur social et médico-social.

## **2.14. Action de formation de certains personnels de la CDC**

Le pôle organisation territoriale est intervenu dans trois séminaires de formation interne à la CDC afin de présenter le secteur social et médico-social (ses établissements et services, ses financeurs et décideurs) ainsi que ses règles d'encadrement et de financement.

## **2.15. Coordination des travaux autour des projets de lois de finances et de financement de la Sécurité sociale**

Le pôle organisation territoriale et politiques sanitaires et sociales a coordonné les travaux sur les projets de lois de finances et de financement de la Sécurité sociale pour 2009 en informant régulièrement l'équipe sur l'état d'avancement de ces textes, leur contenu, en harmonisant les demandes des différents pôles, en sollicitant des auditions, rendant compte des débats au Parlement...

Ainsi s'agissant du projet de loi de finances, l'Uniopss a formulé des observations et propositions d'amendements sur les missions justice, solidarité et intégration, et ville et logement et sur les articles qui y étaient associés. Elle a été auditionnée par plusieurs parlementaires. Elle a également formulé des propositions d'amendement sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009.

## 2.16. Élaboration des actes du congrès 2007 et contribution au congrès 2010

Le pôle organisation territoriale de l'Uniopss a contribué à l'élaboration des actes du 29<sup>ième</sup> congrès de l'Uniopss (forums décentralisation, droits des usagers et GCSMS). Il a également activement participé aux travaux préparatoires au 30<sup>ième</sup> congrès de janvier 2010.

## 2.17. Participation au Conseil d'Administration de l'ODAS

Il a également représenté l'Union lors du CA de l'ODAS du 2 septembre 2008.

## 2.18. Autres travaux

Il a en outre participé aux différentes réunions du Comité de direction de l'Uniopss. Il a participé au recrutement du Conseiller technique Vie associative. Il a également représenté le Directeur Général de l'Uniopss lors d'une réunion du collectif Ni pauvres, ni Soumis. Il a en outre participé à une réunion de réflexion organisée au siège de l'Unapei portant sur un arrêt du Conseil d'État relatif aux liens entre l'aide sociale et la tarification sanitaire et sociale. Enfin, une analyse approfondie d'un document réalisé pour le compte de la Fondation des Caisses d'épargne a été opérée par le pôle organisation territoriale (document portant sur le secteur des personnes âgées et des personnes handicapées).

## 2.19. Travaux 2008 du Pôle organisation territoriale et politiques sanitaires et sociales

### Informations sur les sites internet Uniopss-Uriopss

| Domaines                              | Nb de fiches de veille nationales créées en 2008 | Nb de consultations en 2008 |
|---------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------|
| Décentralisation et réforme de l'État | 30                                               | 15229                       |
| Social et médico-social               | 91                                               | 45140                       |

### Journées de rentrée sociale

| Dates        | Uriopss              | Nb de participants | Thèmes                                                                                       |
|--------------|----------------------|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4 septembre  | PACAC                | 270                | Nouvelle branche de protection sociale et ARS, régulation du secteur social et médico-social |
| 26 septembre | Franche Comté        | 80                 | Mutations et évolution du secteur social et médico-social et ARS                             |
| 29 septembre | Auvergne             | 120                | Les missions des futures ARS et la régulation du secteur social et médico-social             |
| 30 septembre | Limousin             | 60                 | Les missions des futures ARS et la régulation du secteur social et médico-social             |
| 2 octobre    | Bretagne             | 250                | RGPP et mise en place des ARS, régulation du secteur social et médico-social                 |
| 3 octobre    | Languedoc Roussillon | 350                | Réforme de l'État et décentralisation, régulation du secteur social et médico-social         |
| 7 octobre    | Pays de la Loire     | 213                | RGPP et la création des ARS, régulation du secteur social et médico-social                   |

### Autres interventions

| Dates      | Thèmes                                                                                                                                                                                        |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 23 janvier | Intervention à la CNUESPA sur les ARS                                                                                                                                                         |
| 24 janvier | Intervention bureau de l'œuvre de secours aux enfants sur la RGPP et la régulation du secteur social et médico-social                                                                         |
| 15 février | Intervention à la Fondation entraide protestante sur les GCSMS                                                                                                                                |
| 4 mars     | Intervention à l'Uriopss Centre - Pluriannualité budgétaire, coopération                                                                                                                      |
| 5 mars     | Intervention au CA de l'Uniopss sur les ARS, RGPP, l'Europe, SSIG et 5 <sup>ième</sup> risque                                                                                                 |
| 10 mars    | Intervention à la Commission gestion sur les ARS et la RGPP                                                                                                                                   |
| 12 mars    | Intervention en réunion de Directeurs sur la RGPP et ARS                                                                                                                                      |
| 27 mars    | Intervention à l'AG de l'Uriopss Bourgogne sur la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales et les financements du champ sanitaire, social et médico-social |
| 28 mars    | Intervention à la réunion des Directeurs des Udaf à l'UNAF sur la mutualisation et la coopération des moyens                                                                                  |
| 5 avril    | Intervention à la journée de l'association Carrefour sur les coopérations et regroupements associatifs                                                                                        |
| 14 avril   | Intervention à l'AG de la Fédération nationale des MARPA (table ronde sur les GCSMS)                                                                                                          |
| 16 avril   | Intervention à la MSA sur la loi 2002-2 (participation des caisses à l'élaboration des schémas départementaux, crosms, ARS, priac; information sur la coopération sociale et médico-sociale)  |
| 7 mai      | Intervention pour le GNDA sur la RGPP                                                                                                                                                         |

|              |                                                                                                                                                                                                                          |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 14 mai       | Intervention au colloque de la Ligue nationale contre le cancer - comment se mobiliser face aux difficultés sociales rencontrées par les personnes touchées par le cancer                                                |
| 17 juin      | Intervention Délégation Uniopss en Limousin sur la coopération et contractualisation pluriannuelle : Quels enjeux pour la gouvernance associative ?                                                                      |
| 17 septembre | Intervention en réunion des Directeurs d'Uniopss – séquence réforme de l'État et droit des institutions sociales                                                                                                         |
| 2 octobre    | Intervention GNDA - Table ronde : pressions, enjeux, voies d'adaptation sur la question de la RGPP et son impact sur les associations.                                                                                   |
| 14 novembre  | Intervention à la journée de l'Uniopss Alsace sur les grands principes de la RGPP et les décisions des conseils de modernisation des politiques publiques ainsi que sur la régulation du secteur social et médico-social |
| 19 novembre  | Intervention au séminaire des délégations régionales du Snaea sur le RGPP et le projet de loi sur les ARS                                                                                                                |
| 28 novembre  | Intervention à la Caisse Centrale de la MSA sur la RGPP, les ARS et le projet de loi HPST                                                                                                                                |

## Formations

| Dates       | Thèmes                                                                                                                                                                        |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 23 mai      | Formation culture habitat – Formation pour le personnel de la direction des Fonds d'Épargne et la direction du Développement Territorial et du réseau de la Caisse des dépôts |
| 22 octobre  | Formation culture habitat – Formation cadres locaux de la caisse des dépôts et consignation (régulation du secteur social et médico-social)                                   |
| 10 décembre | Formation culture habitat – Formation cadres locaux caisse des dépôts et consignation (régulation du secteur social et médico-social)                                         |
| 16 décembre | Formation des responsables de Marpa et de PUV sur la loi 2002-2 et réformes en cours avec le projet de loi hôpital patients-santé-territoires                                 |

## Groupe de travail du Conseil d'administration de l'Uniopss

| Dates      | Nb de participants | Thèmes           |
|------------|--------------------|------------------|
| 12 février | 9                  | Décentralisation |
| 14 février | 8                  | Décentralisation |

## Commission décentralisation et territoires

| Dates     | Nb de participants | Ordre du jour                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-----------|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 6 février | 11                 | <ol style="list-style-type: none"> <li>1) La création des ARS et la réforme de l'État.</li> <li>2) L'actualité de la décentralisation (congrès ADF, AMF, rapport Lambert, conférences des exécutifs locaux) et les élections municipales et cantonales.</li> <li>3) Les suites du congrès de l'Uniopss et préparation d'une journée nationale sur la nouvelle gouvernance territoriale.</li> <li>4) Programme de travail de la commission en 2008 et calendrier des réunions.</li> </ol>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 5 juin    | 9                  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Réforme des grandes administrations nationales de l'État et de ses directions régionales et départementales <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le point sur la création des agences régionales de santé et des directions régionales et départementales de la cohésion sociale</li> <li>- Les autres développements de la révision générale des politiques publiques (logement, emploi, santé...)</li> </ul> </li> <li>2) Un point sur les liens entre l'actualité européenne et la réforme de l'État et la décentralisation (présidence française, directive service, financement des services d'intérêt économique général par les collectivités territoriales) - Intervention de Carole Saleres, Conseillère technique Europe à l'Uniopss.</li> <li>3) La réforme des institutions</li> <li>4) Préparation d'une journée nationale sur les ARS</li> <li>5) Programme de travail de la commission 2008-2009.</li> </ol> |

## Commission handicap

| Date         | Nb de participants | Ordre du jour                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|--------------|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 18 septembre | 17                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impact de la révision générale des politiques publiques (RGPP) sur les missions et l'organisation de l'État et sur les politiques sociales</li> <li>- État d'avancement de la création des Agences régionales de santé (ARS) et positionnement des associations intervenant en direction des personnes handicapées</li> <li>- Plan autisme : les suites en région</li> <li>- Évolution des dépenses d'aide sociale des départements</li> <li>- Les travaux sur les soins de suite et de réadaptation</li> <li>- Évolution de la régulation des établissements et services sociaux et médico-sociaux</li> </ul> |
| 17 décembre  | 16                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet de loi portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires : avancement par rapport à la précédente commission, le point sur les positions associatives</li> <li>- Les suites de la RGPP et la réforme des collectivités territoriales</li> <li>- Tour de table sur la situation des ESAT</li> <li>- Le nouveau risque de protection sociale personnes âgées/personnes handicapées</li> <li>- L'évolution des règles de tarification et de financement des établissements et services sociaux et médico-sociaux</li> </ul>                                           |

## Autres travaux

| Dates       | Thèmes                                                                                                                                                      |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 22 janvier  | Représentant du Pt et du DG de l'Uniopss à la réunion « ni pauvres, ni soumis »                                                                             |
| 21 février  | Réunion de travail interne – Transposition de la directive services en droit français et mandatement des prestataires de services sociaux d'intérêt général |
| 17 mars     | Réunion UNAPEI sur une jurisprudence récente du Conseil d'État sur l'aide sociale et la tarification sanitaire et sociale                                   |
| 10 avril    | Groupe de travail – Contribution de l'Économie Sociale à l'animation territoriale, la politique de la ville et la cohésion sociale                          |
| 11 avril    | Réunion sur les attentes des associations et des professionnels en matière d'information sociale et médico-sociale                                          |
| 6 mai       | Réunion interne directive services                                                                                                                          |
| 2 septembre | Réunion ODAS                                                                                                                                                |
| 6 octobre   | Réunion PJJ financements                                                                                                                                    |
| 28 octobre  | Réunion Uniopss-Fehap-adhérents nationaux sur l'avenir du privé non lucratif                                                                                |

## CNOSS

| Dates      | Thèmes                   |
|------------|--------------------------|
| 28 février | Section sociale du Cnoss |
| 10 mars    | Section sociale du Cnoss |
| 15 mai     | Section sociale du Cnoss |
| 29 mai     | Section sociale du Cnoss |

## Auditions de l'Uniopss

| Dates      | Thèmes                                          |
|------------|-------------------------------------------------|
| 16 janvier | Audition au CES sur les SSIG                    |
| 5 février  | Audition au Sénat (lutte contre les exclusions) |
| 4 novembre | Audition sur le PLFSS                           |

## CNAR

| Dates       | Thèmes                                                                  |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------|
| 6 mars      | Relecture fiche « restructurations et droit social sur la coopération » |
| 13 mars     | Relecture fiche « restructurations et droit social Glossaire »          |
| 17 décembre | Relecture fiche « commande publique »                                   |

# 3. Perspectives 2009

## 3.1. Décentralisation et réforme de l'État

L'Uniopss continuera à sensibiliser les adhérents de l'Union aux enjeux liés à la réforme de l'État et des collectivités territoriales. Elle élaborera des notes de synthèse sur la nouvelle organisation de l'État au niveau national et local, sur les enseignements du rapport Balladur portant propositions de réforme des collectivités territoriales.

L'Uniopss organisera en juin 2009 une journée nationale sur le sujet ainsi que sur l'évolution de la régulation des secteurs sanitaire, social et médico-social. Un séminaire de formation de formateurs des Uniopss est d'ores et déjà prévu, de même qu'un numéro d'Union sociale entièrement consacré à ce sujet. Des interventions auprès des Uniopss, d'adhérents nationaux et d'organismes bancaires devraient également être réalisées. Enfin, une plénière et un forum du congrès devrait également permettre en janvier 2010 de sensibiliser les associations de solidarité à ces enjeux.

L'Uniopss se mobilisera auprès des Parlementaires afin de tenter de les convaincre de la pertinence des propositions d'amendements qu'elle propose sur le projet de loi HPST. Elle se mobilisera également à l'occasion de l'élaboration des décrets d'application de cette future loi.

## 3.2. Régulation du secteur social et médico-social

Outre les interventions auprès des Parlementaires et du Gouvernement dans le cadre du projet de loi HPST et de ses futurs décrets d'application, l'Uniopss continuera à se mobiliser autour des enjeux de la coopération et des mutualisations en approfondissant plusieurs outils développés ces dernières années. En

outre, elle poursuivra ses travaux sur les démarches de planification et de programmation des moyens financiers du secteur et produira des notes explicatives sur les droits des usagers, notamment pour les services de tutelle, de curatelle et de sauvegarde de justice. Le pôle organisation territoriale apportera également son concours à l'outil commande publique envisagé par l'Uniopss. Un séminaire de formation de formateur sera organisé sur la régulation du secteur social et médico-social.

### **3.3. Observation sociale locale**

Le pôle organisation territoriale et politiques sanitaires et sociales de l'Uniopss continuera à sensibiliser les Uriopss à l'importance de s'investir dans les plates formes régionales d'observation sociale et de diffuser les travaux réalisés dans ce cadre.

### **3.4. Projets de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale**

À la lumière de cette troisième année de coordination, il apparaît que l'Uniopss aura tout intérêt à :

- se mobiliser tout au long de l'année sur ce sujet, notamment au moment du débat d'orientation budgétaire, des bouclages des lettres de cadrage par le Premier ministre, des débats du PLF et PLFSS ;
- mieux se coordonner avec les adhérents nationaux et les Uriopss ;
- mieux chiffrer et justifier ses demandes et les porter plus fortement au niveau des politiques.
- Une nouvelle méthode de travail sera donc mise en place en 2009.

# Gestion financière – Tarification

Si l'actualité de l'année 2008 a été marquée par la question des CPOM, elle s'est achevée par un bouleversement des modalités de la régulation budgétaire, tarifaire et financière. Des CPOM peut-être bientôt obligatoires, des dispositions tarifaires inquiétantes contenues dans les loi de finances et loi de financement de la Sécurité sociale et modifiant en profondeur la procédure budgétaire et tarifaire du secteur amènent le secteur à se questionner fortement sur le devenir – même à très court terme – du système de tarification.

## 1. Constat et problématique

### 1.1. Comptabilité

Face aux divergences entre les règles comptables applicables aux associations gestionnaires et les règles budgétaires et tarifaires applicables aux établissements et services, l'Uniopss avait saisi le CNC (Conseil national de la comptabilité) en mars 2006, ce qui avait donné lieu à la mise en place d'un groupe de travail et surtout à la publication d'un avis le 4 mai 2007, allant dans le sens d'une meilleure harmonisation des réglementations comptables.

### 1.2. Fiscalité

Le groupe juridique et fiscal du CNVA a repris ses activités en 2008 (5 réunions). L'Uniopss n'a été en mesure d'y participer qu'une fois mais a suivi les travaux.

Par ailleurs, un groupe de travail sur la taxe sur les salaires a été constitué et l'Uniopss a été sollicitée pour en faire partie. Ce groupe, composé de grandes organisations faisant appel à la générosité du public, a pour objectif d'obtenir « l'exonération de la taxe sur les salaires des organismes sans but lucratif, reconnus d'utilité publique, exerçant des missions sociales, éducatives, philanthropiques et de recherche médicale ou scientifique ».

L'Uniopss avait fait part de sa position aux membres de ce groupe par un courrier en avril 2008. Comprenant les motivations de la demande d'exonération, elle insistait notamment sur le fait que cette approche lui paraît trop partielle et que, selon elle, une réflexion sur la fiscalité doit porter sur l'ensemble des impôts, commerciaux ou non. En décembre 2008, l'Uniopss a rencontré 2 membres du groupe de travail afin d'échanger plus précisément sur leurs positions respectives.

### 1.3. Tarification

L'intérêt du secteur a principalement porté sur les CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens), dispositif fortement promu par les pouvoirs publics et qui s'est véritablement déployé en 2008.

## 2. Actions menées

### 2.1. Comptabilité

L'élaboration d'un guide comptable des associations et fondations gestionnaires d'ESMS (établissements et services sociaux et médico-sociaux) a été lancée, avec une 1<sup>ère</sup> réunion en juin 2008. Ce guide devrait faire l'objet d'un partenariat avec les Éditions Dalloz-Juris en 2009, dont les modalités ont été discutées au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2008.

Par ailleurs, le pôle gestion financière et tarification a participé et cosigné la rédaction d'un article en introduction d'un numéro spécial de Juris Associations sur le plan comptable des ESMS privés, à paraître en février 2009.

Enfin, le plan comptable des ESMS privés est paru le 22 décembre 2008<sup>25</sup> et l'applicabilité de l'instruction budgétaire et comptable M22 confirmée par un arrêté du 12 novembre 2008<sup>26</sup> (sans que la M22 – dont la parution est attendue depuis l'été 2007 – ne soit publiée en tant que telle). Concernant la M22, l'Uniopss avait saisi le CNC en octobre 2008<sup>27</sup>, mettant en cause de l'absence de consultation préalable de celui-ci sur l'applicabilité de la M22 aux ESMS privés. Le CNC lui a répondu en décembre<sup>28</sup> que cette absence de consultation « n'emporte pas de conséquences négatives pour les ESMS » dans la mesure où les différents textes – notamment l'avis du 4 mai 2007 – n'ont pas été remis en cause.

## **2.2. Tarification**

### **2.2.1 Actions de lobbying auprès des pouvoirs publics**

Le pôle a participé à 5 reprises aux réunions de la section sociale du CNOSS en 2008.

Un courrier inter associatif, coordonné par l'Uniopss, avait été expédié en mars à la DGAS, suite à la parution de la circulaire budgétaire 2008 des ESMS accueillant des personnes âgées et des personnes handicapées et aux documents de la CNSA correspondant<sup>29</sup>.

### **2.2.2 Loi de finances et loi de financement de la Sécurité sociale**

Le pôle a suivi de près les deux projets de lois de finances et de loi de financement de la Sécurité sociale, contenant cette année encore d'importantes dispositions en matière de tarification, bouleversant les fondements de la procédure budgétaire et tarifaire existante et l'esprit de la loi 2002-2. Le pôle a fait part de ses observations et propositions d'amendements<sup>30</sup> sur ces mesures et a rédigé une note récapitulative<sup>31</sup>, une fois les lois parues.

De plus, l'Uniopss a saisi la DGAS en décembre 2008 de cette volonté de réformer la tarification<sup>32</sup>.

### **2.2.3 Keopss : mises à jour Comptes administratifs 2007 et Budget prévisionnel 2009 & cession du logiciel à Apologic**

Deux mises à jour ont été mises en place en 2008 : CA début février 2008 et BP à la mi-juillet.

Une demi-journée de démonstration a été organisée par l'Uriopss Bourgogne en mars.

L'année 2008 a surtout été marquée par la cession du logiciel Keopss à la société Apologic, du Groupe Chèque Déjeuner, qui était jusqu'alors notre prestataire pour les développements informatiques et la hotline sur ce produit, depuis 2004.

L'Uniopss – et ce point a constitué la pierre angulaire des négociations et des conventions finales – reste maîtresse du contenu technique de Keopss. Tout axe de développement doit être validé par l'Uniopss pour obtenir sa labellisation. Un accord de cession entérine la vente de Keopss en date du 17 juillet 2008 et la convention relative au développement du logiciel<sup>33</sup> a pris effet en pratique au 1<sup>er</sup> novembre 2008.

Ce choix s'inscrit dans une volonté plus large de l'Uniopss d'avoir des partenariats privilégiés avec des organismes de l'économie sociale et solidaire qui partagent les valeurs du réseau.

---

<sup>25</sup> Sites Internet Uniopss/Uriopss, fiche 47510

<sup>26</sup> Sites Internet Uniopss/Uriopss, fiche 46918

<sup>27</sup> Sites Internet Uniopss/Uriopss, fiche 46578

<sup>28</sup> Sites Internet Uniopss/Uriopss, fiche 47484

<sup>29</sup> Sites Internet Uniopss/Uriopss, fiche 42544

<sup>30</sup> Sites Internet Uniopss/Uriopss, fiche 41081

<sup>31</sup> Sites Internet Uniopss/Uriopss, fiche 47604

<sup>32</sup> Sites Internet Uniopss/Uriopss, fiche 47609

<sup>33</sup> Qui concerne les modalités relatives aux adhérents du réseau Uniopss-Uriopss.

Cette vente permet à l'Uniopss - et, dans une certaine mesure, aux Uriopss - de se dégager de la coordination de projet, de la commercialisation, de la facturation et des autres tâches administratives connexes. Au-delà de la baisse des charges internes de travail, cette cession permet à l'Uniopss de ne plus supporter budgétairement les développements et la hotline.

Par ailleurs, la commercialisation ne relève pas du cœur de métier du réseau Uniopss-Uriopss : communication sur le produit, animation commerciale, marketing, etc.

Le directeur général d'Apologic a rencontré les directeurs d'Uriopss en décembre.

## **2.2.4 Guide du budget**

Ce guide a connu en 2008 deux actualisations, en juillet et décembre (sortie en janvier 2009). Les mises à jour ont porté sur les points suivants :

- Nouvelle partie sur le financement et la tarification des services mettant en œuvre les mesures de protection des majeurs ordonnées par l'autorité judiciaire.
- Nouvelle partie sur les frais de siège.
- Pluriannualité budgétaire et CPOM.
- Tarification des EHPAD.
- Dispositions tarifaires des lois de finances et loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009 (tarifs plafonds, dispositions concernant les EHPAD, etc.).
- Mise à jour des aides pratiques.

L'ensemble de ces nouveautés est mis en ligne dans la base d'informations en ligne.

De même, deux notes rappelant les obligations des gestionnaires et les règles applicables à l'occasion de la construction et de la transmission du CA 2007 et du BP 2009 ont été diffusées.

## **2.2.5 Contrats pluri annuels d'objectifs et de moyens (CPOM)**

### **Élaboration du cahier n°20**

Un groupe de travail interne<sup>34</sup> avait été mis en place fin 2007, dans l'idée d'approfondir la réflexion au sujet des CPOM et d'élaborer un outil. Ce groupe s'est réuni 6 fois, de janvier à juillet 2008 et a abouti, avec l'aide d'autres contributeurs<sup>35</sup> à la diffusion, en septembre 2008, du cahier n°20 sur les CPOM.

Outre les conditions d'un usage sain et pertinent des CPOM, dans le contexte mouvementé et de forte incitation actuel, cet ouvrage aborde l'identité des CPOM. Après un retour sur les CPOM dans le secteur sanitaire et le conventionnement tripartite dans les Ehpad, le cahier trace les contours du cadre législatif et réglementaire du CPOM et livre au lecteur la vision d'un juriste sur la nature des CPOM et leur incidence sur la tarification.

La seconde partie du cahier apporte un éclairage technique et pratique. Elle propose une méthodologie de projet, ainsi qu'un approfondissement du contenu du contrat passant en revue les objectifs et plans d'actions, la tarification, la fin du CPOM... avant d'examiner le suivi et l'évaluation finale du CPOM. Le cahier est entrecoupé de témoignages, conseils, repères et positions politiques.

### **Formation de formateurs**

Une formation de formateurs a été organisée le 1<sup>er</sup> février 2008 et a réuni 27 participants, Uriopss et adhérents nationaux.

### **Interventions**

La conseillère technique du pôle est intervenue à plusieurs reprises sur les CPOM lors :

- d'une journée d'étude organisée par l'Uriopss Centre « Pluriannualité budgétaire, coopération : quels enjeux pour la gouvernance associative ? », le 4 mars 2008 ;
- des rencontres nationales d'Andicat « Les Esat : changement et expériences pour l'avenir », le 11 mars 2008 ;
- du séminaire de direction de la Fagerh « Travail en réseau, groupements de coopération, CPOM », le 13 mars 2008 ;
- d'un colloque de l'Uriopss Languedoc-Roussillon « Coopérations, restructurations, contractualisation pluriannuelle : une marche forcée ? Un bien nécessaire ? », le 30 mai 2008 ;
- du séminaire de rentrée de l'association Don Bosco (Finistère), le 10 septembre 2008 ;

<sup>34</sup> Composé de 6 conseillers techniques d'Uriopss membres de la commission gestion.

<sup>35</sup> Un avocat, de conseillers techniques, de la direction de la communication, etc.

- d'une matinée d'étude à l'Uriopss Haute-Normandie « Pluriannualité budgétaire, CPOM, fusions, coopérations : quels enjeux pour les associations ? », le 28 novembre 2008 ;
- d'une séance du groupe de travail CPOM de la Fnars, le 22 octobre 2008.

De plus, un article « Point chaud » est paru dans Union sociale en octobre 2008.

## **2.2.6 Système d'information et d'évaluation des données salariales<sup>36</sup>**

Le projet – baptisé Dofin – d'outil d'évaluation de la masse salariale destiné à mieux appréhender, mesurer et piloter les évolutions de la masse salariale ; auquel se juxtaposait un nouveau « dossier de financement » – outil de tarification qui modifiait la procédure budgétaire existante –, a été abandonné en avril dernier. Fin 2008, le pôle a pris contact avec la DGAS afin de connaître les suites de la réflexion sur un tel outil. Une étude de faisabilité a démarré en décembre 2008 sur un « système d'information et d'évaluation des données salariales ».

## **2.2.7 Rebeca**

Rebeca est une application de la CNSA de remontée de certaines données budgétaires. Les Ddass ont demandé aux structures en octobre dernier de faire remonter certaines données liées au compte administratif. L'Uniopss a alors saisi la DGAS et la CNSA par courrier<sup>37</sup> afin de leur faire part des problématiques liées à cette nouvelle obligation :

- le moment choisi pour des remontées ayant trait au CA correspondant à la période de dépôt des budgets,
- une demande de cohérence des systèmes d'information.

Une réunion s'est tenue le 11 décembre 2008 entre la CNSA et l'Uniopss, suite à ce courrier. Cette réunion a également été l'occasion d'évoquer le chantier sur la structuration et la performance et le pilotage des SI (systèmes d'information), piloté par la GMSIH (Groupement pour la modernisation des systèmes d'information hospitaliers). Le pôle avait participé à la 1<sup>ère</sup> réunion de présentation du projet fin septembre.

## **2.2.8 Contentieux de la tarification**

La CNTSS (Cour nationale de la tarification sanitaire et sociale) a rendu en juin 2008 ses 1<sup>ères</sup> décisions d'interprétation de la « nouvelle » réglementation budgétaire et tarifaire issue du décret du 22 octobre 2003.

## **2.2.9 Enfance, jeunesse, famille**

Le pôle contribue à la réflexion sur le système de financement dans ce secteur.

- Participation à une réunion à la Chancellerie à ce sujet en juin.
- Présentation des CPOM en commission Protection de l'enfance en juin 2008.
- Saisine de la commission gestion sur la circulaire tarifaire de la PJJ pour 2008, ainsi que sur la tarification de la nouvelle mesure d'activité de jour (MAJ).
- Intervention conjointe du Cnar Action sociale, médico-sociale et santé (dont la mission gestion est pilotée par le pôle Gestion financière et tarification) et du Cnar financement (porté par France Active) lors de la commission Petite enfance de décembre 2008. L'objectif est de lancer en 2009 des travaux sur la viabilité économique et la situation financière des crèches.

## **2.2.10 Aide et soins à domicile et à partir du domicile**

Intervention lors de 2 commissions « Aide et soins à domicile et à partir du domicile » :

- Présentation et analyse du dispositif des CPOM (en avril).
- Présentation des dispositions et demandes d'amendement de l'Uniopss dans les PLF et PLFSS 2009 (en octobre).

<sup>36</sup> Sites Internet Uniopss/Uriopss, fiche 47568

<sup>37</sup> Sites Internet Uniopss/Uriopss, fiches 46605 et 46971

### **2.2.11 Personnes âgées**

La conseillère technique est intervenue aux Assises des établissements et services associatifs pour personnes âgées, le 25 novembre 2008 à Lyon, au cours de l'atelier sur « L'évolution et la diversification des solutions d'hébergement ».

### **2.2.12 Personnes handicapées**

La conseillère technique a présenté les dispositions contenues dans les PLF et PLFSS pour 2009, lors de la commission Handicap du 17 décembre 2008.

## **2.3. Analyse financière**

Le pôle et la commission gestion ont réinvesti en 2008 le champ de l'analyse financière. Deux journées de séminaire ont été organisées le 3 juillet et le 9 décembre 2008 et ont permis de remettre à niveau les connaissances et de commencer à élaborer un outil de diagnostic financier.

## **2.4. Question de la mise en concurrence**

Le pôle participe aux travaux relatifs à la question de la mise en concurrence du secteur associatif sanitaire et social et au développement de nouveaux modes de relations entre pouvoirs publics et associations<sup>38</sup>, principalement sur les questions liées à la tarification issue de la loi 2002-2 et à son articulation avec le système de l'appel à projets et appel d'offre qui émerge. Le pôle explore les liens entre cette régulation financière, les CPOM et le droit de la commande publique ; a contribué à la rédaction de l'argumentaire politique et a participé à un comité de pilotage de l'outil en voie d'élaboration.

## **2.5. Enjeux européens**

Le pôle suit la réflexion et les travaux autour des SSIG, de la transposition de la directive services, et de la mise en œuvre de la réglementation relative au financement des compensations de SIEG, notamment en terme d'impact sur les modalités d'encadrement et de financement du secteur.

## **2.6. Financement des associations du secteur**

En juin 2007, la CPCA avait lancé une consultation nationale sur les besoins et enjeux du financement des associations. Suite au travail de 7 coordinations et à un séminaire sur le sujet en 2007, le rapport final et une publication spéciale de « La vie associative » sont parus au cours de l'été 2008. L'Uniopss a bien entendu grandement contribué aux parties relatives au secteur sanitaire et social.

Un article d'Union sociale est paru à ce sujet en mars, exposant les principaux résultats et enseignements de l'étude.

## **2.7. Information et communication**

### **2.7.1 Veille juridique et politique pour les sites Internet Uniopss-Uriopss**

Le groupe de veille chargé de l'alimentation des sites Internet sur la thématique Gestion financière et tarification est constitué de 9 conseillers techniques qui se partagent le traitement de l'information et de la réglementation, ainsi que d'une documentaliste chargée de leur repérage et qui envoie chaque semaine un fichier de veille à l'ensemble du groupe.

---

<sup>38</sup> Voir chapitre 2.

130 notes d'informations nationales rattachées au domaine gestion financière et tarification et 91 au domaine Social et médico-social ont été produites et mises en ligne sur notre site (une même note d'information peut concerner plusieurs domaines).

#### Nombre de fiches créées en 2008 :

| Domaines                           | Nombre de fiches de veille nationales |
|------------------------------------|---------------------------------------|
| Gestion financière et tarification | 130                                   |
| Social et médico-social            | 91                                    |

#### Nombre de consultations de fiches en 2008<sup>39</sup> :

| Domaines transversaux / Cirse              | total de janvier à avril 2008 |
|--------------------------------------------|-------------------------------|
| Comptabilité, gestion, finances, fiscalité | 13744                         |
| Création, financement des étés et services | 27303                         |
| Domaines transversaux / Nouveaux sites     | total de mai à décembre 2008  |
| Gestion financière et tarification         | 16676                         |
| Social et médico-social                    | 17837                         |

### 2.7.2 Actions d'information

Des commentaires et notes d'information ont été élaborés et diffusés aux adhérents nationaux, aux Uriopss et à leurs adhérents, via la base d'information en ligne sur l'ensemble des sujets décrits plus haut.

De même, le document de rentrée sociale édité par l'Uniopss a été l'occasion de faire un point sur ces différents thèmes.

Un article sur les bouleversements de la régulation budgétaire, tarifaire et financière du secteur est paru dans Union sociale de décembre 2008, au sein du dossier sur le projet de loi Hôpital, patients, santé et territoires.

La conseillère technique a été régulièrement en relation avec des journalistes de la presse spécialisée du secteur, principalement sur la question des CPOM.

### 2.7.3 Journées de rentrée sociale en Uriopss

La conseillère technique est intervenue dans la journée de rentrée sociale de l'Uriopss Basse-Normandie fin septembre 2008.

### 2.7.4 Formation de banques intervenant dans le secteur

La conseillère technique est intervenue à deux reprises lors d'une formation de salariés du Crédit Coopératif en charge du secteur social et médico-social, respectivement en juin et en novembre.

Quatre demies-journées de formation pour des salariés de la Société Générale ont été animées en mars, juin, octobre et décembre.

### 2.7.5 Animation de la commission gestion

Le tableau à la fin de ce chapitre permet de récapituler les sujets abordés par les 7 réunions de la commission gestion en 2008 (4 ½ journées réunissant également les adhérents nationaux).

### 2.7.6 Cours sur la tarification

La conseillère technique a animé un cours sur la tarification au master Économie et gestion du secteur médico-social de l'Université Dauphine, en juin 2008.

<sup>39</sup> Compte tenu du lancement des nouveaux sites Internet du réseau en avril 2008, les statistiques sont basées à la fois sur l'ancien et le nouveau système. Le nombre de consultations ne peut être consolidé par domaine sur l'année : certains domaines ont été regroupés, d'autres ont disparu ou ont été ajoutés. De plus, suite au lancement, 4 mois de données sont indisponibles (d'avril à juillet).

## 2.7.7 Élections municipales et cantonales

L'Uniopss avait diffusé ses attentes lors de la campagne pour les élections municipales et cantonales en février 2008, en insistant notamment sur l'importance du soutien financier au secteur, respectivement des communes et des départements.

## 2.8. Travaux du Pôle Gestion financière et tarification

### 2.8.1 Commission Gestion en 2008

| Dates        | Nb de participants | Ordre du jour                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|--------------|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 31 janvier   | 13                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les sièges (et CPOM)</li> <li>- Le cadre budgétaire et CA</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 10 mars      | 16                 | <p>Matin (Uriopss) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour Guide du budget juillet 2007</li> <li>- Keopss : discussion du cahier des charges dans le cas d'une cession du logiciel à Apologic.</li> <li>- Divers : projet de publication sur les CPOM ; séminaire de juillet ; projet Cnar/DLA ; gestion financière ; groupe de travail taxe sur les salaires</li> </ul> <p>Après-midi (avec les adhérents nationaux) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ARS et RGPP: état des lieux</li> <li>- Présentation du logiciel Keopss, propositions budgétaires et comptes administratifs</li> <li>- Questions diverses : Dispositions Loi de finances et Loi de financement de la Sécurité sociale ; Circulaire budgétaire 2008 Personnes âgées, personnes handicapées</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 20 mai       | 12                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point productions 2008 : Mise à jour Guide du budget juillet 2007 ; Keopss ; Cahier CPOM ; Cahier comptabilité.</li> <li>- Cahier CPOM : examen et discussion sur le projet de rédaction du cahier.</li> <li>- Directive services : transposition en droit français. Présentation par Carole Salères, Conseillère technique Europe à l'Uniopss du projet de transposition de la directive « services » et des questions qui se posent autour de la régulation et de l'encadrement du secteur social et médico-social, de la notion de mandatement, etc.</li> <li>- Séminaire de juillet sur la gestion financière : préparation.</li> <li>- Contentieux de la tarification : état des lieux et organisation du traitement et de l'analyse de l'information.</li> <li>- Point sur la commission gestion : organisation, fonctionnement, veille, compétence, « événements » à organiser...</li> <li>- Divers : Outils de diagnostic/autodiagnostic (financier notamment) ; Question sur l'administration provisoire ; Comptabilité : point sur les derniers textes ; Tutelles, curatelles.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 04 juillet   | 13                 | <p>Matin (avec les adhérents nationaux)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CPOM et « restructuration » du secteur : où en est-on ? Point sur les dernières évolutions. &amp; Retours du terrain.</li> <li>- Étude CPCA sur le financement des associations : suites et publication du rapport.</li> <li>- Divers : Retour sur le séminaire d'analyse financière de la veille. Réponse de la DGAS au courrier interassociatif sur la circulaire budgétaire PA-PH 2008. Point d'étape RGPP et ARS. Comptabilité : point sur les derniers textes. Services tutélaires. Transposition de la directive services en droit français. Groupe de travail taxe sur les salaires. Autres.</li> </ul> <p>Après-midi (Uriopss)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cahier CPOM : Examen et discussion sur le projet de rédaction du cahier.</li> <li>- Projet Cnar/DLA : Plan d'actions 2008. Suite de la mission gestion : implication des Uriopss.</li> <li>- Divers : document de rentrée sociale.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 11 septembre | 20                 | <p>Matin (avec les adhérents nationaux)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parution du cahier CPOM</li> <li>- Projet de guide comptable</li> <li>- Actualités de la rentrée sociale – document conjoncturel – journées de rentrée</li> <li>- Propositions de la CPCA en matière de financement (suites enquête)</li> <li>- Point fiscalité</li> <li>- Questions diverses : Séminaire de gestion financière (2è journée). Transposition de la directive services en droit français. Point d'étape commande publique. Autres.</li> </ul> <p>Après-midi (Uriopss) Séminaire de conjoncture Commissions Droit social et Gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le contexte et les prévisions économiques de cette rentrée sociale</li> <li>- Les principales mesures et évolutions sociales, fiscales et comptables.</li> <li>- Zoom sur le contexte de restructuration dans le secteur associatif sanitaire, social et médico-social et les outils de contractualisation (CPOM), de coopération (GCSMS, GCS), etc. :</li> <li>- Point sur le contexte : législatif, réglementaire, politique et économique ;</li> <li>- Point sur les outils pratiques du réseau pour l'accompagnement aux restructurations (Cahier n°20 « Les CPOM », Cahier n°19 « Associations de solidarité, acteurs économiques et politiques », Fiches et outils Droit social et Restructuration, Fiches pratiques de gestion, etc.) ;</li> <li>- Discussion autour des réalités de terrain concernant les restructurations : quels secteurs concernés ? quelles pratiques d'accompagnement des Uriopss ? quels besoins de mutualisation d'outils, méthodes ?</li> </ul> |

| Dates       | Nb de participants | Ordre du jour                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 04 novembre | 11                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>-ARS et projet de loi HPST (hôpital, patients, santé et territoires) : Intervention de Cécile Chartreau, conseillère technique à l'Uniopss.</li> <li>- Secteur sanitaire : point d'étape.</li> <li>- Guide du budget : mise à jour de décembre 2008.</li> <li>- Analyse financière : Préparation de la seconde journée du séminaire d'analyse financière. Mutualisation et construction d'outils.</li> <li>- Comptabilité : Intervention de Catherine Sage, Cabinet Foucat et Associés. Guide comptabilité : état d'avancement, questions sur le contenu, titre,... Point sur la M22 et les dispositions applicables aux ESMS privés.</li> <li>- Projet Cnar/DLA : présentation et échanges autour des fiches en cours de rédaction (notamment sur le financement des ESMS).</li> <li>- Divers : Point groupe de veille. Point sur le cahier CPOM. Outil collaboratif site Internet. Note subventions/produits de la tarification.</li> </ul>                                                                                                                          |
| 16 décembre | 16                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Matin (avec les adhérents nationaux)</li> <li>- Transposition de la directive services européenne en droit français : État des lieux. Intervention de Carole Salères, conseillère technique à l'Uniopss.</li> <li>- Projet de loi Hôpital, patients, santé et territoires (HPST) : Présentation des principales dispositions et des observations et positionnement de l'Uniopss. Intervention de Cécile Chartreau, conseillère technique à l'Uniopss.</li> <li>- Dispositions projets de loi de finances et de loi de financement de la Sécurité sociale : Présentation des dispositions du texte définitif du PLFSS, conséquences et enjeux pour le financement et la tarification du secteur.</li> <li>- Projet Cnar/DLA : présentation des actions menées par l'Uniopss, Cnar Action sociale, médico-sociale et santé. Intervention de Romain Guerry, conseiller technique à l'Uniopss.</li> <li>- Après-midi (Uniopss)</li> <li>- Divers : Analyse financière. Point groupe de veille. Programmation travaux 2009. GEM (groupes d'entraide mutuelle).</li> </ul> |

## 2.8.2 Groupe de travail CPOM

| Dates      | Nb de participants |
|------------|--------------------|
| 24 janvier | 7                  |
| 29 février | 5                  |
| 15 avril   | 7                  |
| 27 mai     | 7                  |
| 16 juin    | 7                  |
| 2 juillet  | 6                  |

## 2.8.3 Journées de rentrée sociale 2008

| Dates        | Uriopss         | Nb de participants | Thèmes                                                                                                   |
|--------------|-----------------|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 25 septembre | Basse Normandie | 105                | Le Budget prévisionnel en pratique : quelles modifications pour 2009 ? Actualité budgétaire et tarifaire |

## 2.8.4 Formation banques

| Dates       | Thèmes                         |
|-------------|--------------------------------|
| 13 mars     | Formation Société Générale     |
| 12 juin     | Formation Société Générale     |
| 25 juin     | Formation au Crédit coopératif |
| 9 octobre   | Formation Société Générale     |
| 18 novembre | Formation au Crédit coopératif |
| 4 décembre  | Formation Société Générale     |

## 2.8.5 Séminaire Analyse financière

| Dates      | Nb de participants |
|------------|--------------------|
| 3 juillet  | 17                 |
| 9 décembre | 7                  |

## 2.8.6 Interventions sur les CPOM

| Dates                   | Thèmes                                                                   |
|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> février | Formation de formateurs sur la pluriannualité budgétaire et les CPOM     |
| 4 mars                  | Intervention à l'Uriopss Centre – Pluriannualité budgétaire, coopération |
| 11 mars                 | Intervention table-ronde Andicat                                         |
| 13 mars                 | Intervention au séminaire de rentrée de la Fagerh                        |

|              |                                                                                            |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| 17 avril     | Intervention sur les CPOM à la commission Aide et soins à domicile et à partir du domicile |
| 20 mai       | Intervention CPOM en commission Protection de l'enfance                                    |
| 30 mai       | Colloque Uriopss Languedoc Roussillon – contractualisation, coopération, ...               |
| 10 septembre | Intervention à l'association Don Bosco                                                     |
| 8 octobre    | Intervention sur les CPOM à la commission Aide et soins à domicile et à partir du domicile |
| 22 octobre   | Intervention en groupe de travail sur les CPOM – Fnars                                     |
| 21 novembre  | Intervention sur les CPOM – Uriopss Haute Normandie                                        |
| 28 novembre  | Intervention sur les CPOM, coopération – Uriopss Haute Normandie, matinée d'étude          |

### 2.8.7 Autres travaux

| Dates        | Thèmes                                                         |
|--------------|----------------------------------------------------------------|
| 15 janvier   | Groupe de travail étude CPCA sur financement                   |
| 28 février   | Réunion tél étude financement CPCA                             |
| 21 mai       | Réunion à la Chancellerie avec Citoyens et Justice             |
| 23 juin      | Cours tarification master Dauphine                             |
| 10 septembre | Intervention association Don Bosco                             |
| 26 septembre | Réunion CNSA-GMSIH – Tarification                              |
| 25 novembre  | Assises Personnes âgées                                        |
| 8 décembre   | Intervention Cnar F crèches – Commission enfance               |
| 11 décembre  | Rdv CNSA sur SI et Rebeca                                      |
| 17 décembre  | Intervention financement tarification à la commission handicap |

### 2.8.8 Keopss

| Dates            | Thèmes                                            |
|------------------|---------------------------------------------------|
| 16 et 17 janvier | Tests Keopss – CA 2007                            |
| 19 mars          | Réunion futur Keopss                              |
| 20 mars          | Présentation du logiciel Keopss en Bourgogne      |
| 9 mai            | Réunion de lancement sur la mise à jour BP 2008   |
| 19 mai           | Réunion Keopss point CA 2007 et lancement BP 2009 |
| 20 juin          | Tests Keopss – BP 2009                            |
| 20 novembre      | Réunion de lancement du CA 2008                   |
| 16 décembre      | Séquence Keopss en réunion des directeurs         |

### 2.8.9 CNOSS

| Dates      |
|------------|
| 28 février |
| 27 mars    |
| 15 mai     |
| 17 juillet |
| 2 octobre  |

### 2.8.10 Guide Comptabilité

| Dates       | Thèmes                                       |
|-------------|----------------------------------------------|
| 28 mai      | Réunion de lancement guide compta            |
| 26 novembre | Rv Éditions Dalloz-Juris à Lyon              |
| 31 novembre | Rv tél Éditions Dalloz-Juris                 |
| 18 décembre | Rv Éditions Dalloz-Juris sur le guide compta |

## 3. Perspectives 2009

### 3.1. Comptabilité

Un guide comptable des associations et fondations gestionnaires d'ESMS paraîtra à la fin de l'année 2009, en partenariat avec les Éditions Dalloz-Juris.

### 3.2. Fiscalité

Suite aux échanges avec le groupe de travail sur la taxe sur les salaires, une réunion associant d'autres compétences en fiscalité est prévue début 2009.

### **3.3. Tarification**

La réforme qui se profile mobilisera fortement le pôle et la commission gestion en 2009.

#### **3.3.1 Cd-rom Keopss & guide du budget**

Le cd-rom Keopss sera mis à jour en permanence et notamment à l'occasion du compte administratif 2008 (sortie le 9 février 2008) et du budget prévisionnel 2010 (sortie mi-juillet 2008).

L'Uniopss envisage de refondre le Guide du budget durant l'année 2009, afin de prendre en compte la « nouvelle donne budgétaire et tarifaire » qui se profile. De plus, ce Guide a maintenant 5 ans et nécessite d'être à la fois réorganisé et récrit en majeure partie. Ainsi, il n'y aura pas de mises à jour en 2009.

#### **3.3.2 Secteurs**

Le pôle continuera à suivre l'actualité de la tarification dans les différents secteurs.

#### **3.3.3 Contrats pluri annuels d'objectifs et de moyens (CPOM)**

Plusieurs interventions sur la question sont planifiées pour 2009.

#### **3.3.4 Système d'information et d'évaluation des données salariales**

Le réseau Uniopss-Uriopss sera associé à la réflexion sur ce projet, dans un second temps.

#### **3.3.5 Rebeca**

L'Uniopss sera associée à la réflexion sur l'évolution de cet outil.

### **3.4. Analyse financière**

Un groupe de travail a été constitué et poursuivra les investigations, afin d'élaborer un outil réseau en 2009 et de préparer éventuellement la réédition du guide d'analyse financière. Des 1ères fiches pratiques de gestion ont été élaborées dans le cadre du projet Cnar (DLA) et seront diffusées tout début 2009.

### **3.5. Autres**

#### **Question de la mise en concurrence et enjeux européens**

Le pôle approfondira la question de l'articulation entre la réglementation tarifaire et la procédure de commande publique ; ainsi que de la régulation financière du secteur face aux chantiers européens.

#### **Formation Société Générale**

La conseillère technique animera de nouveau 4 sessions de formation pour la Société Générale.

# Lutte contre la pauvreté et l'exclusion

## Un investissement massif pour mettre le logement sur l'agenda politique

### 1. Constats et problématique

Les dernières données statistiques connues sur la pauvreté, datant de 2006<sup>40</sup>, montrent une augmentation importante de la pauvreté monétaire<sup>41</sup> : + 750 000 personnes cette année-là. La France comptait 7.8 millions de pauvres (13.2 % de la population). Cette augmentation de la pauvreté marque une rupture par rapport aux 15 dernières années de recul du nombre de personnes pauvres.

Après 2006, seuls sont connus les chiffres concernant le RMI. L'année 2007 a connu une baisse importante du nombre de bénéficiaires du RMI (-4 % entre septembre 2007 et septembre 2008) grâce à l'amélioration du marché de l'emploi. Mais cette évolution s'inverse à compter de septembre 2008 : le nombre de RMistes est reparti à la hausse du fait de la crise économique.

L'année 2008 a été marquée principalement par la généralisation du RSA<sup>42</sup> et le Grenelle de l'insertion.

- La loi généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion met fin aux expérimentations et généralise le RSA sur tout le territoire métropolitain, crée le contrat unique d'insertion et réforme l'insertion par l'activité économique (IAE).
- En matière de logement, des négociations au plus haut niveau se sont tenues entre un collectif inter-associatif national co-animé par l'Uniopss, et le Premier Ministre, tout au long de l'année.
- Enfin, ALERTE a poursuivi au plan national ses travaux avec les Partenaires sociaux.

### 2. Actions menées

#### 2.1. Interventions générales sur la politique de lutte contre la pauvreté

##### - Audition par le Sénat

L'Uniopss a été auditionnée le 5 février 2008 par la Mission commune d'information sur les politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion du Sénat, sur des questions touchant à l'ensemble de la politique de lutte contre la pauvreté.

##### - Demande de revalorisation des minima sociaux

Le collectif ALERTE animé par l'Uniopss a diffusé le 1<sup>er</sup> juillet 2008 un communiqué de presse appelant à une revalorisation des minima sociaux, et notamment du RMI.

##### - Observations sur la mission solidarité du projet de loi de finances

L'Uniopss a adressé le 3 novembre aux Parlementaires ses observations sur les crédits de la mission Solidarité, insertion et égalité des chances du projet de loi de finances pour 2009.

<sup>40</sup> Source INSEE.

<sup>41</sup> Pour mémoire le seuil de pauvreté monétaire pour une personne seule, calculé selon le seuil européen de 60 % du revenu médian de la population française, était de 880 € par mois en 2006.

<sup>42</sup> Revenu de solidarité active

### **- Alerte sur les effets de la crise**

Le collectif ALERTE animé par l'Uniopss a organisé le 28 novembre 2008 une conférence de presse pour attirer l'attention de l'opinion sur les premiers effets de la crise financière et économique sur les plus pauvres : plusieurs indicateurs associatifs montraient en effet que la pauvreté est en train à nouveau de s'accroître. Seize média nationaux ont participé à cette conférence de presse.

### **- Alerte sur l'accompagnement social individualisé**

L'Uniopss a attiré l'attention du Haut Commissaire, dans une lettre du 19 décembre 2008, sur les risques pesant sur l'accompagnement social individualisé (ASI). En effet, le projet de loi de finances pour 2009 annonçait une suppression « progressive » des crédits ASI à partir de 2009, des crédits ASI 2009 permettant d'assurer la transition, et un travail avec les partenaires pour assurer la continuité des actions. Or plusieurs DDASS ont annoncé la fin des crédits ASI dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, ce qui conduit à des licenciements dans certaines associations.

L'Uniopss demandait donc au Haut Commissaire quelles mesures transitoires seront mises en place, et quelles nouvelles modalités remplaceront l'ASI, l'accompagnement social étant indispensable tant pour la réussite du parcours d'insertion des personnes que pour celle du RSA.

## **2.2. Participation à l'élaboration du RSA**

L'Uniopss a participé à toutes les réunions de concertation préparatoires à la rédaction du projet de loi généralisant le RSA.

En août, elle a fait connaître au Gouvernement ses observations sur le livre vert. Elle a ensuite diffusé au Gouvernement et à l'Assemblée Nationale ses observations et propositions d'amendements au projet de loi, en septembre et au Sénat en octobre.

Le collectif ALERTE animé par l'Uniopss a fait savoir à la presse sa position sur le RSA par un communiqué du 22 septembre.

L'Uniopss a été auditionnée trois fois au Parlement sur ce projet de loi : à l'Assemblée Nationale en septembre par le groupe CRC, au Sénat par la rapporteure Madame Dupont et par le groupe RDC en octobre.

Le RSA a donc été un chantier important pour l'Uniopss tout au long de l'année.

## **2.3. Réflexion sur la participation des personnes en situation de pauvreté**

Le groupe « participation » de la commission lutte contre la pauvreté de l'Uniopss, composé de responsables associatifs et de personnes en situation de pauvreté accompagnées par ces associations, s'est réuni plusieurs fois en 2008. Il a produit et diffusé une charte de la participation des personnes en situation de pauvreté, intitulée « points de repères pour la participation ». Il s'agit d'un certain nombre de repères éthiques à respecter lorsque l'on initie une démarche de participation.

## **2.4. Emploi : contributions au Grenelle de l'insertion**

L'Uniopss a adressé une lettre au Ministre de l'économie et de l'emploi, Christine Lagarde, le 11 janvier 2008, pour lui demander d'augmenter le nombre de contrats aidés, ce qui fut fait par le Gouvernement au second semestre 2008 (+ 60 000 contrats dans le secteur non marchand).

Mais, surtout, l'Uniopss a fortement contribué au Grenelle de l'insertion. Elle a organisé la participation des associations à cet événement et elle-même participé aux réunions plénières et à celles de deux groupes de travail sur trois.

Ainsi, l'Uniopss a apporté 5 contributions écrites au Grenelle :

- la contribution ALERTE-Partenaires sociaux : texte de synthèse de 14 mois de réflexion commune entre le collectif ALERTE animé par l'Uniopss et l'ensemble des partenaires sociaux, employeurs et salariés. Ce texte, sur le thème de « l'accès des personnes en situation de précarité à un emploi permettant de vivre dignement », a été signé par 4 organisations patronales (MEDEF, CGPME, UPA, FNSEA), 4 confédérations syndicales (CGT, CFDT, CFTC, UNSA) et le collectif ALERTE. Il a été adressé par l'Uniopss au Premier Ministre, au haut commissaire et à la presse ;

- une contribution Uniopss-Unaf sur les contrats aidés dans le secteur non marchand, le 14 février ;
- une contribution du collège associatif rédigée par l'Uniopss, le 23 avril, à nouveau sur les contrats aidés dans le secteur non marchand ;
- des propositions pour un contrat unique d'insertion, le 19 mai ;
- une lettre au Haut Commissaire, le 5 juin, au sujet du référent unique, pour lui proposer que le Premier Ministre confie une mission de réflexion sur ce sujet à un groupe mixte issu du Conseil Supérieur du Travail Social et du Conseil d'Orientation pour l'Emploi, afin de réfléchir à l'articulation entre insertion sociale et insertion professionnelle.

Enfin, l'Uniopss a fait connaître au Gouvernement, à trois reprises, ses observations sur les travaux du Grenelle :

- l'Uniopss a fait connaître le 21 avril son désaccord sur une proposition avancée dans les pré-conclusions, proposition visant à mettre en place une « approche par dominante en fonction du profil des personnes, distinguant deux modes de prise en charge :
  1. social (excluant une dimension professionnelle)
  2. professionnel (n'excluant pas une dimension sociale) » ;
- l'Uniopss a adressé au Gouvernement ses observations sur les 10 axes de propositions du Grenelle, le 30 avril
- et sur les conclusions du Grenelle, le 7 juillet.

Le Grenelle de l'insertion a donc occupé une place importante dans les travaux de l'Uniopss au premier semestre 2008.

## **2.5. Animation du travail ALERTE-Partenaires sociaux**

Après le travail de 2007 sur l'emploi, le groupe de travail ALERTE-Partenaires sociaux a recherché un nouvel axe de travail commun. Après débat, le groupe a décidé de travailler sur le thème de « l'inclusion active » et, plus spécialement, sur l'accompagnement et/ou professionnel et leur articulation.

Ce thème a paru en effet s'imposer après le Grenelle de l'insertion et le projet de loi sur le RSA.

Ces travaux mobilisent huit partenaires sociaux et 10 associations et fédérations nationales autour de l'Uniopss.

## **2.6. Logement : négociations à haut niveau**

### **2.6.1 Création du Collectif des associations unies et négociations avec le Premier Ministre**

Suite à l'action des Enfants de Don Quichotte le long du canal Saint Martin à Paris, le Premier Ministre, François Fillon, a réuni le 18 décembre 2007 certaines associations nationales dont l'Uniopss pour essayer de mettre sur pied une politique du logement consensuelle. Le Chef du Gouvernement a annoncé aux associations la nomination d'un Parlementaire en mission, Etienne Pinte. L'Uniopss a créé un Collectif inter-associatif sur le logement à partir de son groupe de travail habitat qui se réunissait depuis de nombreuses années, augmenté d'autres associations invitées par le Premier Ministre, telles que les Enfants de Don Quichotte. L'Uniopss a décidé de co-animer ce « Collectif des associations unies » avec la Fnars.

Le 10 janvier 2008, le collectif réunissait la presse pour faire connaître son texte fondateur : les 13 axes d'engagements que le collectif demande au Gouvernement de prendre. Ce texte, au fil des mois, a fédéré 31 associations et fédérations nationales.

Le collectif a tenu plusieurs réunions de travail avec Etienne Pinte, qui ont conduit à la remise de son premier rapport, courant janvier. Suite à cette remise, le Premier Ministre a réuni une seconde fois les associations, dont l'Uniopss, le 29 janvier 2008. Le Chef du Gouvernement a déclaré alors le logement et l'hébergement des sans abris « chantier national prioritaire » 2008-2012 et débloqua 250 millions €.

Le collectif diffusa un communiqué de presse pour faire savoir que le compte était loin d'y être, les besoins immédiats pouvant être estimés de 1,5 à 1,7 milliard € pour héberger ou loger 100 000 sans abris et 3 millions de mal logés.

Afin d'accroître la pression sur les Pouvoirs publics et de provoquer une prise de conscience dans l'opinion, le collectif animé par l'Uniopss et la Fnars organisa une grande « nuit de la solidarité » à Paris, place de la République, dans la nuit du 21 au 22 février 2008. Cette manifestation réunit entre 5 et 10 000 personnes. Elle a été immédiatement suivie d'effets, même s'ils restent très partiels :

- nomination le 21 février d'Alain Regnier comme Préfet Délégué Général pour la coordination des politiques de l'hébergement et du logement des personnes sans abris ou mal logées ;
- lettre du Premier Ministre aux Préfets le 22 février pour les appeler à la mobilisation pour réussir le chantier national prioritaire.

Le collectif tint ensuite des réunions régulières avec M. Pinte, M. Regnier, le Ministère du logement.

Il publia un « baromètre » de la mise en œuvre du chantier en mai et en septembre.

Monsieur Pinte remit un deuxième rapport au Premier Ministre en septembre et le Chef du Gouvernement réunit les associations, dont l'Uniopss, pour une troisième fois le 17 septembre. Il annonça alors une rallonge de 50 millions d'Euros. Le collectif tint une conférence de presse le même jour pour dire sa déception et sa colère devant ces mesures très insuffisantes.

Enfin, le 29 octobre, l'Uniopss diffusa aux Parlementaires ses observations sur la mission « ville et logement » du projet de loi de finances pour 2009, budget fortement en baisse et allant en sens inverse du chantier national prioritaire puisqu'il prévoit une baisse de 30 % du nombre de logements sociaux construits, ce que l'Uniopss a dénoncé.

Ce chantier du logement, qui fut une priorité de l'action de l'Uniopss en 2008, la mobilisa très fortement : en 1 an le collectif co-animé par l'Uniopss s'est réuni 72 fois, soit 6 fois par mois, sous différentes formes (groupes de travail, réunions plénières, rencontres avec le Gouvernement et avec les médias). L'Uniopss a consacré beaucoup d'énergie à ce travail, au travers d'une implication à temps plein du conseiller technique du pôle lutte contre l'exclusion et de Claude Chaudières, bénévole, ainsi que de l'implication à hauteur d'un mi-temps du responsable du pôle. Il s'agit là d'un investissement à une hauteur exceptionnelle.

Ce cycle de négociations exceptionnel permit aux associations d'obtenir trois réunions avec le Premier Ministre, la déclaration par le Chef du Gouvernement de l'hébergement et du logement « chantier national prioritaire » pour 2008-2012, deux rapports parlementaires (Etienne Pinte) sur la base des propositions du collectif, la nomination d'un Préfet Délégué Général (Alain Regnier) et la mobilisation de 300 millions d'Euros supplémentaires pour les sans abris et les mal logés.

## **2.6.2 Lobbying sur le projet de loi logement**

Le collectif des associations unies animé par l'Uniopss et la Fnars a rencontré le 7 avril 2008 Madame Boutin au sujet de son projet de loi de mobilisation pour le logement.

Le 23 juillet il a écrit au Premier Ministre pour lui dire sa grande déception face à ce projet qui ne pourra en aucun cas résoudre la crise du logement, et sa réprobation de la modification de l'article 55 de la loi SRU.

Il a diffusé le 25 juillet à la presse un communiqué reprenant ces éléments.

Le 25 octobre, le collectif des associations unies a transmis aux Sénateurs ses observations et ses demandes d'amendements sur le projet de loi, observations et amendements rédigés par l'Uniopss et approuvés par le collectif.

Enfin, l'Uniopss a été auditionnée avec le collectif trois fois au Sénat sur le projet de loi en octobre : par la Rapporteuse pour avis, Madame Bout, le groupe PS et le groupe PC, et trois fois à l'Assemblée Nationale en novembre-décembre : par le groupe PS et par les rapporteurs de la Commission des affaires économiques et de la commission des affaires sociales, Messieurs Michel Piron et Etienne Pinte.

## **2.6.3 Contributions sur le droit au logement opposable**

L'Uniopss a adressé au Comité de suivi DALO, le 18 février 2008, des questions écrites sur les modalités de fonctionnement des commissions de médiation et les missions des associations dans ce cadre. Le Ministère du logement (DGUHC) y a répondu par courrier remis au Comité de suivi. Par ailleurs, l'Uniopss a adressé au Comité de suivi une contribution sur la rédaction du formulaire des recours DALO.

## 2.7. Interventions sur les questions européennes

L'Uniopss a poursuivi sa mission de vice-présidente d'EAPN France. À ce titre, elle a rédigé deux documents :

- une réponse d'EAPN France au questionnaire d'EAPN Europe sur la perception française du PNAI ;
- les observations d'EAPN France sur le projet de PNAI 2008-2011.

Par ailleurs, le collectif des associations unies co-animé par l'Uniopss a adressé aux députés européens une lettre les appelant à signer une « Déclaration écrite » visant à mettre fin au sans abris de rue. 400 signatures seront nécessaires pour que le Parlement européen puisse prendre en considération la Déclaration.

## 2.8. Travaux 2008 du Pôle Lutte contre l'exclusion

Le pôle Lutte contre la pauvreté et l'exclusion de l'Uniopss est composé de deux conseillers techniques, un bénévole et une assistante.

Le pôle a informé ses adhérents sur toutes les politiques gouvernementales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

L'Uniopss a organisé et animé 106 réunions inter-associatives sur la lutte contre l'exclusion en 2008.

### 2.8.1 Réunions d'animation

#### 2.8.1.1 Commission lutte contre la pauvreté et l'exclusion

6 réunions ; 23 personnes présentes en moyenne par réunion

| Date         | Nb de participants | Ordre du jour                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|--------------|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 19 février   | 28                 | 1. Point sur le rassemblement logement du 21 février<br>2. Les débats du Grenelle de l'insertion : échanges à partir des rapports de nos correspondants de la commission pauvreté aux groupes du Grenelle :<br>- Groupe A : Gilles Ducasse (Emmaüs France)<br>- Groupe B : Jeanne Dietrich (Uniopss)<br>- Groupe C : Didier Piard (Croix Rouge Française)<br>3. Le livre vert sur le RSA<br>4. Détermination d'une date pour la prochaine réunion du groupe restreint                                                                                                   |
| 25 mars      | 14                 | L'ordre du jour de cette réunion était exclusivement consacré au RSA                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 15 avril     | 28                 | 1. Positionnement de l'Uniopss sur le livre vert RSA<br>2. Les débats du Grenelle de l'insertion et les « propositions pour l'insertion »<br>3. Adoption de la note du groupe de travail « Participation » : points de repères pour la participation dans une dynamique citoyenne »<br>4. Questions diverses<br>5. Pot amical autour de Gilbert Lagouanelle                                                                                                                                                                                                             |
| 24 juin      | 22                 | 1. Proposition de l'Uniopss de nommer Olivier Bres à la présidence de la commission pauvreté et d'ALERTE<br>2. Débat sur les conclusions du Grenelle de l'insertion<br>3. Préparation de la réunion DG et Présidents des associations membres d'ALERTE du 1 <sup>er</sup> juillet<br>4. Réflexion sur le nouveau thème qu'on pourrait choisir pour les travaux ALERTE-Partenaires sociaux<br>5. Les projets du groupe « participation » de la commission lutte contre la pauvreté<br>6. Faisons-nous quelque chose pour l'anniversaire de la loi de 1998 ? (29 juillet) |
| 30 septembre | 20                 | 1. Le projet de loi logement : intervention de Jeanne Dietrich, Conseillère technique de l'Uniopss et débat<br>2. Le point sur l'actualité santé et les travaux du groupe santé-précarité : Cécile Chartreau, Conseillère technique de l'Uniopss et débat<br>3. Les travaux ALERTE-Partenaires sociaux<br>4. Le RSA : point sur le vote de l'Assemblée nationale                                                                                                                                                                                                        |

### **Séminaire Commission lutte contre la pauvreté et groupe santé-précarité :**

|             |    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 14 novembre | 25 | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le bouclier sanitaire : intervention de Pierre- Jean Lancry, auteur du rapport au Ministre de la santé sur le bouclier sanitaire en 2007 et directeur de la santé à la MSA, et débat</li> <li>2. Le projet de loi HPST (hôpital, patients, santé et territoires) et point sur l'actualité santé –précarité : intervention de Cécile Chartreau</li> <li>3. AAH et RSA : intervention de Jean-Claude Lebarbier (APF)</li> <li>4. Point sur le petit déjeuner de presse ALERTE du 28 novembre</li> <li>5. Point sur les travaux ALERTE-Partenaires sociaux du 6 novembre</li> </ol> |
|-------------|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### **2.8.1.2 Groupe de travail de la Commission lutte contre la pauvreté sur la Participation**

8 réunions ; 6 personnes présentes en moyenne par réunion.

Le groupe s'est réuni le :

- 10 janvier
- 13 février
- 25 mars
- 9 avril
- 18 juin
- 19 septembre
- 7 novembre
- 5 décembre

#### **2.8.1.3 Groupe restreint de la Commission lutte contre la pauvreté et l'exclusion**

6 réunions ; 7 personnes présentes en moyenne par réunion

| Date        | Nb de participants | Ordre du jour                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------|--------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 16 mai      | 7                  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Échange sur les propositions de D. Balmary pour l'avenir d'ALERTE</li> <li>2. Préparation de la prochaine réunion des Présidents et Directeurs généraux des associations membres d'ALERTE</li> <li>3. Point d'actualité sur le Grenelle de l'insertion et le RSA</li> </ol>                                                                                                                                                  |
| 10 juillet  | 7                  | Quelles suites à donner à la réunion des Directeurs généraux et Présidents des associations membres d'ALERTE du 1er juillet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 3 septembre | 6                  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Définition des modalités de travail sur le Pacte contre l'exclusion</li> <li>2. Modalités d'organisation de la réunion avec les Partenaires sociaux du 22 septembre</li> </ol>                                                                                                                                                                                                                                               |
| 8 octobre   | 5                  | Réflexion à l'élaboration d'un argumentaire politique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 22 octobre  | 8                  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Demande d'entrée dans ALERTE de CLARA</li> <li>2. Débat à partir du compte rendu de la réunion du 9 octobre</li> <li>3. Devant la crise financière, devons-nous dire quelque chose sur les risques que cela entraîne pour les plus pauvres ?</li> </ol>                                                                                                                                                                      |
| 17 décembre | 8                  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quel bilan de la conférence de presse ALERTE du 28 novembre ?</li> <li>2. Faut-il mettre en place une procédure de communication d'urgence d'ALERTE ?</li> <li>3. Comment mettre en œuvre la proposition du groupe restreint du 8 octobre de dialoguer avec des personnes qui pèsent dans l'opinion ?</li> <li>4. Montant de la contribution financière d'ATD à ALERTE</li> <li>5. Dates 2009 du groupe restreint</li> </ol> |

#### **2.8.1.4 Groupe de travail Habitat-Logement**

Au vu de l'actualité sur le logement, les activités du groupe Habitat-Logement de l'Uniopss ont été transférées de façon temporaire dans le cadre des travaux d'un collectif inter-associatif qu'a créé l'Uniopss à partir de son groupe de travail Habitat-Logement et d'associations invitées par le Premier Ministre le 18 décembre 2007 pour mettre en place une politique de logement consensuelle.

Le collectif des associations unies, composé de 31 associations et fédérations nationales, s'est réuni 72 fois en 2008, soit plus de 6 fois par mois.

Les réunions sont classées en 4 grandes phases :

|                                                                          |             |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Élaboration des propositions du collectif                                | 5 réunions  |
| Présentation des 13 axes d'engagements pour une autre politique publique | 12 réunions |
| Négociations avec le Gouvernement                                        | 19 réunions |
| Suivi du chantier national prioritaire                                   | 36 réunions |

### **2.8.1.5 Groupe de travail Emploi-Insertion**

3 réunions, 10 personnes présentes en moyenne par réunion

| Date       | Nb de participants | Ordre du jour                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------|--------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 26 mars    | 9                  | 1. Point et positionnement sur le contrat unique d'insertion (en partant notamment des dernières versions des positions du COORACE et de la FNARS)<br>2. Projet de réaction commune au sein du collège associatif du groupe B du grenelle de l'insertion, Mobilisation des Employeurs, concernant la réduction du volume des contrats aidés.<br>3. Présentation du livre vert du RSA et débat préparatoire à un positionnement possible. |
| 24 avril   | 5                  | L'Uniopss a réuni exceptionnellement le groupe de travail emploi-insertion et la Commission lutte contre la pauvreté pour une rédaction aux propositions du grenelle de l'insertion.                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 10 octobre | 15                 | 1. Indemnisation du chômage<br>2. Projet de loi RSA                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

### **2.8.1.6 GRI (Groupe Réseau Insertion) avec les animateurs des collectifs ALERTE locaux**

3 réunions, 11 personnes présentes en moyenne par réunion

| Date       | Nb de participants | Ordre du jour                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 13 mars    | 8                  | 1. L'activité et les projets 2008 des collectifs ALERTE locaux<br>2. Les conventions GRI 2008<br>3. L'hébergement de stabilisation : débat et échange d'expériences<br>4. L'actualité nationale : Nuit solidaire du 21 février, RSA, Grenelle<br>5. Point sur la veille Internet.                              |
| 3 juin     | 13                 | 1. Initiation aux relations presse (communiqués, dossiers et conférence de presse) par Nathalie Clipet, Chargée de communication de l'Uniopss<br>2. L'activité et les projets 2008 des collectifs ALERTE locaux<br>3. Les conventions GRI 2008<br>4. L'actualité nationale<br>5. Point sur la veille Internet. |
| 24 octobre | 13                 | 1. Échange sur le fonctionnement des commissions de médiation DALO dans vos régions<br>2. Comment une Uriopss peut favoriser la participation des pauvres ?<br>Intervention de Yanna le Bars, CT de l'Uriopss Nord Pas de Calais :<br>L'expérience des États généraux de l'insertion de juin 2008 et débat.    |

### **2.8.1.7 Présidents et Directeurs Généraux d'ALERTE**

| Date        | Nb de participants | Ordre du jour                                         |
|-------------|--------------------|-------------------------------------------------------|
| 1er juillet | 17                 | Réflexion de bilan-perspective de l'activité d'ALERTE |

### **2.8.1.8 Groupe ALERTE / Partenaires sociaux**

3 réunions, 19 personnes présentes en moyenne par réunion.

Le groupe ALERTE/Partenaires sociaux a connu une période de suspension de ses travaux compte tenu du Grenelle de l'insertion et du changement de Président d'ALERTE, au premier semestre :

| Date         | Nb de participants | Ordre du jour                                                                                                                                                                                            |
|--------------|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 22 septembre | 20                 | L'ordre du jour consistait à arrêter un thème de travail et à définir notre méthode et notre calendrier.                                                                                                 |
| 6 novembre   | 19                 | Définir les termes de notre débat : inclusion-inclusion active-accompagnement social et professionnel.                                                                                                   |
| 4 décembre   | 17                 | 1. Poursuivre notre réflexion sur accompagnement social ou/et professionnel et leur articulation.<br>2. Lister les différents lieux d'accompagnement, afin d'identifier les acteurs de l'accompagnement. |

### 2.8.1.9 Groupe santé-précarité

4 réunions, 8 personnes présentes en moyenne par réunion.

## 2.8.2 Représentations

### > Réunions de représentations

L'Uniopss a représenté les associations au CNLE (Conseil national des politiques de lutte contre l'exclusion), au CNIAE (Conseil national de l'insertion par l'activité économique), au CNH (Conseil national de l'habitat), au CNOSS (Comité national d'organisation sanitaire et sociale) et au Conseil social HLM.

| Instances                                                          | Nombre de réunions : 57 |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| CNLE (Conseil national des politiques de lutte contre l'exclusion) | 11                      |
| CNH (Conseil national de l'habitat)                                | 3                       |
| CNIAE (Conseil national de l'insertion par l'activité économique)  | 1                       |
| Conseil social Habitat                                             | 1                       |
| CNOSS                                                              | 3                       |
| EAPN France                                                        | 7                       |
| EAPN Europe                                                        | 6                       |
| Groupe de suivi PNAI                                               | 3                       |
| Comité de suivi DALO                                               | 7                       |
| RSA                                                                | 3                       |
| Grenelle de l'Insertion                                            | 12                      |

### > Informations sur les nouveaux sites Internet du réseau Uniopss-Uniopss

120 notes d'informations nationales concernant le domaine pauvreté-exclusion ont été produites et mises en ligne sur notre site en 2008. Elles ont été consultées 24 788 fois sur 8 mois (les statistiques d'avril à juillet sont manquantes en raison d'un changement de système technique) par l'intermédiaire des sites Internet de l'Uniopss et des 22 Uriopss.

168 notes d'informations nationales concernant le domaine emploi-RH ont été produites et mises en ligne sur notre site. Elles ont été consultées 20 247 fois sur 8 mois.

### > Interventions / Auditions

- 14 interventions
- 12 auditions (3 dans le cadre du projet de loi RSA, 6 sur le projet de loi logement, 1 sur le projet de loi de finances 2009 pour le logement, 1 avec Sophie Boissard, Directrice de Cabinet de Madame Lagarde, Ministère de l'Économie des Finances sur le document ALERTE-Partenaires sociaux (Accès des personnes en situation de précarité à un emploi permettant de vivre dignement, 1 par la mission d'information du Sénat).

### > Information / communication

- Dans la revue de l'Uniopss, Union Sociale : 1 dossier thématique et 11 articles publiés.
- Des communiqués et conférences de presse<sup>43</sup>

<sup>43</sup> Voir le chapitre 13 – Communication et information

### **3. Perspectives 2009**

#### **3.1. Suivi de la mise en œuvre de la loi RSA et politiques d'insertion**

La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 va entrer en application en juin 2009. L'Uniopss en suivra très attentivement la mise en œuvre, avec sa Commission lutte contre la pauvreté (collectif ALERTE). Elle participera également à l'élaboration des textes d'application dans toute la mesure où elle sera consultée.

#### **3.2. Suivi de l'adoption et de la mise en œuvre de la loi logement**

L'Uniopss suivra les débats sur le projet de loi Boutin à l'Assemblée Nationale à partir de janvier, puis les conditions de sa mise en œuvre, avec son groupe de travail habitat-logement. Elle participera également à la rédaction des textes d'application dans la mesure où elle sera consultée.

#### **3.3. Participation : les 26 heures et un guide**

L'année 2009 devrait être marquée par un temps fort de l'Uniopss sur la participation des personnes en situation de pauvreté. Avec la Fnars, la Fondation Armée du salut et le Secours Catholique, l'Uniopss co-organisera une rencontre nationale de personnes en situation de pauvreté, d'acteurs sociaux et de responsables politiques à Caen. Cette manifestation devrait se tenir au second semestre et durer 26 heures afin de permettre des temps de convivialité entre les différents publics réunis.

Par ailleurs, l'Uniopss projette de mettre à jour le « Guide de la participation » qu'elle avait rédigé en 2003, en collaboration avec la Fondation Armée du salut (expérience de « Regards croisés »), et les Uriopss Nord Pas de Calais et Champagne Ardenne. Elle prévoit de le diffuser à l'occasion des 26 heures.



---

## Enfance – Jeunesse – Familles

### Des enjeux sectoriels : Petite enfance & Protection de l'enfance et de la jeunesse

#### La poursuite de la rénovation des deux secteurs

## 1. Constat et problématique

### 1.1. Petite enfance

Ce secteur a fait en 2008 l'objet de forts bouleversements. Il est au cœur des préoccupations politiques : mise en œuvre de la réforme du décret du 1<sup>er</sup> août 2000 sur la réglementation des établissements d'accueil de jeunes enfants, et chantier pour un droit opposable à un mode de garde. À l'heure également du bilan de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) État-Cnaf et de l'élaboration de la prochaine convention, les enjeux qui le traversent sont multiples : quelle articulation entre accueil individuel, accueil collectif et école maternelle ? Quelle priorité entre accueil individuel et accueil collectif ? Quelle place pour les associations avec l'ouverture au lucratif ? Quelle place pour la qualité de l'accueil de l'enfant dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint et des exigences de sécurité de plus en plus grandes ?

Face à ces nouveaux défis, les associations tentent de mettre en œuvre les nouvelles dispositions du décret et ont ainsi largement investi le nouveau mode d'accueil proposé : les micro-crèches.

Dans le même temps, elles mènent une réflexion sur les évolutions nécessaires ou souhaitables. L'Uniopss accompagne ses adhérents nationaux et le réseau des Uriopss dans les profondes mutations du secteur en instaurant des instances de réflexion, en permettant de mutualiser les expériences des réseaux adhérents et en coordonnant la position des acteurs de l'économie sociale dans le champ de la petite enfance.

### 1.2. Protection de l'enfance et de la jeunesse

Le secteur de la protection de l'enfance et de la jeunesse a mis en œuvre les lois du 5 mars 2007, lois que les associations s'approprient. La refonte de l'ordonnance de 1945 a également fortement mobilisé les acteurs en 2008, réflexion qui se prolongera sur 2009. À travers ces évolutions, notre Union s'interroge sur la place accordée à la jeunesse dans notre société. Elle rejoint les questionnements du Centre d'analyse stratégique qui engage **une réflexion sur la place actuelle et à venir de la jeunesse**<sup>44</sup> dans une société vieillissante. Qu'est-ce qu'être jeune en France aujourd'hui ? Qu'est-ce qu'être jeune dans une Europe et dans un monde où les équilibres générationnels évoluent fortement ? Quelle place et quel accompagnement des jeunes en souffrance, en difficultés ?

---

<sup>44</sup> On entend par cette catégorie les personnes de 16 à 25 ans.

## 2. Actions menées

### 2.1. Petite enfance

#### 2.1.1 Mise en œuvre du décret du 20 février 2007

Après avoir participé au groupe de travail sur la réforme du décret du 1er août 2000, l'Uniopss a informé le réseau et accompagné la mise en œuvre du décret. La commission Petite enfance, entre autres, a permis une mutualisation et une réflexion, plus particulièrement sur les micro-crèches, et les associations développent aujourd'hui de nombreux projets : un recensement opéré en milieu d'année a permis de comptabiliser une centaine de projets. 10 micro-crèches ont ouvert fin 2008. De nombreuses autres ouvriront en 2009.

**Fin 2008, l'Uniopss a également participé à la réflexion sur l'évolution des modes d'accueil et l'assouplissement des normes.** Dans la suite de l'annonce présidentielle de la mise en place d'un droit opposable à un mode de garde pour le jeune enfant, et la publication de plusieurs rapports, la DGAS pilote au dernier trimestre 2008 des groupes de travail visant à permettre une évolution de la réglementation de l'accueil individuel et collectif. L'Uniopss est partie prenante à la réflexion.

En parallèle, l'Uniopss a rencontré le vendredi 14 novembre 2008, le bureau enfance-famille de la DGAS, en charge des questions de la petite enfance afin de lui faire part des préoccupations des acteurs de l'économie sociale dans le secteur. L'objectif est également de mieux développer les synergies avec les pouvoirs publics sur ces enjeux.

#### 2.1.2 Instauration d'un haut conseil à la famille

Le Haut Conseil à la famille, annoncé en 2007, remplaçant la Conférence de la famille, devait voir le jour en 2008, suite à la parution du décret au Journal officiel de ses missions et de sa composition. Les associations étaient partie prenante dans la Conférence de la famille et ses travaux préparatoires, qui était devenue à la fois la principale instance de réflexion sur la politique familiale et le lieu d'élaboration d'un certain nombre de réformes de premier plan comme le congé paternité, la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), les maisons des adolescents ou le congé de présence parentale.

L'Uniopss, partenaire traditionnel de la Conférence de la famille, regroupant de nombreux acteurs de l'économie sociale dans le champ de la petite enfance, souhaite porter la voix des associations dans cette nouvelle instance.

#### 2.1.3 Comité partenarial petite enfance de la Cnaf : la mise en œuvre et l'évaluation du contrat enfance-jeunesse

L'Uniopss a participé régulièrement au Comité partenarial. Un bilan de la prestation de service unique (PSU) et du contrat enfance-jeunesse a ainsi été mené. Le comité a également permis de faire remonter les difficultés du réseau et ses questionnements, tant au regard des évolutions en France, mais également en Europe. Une réflexion a notamment été entamée sur les enjeux autour de la qualité de l'accueil du jeune enfant, suite à une sollicitation de l'Uniopss. Les échanges en Comité partenarial permettent ainsi de développer des synergies entre les acteurs du non-lucratif et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf).

#### 2.1.4 Observatoire national de la petite enfance de la Cnaf

L'Uniopss a poursuivi sa participation à l'observatoire Petite enfance de la Cnaf qui permet notamment de mesurer les évolutions quantitatives du secteur mais également de connaître les recherches qui sont menées dans ce champ. L'Uniopss a sollicité l'Observatoire et la DRESS afin d'obtenir des données sur la représentativité des acteurs de l'économie sociale dans le champ de la petite enfance.

### 2.1.5 Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)

L'Uniopss s'est largement mobilisée pour soutenir le dispositif des REAAP, face aux inquiétudes des réseaux sur la pérennité des REAAP dans les arbitrages de la révision générale des politiques publiques (RGPP<sup>45</sup>). L'Uniopss a également alerté les parlementaires sur la baisse substantielle des crédits de l'État pour 2009. Elle rappelle son attachement au dispositif et à la nécessité d'un pilotage national et sera attentive aux évolutions de 2009.

### 2.1.6 Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)

La réflexion de l'Uniopss s'est poursuivie en lien avec l'action menée par l'association Le Furet et l'élaboration d'une étude sur cette question.

### 2.1.7 Entre Service public Petite enfance et droit opposable à un mode de garde

L'Uniopss a mis en place un **groupe de travail sur le droit opposable à un mode de garde** : les acteurs de l'économie sociale ont mené ainsi une réflexion approfondie sur les modalités du droit opposable, et de manière plus large les conditions d'un développement quantitatif de l'accueil du jeune enfant. Il ne s'agit pas pour eux de satisfaire uniquement la demande des parents qui travaillent. **Les enjeux portent tout autant sur le développement quantitatif de l'offre que sur la réduction des inégalités et l'accueil de familles en difficultés.** Pour les associations, des évolutions sont nécessaires, pour à la fois garantir et conforter la qualité de l'accueil de l'enfant et pour permettre le développement quantitatif de l'offre d'accueil. Les associations insistent sur l'indispensable complémentarité des différents modes d'accueil. Si la dimension économique doit constituer une donnée importante de l'équation, il serait regrettable de développer un mode de garde sur le seul critère économique, comme semble le suggérer la RGPP.

Pour autant, les porteurs de projets associatifs, conscients de la nécessité de promouvoir l'accueil, développent des initiatives, notamment de micro-crèches (80 projets recensés en mai 2008). Une réflexion est par ailleurs menée sur le développement de structures à horaires atypiques.

### 2.1.8 Fiches Cnar

Afin d'outiller le réseau et les dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) sur des problématiques et des sollicitations de plus en plus fréquentes, l'Uniopss a élaboré des fiches qui permettent de mieux appréhender les enjeux du secteur mais, également d'explicitier les dispositifs et notamment les différentes modalités d'accueil.

### 2.1.9 Coordination et valorisation des acteurs de l'économie sociale

#### 2.1.9.1 *Plaquette sur la valorisation des acteurs de l'économie sociale dans le champ de la petite enfance*

Afin d'être acteurs de ces évolutions et d'amorcer au mieux ce virage, les acteurs de l'économie sociale ont finalisé une plaquette permettant de valoriser le secteur non lucratif, de mieux identifier ses spécificités et sa plus-value. Ce projet s'inscrit dans une démarche plus globale de communication : le savoir-faire des associations doit se faire savoir. La Cnaf a soutenu la démarche de valorisation des associations par un « verbatim », de même que la MSA et l'AMF.

#### 2.1.9.2 *Participation collective au Salon des maires de France 2008 du 25 au 27 novembre 2008*

La présence sur un stand commun des associations au Salon des maires de France en novembre, à Paris, participe de cette dynamique. Les associations souhaitent ainsi conforter leur place de partenaire incontournable de la politique de la petite enfance en France, tant sur le plan national qu'avec les collectivités territoriales et les entreprises.

<sup>45</sup> Décision du Conseil d'orientation des politiques publiques du 4 avril 2008 : la troisième orientation du volet famille « vise à mieux prendre en compte le coût des différents modes de garde dans l'augmentation de l'offre de garde ».

### 2.1.10 Réflexions et amendements sur le PLFSS 2009

Traditionnellement, l'Uniopss réagit aux propositions des lois de finances relatives à la Sécurité sociale et plus globalement au budget de l'État. Cette année encore, l'Uniopss a transmis ces amendements tout particulièrement sur la branche famille, notamment la disposition relative au regroupement d'assistantes maternelles, et sera attentive aux propositions de modifications apportées par le Parlement. L'Uniopss a, à ce titre, été auditionnée par M. Hervé Féron, rapporteur à l'Assemblée nationale de la branche famille du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2009, le mercredi 8 octobre 2008.

### 2.1.11 Réflexion sur la transposition de la directive services en France

La transposition de la directive services impactant le champ de la petite enfance, une réflexion a été amorcée par les membres de la commission Petite enfance. Il s'agit pour les acteurs de l'économie sociale de ne pas laisser ce secteur au jeu de la libre concurrence, le jeune enfant constituant par définition un public fragile devant faire l'objet d'un encadrement particulier. Plus globalement, pour les associations, l'accueil du jeune enfant dans un espace collectif constitue le premier droit à l'éducation et, à ce titre, est un service d'intérêt général voire pourrait s'envisager comme un service public.

- Jeudi 24 janvier 2008 : audition par M. Frédérique Pascal, rapporteur d'un avis au Conseil économique et social sur les services sociaux d'intérêt général (SSIG).
- Mardi 14 octobre 2008: audition à l'Assemblée nationale par la mission parlementaire sur les SSIG.
- Mercredi 19 novembre : audition par M. Michel Thierry, inspecteur IGAS, pilote d'un groupe de travail interministériel sur la transposition de la directive services en France.

## 2.2. Protection de l'enfance et de la jeunesse

### 2.2.1 Réforme de la protection de l'enfance

Les associations sont fortement mobilisées dans l'appropriation de ces nouveaux dispositifs.

L'Uniopss accompagne les associations dans la mise en œuvre de cette réforme, tant sur le développement de nouvelles modalités de prise en charge (actions de prévention) que dans les relations avec les collectivités territoriales (ex : Conseils généraux). Un comité de suivi des lois permet aux réseaux d'échanger.

En fin d'année, le comité de suivi a élaboré avec la direction de la communication, un outil de forum permettant aux réseaux de mutualiser plus facilement leurs informations, questionnements et difficultés, et de se communiquer et capitaliser des outils. Expérimental, le forum sera lancé au premier trimestre 2009 pour être testé et généralisé ensuite à d'autres groupes de travail.

Elle participe également aux échanges sur la protection de l'enfance du groupe d'appui mis en place par l'Unasea<sup>46</sup>.

### 2.2.2 Implication des associations dans la refonte de l'ordonnance de 1945

#### - Groupe de travail justice des mineurs

Émanation de la commission Protection de l'enfance et de la jeunesse de l'Uniopss, un groupe de travail sur les évolutions de la justice des mineurs a été mis en place en mai 2007. Il est composé de représentants d'Uniopss et d'adhérents nationaux (dont Citoyens et Justice, l'Unasea), et d'un représentant de la défense des enfants.

La finalité de la réflexion du groupe est double : bâtir les prémices d'un argumentaire en faveur d'une grande loi cadre sur la justice des mineurs, être force de propositions dans les évolutions des principes et des dispositifs. Cette réflexion s'est traduite à la fois par l'audition d'experts, l'élaboration d'un questionnaire national auprès des associations, mais également l'élaboration d'un cahier des charges de la réforme et la préparation d'une journée d'étude nationale. L'Uniopss souhaite ainsi sensibiliser son réseau et plus largement l'opinion publique sur cet enjeu de société<sup>47</sup>.

<sup>46</sup> Le groupe de travail est composé de représentants de : l'ADF, la DGAS, la DPJJ, la Cnaf, l'Oned, l'Odas, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis, l'IRTS de Montrouge, du club ASE du Réseau Idéal, des mouvements membres de la CNAPE (Association Nationale des Placements Familiaux/ANPF ; Carrefour National de l'Action éducative en milieu ouvert/CNAEMO ; Carrefour National des Délégués aux Prestations familiales/CNDPF ; Fédération nationale des Services sociaux spécialisés/FN3S ; Fédération nationale des Administrateurs ad hoc/FENAAH), ainsi que de l'Unaf, du Snasea, de l'ADSEA 44, de l'ADSEAM 50, l'Afirem (Association française d'information et de recherche sur l'enfance maltraitée), l'Andass, (Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des Conseils généraux), A Domicile Fédération nationale, l'Uniopss.

<sup>47</sup> METAYER Karine, Uniopss – *Quelles évolutions pour la justice des mineurs ?* Union Sociale n° 218, juin-juillet 2008, p. 33.

#### - Consultation nationale des acteurs associatifs<sup>48</sup>

Face aux engagements présidentiels de 2007 et aux annonces concordantes des pouvoirs publics d'une réforme de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, l'Uniopss a souhaité organiser fin 2007 une large concertation de l'ensemble des acteurs du secteur associatif qu'elle regroupe. Les objectifs consistaient à dresser un état des lieux sur le fonctionnement actuel du dispositif de prise en charge des mineurs délinquants, mais également à recenser les évolutions nécessaires et souhaitables pour les acteurs associatifs.

Un questionnaire<sup>49</sup> a donc été adressé aux associations œuvrant dans le champ de la justice des mineurs en novembre 2007. Le réseau des Uriopss ainsi que les adhérents nationaux du secteur se sont fortement impliqués pour participer à la remontée d'informations en direction de l'Uniopss : 23 régions sur les 26 existantes (22 en métropole et 4 en outre mer) ont ainsi participé à l'enquête. Tous les départements de métropole ont répondu à l'enquête, soit 112 questionnaires recueillis et traités. Les résultats de l'enquête ont été publiés en mai 2008, de même qu'une synthèse de ces résultats.

L'Uniopss a été auditionnée par la Commission Varinard sur ces résultats.

#### - Cahier des charges de la réforme<sup>50</sup>

En parallèle de cette enquête, les associations ont souhaité, à partir de l'expertise associative, élaborer un cahier des charges de la réforme qui soit en phase avec les attentes de la société. En préalable de la démarche, les associations ont insisté sur le caractère indispensable d'une réflexion sur une politique globale de la jeunesse, en préalable à toute réforme de la justice des mineurs.

Par ailleurs, les associations réaffirment leur attachement aux engagements internationaux et souhaitent que la France soit porteuse des préconisations européennes en la matière, au moment où elle assure la Présidence européenne. Toute la place doit être faite aux institutions garantes de ces dimensions. Les axes de la réflexion proposés par le secteur associatif habilité portent 10 points fondamentaux.

#### - Positionnement du Conseil d'administration de l'Uniopss

À partir du cahier des charges élaboré avant l'été, les associations regroupées au sein de l'Uniopss se sont positionnées à la rentrée sur les grands principes qui doivent fonder la refonte de l'ordonnance de 1945. Le Conseil d'administration du 10 septembre 2008 a été l'occasion d'acter la position des associations sur leurs convictions et principes. À l'issue de ce Conseil, l'Uniopss a été auditionnée à nouveau par les membres de la Commission Varinard.

Le Conseil d'administration s'est positionné sur les convictions, sur les principes que les associations souhaitent voir inscrits dans le préambule d'une réforme, et sur les propositions d'évolution de la justice des mineurs.

Les préconisations des associations se déclinent sur 3 niveaux : les convictions, les principes et les préconisations sur les dispositifs.

#### - Journée d'étude au Parlement le 23 octobre 2008

Enfin, pour contribuer au débat, les associations, regroupées au sein de l'Uniopss ont organisé une journée d'étude afin ouvrir la réflexion avec tous les acteurs concernés, la représentation nationale et l'opinion publique, sur un sujet qui dépasse les spécialistes. La justice des mineurs constitue un enjeu de société majeur. Avec la participation de la Défenseure des enfants et d'Unicef France, de magistrats, de parlementaires, de représentants des familles et des associations, entourés d'experts français et internationaux, l'objectif de cette journée est d'éclairer le débat, de poser les enjeux et les perspectives d'une réforme. Cette journée d'étude s'est déroulée le jeudi 23 octobre 2008 à Paris, dans les locaux de l'Assemblée nationale. Des actes de la journée seront publiés au premier trimestre 2009.

---

LEBRIS Maryannick, ASH – *Justice pénale des mineurs. Ordonnance de 1945 : faire évoluer les dispositifs, pas les principes* – ASH n° 2565 du 4 juillet 2008, p. 21 à 24.

<sup>48</sup> UNIOPISS – Dossier : *Justice des mineurs : Oui à la réforme, avec les associations !* Revue Union sociale n° 217, p. 18 - mai 2008.

<sup>49</sup> *Enquête sur l'évolution de la justice des mineurs* – UNIOPISS, 8 juillet 2008 – fiche n° 44717 sites Internet Uniopss/Uriopss

<sup>50</sup> *Cahier des charges des associations pour une refonte de l'ordonnance de 1945* – UNIOPISS, 19 juin 2008 – fiche n° 44320 sites Internet Uniopss/Uriopss - <http://www.uniopss.asso.fr>

- **Poursuite d'une étroite collaboration avec la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ)**

L'Uniopss a poursuivi sa participation aux différents groupes de travail pilotés par la PJJ. L'Uniopss a notamment travaillé sur l'élaboration d'un bilan et de propositions sur l'aide à la décision du magistrat. La PJJ a également sollicité le secteur associatif habilité sur l'évaluation, chantier prioritaire pour elle. Les associations ont également participé à la réflexion de la PJJ sur la nouvelle mesure d'activité de jour et finalisé les travaux sur la réparation pénale mineurs.

L'Uniopss l'a régulièrement alertée sur les enjeux financiers : circulaire de tarification et loi de finances.

L'Uniopss a tenu enfin régulièrement la PJJ et le cabinet du Garde des sceaux informés de sa réflexion sur la refonte de l'ordonnance de 1945 ainsi que sur la mise en œuvre des lois du 5 mars 2007.

## 2.3. Travaux 2008 du Pôle Enfance-Jeunesse-Familles

### 2.3.1 Réunion d'animation

| Réunions                                                                                                                  | Nombre de réunions | Nombre de personnes en moyenne/réunion |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|----------------------------------------|
| Commission Petite Enfance                                                                                                 | 5                  | 18                                     |
| Commission Protection de l'Enfance et de la Jeunesse                                                                      | 5                  | 18                                     |
| Comité restreint de la commission Protection de l'enfance et de la jeunesse                                               | 4                  | 6                                      |
| Comité de suivi national des lois Protection de l'enfance et Prévention de la délinquance                                 |                    |                                        |
| Groupe de travail Justice des mineurs (dans le cadre du projet de réforme de l'ordonnance de 45) – 9 participants         | 5                  | 8                                      |
| Collectif interassociatif PJJ                                                                                             | 5                  | 7                                      |
| Unasea, Snasea, Andesi, GNDA, Citoyens et Justice, FN3S                                                                   |                    |                                        |
| Groupe de travail issu de la commission Petite Enfance sur le droit opposable à la garde d'enfants                        | 4                  | 5                                      |
| Groupe de travail issu de la commission Petite Enfance dans le cadre des élections municipales et cantonales de mars 2008 | 2                  | 5                                      |
| Groupe Partenariat Acepp/Familles Rurales/Mutualité française/Uniopss                                                     | 3                  | 5                                      |

### 2.3.2 II. Réunion de représentations

|                                                                                                                |   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité                                               | 3 |
| Groupe de suivi de la réforme Protection de l'enfance                                                          |   |
| Unasea – Groupe d'appui pour accompagner la réforme de la protection de l'enfance                              | 5 |
| Ministère de l'Intérieur – CIPD                                                                                | 2 |
| DIF – Comité national de pilotage des REAAP                                                                    | 3 |
| DGAS – Réunion Préparation du secteur de l'enfance à une éventuelle pandémie grippale                          | 1 |
| DGAS – Groupe de travail Évolution des modes d'accueil                                                         | 4 |
| Secrétariat d'État à la famille – Plan Métiers de la petite enfance                                            | 3 |
| CNAF Observatoire de la petite enfance                                                                         | 4 |
| CNAF – Comité partenarial Petite enfance                                                                       | 3 |
| Réunion Partenariat Acepp/Familles Rurales/Mutualité                                                           |   |
| DPJJ – Évaluation interne                                                                                      | 7 |
| DPJJ – Mesure d'activité de jour                                                                               | 2 |
| DPJJ – Aide à la décision du magistrat                                                                         | 4 |
| CNOSS                                                                                                          | 7 |
| ANESM (Agence nationale d'évaluation sociale et médico-sociale) – Représentation Uniopss : Uriopss Rhône Alpes |   |

### 2.3.3 Position de l'Uniopss : productions 2008

|           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Janvier   | Contribution de l'Uniopss à l'enquête de la Cour des Comptes sur l'accompagnement des familles dans leur rôle de parents.                                                                                                                                                                      |
| Février   | Contribution de l'Uniopss au questionnaire de la Cour des Comptes sur l'accompagnement des familles dans leur rôle de parents                                                                                                                                                                  |
| Mars      | Communiqué de presse interassociatif sur la question de la gratification des stagiaires                                                                                                                                                                                                        |
| Juin      | Contribution de l'Uniopss sur l'évolution des modes d'accueil : développement et diversification de modes d'accueil de qualité ou commercialisation d'un produit ? dans le cadre de l'audition à l'AN du jeudi 19 juin (mission Michèle Tabarot) et synthèse du rapport Tabarot (juillet 2008) |
| Juin      | Refonte de l'ordonnance de 45. Rappel des grands textes internationaux et constitutionnels. Mouvement de réforme pénale sur le plan européen                                                                                                                                                   |
| Juin      | Cahier des charges des associations pour une réforme de l'ordonnance de 1945                                                                                                                                                                                                                   |
| Septembre | Positionnement de l'Uniopss sur la refonte de l'ordonnance de 1945. Note au Conseil d'administration.                                                                                                                                                                                          |
| Octobre   | Amendements PLFSS 2009 branche famille                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Octobre   | PLF 2009 – Observations de l'Uniopss sur la mission Solidarité, Insertion et Égalité des chances – Programme 106 sur les REAAP                                                                                                                                                                 |
| Octobre   | Contribution de l'Uniopss pour une réforme de la justice des mineurs                                                                                                                                                                                                                           |
| Novembre  | PLFSS 2009 – Article 72-1 : Proposition d'ajout                                                                                                                                                                                                                                                |
| Décembre  | Communiqué de presse : L'Uniopss donne son point de vue sur la refonte de l'ordonnance de 1945                                                                                                                                                                                                 |

## Courriers

|              |                                                                                                                                                                                                                                              |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 30 janvier   | DIF (M. Dominique de Legge) – Envoi des propositions d'amendements relatifs à la circulaire REAAP 2008                                                                                                                                       |
| 30 janvier   | DPJJ (M. Philippe-Pierre Cabourdin) – Envoi des remarques relatives à la circulaire de tarification PJJ 2008                                                                                                                                 |
| 14 février   | Courrier interassociatif (Citoyens et Justice, Unasea, Uniopss) à l'attention du ministère de la justice (Mme Dati). Réforme de l'ordonnance de 1945 : demande de participation du secteur associatif dans le groupe de travail du ministère |
| 18 février   | Courrier interassociatif (Citoyens et Justice, FN3S, GNDA, Unasea, Uniopss) à destination des directeurs d'Ets. Lettre d'information sur la mesure d'activité de jour + envoi d'un questionnaire.                                            |
| 19 mars      | Courrier interassociatif (Snasea, Uniopss) à l'attention du ministère de la justice (Mme Dati) sur la non application du décret 2000-35 du 14/01/2000 sur les collaborateurs occasionnels du service public.                                 |
| 5 avril      | Courrier à l'Unicef (M. Hintzy) – Demande de rencontre                                                                                                                                                                                       |
| 19 mai       | Mme Tabarot, députée Assemblée nationale. Demande d'audition dans le cadre de sa mission relative au développement de l'offre d'accueil de la petite enfance.                                                                                |
| 2 juin       | Défenseur des enfants (Mme Versini). Objet : journée d'étude Uniopss sur la justice des mineurs.                                                                                                                                             |
| 25 juin      | Ministère de la justice (Mme Dati) et DPJJ (M. Cabourdin). Envoi de l'enquête « Quelles évolutions pour la justice des mineurs ? » réalisée par le groupe de travail Justice des mineurs de l'Uniopss.                                       |
| 28 juin      | DPJJ (M. Cabourdin) – Demande de rencontre. PLF 2008                                                                                                                                                                                         |
| 24 juillet   | Courrier interassociatif (Citoyens et Justice, Unasea, Uniopss) à l'attention du Ministère de la justice (Mme Dati). Proposition de création d'un Conseil de la vie associative.                                                             |
| 25 août      | M. Jean-Luc Warsmann, député de la commission des lois, Assemblée nationale. Demande d'intervention à la journée d'étude Justice des mineurs du 23/10/2008                                                                                   |
| 28 août      | Mme Simone Veil. Demande d'intervention à la journée d'étude Justice des mineurs.                                                                                                                                                            |
| 10 septembre | Courrier interassociatif (Andesi, Citoyens et Justice, FN3S, GNDA, Snasea, Unasea, Uniopss) à l'attention de la DPJJ (M. Cabourdin). Demande de rencontre.                                                                                   |
| 18 septembre | Courrier d'invitation à la journée d'étude sur la justice des mineurs (DPJJ, Ministère de la justice, Secrétariat d'État à la famille, Présidents des commissions et groupes politiques du Sénat et de l'Assemblée nationale, DGAS°)         |
| 16 octobre   | Courrier à la Cnaf, ADF, AMF, CCMSA : demande de déclaration de soutien pour la plaquette petite enfance.                                                                                                                                    |
| 6 novembre   | Ministère de la justice (Mme Dati) sur le dispositif de protection des jeunes majeurs au civil et le désengagement de l'État sur cette question.                                                                                             |

## 2.3.4 Interventions – Auditions

- 11 auditions
- 12 rendez-vous

## Position de l'Uniopss : principales auditions et rendez-vous en 2008

| Auditions    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 24 janvier   | Audition par Frédérique Pascal, rapporteur d'un avis au conseil économique et social sur les SSIG                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 29 mai       | Audition par la commission Varinard chargée de la réforme de l'ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante.                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 19 juin      | Audition par l'attachée parlementaire de Mme Michèle Tabarot et une inspectrice de l'Igas sur le rapport de Mme Tabarot relatif à l'évolution des modes de garde.<br>Production :<br>- Contribution de l'Uniopss sur la question de l'évolution des modes d'accueil.<br>- Synthèse du rapport Tabarot sur le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance                     |
| 15 juillet   | Proposition d'amendements au questionnaire relatif au PLFSS – branche famille (Assemblée nationale)                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 15 septembre | Audition par M. Chieze, directeur de cabinet Secrétariat d'État à la famille et M. Olivier Peraldi, adjoint au délégué interministériel à la famille (DIF)<br>Ordre du jour :<br>- Le pilotage des politiques familiales<br>- Les REAAP<br>- L'évolution des modes d'accueil du jeune enfant<br>- La réforme de la protection de l'enfance.<br>Production : compte rendu de la rencontre |
| 2 octobre    | Audition par la Défenseur des enfants.<br>Objet : <b>Les constats et préoccupations prioritaires de l'Uniopss concernant plus particulièrement le thème du « mineur face à la justice et la protection de l'enfance »</b>                                                                                                                                                                |
| 3 octobre    | Audition par la commission Varinard chargée de la réforme de l'ordonnance de 1945                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 8 octobre    | Audition par M. Hervé Féron, rapporteur sur le PLFSS 2009 – branche famille                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 14 octobre   | Audition Assemblée Nationale par la mission parlementaire sur les SSIG                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 19 novembre  | Audition par Michel Thierry, inspecteur IGAS, pilote d'un groupe de travail interministériel sur la transposition de la directive services en France.<br>Thème : La transposition de la directive « services » en France dans le champ de la petite enfance.                                                                                                                             |
| 5 novembre   | Audition par le comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics.<br>Contribution écrite de l'Uniopss : constats et attentes concernant la réforme de l'État et la révision générale des politiques publiques, dans le champ de la protection judiciaire de la jeunesse.                                                                                                |
| Rendez-vous  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 21 février   | Ministère de la justice : rendez-vous avec Mme Alexandra Onfray, conseillère technique, cabinet. Objet : installation du groupe de travail sur l'ordonnance de 1945                                                                                                                                                                                                                      |
| 16 avril     | DPJJ, M. Cabourdin + collectif interassociatif<br>+ réunion téléphonique préparatoire le 31 mars.                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 18 mars      | DPJJ, Mme Catherine Mathieu. Objet : convention Uniopss/DPJJ                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 15 avril     | Ministère de la Justice. Objet : Installation de la commission de réforme de l'ordonnance de 1945 (Représentation de l'Uniopss par M. Balmay)                                                                                                                                                                                                                                            |
| 16 avril     | DPJJ, M. Cabourdin.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

|              |                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 30 avril     | DPJJ, Mme Catherine Mathieu. Objet : convention Uniopss/DPJJ                                                                                                                                                                                                  |
| 10 juillet   | Cnaf. Objet : Liens entre la Cnaf et les associations (+ Christine Attali Marot)                                                                                                                                                                              |
| 15 septembre | Cnaf. Objet : Les évolutions du secteur Petite enfance et les relations des acteurs de l'économie sociale avec la Cnaf et les Caf                                                                                                                             |
| 16 mai       | DPJJ, M. Cabourdin. Objet : Évaluation-Audit-Habilitation + collectif interassociatif                                                                                                                                                                         |
| 23 mai       | Ministère de la Justice, Rendez-vous avec M. Stéphane Noël, directeur adjoint de cabinet.<br>Objet : l'installation de la commission de réforme de l'ordonnance de 1945.<br>+ Réunion téléphonique préparatoire du collectif interassociatif le 22 mai matin. |
| 6 octobre    | DPJJ, M. Cabourdin. Objet : PLF 2009-Mission Justice                                                                                                                                                                                                          |
| 3 décembre   | Ministère de la Justice. Objet : remise du rapport de la commission chargée de la réforme de l'ordonnance de 1945.                                                                                                                                            |

## 2.3.5 Publications

### Publications dans Union sociale, revue de l'Uniopss – diffusion à 6000 exemplaires.

|              |                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Janvier      | Article sur le forum du congrès 2007 de l'Uniopss (C. Lavoué)<br>« Mineur, mais responsable, majeur mais dépendant – Quels repères pour le passage à l'âge adulte ? »                                                                                                         |
| Février      | Point chaud « Délinquance des mineurs : préserver les principes de l'Ordonnance de 1945 »<br>En débat « Contre la violence, créer du lien » par Bernard Heckel, CNLAPS (membre de la commission PEJ)                                                                          |
| Mai          | Éditorial « Quelle justice pour les mineurs ? Oui à la réforme, avec les associations ! » (Uniopss, Unasea, Citoyens et Justice)<br>Le dossier sur la justice des mineurs<br>Interview de Francis Bailleau, sociologue « La précarité des jeunes, une spécificité française » |
| Juin/Juillet | Vie associative : « Quelles évolutions pour la justice des mineurs » (K. Métayer)                                                                                                                                                                                             |
| Août/Sept.   | La réparation pénale, mesure utile (B. Boudet)                                                                                                                                                                                                                                |
| Novembre     | Faire découvrir les droits de l'enfant dans notre secteur (Défenseure des enfants)                                                                                                                                                                                            |
| Décembre     | La justice des mineurs en balance entre répression et éducation (B. Boudet)                                                                                                                                                                                                   |

### Autres publications

|           |                                                                                                                                                          |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 18 avril  | ASH. Réforme de l'ordonnance de 1945 : vent d'inquiétude chez les professionnels                                                                         |
| 25 avril  | Tribune parue dans les ASH « Oui à la réforme de la justice des mineurs ... avec les associations ! » signée par l'Uniopss, Citoyens et Justice, Unasea. |
| Juin      | Journal du Droit des Jeunes n°276 « Travail au noir » sur la situation des collaborateurs occasionnels du service public                                 |
| 4 juillet | ASH du 4 juillet – Justice pénale des mineurs.<br>« Les acteurs associatifs soutiennent les mesures existantes »                                         |
| Octobre   | Interview par l'Unicef de M. Balmay, président : « La justice des mineurs : une question d'équilibre ».                                                  |
| Novembre  | Plaquette petite enfance « Réalisez vos projets petite enfance avec les acteurs de l'économie sociale » – Diffusion 30 000 exemplaires.                  |

## 2.3.6 Interventions et actions de formation

- 7 interventions à Paris et en région

- 3 actions de formation sur les lois Protection de l'enfance et Prévention de la délinquance

### Accompagnement du réseau – Interventions

| Objet                                                                                                 | Lieu et date                              | Organisateur                                               | Thème                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Journée de formation « Master M1 Encadrement, Direction, Management des organisations sociale Edmos » | Paris – 17 janvier                        | ANDESI                                                     | Prévention de la délinquance                                                                                                                                                             |
| Soirée Réforme Protection de l'enfance                                                                | Chaumont (52)<br>4 février                | UDAF Haute Marne                                           | L'articulation entre mesure administrative et mesure judiciaire                                                                                                                          |
| Journée de formation – Loi relative à la prévention de la délinquance                                 | Paris – 25 mars                           | Weka Formation                                             | Le signalement                                                                                                                                                                           |
| Journée d'étude sur la protection de l'enfance                                                        | Saint-Lô (50)<br>1 <sup>er</sup> avril    | ADSEAM                                                     | Réforme de la prévention de la délinquance et la présentation des dispositifs concernant les mineurs                                                                                     |
| Journée de rencontre et d'échanges sur la protection de l'enfance, prévention de la délinquance       | Dijon – 22 avril                          | Uriopss Bourgogne                                          | Les orientations de l'Uniopss sur le secteur de l'enfance, informations et constats des régions sur la mise en œuvre des lois du 5 mars 2007.                                            |
| Commission régionale Petite enfance de l'Uriopss Rhône Alpes                                          | Lyon – 28 mai                             | Uriopss Rhône Alpes                                        | - L'application de la convention Snaecso aux établissements d'accueil du jeune enfant<br>- Évolution de l'accueil de la petite enfance et l'impact sur les acteurs de l'économie sociale |
| Journée de l'Arass                                                                                    | Rennes – 24 octobre                       | Arass (Association pour la réalisation d'actions sociales) | Présentation des lois sur la protection de l'enfance et la prévention de la délinquance et enjeux pour les associations, les professionnels.                                             |
| Journée de formation – Loi relative à la prévention de la délinquance                                 | Paris – 25 novembre                       | Weka Formation                                             | Le signalement                                                                                                                                                                           |
| Journée d'étude Uriopss Île-de-France                                                                 | Paris<br>27 novembre                      | Uriopss Île-de-France                                      | Accompagnement sur l'élaboration d'une journée « Lois de protection de l'enfance et prévention de la délinquance » et intervention sur le suivi des lois.                                |
| Commission enfance                                                                                    | Lille – 2 décembre<br>reportée début 2009 | Uniopss Nord Pas de Calais                                 |                                                                                                                                                                                          |

### 2.3.7 Fiches internet<sup>51</sup>

58 notes d'information nationales concernant le domaine Enfance-Famille-Jeunesse ont été produites et mises en ligne sur notre site.

Elles ont été consultées :

- 12 106 fois dans la période de janvier à avril, par l'intermédiaire du site Internet de l'Uniopss et des 22 sites des Uriopss.
- & 5801 fois dans la période d'août à décembre 2008.

## 3. Perspectives 2009

### 3.1. Petite enfance

- Projet de journée d'études sur les actions innovantes des associations (dernier trimestre 2009).
- Fiches Cnar petite enfance : Afin de valoriser le travail de remontées pour cette journée, des actions sélectionnées pourraient faire l'objet d'une diffusion via les fiches Cnar.
- Salon des maires : Lancée en 2008, les acteurs souhaitent poursuivre cette démarche de participation collective afin d'être visible et clairement identifiés par les collectivités territoriales qui souhaiteraient élaborer des projets petite enfance.
- Préparation du Congrès 2010 de l'Uniopss : Au sein du comité de pilotage de la journée d'étude et en parallèle, alimentation pour un forum au Congrès de l'Uniopss sur les thèmes de l'accueil de la petite enfance et la parentalité qui permettraient à la fois de mettre en lumière les actions des associations sur le sujet, d'être visibles et communicants (forum ou atelier).
- Dossier Union Sociale : Soit en appui de la journée (septembre ou octobre 2009) soit à l'issue du Congrès (1er trimestre 2010), pour poursuivre de la réflexion sur la place et les spécificités du secteur non lucratif dans le champ de la petite enfance.
- Approfondissement de la réflexion sur les questions de mandatement, d'appels d'offres, plus globalement de commande publique ; demande de l'AMF de l'élaboration d'une convention cadre sur la commande publique entre élus locaux et acteurs du non lucratif
- Attention particulière à l'application du décret réformant la réglementation des établissements d'accueil des jeunes enfants, notamment avec l'instauration des microstructures, ainsi qu'au développement du lucratif dans le secteur.
- Impact de la révision générale des politiques publiques sur le champ de la petite enfance : plus particulièrement, les REAAP vont-ils être transférés à la compétence des départements ? Qu'en sera-t-il des actions de soutien à la parentalité ?

### 3.2. Protection de l'enfance et de la jeunesse

- Dans le cadre du groupe de travail « Quelles évolutions pour la justice des mineurs ? », l'Uniopss approfondira sa réflexion afin de proposer une contribution à la refonte de l'ordonnance de 1945. De plus, un lobbying politique sera mené auprès des parlementaires (1<sup>er</sup> semestre 2009), et une Charte des acteurs pour une justice des mineurs pourra être proposée. Lors de l'examen du texte au parlement, l'Uniopss proposera comme à son habitude des amendements (2<sup>e</sup> semestre 2009).
- Poursuite de l'accompagnement du réseau Uniopss-Uriopss et suivi des lois protection de l'enfance et prévention de la délinquance (expérimentation de l'outil forum) et participation au groupe d'appui de l'Unasea.
- Préparation du Congrès 2010 de l'Uniopss : le thème du forum de ce secteur pourrait permettre d'approfondir les constats posés lors du Congrès de Nantes et d'apporter des propositions pour un statut des 16-25 ans. L'élaboration des propositions des associations supposera un travail sur 2009<sup>52</sup> Les membres de la commission Protection de l'enfance et de la jeunesse souhaitent être force de propositions, innovants et prospectifs.

<sup>51</sup> Compte tenu du lancement des nouveaux sites internet du réseau en avril 2008, les statistiques sont basées à la fois sur l'ancien et le nouveau système. Le nombre de consultations ne peut être consolidé par domaine sur l'année : certains domaines ont été regroupés, d'autres ont disparu ou ont été ajoutés. De plus, suite au lancement, 4 mois de données sont indisponibles (d'avril à juillet). Voir le chapitre 13 sur le DCI.

<sup>52</sup> En lien avec l'Uriopss Pacac qui a mis en place un groupe de travail.

- Poursuite de la réflexion avec la PJJ sur l'expérimentation du regroupement des services d'enquête sociale et d'IOE ainsi que la mise place de service à double habilitation (IOE/ES).
- Travail avec la PJJ sur l'évaluation en lien avec l'ANESM.
- Par ailleurs, l'Uniopss demeure vigilante quant à la santé financière des associations du secteur et ne manquera pas d'alerter si les difficultés constatées depuis 2005 se renouvellent.

### **3.3. Perspectives conjointe des deux secteurs**

Accompagnement des associations dans la mise en œuvre des textes par le biais du comité de suivi national et suivi, observation des nouveaux dispositifs, à travers notamment le lancement d'un forum. L'Uniopss s'attachera plus particulièrement à maintenir les liens avec les autres acteurs associatifs afin d'élaborer des positionnements communs. Elle développera également le travail de partenariats amorcé avec notamment le Ministère délégué à la famille, l'ADF et l'ONED dans le cadre des lois récentes afin de faciliter une application harmonisée des nouveaux dispositifs.

## 2008 : Enfin la réforme « d'ampleur » attendue ?

### 1. Constat et problématique

Chaque année, le rapport d'activité comme le document de rentrée sociale de l'Uniopss traite du secteur de la santé en annonçant une nouvelle réforme. Depuis plus de 10 ans, elles se succèdent à un rythme effréné. Pour ne citer que les dernières en date, il y a eu successivement : la rénovation de la planification sanitaire, la réforme de l'Assurance maladie, celle de la nouvelle politique de Santé publique, l'introduction de la tarification à l'activité dans le cadre d'« Hôpital 2007 ». L'année 2008 ne fait pas exception puisqu'à nouveau s'ouvrait dans le domaine de la santé un chantier qui se voulait d'ampleur et être la réforme qui permettrait enfin de remédier aux « maux » de notre système de santé. Cette ambition se concrétisait par un nouveau projet de loi, initialement prévu pour couvrir l'ensemble du champ et qui devait être à la discussion au parlement à l'automne.

Au final la discussion devrait se faire en février 2009 mais surtout le champ du projet de loi a été recentré sur la réforme de l'hôpital, laissant à une loi ultérieure le soin de réformer la loi de santé publique adoptée en 2004 pour 5 ans. Le projet de loi par ses 4 titres<sup>53</sup> réforme toutefois en profondeur le pilotage et la régulation du système de santé. Le Rapport Larcher sur les missions de l'hôpital et la synthèse des États généraux de l'organisation des soins<sup>54</sup>, travaux auxquels l'Uniopss a contribué fin 2007-début 2008, ainsi que les orientations de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) ont nourri ce projet.

Le texte est structurant, tant pour les acteurs privés à but non lucratif de la santé que pour les usagers du système de santé. Les établissements de santé auront ainsi à connaître d'une réforme du service public hospitalier en plus des réformes déjà engagées sur les modalités de leur financement<sup>55</sup> et leurs autorisations d'activité de soins<sup>56</sup>. Les centres de santé sont interrogatifs quant au sort qui leur sera réservé par la future loi, centres de santé qui sont par ailleurs dans une phase de renégociation de leur accord national. Et les réseaux de santé espèrent s'en trouver confortés après avoir été quelque peu malmenés par rapport à leur légitimité ces dernières années.

Cette loi marque également une évolution majeure pour le pilotage du système de santé avec la concrétisation d'une réflexion qui a cours depuis au moins une quinzaine d'années : la création d'Agences régionales de santé (ARS). Ces agences auraient vocation, selon le projet de loi, à assurer le pilotage de l'hospitalier, de la médecine de ville, de la santé publique et, comme leur nom ne l'indique pas forcément, du secteur médico-social.

<sup>53</sup> 'Modernisation des établissements de santé', 'Accès de tous à des soins de qualité', 'Prévention et Santé publique', et enfin 'Organisation territoriale du système de santé' (essentiellement consacré à la mise en place des Agences régionales de santé).

<sup>54</sup> Centrés sur la problématique de la répartition territoriale des professionnels de santé, les EGOS se sont tenus d'octobre 2007 à avril 2008.

<sup>55</sup> La T2a est à 100% dans l'ensemble du court séjour et est plus que jamais à l'étude en soins de suite et de réadaptation (SSR) avec un dispositif transitoire applicable pour 2009. En psychiatrie, les travaux ont marqué le pas.

<sup>56</sup> Les décrets réformant l'activité de SSR ont été publiés ainsi que la circulaire qui a fait l'objet d'une ultime phase de concertation.

La question du financement des dépenses de santé plus que jamais au centre des préoccupations est curieusement absente du projet de loi qui se cantonne aux questions organisationnelles. Le grand débat annoncé par le chef de l'État pour 2008 n'a manifestement pas eu lieu alors que des mesures ponctuelles permettant de renflouer l'assurance maladie se succèdent pourtant avec plus ou moins de légitimité (déplafonnement des franchises contre lesquelles l'Uniopss s'était mobilisée, contribution de 1 Md € des organismes complémentaires pour conforter le financement de l'Assurance maladie, sans compter la tentative de diminution de remboursements des médicaments pour des patients en ALD). Le plafonnement du reste à charge en fonction du revenu de la personne est une perspective controversée qui demeure cependant d'actualité.

La thématique santé précarité n'apparaît pas également clairement dans ce projet comme un des axes obligatoires des futurs schémas comme elle l'est pour les actuels Plan régionaux de santé publique qui sont amenés à disparaître. Dans ce contexte, le devenir des actuels Programmes régionaux pour l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS), n'est pas lisible alors même qu'une circulaire est venue fixer les recommandations pour la continuité des PRAPS...

Dans ce contexte de fortes évolutions du cadre des politiques de santé et d'action sociale (décideurs, modes de régulations...), s'est inscrite l'action de l'Uniopss en 2008 avec toujours la nécessité de faire preuve de réactivité et d'adaptation par rapport à un paysage particulièrement mouvant.

## **2. Actions menées**

Le secteur de la Santé à l'Uniopss est intitulé : « Politiques sanitaire et de Santé ». La politique sanitaire est une approche purement sectorielle centrée sur les établissements de santé, les centres de santé. La Santé ne se limite cependant pas à ce secteur et est donc envisagée de manière transversale. Elle soulève des problématiques qui relèvent d'autres champs de l'activité et de la mission de l'Uniopss : la lutte contre les exclusions, les personnes âgées, le handicap, l'enfance, la famille et la jeunesse. Il s'agit donc de développer une analyse intersectorielle sur la thématique de la Santé en lien également avec les pôles transversaux de l'Uniopss : Europe, Organisation territoriale et les politiques sanitaires et sociales, Vie associative, Ressources humaines et emploi, Gestion financière et tarification.

Interface entre les associations et les pouvoirs publics, l'Uniopss remplit dans le champ de la santé ses trois missions que sont :

- l'élaboration concertée de propositions et de positionnements associatifs pour la construction et le suivi des politiques publiques. C'est le fruit du travail des commissions et groupe de travail de l'Uniopss (2.1) ;
- la diffusion de ces propositions/positionnements, par la participation à des instances de concertation (2.2), sa mobilisation autour des projets de textes législatifs et réglementaires (2.3) ;
- l'information, la sensibilisation et la mobilisation des acteurs associatifs. Pour se faire, l'Uniopss diffuse à ses adhérents une analyse de l'actualité des politiques publiques et des textes officiels (2.4).

### **2.1. Poursuite des travaux sur les questions de santé**

#### **2.1.1 Commission « Établissements et services de santé, acteurs de la politique de santé »**

Présidée par Édouard Couty, Administrateur de l'Uniopss, la Commission s'attache aux questions de santé, principalement par rapport à l'activité des établissements de santé privés à but non lucratif, en tant qu'acteurs de santé.

### Activité 2008 – Commission « Établissements et Services de santé, acteurs de la politique de santé »

| Date      | Nombre de participants | Ordre du jour                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-----------|------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 6 février | 14 présents            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les objectifs quantifiés de l'offre de soins et le volet des SROS</li> <li>- La fixation et le suivi des OQOS, la réouverture des volets du SROS en région</li> <li>- Campagne budgétaire 2008</li> <li>- La mise en œuvre de la T2A pour le court séjour, sur les tarifs et les dotations budgétaires</li> <li>- Les travaux sur les soins de suite et de réadaptation : les décrets et la circulaire réformant les autorisations en SSR ; la réforme du financement : modèle cible et dispositif transitoire</li> </ul>                                                                                                                        |
| 22 avril  | 7 présents             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La campagne budgétaire et tarifaire 2008</li> <li>- Le rapport de l'IGAS sur les contrats de retour à l'équilibre</li> <li>- Les travaux sur les soins de suite et de réadaptation : les décrets et la circulaire réformant les autorisations en SSR ; la réforme du financement : modèle cible et dispositif transitoire</li> <li>- Premières orientations pour le projet de loi pour la modernisation du système de santé et l'accès aux soins</li> <li>- Le rapport Larcher, la synthèse des États Généraux de la santé et la création des ARS</li> <li>- La réunion de la commission régionale santé de l'Uriopss Nord du 25 mars</li> </ul> |
| 9 octobre | 10 présents            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les travaux sur les soins de suite et de réadaptation : les décrets et la circulaire réformant les autorisations en SSR ; la réforme du financement : modèle cible et dispositif transitoire</li> <li>- Le PLFSS 2009</li> <li>- Le projet de loi « hôpital, patients, santé et territoires »</li> <li>- Les rapports entre l'État, les associations au service d'usagers à travers les rapports Langlais « pour un partenariat renouvelé entre l'État et les associations » et Morange « Gouvernance des structures associatives »</li> </ul>                                                                                                   |

### 2.1.2 Commission « Lutte contre l'exclusion » de l'Uniopss, collectif « Alerte » et groupe « Santé-précarité »

Ce groupe de travail inter-associatif s'est réuni 4 fois en 2008. Il est placé sous l'égide de la commission « Lutte contre l'exclusion » dont les travaux assurent un examen régulier de l'actualité relative à l'accès aux soins des plus démunis et contribuent à l'élaboration du positionnement et des propositions de l'Uniopss et du collectif ALERTE sur ce sujet. Ces travaux aboutissent à la rédaction de documents de positionnement et à l'organisation de séminaires qui permettent de sensibiliser l'ensemble des associations de solidarité sur ces questions.

### Réunions 2008 – Groupe « Santé Précarité »

| Date     | Nombre de participants | Ordre du jour                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------|------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 15 avril | 10 présents            | Échange sur les complémentaires de santé avec la Mutualité française : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquête de la commission européenne sur les contrats solidaires</li> <li>- Les problématiques de l'accès aux soins des dispositifs CMU, AME, ACS</li> <li>- La logique de priorité santé mutualiste</li> <li>- Le panier de soins pour les contrats éligibles à l'ACS</li> <li>- les propositions de la Mutualité</li> <li>- les propositions des associations</li> </ul> |
| 27 mai   | 9 présents             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposition de partenariat de la Cnamts pour les bénéficiaires de la CMUC</li> <li>- Projet de fiche avec le Ciss pour les professionnels des associations sur le traitement et le signalement des refus de soins</li> <li>- Projet de rapport santé</li> <li>- Projet de loi santé patients et territoires</li> </ul>                                                                                                                           |

| Date         | Nombre de participants | Ordre du jour                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------|------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 30 septembre | 6 présents             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les projets de lois : le projet de loi RSA, l'avant projet de loi santé patients et territoires et le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009</li> <li>- Le partenariat de la Cnamts pour les bénéficiaires de la CMUC</li> <li>- Les médicaments non utilisés : point information</li> <li>- Préparation de la remontée d'information et du positionnement de la commission lutte contre l'exclusion en matière de santé</li> <li>- Retour sur le colloque organisé par l'Entraide Protestante et la Fnisasic sur la précarité et l'accès aux soins</li> </ul> |
| 3 décembre   | 4 présents             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La préparation du rapport d'évaluation de la loi de 1999 portant création de la CMUC</li> <li>- Le projet de loi HPST et la position des associations de solidarité</li> <li>- La proposition de la Cnamts de partenariat pour la lutte contre les refus de soins</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

Le 14 novembre 2008, en lien avec la commission lutte contre l'exclusion de l'Uniopss, un séminaire a été organisé sur la thématique santé précarité avec deux séquences, l'une consacrée au bouclier sanitaire, en présence de Jean Pierre Lancry, directeur de la santé à la MSA et co-auteur du rapport sur le sujet et l'autre consacrée au projet de loi « hôpital, patients, santé et territoires » et aux perspectives par rapport aux populations en situation de précarité.

### 2.1.3 Regroupement National des Organisations Gestionnaires de Centres de Santé (RNOGCS)

Le regroupement a connu en 2008 une importante activité (16 réunions) pour préparer la renégociation de l'accord national des centres de santé signé en 2003 entre les organisations représentant les gestionnaires de centres de santé, dont l'Uniopss et les caisses d'assurance maladie par et qui est arrivé à échéance en avril 2008. Des propositions formalisées par un travail de réécriture de l'accord ont été remises au cours de l'été à la Cnamts.

Mais, face à l'inertie de l'Assurance maladie, le regroupement a été dans l'obligation de se positionner en demandant, lors de la séance du 20 novembre de la commission paritaire nationale, que dans le cadre de l'accord national reconduit, soit opérée une revalorisation du forfait de coordination pour les centres de soins infirmiers (CSI) et que l'ensemble des dispositifs tarifaires prévu par les conventions nationales avec les professionnels de santé libéraux soient transposées comme le prévoit la réglementation. Concernant les CSI, le rapport de novembre 2006 de l'Igas sur la situation financière des centres de soins infirmiers a donné lieu à un avis de suite pointant les carences des pouvoirs publics sur ce dossier.

## 2.2. Participation dans 15 instances nationales de concertation dans le seul champ de la santé

Sans comptabiliser l'ensemble des rencontres ponctuelles avec les pouvoirs publics qu'elles soient bilatérales ou inter associatives, en 2008, l'Uniopss a poursuivi sa **participation à de nombreuses instances de concertation, de construction et de suivi des politiques publiques** :

### Activité 2008 – Participation aux instances de concertation

|           |                         |                                                                                                                                   |                   |
|-----------|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Sanitaire | Établissements de santé | CNOSS section sanitaire                                                                                                           | 7 réunions        |
|           |                         | Comité de pilotage de la statistique des établissements de santé                                                                  | 1 réunion         |
|           |                         | <i>Comité de pilotage ministériel sur la valorisation de l'activité en psychiatrie</i>                                            | <i>1 réunion</i>  |
|           |                         | <i>Comité de pilotage ministériel sur la définition, les missions et l'organisation des soins de suite et de réadaptation</i>     | <i>1 réunion</i>  |
|           |                         | <i>Groupes de travail ministériels sur le financement des SSR</i>                                                                 | <i>3 réunions</i> |
|           |                         | <i>Comité de pilotage ministériel sur la définition, les missions et l'organisation des activités de médecine et de chirurgie</i> | <i>1 réunion</i>  |
|           | Centres de santé        | Commission paritaire nationale                                                                                                    | 8 réunions        |

|                |                               |                                                                                                                           |                   |
|----------------|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Santé publique | Conférence nationale de Santé |                                                                                                                           | 4 réunions        |
|                | Santé mentale                 | Instance nationale de concertation sur la mise en œuvre du Plan Psychiatrie et Santé mentale                              | 0 réunion         |
|                | Santé précarité               | Conseil de surveillance du Fonds CMU                                                                                      | 2 réunions        |
|                |                               | <i>Comité ministériel pour l'accès aux soins (CMUC)</i>                                                                   | <i>1 réunion</i>  |
|                |                               | <i>Comité ministériel pour l'accès aux soins (AME)</i>                                                                    | <i>2 réunions</i> |
|                |                               | <i>Groupe de travail avec la Cnamts pour un partenariat en matière de facilitation de l'accès aux soins et aux droits</i> | <i>4 réunions</i> |
|                | Fin de vie, SP                | Comité national de suivi du développement des soins palliatifs et de l'accompagnement de la fin de vie                    | 5 réunions        |
|                | Douleur                       | Comité de suivi du plan d'amélioration de la prise en charge de la douleur 2006-2010                                      | 1 réunion         |
|                | Qualité                       | <i>Groupe de travail MOBIQUAL</i>                                                                                         | <i>3 réunions</i> |

*Les groupes temporaires sont en italiques.*

### 2.3. Mobilisation autour des projets de textes législatifs et réglementaires

Au delà de ces instances, l'Uniopss a rencontré ses interlocuteurs institutionnels au cours de rencontres bilatérales ou d'auditions. L'Uniopss a ainsi été reçu deux fois par la Ministre de la santé au cours de l'année à propos du projet de loi « Hôpital, patients, santé et territoires ». Elle a également diffusé en fin d'année aux parlementaires et ministres une plateforme d'observations et de propositions d'amendements dans la perspective du passage de ce texte devant les parlementaires. Au final, la préparation de cette nouvelle réforme de la santé et du médico-social a été l'occasion sur 2008 d'une forte mobilisation de l'Uniopss et de son réseau (positions élaborées en concertation avec le terrain dans les régions, journées d'information et de mobilisation régionales sur le sujet).

À l'automne, l'Uniopss a également proposé des amendements sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale et le projet de loi de finances (PLFSS et PLF), en s'appuyant notamment sur les travaux de la commission « établissements et services de santé » et sur le groupe « santé-précarité ». Elle a rencontré les parlementaires sur la base de ces propositions.

#### Principaux courriers et positionnement en 2008

| Date     | Type                                               | Thèmes abordés                                                                                                                           |
|----------|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Janvier  | Communiqué de presse                               | Franchises médicales et CMU : urgence sur l'accès aux soins des plus démunis !                                                           |
| Janvier  | Contribution de l'Uniopss                          | Modalités de prise en charge en santé mentale et nouvelle procédure de certification (V2010).                                            |
| Janvier  | Courrier interassociatif au directeur de la Cnamts | Paiement des charges sociales par l'Assurance maladie des IDEL intervenant en SSIAD et en HAD                                            |
| Janvier  | Contribution de l'Uniopss                          | Avis de l'Uniopss sur le projet de rapport de l'IGAS « Analyse et modalités de régulation de l'offre globale en soins infirmiers »       |
| Mai      | Courrier interassociatif au Premier Ministre       | Santé, populations précaires, aide médicale de l'État : réduction du panier de soins                                                     |
| Juillet  | Courrier à la DHOS                                 | Avis de l'Uniopss sur le projet de circulaire sur les soins de suite et de réadaptation                                                  |
| Octobre  | Note de positionnement                             | Observations et propositions d'amendements de l'Uniopss sur le projet de loi portant création du RSA                                     |
| Octobre  | Note de positionnement                             | Observations et propositions d'amendements de l'Uniopss sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009             |
| Octobre  | Courrier interorganisations au Ministère           | Projet de loi HPST : les préoccupations des gestionnaires de centres de santé                                                            |
| Novembre | Courrier à la DHOS                                 | Avis de l'Uniopss sur le projet de décret réformant l'activité de médecine et l'activité de chirurgie                                    |
| Décembre | Courrier interassociatif au Ministère              | Projet de loi HPST : les préoccupations des associations sur les refus de soins                                                          |
| Décembre | Communiqué de presse                               | Inertie de l'assurance maladie : les centres de santé réagissent                                                                         |
| Décembre | Note de positionnement                             | Observation et propositions d'amendements de l'Uniopss au projet de loi hôpital patients santé et territoires                            |
| Décembre | Courrier interorganisations à la DHOS              | Courrier commun Croix rouge française, Fehap, FHF, FHP, Ugecam, Uniopss concernant les modalités d'application du modèle IVA SSR en 2009 |

## 2.4. Analyse pour ses adhérents de l'actualité des politiques publiques et des textes officiels

Comme chaque année, l'Uniopss a assuré une **veille politique et réglementaire** en proposant une analyse de l'actualité des politiques publiques ainsi que des textes officiels.

**Trois supports principaux** permettent de valoriser l'information à destination des associations :

1°) La production de fiches sur **les nouveaux sites Internet du réseau Uniopss-Uriopss** qui assure une diffusion large et actualisée quotidiennement.

Compte tenu du lancement des nouveaux sites internet dans le réseau en avril 2008, les statistiques sont basées à la fois sur l'ancien et le nouveau système. Pour la santé, le nombre de consultations ne peut cependant être consolidé par domaine sur l'année compte tenu du remaniement des domaines. De plus, suite au lancement, 4 mois de données sont indisponibles (d'avril à juillet)<sup>57</sup>.

Les adhérents ont la possibilité de s'inscrire pour recevoir toute les semaines les informations qui les intéressent en fonction des domaines.

| Domaines                             | Nombre de notes d'information produites et mises en ligne | Nombre de consultations en 2008          |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| Loi hospitalière (janvier à avril)   | 114                                                       | 14 143 (sur 4 premiers mois)             |
| Politique de Santé (janvier à avril) |                                                           | 13 689 (sur 4 premiers mois)             |
| Santé (à partir de mai 2008)         |                                                           | 10 192 (sur 5 les derniers mois)         |
| <b>Total de tous les domaines</b>    | <b>1 210</b>                                              | <b>162 730</b> (sur les 8 derniers mois) |

2°) Des articles dans la revue **Union Sociale** en 2008 :

| Date           | Type de production | Thèmes abordés                                                                                                                                                                                                |
|----------------|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Janvier        | Article            | « Congrès : Forum santé : les inégalités se portent bien »                                                                                                                                                    |
| Mars           | Article<br>Dossier | Éditorial « Assurance maladie : repenser des fondements solidaires »<br>« Tarification à l'activité, accès aux soins... des dérives marchandes à maîtriser »                                                  |
| Avril          | Article            | Initiatives : « Advocacy : pour les usagers en santé mentale, une place dans la cité »                                                                                                                        |
| Mai            | Article            | Initiatives : « Pour les nouveaux centres d'addictologie, des choix-clés en perspective »                                                                                                                     |
| Juin/Juillet   | Article<br>Article | Point chaud : « Le droit au séjour pour raison de santé va mal »<br>« Un outil contre les discriminations, la Halde »                                                                                         |
| Août/Septembre | Article            | En débat : « Addictologie : qu'est-ce qu'une prévention efficace, aujourd'hui ? »                                                                                                                             |
| Octobre        | Article            | « Déficit de l'assurance maladie. Des pistes, pour sortir de la pensée unique »                                                                                                                               |
| Novembre       | Article<br>Article | Point chaud : « Le statut PSPH en voie d'extinction ? »<br>En débat : « Comment lutter efficacement contre les déserts médicaux ? »                                                                           |
| Décembre       | Dossier<br>Article | « Projet de loi Hôpital, patients, santé, territoires. Les propositions associatives pour un partenariat équilibré »<br>Initiatives : « Les permanences d'accès aux soins à l'hôpital : peuvent mieux faire » |

3°) Un chapitre consacré à la santé dans le **Document de rentrée sociale**, hors série de la revue Union sociale du mois d'octobre qui procède à une analyse de l'actualité dans le secteur.

<sup>57</sup> Voir le chapitre 13- Communication et information.

### 3. Perspectives 2009

L'Uniopss poursuivra en 2009 ses travaux internes en commission et groupe de travail, sa participation aux différentes instances avec, pour certaines, un travail de coordination entre les différents représentants des associations. C'est le cas du conseil de surveillance du fons CMU et de la Conférence nationale de santé. Elle participera activement aux comités pour l'accès aux soins des personnes à la CMUC et à l'AME.

Par rapport à l'actualité à venir, elle interviendra pour peser dans les orientations qui seront prises par les pouvoirs publics et, avec les Uriopss, accompagner les associations du secteur dans la mise en œuvre de ces changements qui, s'ils sont conformes aux annonces, seront majeurs. Il s'agit principalement :

- du projet de loi « Hôpital, patients, santé et territoires » qui devrait être adopté au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009 et dont les textes d'application seront élaborés dans l'année 2009, la mise en œuvre restant en effet prévue pour 2010 en ce qui concerne le volet ARS de la réforme ;
- de la réforme de la loi de santé publique adoptée en 2004 pour 5 ans et de celle de la psychiatrie et de la santé mentale ;
- du nouveau régime des autorisations en soins de suite et de réadaptation et la mise en œuvre du dispositif transitoire pour une tarification à l'activité de ce secteur.

Prenant du recul par rapport à cette actualité – sa mission est de veiller à la prise en compte de l'intérêt des plus fragiles dans les politiques publiques –, l'Uniopss repositionne régulièrement ces réformes, en termes d'analyse des politiques publiques, par rapport notamment à l'amélioration de l'accès aux soins et à la prévention, de l'état de santé de la population et de la lutte contre les inégalités.

Dans cette optique, l'Uniopss organisera ainsi une journée de sensibilisation, de mobilisation et de positionnement sur la réforme de la santé et les nouvelles régulations de ce secteur ainsi que de celui de l'action sociale. Elle interviendra dans le réseau et vis-à-vis des adhérents sur le sujet. Ces travaux et interventions contribueront à la préparation du 30<sup>ème</sup> congrès qui se tiendra en janvier 2010 à Lyon et où ces thématiques seront également traitées.

Les élections européennes de juin 2009 mobiliseront également le réseau.



# Personnes handicapées – Personnes âgées

## Aide à l'autonomie

### 1. De la création d'un nouveau risque de protection sociale à la simple réforme du financement de la dépendance : Saga d'un espoir déçu...

Selon le calendrier initial du gouvernement, le débat au parlement sur la création d'un 5<sup>ème</sup> risque de protection sociale, alimenté par les conclusions du rapport adopté par le conseil de la CNSA en octobre 2007, devait se tenir en juin 2008. Cette échéance, repoussée à début 2009, a été subordonnée à des consultations complémentaires dont les principales ont été la mission parlementaire commune d'information sur la prise en charge de la dépendance et la création d'un 5<sup>ème</sup> risque, présidée par Philippe Marini, sénateur de l'Oise, et la réunion de groupes de concertation des membres du conseil de la CNSA. À en juger par la présentation des premières orientations à l'occasion de la réception du conseil de la CNSA par Xavier Bertrand et Valérie Létard le 28 mai 2008, **le projet du gouvernement s'apparente davantage à une réforme du financement de l'APA qu'à la reconnaissance d'un nouveau droit universel à la compensation du besoin d'aide à l'autonomie reposant sur une prestation unique ouverte tant aux personnes âgées qu'aux personnes handicapées** tel que le proposait l'Uniopss.

Lors des groupes de travail qui se réuniront, l'Uniopss tentera d'infléchir le projet du gouvernement largement inspiré par les travaux de la mission Marini, en rappelant sa conviction que **la création d'un 5<sup>ème</sup> risque de protection sociale ne peut se réduire à l'harmonisation des modalités d'évaluation de la perte d'autonomie et à la réforme du financement de l'APA reposant sur une sollicitation accrue du patrimoine des bénéficiaires avec une large place laissée à la prévoyance individuelle ou collective**.

Dès sa nomination, l'Uniopss avait demandé au nouveau gouvernement<sup>58</sup> l'institution d'une prestation unique et universelle de compensation du manque et de la perte d'autonomie dans le cadre de la reconnaissance d'un nouveau risque social piloté et financé par la CNSA qui serait érigé en 5<sup>ème</sup> risque et 4<sup>ème</sup> branche de la protection sociale. Plus récemment, dans le cadre des consultations sur le projet de 5<sup>ème</sup> risque, l'Uniopss a été reçue conjointement avec la Fehap par Xavier Bertrand, Ministre du travail des relations sociales de la solidarité, et Valérie Létard, Secrétaire d'État à la solidarité, et a rappelé ses propositions pour la constitution d'un nouveau risque de protection sociale relatif à la compensation du besoin d'aide à l'autonomie des personnes âgées et handicapées<sup>59</sup>.

Cette perspective esquissée par les conclusions du rapport commandé par Philippe Bas, ancien ministre délégué aux personnes handicapées, personnes âgées, à la famille et la Sécurité sociale à Hélène Gisserot<sup>60</sup> a été retenue comme une des priorités du nouveau gouvernement.

La CNSA a été chargée d'élaborer des propositions de structuration de ce nouveau risque qui ont été adoptées par son conseil le 16 octobre 2007<sup>61</sup>. Le débat national qui devait s'engager sur la base de ces propositions ne s'est de fait installé que sous deux formes distinctes :

<sup>58</sup> Dossier préoccupations prioritaires - demandes de l'Uniopss. Informations en ligne Uniopss/Uriopss. Fiche n°40774.

<sup>59</sup> Pour un nouveau risque de protection sociale relatif à la compensation du besoin d'aide à l'autonomie Propositions de l'Uniopss et de la Fehap 14 mai 2008. Informations en ligne Uniopss/Uriopss. Fiche n°43577.

<sup>60</sup> « Perspectives financières de la dépendance des personnes âgées l'horizon 2025 : prévisions et marges de choix » Hélène Gisserot, Procureur Général Honoraire près la Cour des Comptes, 20 mars 2007. Informations en ligne Uniopss/Uriopss. Fiche n°40011.

<sup>61</sup> Rapport d'activités CNSA 2007, [www.cnsa.fr](http://www.cnsa.fr)

- la première, par l'installation de la « mission parlementaire commune d'information sur la prise en charge de la dépendance et la création du cinquième risque » dont le rapport d'étape<sup>62</sup> a été publié en juillet dernier ;
- la seconde, par la mise en place tardive en juillet de cinq groupes de concertation ouverts aux membres du conseil de la CNSA. Cette initiative constitue la réponse du gouvernement aux propositions adoptées par le conseil de la CNSA du 16 octobre 2007 et transmises en novembre dernier. Ces groupes débattent à partir des premières orientations du gouvernement présentées par Xavier Bertrand le 28 mai dernier. Leur conclusion sont attendues pour la fin de l'année afin de permettre au gouvernement d'arrêter son projet qui sera soumis au parlement en début d'année 2009. La mise en œuvre concrète du 5<sup>ème</sup> risque interviendrait progressivement dans le courant de l'année pour une effectivité pleine en 2010.

Vu les premières orientations du gouvernement et surtout le rapport d'étape de la mission sénatoriale, il semble désormais probable que ce projet de 5<sup>ème</sup> risque ne corresponde en aucune manière aux attentes du secteur associatif en la matière. L'Uniopss déplore notamment qu'au-delà de la reconnaissance d'un droit universel à un plan de compensation du handicap et de la perte d'autonomie, la mission n'ait pas entendu la demande sociale de reconnaissance d'un véritable droit universel à compensation du besoin d'aide à l'autonomie tel qu'il se dessinait dans le rapport adopté par la CNSA.

Le conseil d'administration de l'Uniopss s'est prononcé pour la mise en place, à partir de ce droit universel, d'une seule prestation de compensation pour l'autonomie ouverte à toute personne handicapée ou âgée ayant besoin d'aide à l'autonomie, à la place des actuelles APA et PCH. La mission a résolument tourné le dos à cette perspective et se contente de faire des propositions visant à alléger la charge financière que fait peser la seule APA sur les financements de la protection sociale (conseils généraux et CNSA). L'Uniopss ne peut accepter le principe même du transfert de cette charge sur les patrimoines des bénéficiaires et la prévoyance individuelle et collective dès lors qu'il s'agit de financer le panier de services entrant dans la base de la prestation, qui doit continuer d'être financée par les seuls crédits de la protection sociale et qui par ailleurs est déjà soumise à participation des bénéficiaires (sous forme de ticket modérateur). Le rôle de la prévoyance individuelle et collective doit demeurer au niveau d'un complément de couverture centré sur le « reste à charge ».

Au terme des travaux des cinq groupes de concertation, force est de constater qu'aucune inflexion des projets du gouvernement ne s'est manifestée. Si ce n'étaient les déclarations de Valérie Létard à l'occasion de la cérémonie des vœux nous pourrions même croire que les personnes handicapées ne seraient même plus concernées par ce que le gouvernement continue de présenter comme une réforme majeure du gouvernement. De fait, la seule question qui continue d'intéresser le secteur handicap reste celle de l'évaluation multidimensionnelle et individualisée des besoins au sein des Maisons départementales des personnes handicapées dont le champ de compétence pourrait être étendu aux personnes âgées.

Pour le reste, en dehors d'une réforme de la gouvernance de la CNSA, les personnes handicapées ne sont plus concernées. Le gouvernement considère en effet que celles-ci ont été correctement servies par la loi du 11 février 2005 et l'instauration de la PCH et que l'heure est davantage à la consolidation du dispositif qu'à sa refonte dans une prestation unique de compensation.

Dans ces conditions, le sort de l'article 13 de la loi du 11 février 2005 qui fixait à 5 ans l'échéance de l'abrogation de la barrière des 60 ans pour les prestations de compensation et d'aide à l'autonomie semble plus que jamais compromis.

**Concrètement, de ce projet ambitieux de création d'un nouveau champ de la protection sociale concernant l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, il ne reste plus que la perspective annoncée de deux réformes intéressant les seules personnes âgées :**

- **Le financement de l'APA** visant à réduire la part de financement assurée par l'aide sociale des départements (2/3 du coût de la prestation) en instituant un droit d'option pour les bénéficiaires de l'APA titulaires d'un patrimoine supérieur à 150 ou 200 000 €. Ceux-ci auraient le choix entre deux possibilités : soit continuer à bénéficier d'une APA à taux plein auquel cas une récupération des sommes versées serait opérée sur leur succession dans la limite de 20 000 €, soit subir un abattement de 50 % du montant d'allocation auquel ils pourraient prétendre. Cet abattement serait compensé par une incitation fiscale à souscrire des contrats d'assurance dépendance individuelle ou collective.

<sup>62</sup> Construire le cinquième risque, rapport d'étape de la Mission commune d'information sur la prise en charge de la dépendance et la création du cinquième risque, Président Philippe Marini, rapporteur Alain Vasselle. Les Rapports du Sénat N°247

- **La réduction du reste à charge pour les résidents des EHPAD** : les principales mesures envisagées consistent d'une part, en la révision des clés de répartition de certaines dépenses entre les tarifs Hébergement, Dépendance et Soins et d'autre part, en la refonte des aides individuelles servies en établissement (APL, aide sociale hébergement et APA) en une seule allocation qui prendrait davantage en considération les personnes disposant de revenus intermédiaires.

La désillusion est grande du côté du secteur personnes âgées, et les associations du champ du handicap voient s'effacer la possibilité de corriger certaines carences de la PCH en matière de prise en charge des aides domestiques et d'extraire le financement de la PCH de l'aide sociale...

Pour autant et en dépit du remplacement de Xavier Bertrand par Brice Hortefeux au ministère du travail, des relations sociales de la solidarité et de la famille, le gouvernement n'abandonne pas le projet tout en différant l'examen par le parlement qui ne devrait être saisi d'un texte pas avant l'été 2009.

## 2. Personnes handicapées

### 2.1. Constat et problématique

#### 2.1.1 Mise en œuvre de la loi du 11 février 2005

Les rapports du sénateur Paul Blanc et de Patrick Gohet sur le bilan de la loi du 11 février 2005 et de la mise en place des Maisons Départementales des Personnes Handicapées, durant l'été 2007 ont mis en lumière les progrès rendus possible par la loi ainsi que les difficultés de mise en œuvre. Sur la base de ces travaux, Xavier Bertrand et Valérie Létard ont créé un comité de suivi de la réforme de la politique du handicap. Présidé par cette dernière, animé par Patrick Gohet et par l'Assemblée des Départements de France, ce comité est alimenté par des groupes de travail thématiques composés d'experts de terrain (représentants à la fois les personnes handicapées et les professionnels concernés) et de décideurs locaux. Les groupes de travail avaient pour objectif de produire des propositions pour solutionner les difficultés repérées sur 5 grandes thématiques ont été définies : le fonctionnement des MDPH, la prestation de compensation, la scolarisation des enfants handicapés, les ressources, l'emploi et l'accessibilité et les nouvelles technologies. Un premier bilan de ces travaux a été présenté dans le cadre de la première conférence nationale du handicap le 10 juin 2008. En parallèle, les consultations du CNCPH se sont poursuivies pour arriver à la parution de près de 150 décrets, une dizaine restant à paraître. Les associations du secteur ont accueilli positivement cette démarche et s'y sont inscrites sans réserve.

##### 2.1.1.1 Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)

Deux ans et demi après leur création, ces organisations départementales demandent à être stabilisées, confortées et soutenues financièrement au risque de compromettre les ambitions de la loi. En effet, malgré l'investissement précoce des conseils généraux et leur volonté de ne pas interrompre le service public avec la mise en place d'une nouvelle prestation (PCH) ou avec l'invention d'un dialogue inédit avec la CNSA et les associations, force est de constater les difficultés de fonctionnement des MDPH. Plusieurs facteurs les ont occasionnées : passage de logique de traitement administratif de masse à un traitement individualisé, difficultés de constitution et de gestion des équipes, etc. Cependant, le contexte institutionnel actuel pourrait être propice à certains changements, si les réformes vont dans le bon sens : bilan à 3 ans de la loi, mise en place d'un 5<sup>ème</sup> risque, la révision générale des politiques publiques. Sans aucun doute, de nouvelles orientations en matière de gouvernance, voire de statut, des MDPH seront étudiées. En complément, il conviendra de garantir aux MDPH les conditions d'un fonctionnement optimal pour l'exercice de leurs missions en favorisant un véritable management de ressources humaines et en simplifiant les modalités et procédures de demandes des personnes. En termes d'activité, les demandes de PCH ont augmenté de 7,9 % en 2000 (près de 84 000 demandes), puis ce sont stabilisées en 2007. Ces demandes concernaient essentiellement les adultes, le décret concernant la PCH pour les enfants n'étant paru qu'en avril 2008. Il est trop tôt pour mesurer l'impact de cette nouvelle prestation, étant donné sa nature transitoire, le droit d'option laissé aux familles ne permettra peut-être pas un réel démarrage de ce nouveau dispositif. Néanmoins, bien

que la prise en charge des besoins en compensation des personnes en situation de handicap soit une étape majeure dans la politique du handicap en France, de nombreux besoins de compensation doivent être mieux couverts et les efforts en matière de facilitation de l'accès aux droits doivent être poursuivis. Le changement de culture promu par la loi est engagé, mais il doit être conforté, notamment par la prise en compte de l'expression des besoins et aspirations des personnes formulées dans le projet de vie. Ce « chantier » en est à ses balbutiements, il sera une des pierres angulaires de l'évolution des MDPH vers des maisons départementales de l'autonomie – que l'Uniopss appelle de ses vœux depuis plusieurs années –, évolution envisagée dans le cadre des travaux engagés pour la mise en place du 5<sup>ème</sup> risque de protection sociale.

### ***2.1.1.2 Prestation de compensation : une petite ouverture pour les enfants***

Comme annoncé dans la loi du 11 février 2005, la PCH est ouverte depuis le 1er avril 2008 aux enfants de moins de 20 ans. Jusque là, elle était réservée aux adultes, avec une exception pour les enfants et adolescents dont les parents étaient exposés à des charges relevant de l'aménagement du logement et du véhicule et à d'éventuels surcoûts résultants du transport de l'enfant.

Il y avait cumul de l'allocation de base AEEH, de certains éléments de la PCH et, éventuellement, du complément d'AEEH, sachant que les charges prises en compte pour le calcul de la PCH ne le sont plus pour l'attribution du complément d'AEEH.

Ce cumul demeure possible, avec toutefois un droit d'option depuis le 1er avril 2008 entre :

- AEEH de base + Complément AEEH
- ou AEEH de base + certains éléments de la PCH +, éventuellement, complément d'AEEH
- ou, ce qui est nouveau : AEEH de base + PCH (en particulier aides humaines).

En règle générale pour la prise en charge des besoins d'aides humaines :

- le complément de l'AEEH sera plus intéressant que la PCH pour un très jeune enfant ou si les parents de l'enfant ont réduit ou arrêté de travailler ;
- le montant de la PCH sera généralement supérieur à celui du complément de l'AEEH lorsque le temps d'aide pour les actes essentiels ou la surveillance est important, ou en cas de recours à un salarié.

Telle qu'elle existe actuellement, la PCH peut dans certains cas améliorer les réponses apportées aux familles, même si elle ne permet pas de couvrir la totalité des besoins spécifiques d'un enfant handicapé. Elle devrait concerner environ 5 000 familles selon les estimations du gouvernement. Il sera donc nécessaire dans un deuxième temps d'adapter la PCH afin de mieux répondre aux besoins particuliers d'accompagnement des enfants.

### ***2.1.1.3 Scolarisation des enfants handicapés***

Les engagements quantitatifs annoncés par le gouvernement se concrétisent année après année : aujourd'hui 160 000 enfants sont scolarisés. L'objectif est de permettre à 10 000 enfants supplémentaires par an d'accéder à l'école ordinaire. L'effort sera porté, cette année, sur l'augmentation des UPI afin de permettre la mise en place de parcours de scolarisation et de favoriser l'accès aux études supérieures. La création de services dédiés à l'accueil des étudiants handicapés devrait être accélérée. Cependant, l'accompagnement de ces jeunes reste insatisfaisant en raison du nombre insuffisant d'AVS. En outre, la formation et le statut des AVS ne peuvent garantir en l'état un dispositif pérenne de qualité. Lors de la conférence nationale du handicap, Xavier Darcos, ministre de l'Éducation Nationale, a annoncé la création d'une filière de recrutement et de formation des AVS pour la fin de l'année afin de remédier à ces difficultés. Il a aussi reconnu le manque de formation des enseignants, point qui serait intégré à la réforme des Instituts Universitaires de Formation des Maîtres. Durant l'année, des textes concernant les unités d'enseignement ont été examinés par le CNCPE sans qu'un consensus soit trouvé. Étant donné l'indispensable coopération entre l'éducation ordinaire et l'éducation adaptée, ces dispositions réglementaires en préparation sont très attendues, afin d'asseoir cette complémentarité et la réussite de la mise en œuvre de cet objectif de la loi.

De même, le lien entre l'Éducation Nationale et la formation professionnelle va être renforcé afin de proposer des parcours sans rupture. Nul doute que cette réflexion sera intégrée à la réforme de la formation professionnelle annoncée par le chef de l'État lors de la conférence nationale du 10 juin.

#### **2.1.1.4 Ressources**

Dès la parution de la loi, les associations ont fait part de leur déception à propos des ressources des personnes en situation de handicap, notamment concernant la revalorisation de l'Allocation Adulte Handicapé. Aussi, certaines d'entre-elles se sont-elles initié une réelle mobilisation autour de ce thème, formalisée par le mouvement « Ni pauvre, ni soumis ». Le rassemblement du 29 mars à Paris a réuni plus de 30 000 personnes et a permis une réelle interpellation des autorités. Ainsi, le Chef de l'État s'est engagé à revaloriser de 25 % le montant de l'AAH au cours du quinquennat, lors de la conférence nationale du handicap. Il a aussi annoncé la prochaine réforme, de son mode d'attribution et de son mode de calcul. Cette dernière modifiera le dispositif de cumul de l'AAH et des revenus d'activités. Cependant aucune réponse n'a été apportée à la question des ressources garanties pour les personnes handicapées dans l'incapacité de travailler.

#### **2.1.1.5 Emploi**

Concernant l'emploi, un « Pacte pour l'emploi des personnes handicapées » a été annoncé par Nicolas Sarkozy en mars qui en fait « *un élément essentiel de [sa] stratégie de lutte contre le chômage* ». Une des premières conséquences de ce pacte a été la signature d'une convention cadre de coopération entre le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et l'association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph) le 2 juillet dernier. Six domaines de coopération ont été identifiés : la mobilisation du réseau « Cap emploi », l'effort de formation et de qualification des demandeurs d'emploi handicapés, l'appui au maintien dans l'emploi, les études et évaluation, la participation à la semaine pour l'emploi des personnes handicapées et une action permanente d'information. D'autres mesures ont été annoncées : une réforme totale de la formation professionnelle lancée le 10 juillet, qui doit « rééquilibrer l'effort de formation vers les personnes en plus grande fragilité professionnelle », des modifications concernant la reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés (RQTH) ; une modification du mode de calcul de l'obligation d'emploi, etc. Dans ce contexte, une obligation de résultat a été fixée aux administrations fin 2007.

#### **2.1.1.6 Accessibilité**

Les dispositions de la loi du 11 février 2005 et de ses textes d'application en matière d'accessibilité, constituent une réforme profonde, appréhendée globalement, des pratiques dans le domaine de la construction, de l'aménagement, des transports et de la communication. L'objectif visé est le principe de l'accès à tout, pour tous. Pour autant, le Président de la République souhaite une accélération des travaux conforme avec le respect du délai de 10 ans annoncé dans la Loi.

L'accessibilité dans la Cité est encore loin d'être effective, avec des retards dans l'application de la loi de trois ordres :

- la procédure et la mise en application (textes en attente de parution),
- l'articulation avec d'autres dispositifs et la mobilisation des acteurs,
- les méthodes et les démarches de mise en œuvre.

Aussi, la Conférence Nationale du 10 juin 2008 a préconisé des orientations et pointé des questions :

- donner un nouvel élan à la démarche de l'accessibilité en expliquant la procédure et en l'intégrant dans le dispositif de développement durable ;
- développer l'accès universel aux outils de participation sociale, citoyenne et culturelle (moyens audiovisuels, moyens de communication de qualité) ;
- créer un centre de ressources et de veille vers les solutions d'accessibilité ;
- encourager le réflexe accessibilité et soutenir les recherches en intégrant la dimension européenne ;

- améliorer les procédures pour une meilleure accessibilité de proximités garante d'une réelle participation à la vie de la Cité. Pour cela, il convient de rendre effective l'application du principe de la chaîne de déplacement institué par l'article 45 de la loi, en cohérence avec les dispositions relatives aux transports et à l'aménagement de la voirie, et de publier un Décret se substituant à la directive du 13 avril 2006. Il faut mobiliser les acteurs politiques locaux pour la mise en place des commissions communales d'accessibilité, et modifier l'article 46 de la loi (composition, prérogatives). Le fonctionnement des instances de consultation et de concertation, créées par la Loi aux niveaux départemental et communal, doit permettre aux représentants associatifs la prise en compte de leurs frais de participation et de leur congé de représentation. Le projet de décret relatif à l'accessibilité des lieux de travail nécessite de clarifier la frontière avec les ERP et les règles qui leur sont imposées. Certains lieux de travail ne peuvent faire face aux travaux d'accessibilité à prévoir, en raison de la règle du seuil de 80 % de la valeur de l'ouvrage.

Les nouvelles technologies sont le socle technique indispensable et adapté pour que ces orientations puissent prendre corps.

La problématique de l'accessibilité figurera au programme du sommet européen de l'égalité des chances les 29 et 30 septembre 2008 lors de la présidence française de l'Union Européenne.

## **2.1.2 Établissements et services pour personnes handicapées**

### ***2.1.2.1 Annonce du plan pluriannuel de création de 50 000 places***

Lors de l'ouverture de la Conférence nationale du 10 juin, le chef de l'État a qualifié la situation actuelle de « scandale » : en dépit de l'ouverture de 21 900 places sur les trois dernières années, 27 000 personnes, dont 15 000 enfants, sont actuellement sur listes d'attente. Un « plan pluriannuel » doté de 1,5 milliards d'euros a été annoncé pour améliorer notamment la prise en charge des personnes les plus lourdement handicapées. 30 000 places devraient être effectivement ouvertes d'ici à 2012. Le plan prévoit la création sur cinq ans de plus de 50 000 nouvelles places dans les établissements et services spécialisés, dont 12 250 pour les enfants et 39 200 pour les adultes.

Selon la situation du handicap ou le dispositif, les places à créer se répartissent ainsi :

- 13 000 pour l'accompagnement du vieillissement des adultes les plus lourdement handicapés,
- 12 250 en SESSAD dont 5 000 par transformation de places actuelles d'IME,
- 10 000 en ESAT,
- 8 750 pour le handicap psychique dont 1 550 en ITEP et 2 000 en MAS et en FAM,
- 4 100 pour l'autisme,
- 3 700 pour les polyhandicapés,
- 3 200 en IME,
- 350 pour les traumatisés crâniens.

Il est encore prévu de créer 75 CAMSP et 30 CMPP.

### ***2.1.2.2 Plan Autisme***

Le plan autisme<sup>63</sup>, annoncé à l'occasion de la journée mondiale de l'autisme le 2 avril 2008 puis dévoilé le 16 mai 2008 au Centre de Ressources Autismes Ile de France repose sur 3 axes majeurs :

- mieux connaître pour mieux former ;
- mieux repérer pour mieux accompagner ;
- diversifier les approches, dans le respect des droits fondamentaux de la personne.

5 mesures phares sont annoncées :

- élaborer un corpus de connaissances commun et promouvoir la recherche ;
- actualiser et développer les contenus de la formation des professionnels ;

<sup>63</sup> Fiche 43643 Sites Internet Uniopss/Uriopss : Document de présentation du plan Autisme élaboré par le Centre de Ressources Autismes du Nord Pas de Calais et le Dossier de presse : construire une nouvelle étape de la politique des troubles envahissants du développement (TED) et en particulier de l'autisme.

- renforcer les capacités de diagnostic et expérimenter un dispositif d'annonce du diagnostic qui facilite l'orientation et l'accompagnement des familles ;
- renforcer l'offre d'accueil en établissements et services ;
- promouvoir une expérimentation encadrée et évaluée de nouveaux modèles d'accompagnement.

Les objectifs généraux sont assortis de moyens attribués à hauteur de 187 millions d'euros qui permettent la création de 4 100 places sur 5 ans dont :

- 1 500 places en établissement pour enfants,
- 600 places en SESSAD,
- 200 en MAS et FAM.

Cet effort, qualifié de « *sans précédent* », est reconnu aussi « *insuffisant au regard des besoins* » : 820 places par an pour 100 départements risquent de laisser nombre de projets sur le bord de la route... Néanmoins, la volonté d'ouverture aux solutions nouvelles, le soutien des expérimentations et le fait de viser le qualitatif par un travail de fond (diffusion des connaissances, formation des professionnels) marquent une étape nouvelle de la politique.

### **2.1.2.3 Plan handicap visuel**

Le 2 juin dernier, le gouvernement a présenté le plan handicap visuel, issu des propositions du rapport de Gilbert Montagné et du cycle de concertation mené avec les associations. Ce plan s'articule autour de 3 mots clés : dignité, autonomie et intégration scolaire et autour des axes suivants :

- Vivre dignement avec le handicap, en développant l'accompagnement des personnes déficientes visuelles et de leurs familles avant et après l'annonce du handicap, en donnant un véritable contenu au droit à compensation pour les personnes handicapées visuelles et en favorisant l'accès au savoir pour accéder à l'emploi.
- Vivre de façon autonome, en donnant la possibilité aux personnes aveugles et malvoyantes de se mouvoir en toute sécurité dans la cité et d'être autonome dans sa vie quotidienne (accès aux appareils de la vie courante grâce à la vocalisation).
- Vivre sa citoyenneté, en donnant aux personnes aveugles et déficientes visuelles les moyens d'exercer pleinement les droits de tout citoyen et d'accéder aux modes de communication du XXI<sup>e</sup> siècle (développement de l'édition adaptée, de l'audio description des programmes télévisuels, etc.).

Ce plan d'un coût global de 18 millions € (dont 2 millions du FIPHP et de l'AGEFIPH) prévoit la création de 36 places par an en MAS et FAM pour les personnes déficientes visuelles avec un handicap associé sur la durée du plan 2008-2011 et de 416 places supplémentaires en S3AIS (Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire) pour les enfants déficients visuels à partir de la rentrée scolaire 2009.

### **2.1.2.4 Décret « MAS/FAM »**

Le début d'année 2008 a également été marqué par la présentation au CNCPH et au Comité national de l'organisation sanitaire et sociale (CNOSS) des projets de décret et d'arrêté relatifs à la fixation d'obligations des établissements et services accueillant ou accompagnant des personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie. Ces textes qui visent à améliorer la qualité et la sécurité de l'accompagnement des adultes handicapés et à définir un socle d'obligations commun aux MAS, aux FAM et aux SAMSAH qui accueillent ces personnes adultes, ont été vivement critiqués pour leur imprécision dans les obligations définies et pour absence de moyens financiers prévus pour y faire face. Ces textes n'ont toujours pas été publiés à la fin août.

### **2.1.2.5 Actualité des ESAT**

Comme l'annonçaient les décrets du 16 juin 2006 et du 14 mai 2007, deux nouveaux textes sont parus en 2007 pour fixer les modalités de compensation par l'État d'une partie des charges liées à l'affiliation des travailleurs handicapés à un régime de prévoyance collective et à la participation de l'ESAT au financement de la formation professionnelle continue de ces mêmes travailleurs handicapés.

Ces textes prévoient une compensation par l'État des cotisations payées au titre de l'affiliation à un régime de prévoyance des travailleurs handicapés accueillis en ESAT égale à un montant correspondant à 2 % de la part de leur rémunération garantie financée par l'ESAT. Pour les ESAT participant au financement de la formation professionnelle continue des personnes qu'ils accueillent, la compensation correspondrait au double de la contribution acquittée par l'ESAT pour chaque travailleur handicapé sur la part de la rémunération garantie qu'il finance.

L'une des prochaines échéances concerne le décret relatif à la validation des acquis de l'expérience (VAE) des travailleurs handicapés, dont le projet avait été présenté et salué par les membres du CNCPH en janvier 2008 et qui devrait paraître dans les prochaines semaines. Sous réserve d'éventuelles modifications, ce texte devrait créer un droit à congé de formation et devrait préciser les modalités de financement du dispositif d'accompagnement à la VAE et des actions de formations et de l'accompagnement renforcé.

Suite à la nouvelle réglementation applicable aux ESAT qui accentue l'implication financière de l'État à l'égard de ces structures, la DGAS a procédé à la diffusion au printemps dernier d'un nouveau bordereau mensuel de compensation par l'État des charges de garantie de rémunération des travailleurs handicapés en ESAT, applicable depuis juillet. Ce nouveau bordereau répond aux nouvelles exigences s'imposant aux administrations en matière de contrôle et à la nécessité de renforcer le pilotage par la performance du secteur de travail protégé. Il permet au CNASEA de procéder à des contrôles aléatoires et d'exiger la transmission d'éléments complémentaires aux états justificatifs de demandes de compensation. Le CNASEA est désormais en droit de suspendre le versement de la compensation relative à la rémunération garantie des travailleurs handicapés concernés, si les données demandées ne sont pas toutes renseignées à compter du mois de juillet 2008, si elles sont erronées ou non correctement justifiées.

## 2.2. Actions menées

En 2008, en l'absence de conseiller technique sur le pôle Personnes handicapées, un relais a été organisé pour la veille sur le secteur, la rédaction des fiches Internet et les participations à des groupes de travail :

- au sein de l'Uniopss en lien avec les pôles Santé et personnes âgées ;
- avec le soutien des Uriopss Centre, Nord-Pas de Calais, Rhône-Alpes et Île-de-France.

### 2.2.1 Commission

#### Groupe « Commission Établissements et service pour personnes handicapées » 2008

| Date         | Nombre de participants | Ordre du jour                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|--------------|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 18 septembre | 17 présents            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impact de la révision générale des politiques publiques (RGPP) sur les missions et l'organisation de l'État et sur les politiques sociales</li> <li>- État d'avancement de la création des Agences régionales de santé (ARS) et positionnement des associations intervenant en direction des personnes handicapées</li> <li>- Plan autisme : les suites en région</li> <li>- Évolution des dépenses d'aide sociale des départements</li> <li>- Les travaux sur les soins de suite et de réadaptation</li> <li>- Évolution de la régulation des établissements et services sociaux et médico-sociaux</li> </ul> |
| 17 décembre  | 16 présents            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet de loi portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires : avancement par rapport à la précédente commission, le point sur les positions associatives</li> <li>- Les suites de la RGPP et la réforme des collectivités territoriales</li> <li>- Tour de table sur la situation des ESAT</li> <li>- Le nouveau risque de protection sociale personnes âgées/personnes handicapées</li> <li>- L'évolution des règles de tarification et de financement des établissements et services sociaux et médico-sociaux</li> </ul>                                           |

### 2.2.2 Participation aux instances

#### CNCPH & groupes de travail

- La commission permanente et l'assemblée plénière du CNCPH se sont réunies le mercredi 13 février 2008.

- L'Uniopss a été présente à la conférence nationale du handicap, représentée par Gilles Atmaere de l'Uniopss Nord-Pas de Calais.
- De plus, Anne Le Picard de l'Uniopss Île-de-France, siège au titre de l'Uniopss au CNCPPH depuis décembre 2008.

### CA de la CNSA

L'Uniopss siège au CA de la CNSA à travers Alain Villez (titulaire) et Johan Priou (suppléant).

**Audition par le groupe socialiste de l'Assemblée nationale** sur le « nouveau risque de protection sociale » : 10 décembre 2008

### 2.2.3 Fiches Internet

68 notes d'informations nationales concernant le domaine « Personnes handicapées » ont été produites et mises en ligne sur le site Internet.

Les fiches ont été consultées près de 33 000 fois en 2008.

### 2.2.4 Articles dans la revue Union Sociale

| Date           | Type de production | Thèmes abordés                                                                       |
|----------------|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Janvier        | Article            | Congrès / Forum : Pour des couples MDPH/associations qui marchent                    |
| Mars           | Dossier            | SAVS, SAMSAH : un paysage composite                                                  |
| Avril          | Article            | Ni pauvre ni soumis : Les personnes handicapées marchent pour la dignité             |
| Mai            | Article            | Les personnes handicapées mentale des citoyens !                                     |
| Juin/Juillet   | En débat           | Handicap : Les plans de compensation sont-ils conformes à l'esprit de la loi de 2005 |
| Août/Septembre | En débat           | Addictologie : qu'est-ce qu'une prévention efficace, aujourd'hui ?                   |
| Octobre        | En débat           | Quel accompagnement, quel accueil, pour les personnes handicapées psychiques ?       |

## 2.3. Perspectives 2009

L'actualité du secteur devrait être encore nourrie en 2009 : outre la mise en œuvre des nombreuses mesures annoncées, les réformes relatives aux Agences régionales de santé (ARS) ne seront pas sans effet sur l'action des associations du secteur *qui sont en droit d'attendre du regroupement de la santé et du médico-social au sein d'une même agence une meilleure coopération entre les deux champs et une articulation efficace entre les différents niveaux de schémas..* Par ailleurs, les perspectives d'une réforme de la répartition des compétences et de la tarification des établissements et services pour personnes handicapées demeurent toujours d'actualité, comme celles d'une réforme des annexes XXIV... à suivre !

## 3. Personnes âgées

### 3.1. Constat et problématique

#### 3.1.1 Parachèvement de la réforme de la tarification des EHPAD

L'échéance d'achèvement de la réforme de la tarification trois fois repoussée expirait selon les dispositions de la loi de financement pour la Sécurité sociale de 2006, au 31 décembre 2007.

En début d'année 2008, quelque 513 673 places sur les 557 540 places entrant dans l'objectif cible (610 000 places) étaient conventionnées soit un taux de conventionnement porté à 92 %.

Sollicité par de nombreuses organisations, dont l'Uniopss, pour repousser une quatrième fois l'échéance d'achèvement de la réforme, le ministère a tenu ferme l'objectif et a préféré instituer par la modification de l'article L. 313-12 un dispositif de tarification d'office pour les établissements qui n'auraient pas signé la convention tripartite à la date du 31 décembre 2007.

Il restait toutefois 43 867 places à conventionner début 2008. Ces places se concentraient sur une dizaine de départements qui affichent les taux de conventionnement les plus bas (- 80 %).

À l'intention de ces départements, Valérie Létard, Secrétaire d'État à la solidarité, a annoncé la mise en place de missions d'appui constituées à partir de la DGAS et de la CNSA.

Une instruction et la circulaire budgétaire<sup>64</sup> pour 2008 ont explicité les modalités de la tarification d'office prévue par l'article 69 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2008, pour les établissements qui n'ont pas encore signé la convention tripartite. Cette tarification a vocation à inciter les gestionnaires à négocier au plus vite et signer leur convention tripartite. Dans le cas contraire, le gel de leur dotation soins les conduirait à une situation très vite catastrophique.

Il a été constaté que les DDASS n'ont recouru que très rarement à la tarification d'office (par arrêté), lui préférant souvent l'accélération de la négociation de la convention tripartite. Il convient de signaler toutefois que les établissements dont le Gir Moyen Pondéré est supérieur ou égal à 300<sup>65</sup> qui n'auraient pas encore engagé leur demande de transformation en EHPAD se trouvent privés d'autorisation de continuer d'accueillir des personnes âgées en perte d'autonomie en l'absence d'autorisation. Ils seront contraints dès lors de réorienter les résidents les plus fragilisés afin de faire redescendre leur GMP en dessous du seuil fatidique de la valeur 300. Ce sont souvent les logements foyers qui se sont trouvés dans cette situation délicate.

À ce jour, il semble que l'objectif d'achèvement complet de la réforme n'ait pas été totalement atteint notamment en raison des cas particuliers que représentent certains logements foyers, mais aussi les petites unités de vie et les USLD.

### 3.1.2 3<sup>ème</sup> plan Alzheimer

Le plan gouvernemental<sup>66</sup> rendu public par le Président de la République le 1<sup>er</sup> février 2008 reprend, comme cela avait été annoncé pour l'essentiel, les conclusions du rapport de la commission présidée par le Pr Joël Ménard rendu public le 8 novembre 2007.

Tout en se félicitant des mesures visant à renforcer la filière de soins, à mieux assurer les protocoles d'annonce et de suivi du diagnostic et à développer la recherche médicale, l'Uniopss déplore l'insuffisance des mesures nouvelles pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux qui demeurent les parents pauvres de ce troisième plan. Pour l'essentiel, ces mesures figuraient déjà dans le plan Solidarité Grand Age (les 12 000 places en « unités de soins et d'activités adaptées » Alzheimer dans les EHPAD, des 2 125 places d'accueil de jour par an ou des 1 125 places d'hébergement temporaire pour l'aide au répit des aidants familiaux).

La seule vraie mesure nouvelle intéressant le médico-social : la création de 1 000 postes de coordinateurs Alzheimer dans le cadre des MAIA<sup>67</sup>.

Le plan entend par ailleurs améliorer la formation des professionnels et d'assurer la promotion des métiers de la réhabilitation cognitive et comportementale (psychomotriciens, ergothérapeutes). Il est décidé à cet effet d'adapter les compétences des professionnels du soin et de l'accompagnement aux spécificités de ces pathologies. La création d'une spécialisation d'assistant en gériatrie (niveau 5), le renforcement de la polyvalence sanitaire et sociale pour certains métiers (niveau 4) : moniteur éducateur, TISF.

Le plan est piloté par Florence Lustman, Inspecteur général des Finances, qui a été désignée par le Président de la République. Un comité de suivi du plan auquel l'Uniopss participe en tant que personne qualifiée a par ailleurs été désigné et installé le 1<sup>er</sup> juillet dernier.

### 3.1.3 Prévention des risques de maltraitance

La question de la maltraitance aura indéniablement été au cœur des débats et controverses de l'année 2008 notamment suite à l'émission de France 2 « les infiltrés » qui avait éclairé sous un jour scandaleux toutes les carences des établissements hébergeant des personnes âgées. Valérie Létard, Secrétaire d'État à la Solidarité, avait affiché à cette occasion la volonté des pouvoirs publics de renforcer les contrôles d'ores et déjà prévus par le dispositif impulsé par la circulaire de 2007 en leur donnant un caractère inopiné et en incitant la formation des personnels aux principes de la bientraitance à partir des recommandations émises

<sup>64</sup> Circulaire interministérielle n°DGAS/DSS/2008/54 du 15 février 2008.

<sup>65</sup> Niveau moyen d'autonomie des résidents qui entraîne l'obligation de négocier une convention tripartite EHPAD.

<sup>66</sup> Plan « Alzheimer et maladies apparentées » 2008-2012. Informations en ligne Uniopss/Uriopss. Fiche n°41843

<sup>67</sup> Maison pour l'accueil et l'intégration des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer.

par l'ANESMS et en prévoyant enfin une auto-évaluation annuelle dans tous les établissements. Au-delà de l'émotion suscitée dans le secteur des EHPAD notamment associatifs par cette médiatisation excessive des réalités et des carences sur lesquelles l'alerte a été déclenchée depuis bien longtemps par les professionnels et les établissements eux-mêmes, l'Uniopss dans ce contexte a déploré dans le cadre du Comité National de Vigilance maltraitance saisi de ces questions la stratégie permanente du soupçon à l'égard des établissements tout en assurant de sa volonté de promouvoir auprès de ses adhérents les outils nécessaires à la prévention des risques de maltraitance.

### **3.1.4 Sous consommation des crédits de la CNSA pour le financement des mesures nouvelles programmés dans le cadre des PRIAC**

Le budget 2007 de la CNSA d'un montant de 15,3 milliards € reste marqué par une tendance nette à la sous consommation des crédits dans le secteur des personnes âgées alors que le secteur handicap affiche une tendance inverse qui se solde par une surconsommation. À la clôture des comptes 2007, cette sous consommation représentait globalement quelque 488,5 millions €. Les raisons sont de même nature qu'en 2006 :

- Le rythme de conventionnement tripartite des établissements (73 000 places conventionnées sur un objectif de 117 000 pour achever la réforme de la tarification des EHPAD).
- La mise en œuvre très lente de la nouvelle tarification en fonction des coupes PATHOS (75 000 places pour un objectif de 148 000).
- Les difficultés d'ouverture des places d'Accueil de jour et d'hébergement temporaire.
- Les délais d'ouverture des places nouvelles de SSIAD et d'EHPAD.
- Les retards dans la délégation des crédits dus à la parution tardive des textes réglementaires.

Cette situation a été déplorée par l'Uniopss lors des réunions du conseil de la CNSA. La CNSA a ainsi demandé que soit mis en réserve 368,1 M€ de crédits non consommés sur la section V du budget afin de « sanctuariser » les crédits et de voir affectés ces excédents à la poursuite des programmes d'aide à l'investissement et non au financement de l'ONDAM médico-social. Malheureusement, ce phénomène devrait se reproduire à l'identique sur le budget 2008 telle enseigne que le budget du plan d'aide à l'investissement (PAI) qui a remplacé en 2008 le plan de modernisation des établissements a été financé par les excédents anticipés du budget 2008 de la CNSA. En protestation, les organisations représentatives des personnes âgées et des personnes handicapées et celles qui œuvrent en leur direction ont refusé de prendre part au vote des sections du budget concernées à l'occasion du conseil d'octobre dernier.

### **3.1.5 Dissolution de GERIAPA : une page se tourne dans la mise en œuvre des démarches qualité**

Suite à la démission de la CNP de sa qualité de membre fondateur de GERIAPA, l'association s'est trouvée contraindre de se dissoudre. Pour mémoire GERIAPA avait été instituée en 1987 à l'initiative de la CNP et en partenariat avec les Unions et fédérations d'associations œuvrant auprès des personnes âgées afin de favoriser l'impulsion de démarche qualité dans un premier temps dans les services et ensuite dans les établissements d'hébergement. À l'issue d'une première phase de travaux concrétisée par la publication d'un code éthique : le code sénior et par l'initiation d'actions d'amélioration de la qualité de service rendu dans les associations d'aide à domicile, GERIAPA s'était rapproché d'AFNOR pour l'élaboration de normes Qualité susceptibles d'intéresser tout le secteur. Dans ce cadre, les normes NF X50-056 et X50-058 ont été successivement publiées en 2000 pour les services d'aide et de soins à domicile et 2003 pour les établissements. Ces deux référentiels avaient été également conçus pour nourrir les procédures d'auto-évaluation et d'évaluation externe auxquelles les établissements et services sont assujettis au titre des dispositions de la loi 2002-2.

Depuis l'installation de l'ANESMS, la CNP avait fait connaître ses doutes sur l'opportunité de prolonger la mission de GERIAPA et c'est sans surprise que l'association GERIAPA a été dissoute en fin d'année. Un groupe de liaison constitué à partir des unions et fédérations d'établissements et services a succédé afin de maintenir une concertation inter-organisme sur les questions intéressant les démarches qualité et, plus particulièrement, autour des travaux des comités de marque institués à AFNOR pour la gestion des deux normes qualité.

## 3.2. Actions menées

### 3.2.1 5<sup>ème</sup> risque de protection sociale : Concertations sur la réforme du financement de l'APA et la réduction du reste à charge des résidents des EHPAD

Dans le cadre des concertations conduites par les cabinets de Xavier Bertrand et Valérie Létard à propos de la création d'un cinquième risque de protection sociale, l'Uniopss a participé plus particulièrement aux groupes relatifs au maintien à domicile des personnes âgées et aux EHPAD. Malheureusement, les travaux de ces groupes n'ont pas permis de faire avancer les propositions de l'Uniopss en la matière et ce sont bornés à expliciter les orientations présentées par Xavier Bertrand devant le conseil de la CNSA le 28 mai dernier et largement inspirées par le rapport Marini. La réforme du financement de l'APA dans les conditions détaillées plus haut, compensée par un déplaçonnement des montants maximum d'APA octroyée aux personnes classées en GIR 1 et 2 tels furent les conclusions pour le secteur du domicile. Quant au groupe relatif à l'EHPAD de demain les mesures envisagées pour réduire le « reste à charge » des résidents devraient se traduire par une révision des clés de répartition de dépenses correspondant à la rémunération de certains professionnels tels que les aides soignantes, les psychologues, animateurs.

Ces perspectives s'éclairent d'un jour différent avec la mise en œuvre de la tarification à la ressource instituée par la LFSS pour 2009 qui régleme et généralise la tarification au GMPS pour l'ensemble des EHPAD. Insidieusement, les principes fondateurs de la réforme de la tarification sont remis en cause et singulièrement l'étanchéité tarifaire des trois sections hébergement, dépendance et soins, puisque la tarification à la ressource forfaitise totalement la section soins et condamne les éventuels déficits de cette section à être repris par la section hébergement.

L'annonce d'un projet de refonte des aides individuelles (APA, aide sociale à l'hébergement, Allocation Logement et APL) servies aux résidents des EHPAD présente un intérêt surtout au regard de la volonté affichée de mieux répartir ces aides au profit notamment des classes moyennes qui se trouvent aujourd'hui les plus exposés au coût de l'hébergement. La nouvelle allocation unique d'aide à l'hébergement se verrait bien évidemment appliquée les mécanismes évoqués plus haut de récupération optionnelle sur succession pour les patrimoines supérieurs à 150 ou 200 000€.

Notons que d'ores et déjà la LFSS pour 2009 a généralisé le versement de l'APA sous forme de dotation globale à l'établissement.

Il reste maintenant à analyser plus finement l'impact de ces différents projets qui présentent tous un risque objectif de réduire la couverture sociale du financement du coût de la dépendance. Un paradoxe difficilement acceptable au moment où les pouvoirs publics affichent une volonté d'élargissement de la protection sociale. L'Uniopss, comme l'a confirmé son conseil d'administration, ne peut accepter le principe de l'introduction des produits d'assurance individuels ou collectifs dans le financement de base de la dépendance des personnes âgées<sup>68</sup>, pas plus qu'il ne saurait être question de réintroduire même partiellement la récupération sur succession des sommes versées au titre de l'APA.

La poursuite du travail de mobilisation du réseau sur ce dossier essentiel s'opérera comme en 2008 par l'animation du GR 31 et du groupe de travail convergence PA/PH regroupant les adhérents nationaux concernés.

### 3.2.2 Réintroduction des dispositifs médicaux dans la dotation soins des EHPAD

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2006 avait réintégré dans les dotations soins des EHPAD les dépenses correspondant aux petits matériels et dispositifs médicaux. Cette mesure devait prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'échéance a été repoussée par la LFSS pour 2007 au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Elle était par ailleurs subordonnée à la publication d'un arrêté qui fixait la nouvelle liste des petits matériels à prendre en considération. Le projet d'arrêté diffusé début 2007, avait suscité la réprobation de l'Uniopss et des Unions et fédérations d'organismes gestionnaires d'établissements et de directeurs. Pour débloquer la situation le cabinet de Valérie Létard a pris l'initiative d'une négociation avec l'ensemble des organisations concernées qui a débouché sur un compromis dont le résultat était contenu dans les dispositions de la circulaire budgétaire 2008. La circulaire précisait en effet les conditions selon lesquelles cette réintroduction devait intervenir au 1<sup>er</sup> août 2008. À noter que cette réintroduction concerne tous les dispositifs y compris les lits médicalisés et les nutriments que le ministère s'est refusé à externaliser, en dépit des demandes réitérées de

<sup>68</sup> Ce qu'il est convenu d'appeler le partenariat public-privé.

l'ensemble des organisations représentatives des établissements. En contrepartie, le ministère a accepté de revaloriser sensiblement le montant de l'enveloppe correspondant à cette réintégration qui a été portée de **260 M€ à 320 M€**.

L'arrêté fixant définitivement la liste de ces dispositifs a été enfin publiée le 30 mai dernier<sup>69</sup> et a suscité de nombreuses questions relatives à la définition de tous les dispositifs et matériels visés par cette mesure. Comme nous le craignons, cette réintégration a contribué à renforcer l'attractivité du tarif global soins au détriment du tarif partiel et a par ailleurs entraîné une tentative de réintroduction prématurée des dépenses de médicaments et produits pharmaceutiques à l'occasion des débats sur le projet de loi de financement de Sécurité sociale pour 2009. Une réaction assez unanime de l'Uniopss et de la plupart des organisations représentatives des établissements et directeurs a permis d'enrayer le projet et de le commuter en expérimentation sur deux ans considérant que la mesure n'était pas envisageable tant que deux préalables n'étaient pas remplis à savoir : le partenariat entre les EHPAD et les médecins libéraux d'une part, et les pharmacies d'officine d'autre part, et le chiffrage du coût des médicaments prescrits en EHPAD. A noter que les concertations entre organisations représentatives des médecins libéraux et gestionnaires d'EHPAD ont été relancées à l'initiative du secrétariat d'état à la Solidarité en fin d'année 2008 et permettent d'espérer une issue rapide sous forme de convention type qui serait publiée par arrêté ministériel.

### 3.2.3 Diversification des modes d'accueil

#### 3.2.3.1 *Consolidation de la situation des logements foyers et des petites unités de vie au regard de la réforme de la tarification des EHPAD*

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gestionnaires de **logement foyer** à se situer par rapport aux obligations de la réforme de la tarification des EHPAD, la DGAS a publié à la demande des organisations représentatives le 26 mars 2008 une instruction qui précise les modalités d'application des dérogations au droit commun auxquelles peuvent prétendre les logements foyers et leurs répercussions en terme de normes de sécurité incendie applicables.

La note d'information<sup>70</sup> rappelle tout d'abord les dispositions du décret du 9 mai 2007 qui fixent des modalités dérogatoires de médicalisation pour les logements foyers qui présentent un GMP > 300 sans pour autant accueillir plus de 10 % de résidents en GIR 1 et 2.

La note d'information prolonge le délai fixé au 11 novembre 2007 pour exercer le droit d'option entre les modalités dérogatoires de médicalisation, uniquement pour les établissements qui seraient engagés dans la négociation d'une convention tripartite (globale ou partielle) qui aurait dû intervenir avant le 31 décembre 2007. Si tel n'est pas le cas, il appartenait aux DDASS de mettre en œuvre la tarification d'office fixée par arrêté conformément à l'instruction du 29 janvier 2008 ou à enjoindre les logements foyers concernés à faire redescendre leur GMP en deçà de la barre des 300, c'est-à-dire de réorienter certains résidents parmi les plus dépendants vers d'autres EHPAD avec les conséquences humaines correspondantes.

Concernant les **petites Unités de vie (PUV)**<sup>71</sup>, par circulaire<sup>72</sup> en date du 17 mai 2006, la DGAS avait explicité les modalités d'application du droit d'option entre trois formules de prise en charge des soins délivrés aux résidents des PUV présentant un GMP > 300 et des usagers des accueils de jour autonomes. Le délai octroyé aux PUV pour exercer leur droit d'option ayant expiré bien avant le 31 décembre 2007 de nombreuses PUV n'ont pu exercer formellement auprès de leur DDASS leur droit d'option dans les délais prescrits et pourraient se voir interdire d'accueillir des personnes âgées dépendantes au-delà de l'échéance d'achèvement ultime de la réforme du 31 décembre 2008. Dans cette perspective, l'Uniopss et les Uriopss ont conseillé aux PUV qui n'auraient pas encore fait valoir le choix de médicalisation, entre les trois options qui leur sont désormais offertes, à le faire sans délai auprès de leur DDASS en donnant la préférence au partenariat avec les SSIAD, solution qui contrairement aux deux autres ne nécessite pas de demande d'autorisation à dispenser des soins aux assurés sociaux (passage devant le CROSM).

<sup>69</sup> Arrêté du 26 avril 1999 modifié par arrêté du 30 mai 2008, JO du 4 juin. Informations en ligne Uniopss/Uriopss. Fiche n°44048.

<sup>70</sup> Circulaire n°2007-36 DDSC/DGAS/DGUHC du 15 mai 2007 relative au classement et à la réglementation Sécurité sociale (Habitation ou ERP) aux établissements accueillant des personnes âgées, y compris les logements-foyers pour personnes âgées. Informations en ligne Uniopss/Uriopss. Fiche n°44004.

<sup>71</sup> EHPAD de moins de 25 places.

<sup>72</sup> Circulaire N°DGAS/SD2C/2006/217 du 17 mai 2006 (non publiée) relative aux modalités de médicalisation et de tarification des soins dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'une capacité inférieure à 25 places autorisées. Informations en ligne Uniopss/Uriopss. Fiche n°37885.

### ***3.2.3.2 Promotion de nouvelles formes d'habitat au cœur du partenariat entre l'Uniopss et la CNAV***

L'Uniopss dans son souci de diversifier les modes d'accueil des personnes âgées s'intéressent depuis de nombreuses années à la promotion d'alternatives au modèle unique de la structure médicalisée de type EHPAD. Au delà des logements foyers, des petites unités de vie d'hébergement permanent ou temporaire, l'Uniopss a souhaité davantage s'investir dans la promotion de nouvelles formes d'habitat ne s'inscrivant pas nécessairement dans le cadre de la législation sur les institutions sociales et médico-sociales. Qu'il s'agisse de domiciles collectifs, de bédouilles ou logements regroupés, l'objectif est de rechercher des formules respectueuses avant tout du désir exprimé par nombre de personnes âgées d'accéder à des logements confortables, adaptés à leurs besoins et mieux situés au cœur de la cité, leur permettant surtout de continuer à mener une vie autonome. Cet objectif croisant les nouvelles orientations de l'action sociale immobilière de la CNAV, l'Uniopss s'est engagé en 2008 dans un partenariat fondé d'une part sur la promotion de formules d'habitat susceptibles d'intéresser les retraités du régime général classés en GIR 5 ou 6 et sur le développement de la vie sociale au sein des structures d'hébergement. Ce partenariat se focalisera sur cinq régions CRAM expérimentales impliquant 7 Uniopss à savoir : Nord Pas de Calais, Picardie, Champagne Ardenne, Lorraine, Rhône Alpes, Pays de Loire, Pacac.

### ***3.2.3.3 Développement de l'accueil familial à titre onéreux***

Le développement de cette forme d'accueil a toujours été un objectif de l'Uniopss. Déplorant la réduction des effectifs de familles d'accueil en exercice, alors même que le développement de l'accueil familial faisait parti des priorités du Plan Solidarité Grand Age, l'Uniopss a uni ses forces à celles des associations de famille d'accueil pour demander une amélioration substantielle du statut des familles d'accueil. Cette demande a été partiellement entendue par la disposition de la loi DALO du 5 mars 2007 qui autorise l'embauche des accueillants familiaux par des organismes privés ou publics et octroie par là même le statut de salarié aux accueillants. Malheureusement en dépit de plusieurs réunions de concertation auxquelles l'Uniopss a activement participé les décrets d'application qui prévoyait l'intégration de cette mesure dans les dispositions de la législation du travail n'ont toujours pas été publiés en raison des difficultés que représente cette transposition.

À ce motif, le gouvernement a confié le soin à Valérie Roussio-Debord d'élaborer un rapport sur cette question. L'Uniopss a été auditionné par le député et a milité pour que ce salariat des accueillants familiaux puisse s'organiser préférentiellement dans le cadre des politiques gérontologiques locales et des institutions sociales et médico-sociales sur le modèle fourni par l'expérience des cités cantaliennes de l'automne conduite en partenariat avec le conseil général du Cantal. Les conclusions du rapport ont été remises à Valérie Létard. Elles ne contiennent malheureusement pas de propositions déterminantes de notre point de vue pour la promotion d'un accueil familial de qualité. Il ne nous semble pas que le fait de confier à des GSSMS de droit public ou privé la fonction d'employeur dans le cadre de l'exercice d'une fonction mandataire faisant l'objet d'un agrément par l'ANSP soit de nature à sécuriser sur le plan juridique le statut des accueillants. Il est à craindre que derrière ce montage complexe se cache le fait que le véritable employeur soit la personne accueillie. Nous ne sommes pas mobilisés contre le recours aux services mandataires pour l'aide à domicile de personne en manque d'autonomie pour l'accepter maintenant dans le domaine de l'accueil familial.

L'Uniopss s'est par ailleurs associé aux caisses centrales de MAS pour organiser une journée de sensibilisation et de promotion de l'accueil familial qui s'est tenue le 18 mars. Cette manifestation a rassemblé quelques 150 personnes et a permis de faire le point sur les conditions nécessaires à un nouvel essor de l'accueil familial auquel le monde rural et paysan veut activement collaborer.

### ***3.2.3.4 Amélioration de la qualité de l'accueil et de la vie sociale en établissement : poursuite du partenariat avec la Fondation J.M. Bruneau***

Pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive le partenariat avec la Fondation J.M. Bruneau pour l'amélioration de la qualité de vie en EHPA s'est déployé sur cinq régions expérimentales que sont Rhône Alpes, Auvergne, Languedoc Roussillon, Lorraine et Champagne Ardenne. Ce sont ainsi quelques 9 projets d'actions concrètes qui ont pu être financés à hauteur de 7 000€ par projet.

### 3.2.4 Suivi du Plan Alzheimer

En tant que membre du comité de suivi du plan Alzheimer, l'Uniopss a été associée à plusieurs groupes de travail chargés de préparer la mise en œuvre des quelques 44 mesures du plan. Placées sous la responsabilité de Florence Lustman le plan s'est doté d'un pilotage très rigoureux qui inaugure un nouveau management des politiques publiques.

L'Uniopss s'est plus particulièrement investie dans les groupes de travail suivant consacrés à :

- l'élaboration des recommandations sur la prise en charge des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer dans les structures d'accueil de personnes âgées et du cahier des charges des Unités d'activités et de soins adaptées et d'hébergement renforcé respectivement piloté par l'ANESMS et la DGAS ;
- la préparation de l'appel à projets de création d'équipes renforcées dans le cadre des services de soins infirmiers à domicile.

L'appel à projet pour l'expérimentation des Maisons pour l'intégration et l'autonomie des personnes souffrant de maladies d'Alzheimer a également retenu toute l'attention de l'Uniopss. La sélection de 15 sites d'expérimentation à partir des coordinations existantes doit préfigurer la création de 1000 postes de gestionnaires de cas au sein des MAIA sur l'ensemble du territoire et durant toute la durée du plan (2008-2012).

### 3.2.5 Gestion des risques de maltraitance

La démarche entreprise pour les établissements se décline désormais pour le domicile. Le nouvel outil de gestion des risques élaboré et testé courant 2008 dans le cadre des travaux du Comité National de vigilance maltraitance est maintenant parachevé et va être diffusé début 2009.

L'Uniopss a par ailleurs prolongé sa campagne de promotion pour la création de comité d'éthique, au sein des établissements et des services associatifs de son réseau. Aux termes du cahier des charges esquissé par la CNUESPA, ces comités constitués sur un mode pluridisciplinaire en intra ou inter établissement devraient se saisir ou être saisis de toute situation complexe susceptible de générer de la maltraitance active, passive ou institutionnelle. Cette instruction se conçoit comme un préalable<sup>73</sup> à tout signalement à la DDASS et/ou autorités judiciaires requis par le protocole de signalement diffusé par le ministère en mars 2007.

Aujourd'hui, il n'est pas encore possible de quantifier précisément le nombre d'établissements et de services qui ont formellement installé de tel comité. Toutefois, l'idée fait son chemin et se met en œuvre dans le cadre des démarches d'élaboration ou de révision des projets d'établissements et de services. Une communication traitant de cette thématique a été présentée à l'occasion des 7<sup>èmes</sup> Assises des établissements et services associatifs pour personnes âgées organisées à Lyon les 25 et 26 novembre derniers.

À noter également l'engagement de l'Uniopss aux côtés de la Société Française de gériatrie et de gérontologie et de la DGS pour la diffusion de kit de sensibilisation sur la démarche dite de bientraitance, élaboré dans le cadre d'une démarche plus globale sur la mise en œuvre des soins palliatifs et de la lutte contre la douleur.

### 3.2.6 VII<sup>èmes</sup> Assises des établissements et services associatifs pour personnes âgées

Deux ans après l'édition de Nîmes, l'Uniopss a organisé les 25 et 26 novembre à Lyon les VII<sup>ème</sup> Assises des établissements et services associatifs pour personnes âgées. Ce rendez vous du réseau Uniopss-Uniopss qui a réuni 540 participants a été l'occasion de faire le point sur les principaux enjeux auxquels sont confrontées les associations gestionnaires d'établissements d'hébergement et de services d'aide et de soins à domicile.

Ont ainsi été plus particulièrement abordés :

- La création d'un nouveau risque de protection sociale qui, selon les demandes de l'Uniopss et les premières annonces du gouvernement, devrait se traduire par la mise en œuvre d'un droit universel à compensation du besoin d'aide à l'autonomie ouvert tant à certaines personnes âgées qu'aux personnes handicapées. Cette perspective que Valérie Létard secrétaire d'État à la solidarité n'a ni confirmé ni infirmé dans les propos introductifs volontairement imprécis qu'elle a tenus.

---

<sup>73</sup> Sauf cas de violence avérée ou de situation d'urgence.

- Les incertitudes liées à l'efficacité et au financement des mesures du Plan Solidarité Grand Age, qui pour faire face à l'évolution du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie a planifié pour la période 2008-2012 :
- L'impact du plan Alzheimer sur le développement des formules d'aide au répit des aidants familiaux.

Au-delà de ces questions liées à l'évolution de la protection sociale, ces VII<sup>ème</sup> Assises ont été également l'occasion pour les associations de notre réseau de s'interroger sur les aspects éthiques de l'accompagnement et des soins prodigués aux personnes âgées ayant besoin d'aide à l'autonomie, à qui le droit d'épanouir un projet de vie doit être plus que jamais reconnu. Les interventions très remarquées de Marie de Hennezel et de Marie Jo Guisset ont constitué des moments forts de cette réflexion.

De l'avis exprimé par la plupart des participants, ces 7<sup>èmes</sup> Assises ont été un succès même si les perspectives d'évolution du dispositif de protection sociale relatif à la compensation du besoin d'aide à l'autonomie des personnes âgées, qui se sont dégagées des débats s'avèrent définitivement compromises.

### 3.2.7 Travaux 2008 du Pôle Personnes âgées

#### 3.2.7.1 Budget Temps

Le temps d'animation du secteur des personnes âgées se répartit en trois enveloppes d'heures de volume sensiblement égal :

- Un 1/3 temps participation à des réunions de conseils, commissions, groupes de travail et comité plus ou moins officiels extérieurs au réseau Uniopss-Uriopss (CNSA, Cleirppa, GERIAPA, ANRESPA, Fondation de France, Fondation Médéric Alzheimer, CNAV.
- Un 1/3 temps animation des différentes commissions, groupes de travail et réunions institutionnelles de l'Uniopss et des Uriopss et comité national Semaine Bleue et aux différents travaux notamment (notamment d'écriture qui s'y rapportent).

Un 1/3 temps consacré aux divers travaux correspondant aux différents programmes du secteur, à la formation (intervention Master AGIS à Marseille, Paris Dauphine, Infa, colloques divers etc.) et aux conventions.

#### 3.2.7.2 Interventions

L'année 2008 a été riche en sollicitations pour des interventions dans des journées de formation, des colloques organisés le plus souvent par des partenaires autres que des Uriopss (adhérents nationaux adhérents aux Uriopss, Université).

| Date         | Type de production                                           | Thèmes abordés                                                                                                                    |
|--------------|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 30 Janvier   | Formation par vidéo conférence pour l'IRTS de La Réunion     | Formation CAFDES<br>Approfondissement thématique : évaluation de la dépendance et tarification en EHPAD                           |
| 14 mai       | Intervention AGIRC-ARRCO                                     | Les conséquences et les besoins supposés domicile, établissements social résultant de la démographie                              |
| 21 mai       | Intervention journée régionale AD-PA Ile de France           | Quelles réponses apporter aux attentes et aux nouveaux besoins des personnes âgées                                                |
| 23 mai       | Intervention Université de Provence                          | Bien vieillir                                                                                                                     |
| 31 mai       | Intervention Société de Gérontologie de l'Ouest et du Centre | La coordination des aides à domicile et les aides humaines : quelles qualifications ?                                             |
| 16 septembre | Formation EHESP de Rennes                                    | Quelle définition pour l'EHPAD ?<br>Du projet d'établissement au projet de vie                                                    |
| 16 septembre | Formation Uriopss Bourgogne                                  | Actualités et points de vigilance dans le secteur des personnes âgées                                                             |
| 3 octobre    | Intervention CLIC de la Sarthe                               | Décloisonnement personnes âgées et personnes handicapées                                                                          |
| 9 octobre    | Intervention pour l'Association Vie à Domicile d'Angers      | Assemblée générale statutaire : enjeux et évolution de l'accompagnement à domicile des personnes fragilisées : la place des SSIAD |
| 17 novembre  | Formation Université de Provence                             | MASTER 2 : pro action gérontologique et ingénierie sociale                                                                        |
| 2 décembre   | Intervention UNIORPA OAREIL                                  | Choisit-on d'entrer en établissement ? : Institution, vous avez dit institutions ? : diversité des appellations                   |
| 10 décembre  | Animation journée de la fédération ADESSA                    | Dans le cadre du plan Alzheimer : SSIAD et accueil de jour : expériences innovantes                                               |

### 3.2.7.3 Commissions

L'animation du secteur personnes âgées s'est appuyée sur les travaux réalisés par la Cnuespa qui réunit la plupart des Uriopss et s'est attachée plus particulièrement cette année à la préparation des VII<sup>èmes</sup> Assises. Le très bon fonctionnement de cette commission a permis d'instituer un vrai travail en réseau avec l'ensemble des conseillers techniques chargé des personnes âgées et représentants des Uriopss. À noter qu'un forum internet fonctionne assez bien entre les membres par le truchement assez des messageries électroniques. Enfin, en 2008, la CNUESPA a renoué avec la tradition des voyages d'étude interrompue depuis 15 ans. Un voyage d'étude à Haarlem au Pays bas et à Ten Kerselaere en Belgique a été organisé début juillet avec 12 membres de la CNUESPA : Thème : les béguinages et les unités d'accueil de personnes souffrant de maladies d'Alzheimer.

| Date        | Nombre de participants | Ordre du jour                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------|------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 23 janvier  | 16 présents            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le contrat de travail des médecins coordonnateurs des EHPAD</li> <li>- Les mesures de la LFSS et de la loi de finances pour 2008</li> <li>- La réintégration des petits matériels médicaux dans les dotations soins EHPAD</li> <li>- Le projet de rapport du groupe de travail IGAS sur l'offre de soins infirmiers</li> <li>- La question de la prise en compte des charges sociales des infirmiers libéraux</li> <li>- Le plan Alzheimer</li> <li>- Le dossier nouveau risque de la protection sociale</li> <li>- Les soins palliatifs en EHPAD, en SSIAD</li> <li>- La question des risques maltraitance à domicile, en EHPAD</li> <li>- Aménagement de la programmation des VII<sup>èmes</sup> Assises à Lyon</li> <li>- La politique d'action sociale de la CNAV dans la perspective d'une convention</li> </ul>                                                 |
| 26 mars     | 15 présents            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La politique d'action sociale de la CNAV dans la perspective d'une convention</li> <li>- Préparation des VII<sup>èmes</sup> Assises à Lyon</li> <li>- Lancement de l'enquête sur les besoins de modernisation des EHPA adhérents</li> <li>- Projet de voyage d'étude aux Pays Bas et en Belgique</li> <li>- Les circulaires budgétaires de la DGAS et de la CNSA</li> <li>- Programme amélioration de la qualité de service en EHPA (Fondation JM. Bruneau)</li> <li>- Prévention des risques de maltraitance : mise en place des comités d'éthique</li> <li>- Étude sur les cas lourds de SSIAD</li> <li>- Plan Alzheimer : débat sur les principales mesures dans le secteur médico-social</li> </ul>                                                                                                                                                               |
| 29 mai      | 15 présents            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation et débat autour de la convention de partenariat Uniopss-CNAV</li> <li>- Réintégration des dispositifs médicaux dans la dotation soins des EHPAD</li> <li>- Point sur le programme des soins palliatifs</li> <li>- La nouvelles Norme AFNOR des services à domicile</li> <li>- Projet de décret aux modalités des accueillants familiaux</li> <li>- Préparation des VII<sup>èmes</sup> Assises à Lyon</li> <li>- Projet de nouveaux risques social relatif à la compensation du besoin d'aide à domicile</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 3 septembre | 12 présents            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La convention de partenariat Uniopss-CNAV sur les nouvelles formes d'habitat collectif</li> <li>- La réintégration des dispositifs médicaux dans les dotations soins des EHPAD</li> <li>- Les modalités de calcul des tarifs soins dans les EHPA</li> <li>- Retour sur les projets de dossiers qualité en EHPAD de JM. Bruneau</li> <li>- Le projet gouvernemental de 5<sup>ème</sup> risque de protection sociale</li> <li>- Compte rendu de la réunion du Conseil de la CNSA : campagne des PRIAC, plan d'aide à l'investissement, la sous consommation des crédits</li> <li>- L'appel à projet MAIA dans le cadre du plan Alzheimer</li> <li>- Préparation des VII<sup>èmes</sup> Assises à Lyon</li> <li>- Les outils de gestion des risques de maltraitance à domicile, le point sur le Comité de vigilance et la mise en place des Comités d'éthique</li> </ul> |
| 28 octobre  | 14 présents            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les concertations dans le cadre du projet de création d'un nouveau risque d'un besoin d'aide à l'autonomie</li> <li>- La convention de partenariat Uniopss-CNAV la nouvelle politique d'action sociale immobilière</li> <li>- L'expérimentation des MAIA remontée des projets</li> <li>- Les programmes de la Fondation Médéric Alzheimer</li> <li>- Les dispositions du PLFSS 2009</li> <li>- Préparation des VII<sup>èmes</sup> Assises à Lyon</li> <li>- La campagne 2008 de la convention Fondation JM. Bruneau sur l'amélioration de la qualité en EHPAD</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

### 3.2.7.4 Représentations

Le secteur des personnes âgées poursuivi en 2009 sa fonction de représentation de l'Uniopss dans un certain nombre de commissions, instances et organismes dont elle est statutairement membre. À noter que l'association GERIAPA s'est auto dissoute à la fin décembre suite à la démission de la CNP membre fondateur et que le Mandat au conseil de la CNSA cessera en mai 2009.

|                                                                                                                     |             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| CNSA                                                                                                                | 7 réunions  |
| CNOSS section sociale                                                                                               | 8 réunions  |
| CLEIRPPA                                                                                                            | 4 réunions  |
| GERIAPA CA                                                                                                          | 1 réunion   |
| GERIAPA AGE                                                                                                         | 1 réunion   |
| ANRESPA                                                                                                             | 1 réunion   |
| Comité plénier de suivi des soins palliatifs                                                                        | 3 réunions  |
| Programme Mobiquat                                                                                                  | 3 réunions  |
| Comité de suivi du plan douleur 2006-2012                                                                           | 2 réunions  |
| Comité national de vigilance maltraitance                                                                           | 2 réunions  |
| Groupe maltraitance PA/PH à domicile                                                                                | 4 réunions  |
| Comité de suivi du plan Alzheimer                                                                                   | 2 réunions  |
| Groupe de travail du plan Alzheimer N°1 structures de répit                                                         | 1 réunion   |
| Groupe de travail du plan Alzheimer N°6 cahier des charges SSIAD                                                    | 3 réunions  |
| Groupe de travail du plan Alzheimer N°16 unité de vie Alzheimer                                                     | 2 réunions  |
| Comité d'organisation ANESM « bientraitance »                                                                       | 2 réunions  |
| Groupes de concertation relative à la mise en place du 5 <sup>ème</sup> risque de la protection sociale (5 groupes) | 10 réunions |
| Semaine Bleue                                                                                                       | 7 réunions  |

### 3.2.7.5 Publications

Divers publications concernant le secteur ont été assurés dans la revue *Gérontologie et société* n°123 sur la crise des modèles dans les EHPA et dans la revue *Union sociale*.

| Date     | Type de production         | Thèmes abordés                                                                                                 |
|----------|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Janvier  | Article                    | Congrès : Forum Malades Alzheimer faire le parti du sens                                                       |
| Février  | Dossier                    | Élections municipales de mars 2008 : « Les attentes de l'Uniopss »                                             |
| Mars     | En débat                   | Plan Alzheimer des précisions s'imposent !                                                                     |
| Avril    | Dossier                    | Nouveau risque de la protection sociale : vers la régression ?                                                 |
| Mai      | Point chaud<br>Initiatives | - Le plan Borloo pour les services à la personne : un bilan mitigé<br>- En EHPAD, quand l'éthique s'en mêle... |
| Novembre | Dossier                    | Le plan Borloo de développement des services à la personne : un bilan mitigé                                   |

### 3.2.7.6 Analyse de l'actualité des politiques publiques et des textes

Consultation Internet Uniopss-Uriopss :

| Domaine         | Nombre de notes d'information produites et mises en ligne | Nombre de consultations en 2008         |
|-----------------|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| Personnes âgées | 70                                                        |                                         |
| <b>Total</b>    |                                                           | <b>32 144</b> (sur les 8 derniers mois) |

## 3.3. Perspectives 2009

### 3.3.1 Poursuite des initiatives pour la reconnaissance d'un droit universel à compensation du besoin d'aide à l'autonomie quel que soit l'âge

En dépit des désillusions enregistrées sur cette demande sociale forte, l'Uniopss prolongera ses démarches et initiatives pour la mise en œuvre d'une prestation unique destinée à mieux répondre aux besoins d'aide à l'autonomie exprimés tant par certaines personnes âgées que par les personnes handicapées. À cet effet l'Uniopss s'appuiera sur les concertations développées dans le cadre du GR 31<sup>74</sup> qu'elle anime depuis la création de la CNSA en 2005 et sur le groupe de travail constitué au sein de l'Uniopss qui réunit tous les adhérents nationaux des secteurs Personnes âgées et Personnes handicapées.

<sup>74</sup> Groupe de concertation des 31 organisations siégeant au conseil de la CNSA.

### **3.3.2 Participation à la mise en œuvre et au suivi des mesures du plan Alzheimer**

Pour cette deuxième année du plan Alzheimer, l'Uniopss s'attachera plus particulièrement à ce que les adhérents du réseau Uniopss-Uriopss puissent s'investir plus particulièrement dans la mise en œuvre des différentes mesures du plan et plus particulièrement celles intéressant la création des Unités d'activités et de soins adaptés au sein des EHPAD, la création de places dédiées au sein des Services de soins infirmiers à domicile polyvalents ou non et la création de plateforme de répit pour les aidants familiaux.

### **3.3.3 Prévention et la gestion des risques de maltraitance Promotion de la bientraitance**

L'Uniopss poursuivra la sensibilisation des associations gestionnaires d'établissements et de services à la nécessité d'initier en leur sein une démarche de prévention et de gestion des risques de maltraitance par la mise en place des outils élaborés au sein du comité de vigilance maltraitance et par l'installation de comités d'éthique. Ces initiatives se dédoubleront par la promotion des recommandations de l'ANESMS et de l'outil MOBIQUAL de la SFGG et de la DGS pour la mise en œuvre de la bientraitance et l'investissement dans la grille d'auto évaluation qui sera rendu obligatoire dans les EHPAD.

### **3.3.4 Préparation et négociation des partenariats à nouer entre EHPAD et pharmacies d'officine et médecins libéraux**

L'Uniopss s'investira particulièrement dans les groupes de concertation réunis par le secrétariat d'État à la solidarité pour l'élaboration de conventions type à négocier entre les EHPAD et les pharmacies d'officine d'une part, et les médecins libéraux d'autre part. Ils devraient permettre d'outiller utilement les établissements dans la structuration des partenariats nécessaires à la sécurisation du circuit du médicament et à la résolution de la délicate question de la préparation des médicaments<sup>75</sup> en EHPAD et à l'amélioration de la qualité des soins prodigués.

### **3.3.5 Promotion du salariat des accueillants familiaux auprès des établissements et services à domicile du réseau**

Tout en s'investissant dans la préparation des décrets d'application de la disposition de la loi DALO autorisant les organismes privés ou publics à recruter des accueillants familiaux, l'Uniopss s'attachera à promouvoir auprès de son réseau d'établissement s et de services adhérents l'opportunité de recourir à ces recrutements afin de diversifier leur mode d'accueil. En fonction de la date de publication des décrets d'application un séminaire national pourrait être réuni si possible en partenariat avec la Fondation Médéric Alzheimer et ou la CCMSA.

### **3.3.6 Reconduction des partenariats avec la CNAV et la Fondation J.M. Bruneau pour la promotion de nouvelles formules d'habitat et de la qualité de vie en établissement**

### **3.3.7 Poursuite des négociations de la mise en œuvre des mesures du Plan Solidarité Grand Age au travers des crédits d'assurance maladie programmés par les PRIAC**

Face aux incertitudes pesant sur le financement à moyen terme du PSGA, l'Uniopss poursuivra aux côtés des autres organisations représentatives des établissements et services et des directeurs, les négociations pour obtenir les moyens de financer les créations de places et de postes nécessaires à la prise en compte des besoins exprimés par les personnes âgées. Une vigilance toute particulière à ces questions sera apportée à l'occasion du renouvellement des mandats des membres du conseil de la CNSA qui a la charge de piloter les crédits destinés à la prise en charge des soins dispensés aux personnes âgées notamment au travers du dispositif des PRIAC.

---

<sup>75</sup> Mise sous pilulier.



# Aide et Soins au domicile ou à partir du domicile

## Un secteur porteur mais fragile

### 4. Constat et problématique

Les prestations d'aide, d'accompagnement et de soins délivrées au domicile ou à partir du domicile auprès des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et/ou dépendantes ainsi qu'auprès des proches s'imposent comme un **élément essentiel de notre système de prise en charge sanitaire et sociale**. Qu'il s'agisse du Plan Solidarité Grand Age, du Plan Alzheimer, de la mise en œuvre de la loi sur l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ou encore du Plan de développement de l'hospitalisation à domicile (HAD) et des soins palliatifs, le choix du domicile constitue le vecteur central des politiques sanitaires et sociales.

Cette option forte n'est bien évidemment pas exempte de considération financière et demeure très largement inspirée par une volonté de maîtrise des dépenses de protection sociale. Elle est donc pertinente dès lors qu'elle ne revêt pas un caractère exagérément dogmatique et, au niveau de l'individu, résulte bien d'un réel choix de la personne et non d'un choix contraint par sa situation sociale, familiale et financière.

L'année 2008 a été celle de la troisième année du **Plan de développement des services à la personne**, champ qui s'étend bien au-delà des services d'aide et l'accompagnement à domicile pour des prestations qualifiées de « confort » (jardinage, aide informatique...). Le bilan qui peut être fait de ce plan se confirme être en demi-teinte. Au-delà de la polémique qu'ont suscité les chiffres avancés par différentes sources sur le nombre d'emplois créés, force est en effet de constater qu'il aura été en deçà des attentes. Sans compter, la menace de suppression des exonérations de cotisations patronales qui pèse toujours sur le secteur n'est guère propice à l'enthousiasme, en dépit des perspectives très optimistes tracées par le rapport de Michèle Debonneuil en préparation du plan II pour la période 2010-2012...

Un réel **effort de professionnalisation** demeure nécessaire, ce à quoi s'emploient l'ANSP, la CNSA et les grands réseaux associatifs. Dans ce contexte, l'Uniopss considère que le régime de l'autorisation prévu par la loi du 2 janvier 2002 qui oblige à une visite de conformité préalablement à l'ouverture permet de vérifier que les conditions d'une bonne prise en charge des publics fragiles sont bien remplies avant l'ouverture du service et est un gage de qualité de l'intervention et de professionnalisation des acteurs.

En outre, la **perspective de transposition de la directive service en droit français** avec ses conséquences sur le régime du financement et des aides d'État amènent le secteur à s'interroger sur ses modes de régulation et leur qualification de services sociaux d'intérêt général. Si le qualificatif peut être appliqué aux services autorisés, il est plus difficile à caractériser pour les services agréés où la notion de mandatement par l'État semble absente.

Pour ce qui concerne la **qualité de ces services**, la norme AFNOR publiée en 2000 à l'instigation de GERIAPA<sup>76</sup> nécessitait d'être actualisée en fonction de l'évolution de la réglementation. Une commission de révision de la norme a donc été installée par AFNOR. La nouvelle version de la norme a été publiée en

<sup>76</sup> Dont l'Uniopss était membre fondateur et vice président jusqu'à sa dissolution en décembre 2008.

mai et la révision de la norme a entraîné ipso facto l'actualisation du règlement de certification, qui a été publié fin 2008. Sur le terrain le nombre de services à domicile certifiés continue à progresser et a atteint les deux cents en 2008. Dans le contexte du plan Borloo, les associations sont en effet fortement incitées à engager la démarche de leur certification, ne serait ce que pour rendre plus lisible la qualité de leurs services dans un secteur désormais régi par la concurrence. Il reste maintenant pour l'ANESM à clarifier les équivalences qui doivent être reconnues entre la certification et l'évaluation externe à laquelle sont assujettis les services qui ont opté pour la procédure d'autorisation par le président du conseil général.

La **lutte contre la maltraitance** a occupé sinon l'actualité du secteur mais également les travaux de l'Uniopss puisque la démarche entreprise dans le cadre du Comité national de vigilance contre la maltraitance, visant à élaborer un outil de gestion des risques de maltraitance pour les établissements a été reprise en 2007 afin de parvenir à la production d'un outil de même type pour le domicile. Par ailleurs, l'Uniopss, prolonge sa campagne de promotion pour la création de comité d'éthique au sein des établissements et des services associatifs de son réseau.

Sur le versant uniquement des soins à domicile, l'IGAS a rendu en février son rapport sur la **régulation de l'offre en soins infirmiers** et recommande notamment que l'autorisation de nouvelles places de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) comme l'installation d'infirmiers libéraux se fasse en tenant compte systématiquement de l'offre en soins des infirmiers libéraux, SSIAD et centres de soins infirmiers (CSI). Dans la suite de ce rapport et de leur convention nationale qui en posait le principe, les infirmiers libéraux ont signé un premier avenant à cette convention afin de réguler leur installation sur le territoire en fonction des besoins et de l'offre déjà présente : mesures d'aide à l'installation et au maintien dans les territoires sous-dotés et pas de conventionnement possible dans les territoires sur-dotés. Ils ont consentis à cette mesure en contrepartie de revalorisations tarifaires effectives en mars 2009 et sous réserve que les autres acteurs offrant des soins infirmiers soient inscrits dans cette même logique. Les SSIAD sont ainsi indirectement impactés par ces mesures, bien que les organisations aient souligné la différence d'activité entre SSIAD et libéraux.

Sur un plan financier, l'IRDES a rendu son étude menée auprès d'un échantillon de 2 000 places de SSIAD pour caractériser les facteurs de coût de la prise en charge en SSIAD et déterminer ceux qui sont générateurs d'un surcoût. Les pouvoirs publics avaient pour objectif de rémunérer de manière spécifique la prise en charge de personnes qui, sans pour autant relever des critères d'inclusion en HAD eu égard à leur pathologie, nécessitent des soins trop lourds pour être prise en charge en SSIAD à moyens constants. Pour les organisations, si le coût des prises en charge les plus importantes pourrait ainsi être prise en compte avec une revalorisation des moyens en conséquence, la question du rebasage budgétaire des SSIAD reste entière. L'étude serait publiée en 2009 et les pouvoirs publics s'orienteraient davantage vers une **réforme générale de la tarification des SSIAD** donc une redistribution de l'enveloppe sans rebasage général avec en parallèle la mise en œuvre de la **mesure 6 du Plan Alzheimer**. Cette mesure prévoit la possibilité pour les SSIAD, SPASAD ou GCSMS d'ouvrir des places dédiées avec des professionnels formés aux soins d'accompagnement et de réhabilitation des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de pathologies apparentées (5 000 places).

Les CSI, souvent oubliés des politiques publiques connaissent d'importantes difficultés depuis de nombreuses années<sup>77</sup>. Les revalorisations des tarifs des actes infirmiers de 2007 ne sont pas suffisantes à elles seules pour redresser la situation de nombre d'entre eux. Dans ce contexte et face à l'enlisement des négociations avec les caisses d'assurance maladie, les organisations représentants les gestionnaires de centres ont opéré un constat de carence de la part de ces dernières dans les négociations et demandé en urgence une revalorisation du forfait de coordination et l'application des mesures d'aide l'installation et au maintien.

En substance, si le secteur est porteur, et il est souhaité comme tel par les décideurs, il est toutefois fragile. Dans un contexte de réforme du secteur sanitaire et social et des politiques de l'emploi, les différentes mesures qui ont été prises pour son développement méritent d'être confortées et les freins à son essor levés.

---

<sup>77</sup> Accentuées depuis la revalorisation des salaires dans le cadre du « rattrapage » opéré par l'accord de branche.

## 5. Actions menées

Interface entre les associations et les pouvoirs publics, l'Uniopss remplit sur ce champ du domicile reconfiguré en 2007, ses trois missions :

- l'élaboration concertée de propositions et de positionnements associatifs pour la construction et le suivi des politiques publiques. C'est le fruit de la commission aide et soins à domicile et à partir du domicile installée en 2007 (2.1)
- la diffusion de ces propositions/positionnements, par la participation à des instances de concertation (2.2), sa mobilisation autour des projets de textes législatifs et réglementaires (2.3)
- l'information, la sensibilisation et la mobilisation des acteurs associatifs. Pour se faire, l'Uniopss diffuse à ses adhérents une analyse de l'actualité des politiques publiques et des textes officiels (2.4). En 2008, elle a également tenu ses 7<sup>èmes</sup> assises des Établissements et Services associatifs pour personnes âgées (2.5).

### 5.1. Commission aide et soins à domicile et à partir du domicile

L'année 2008 était la deuxième année de fonctionnement de la commission. Soucieux de préserver les intérêts de ces personnes et d'assurer un meilleur suivi de l'implication des associations dans ce secteur du soin et de l'accompagnement à domicile, le conseil d'administration de l'Uniopss avait décidé en mars 2007 de son installation. Intitulée « aide et soins à domicile et à partir du domicile », cette commission permet au réseau Uniopss-Uniopss de renforcer son engagement pour une meilleure cohérence de ce secteur encore très morcelé en fonction des publics et de la nature des interventions assurées. Constitué comme un lieu d'échange intersectoriel et interfédéral sur les questions intéressant l'ensemble des structures d'aide, d'accompagnement et de soins aux personnes fragiles, elle s'attache à promouvoir le développement de l'ensemble des services à domicile et à partir du domicile à destination des personnes malades, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes et familles en difficulté ainsi que des services de garde d'enfants de moins de trois ans, dans le respect des valeurs propres à l'économie sociale et des principes éthiques que réclament l'aide, l'accompagnement et les soins de ces personnes dites « fragiles ».

Secteurs social et médico-social mais aussi sanitaire sont ainsi concernés et la création de cette commission transversale ne remet pas en cause l'approche sectorielle (par type de population) des différentes commissions<sup>78</sup> où la question des services à domicile continue d'être traitée mais désormais en articulation étroite avec les travaux de la nouvelle commission.

#### Activité 2008 – Commissions « Aide et soins à domicile »

| Date      | Nombre de participants | Ordre du jour                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------|------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 17 avril  | 17 présents            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La campagne budgétaire et tarifaire 2008 des services sociaux et médico-sociaux</li> <li>- La mission de l'Igas sur l'offre de soins infirmiers et la question des exonérations de charges des IDE libérales intervenant en SSIAD ou en HAD</li> <li>- L'organisation de l'État et la décentralisation dans le domaine de l'aide et des soins à domicile : situation et perspectives</li> <li>- L'étude des SSIAD « patients lourds » menée par l'IRDES</li> <li>- Bilan des services à la personne</li> <li>- Les métiers de l'aide, de l'accompagnement et du soin à domicile : le plan Alzheimer, le plan métiers, les travaux menés dans le cadre des CPC et au CSTS</li> <li>- Le point en région sur le dispositif SAV, SAMSAH et l'enquête CNSA sur les SSIAD personnes handicapées</li> <li>- Préparation des VII<sup>èmes</sup> Assises des établissements et services associatifs pour personnes âgées</li> </ul> |
| 9 juillet | 15 présents            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point sur les évolutions structurantes pour le secteur sanitaire et social et l'intervention à domicile : réforme de l'État, création des ARS, nouveau risque de protection sociale, la redéfinition de la prise en charge par l'assurance maladie</li> <li>- L'évolution des appareils de certification et de la formation professionnelle</li> <li>- Les travaux de la transposition de la directive « services »</li> <li>- La politique de la Caisse d'allocations familiales</li> <li>- Préparation des VII<sup>èmes</sup> Assises des établissements et services associatifs pour personnes âgées</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 8 octobre | 13 présents            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les évolutions portées par l'avant projet de loi Patients santé et territoires et le projet de loi de financement de la Sécurité sociale</li> <li>- La politique de développement des soins palliatifs</li> <li>- Les évolutions de la politique des contrats aidés</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

<sup>78</sup> Les commissions : établissements et services pour personnes handicapées, établissements et services pour personnes âgées, petite enfance, etc.

En outre, les membres de la commission avec les membres de la commission petite enfance de l'Uniopss et le groupe SSIG de l'Uniopss, ont rencontré lors d'une réunion ad hoc, Michel Thierry, Inspecteur à l'IGAS, qui préside un groupe de travail interministériel sur les SSIG et plus particulièrement sur la transposition de la directive services et ses conséquences pour le secteur social.

## 5.2. Participation dans les instances nationales de concertation

Sans comptabiliser l'ensemble des rencontres ponctuelles avec les pouvoirs publics qu'elles soient bilatérales ou inter associatives, en 2008, l'Uniopss a poursuivi sa **participation à de nombreuses instances de concertation, de construction et de suivi des politiques publiques, en particulier pour le champ du domicile** :

|                         |                                                                               |                   |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| CNOSS section sanitaire |                                                                               | 7 réunions        |
| CNOSS section sociale   |                                                                               | 8 réunions        |
| Centres de santé        | Commission paritaire nationale                                                | 8 réunions        |
| Qualité                 | Comité national vigilance maltraitance PA/PH<br><i>Groupe domicile</i>        | <i>4 réunions</i> |
|                         | <i>Commission de révision de la norme AFNOR NF service à domicile X50-056</i> |                   |

*En italique les groupes temporaires.*

## 5.3. Mobilisation autour des projets de textes législatifs et réglementaires

Au delà de ces instances, l'Uniopss a rencontré ses interlocuteurs institutionnels au cours de rencontres bilatérales ou d'auditions, comme ce fut le cas pour le projet de loi « Hôpital, patients, santé et territoires » qui porte une réforme d'ampleur de la santé mais également pour le secteur social et médico-social en termes de pilotage et de régulation du secteur. Cette action est relayée en région par les Uriopss qui se sont positionnées dans les débats locaux sur ces questions.

L'Uniopss a donné son avis et proposé des amendements sur nombre de textes législatifs et réglementaires, dont le projet de loi de financement de la Sécurité sociale et le projet de loi de finances (PLFSS et PLF). Elle a rencontré les parlementaires sur la base de ces propositions d'amendement.

### Principaux courriers et positionnement en 2008

| Date     | Type                                              | Thèmes abordés                                                                                                                     |
|----------|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Janvier  | Courrier interassociatif au directeur de a Cnamts | Paiement des charges sociales par l'Assurance maladie des IDEL intervenant en SSIAD et en HAD                                      |
| Janvier  | Contribution de l'Uniopss                         | Avis de l'Uniopss sur le projet de rapport de l'IGAS « Analyse et modalités de régulation de l'offre globale en soins infirmiers » |
| Mars     | Courrier interassociatif au directeur de la DGAS  | Circulaire interministérielle du 15 février 2008 relative à la campagne budgétaire pour l'année 2008                               |
| Octobre  | Note de positionnement                            | Observations et propositions d'amendements de l'Uniopss sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009       |
| Octobre  | Contribution de l'Uniopss                         | Commentaire et propositions d'amendements sur el projet de rapport du Conseil économique et social sur les services à la personne  |
| Décembre | Communiqué de presse                              | Inertie de l'assurance maladie : les centres de santé réagissent                                                                   |
| Décembre | Note de positionnement                            | Observation et propositions d'amendements de l'Uniopss au projet de loi hôpital patients santé et territoires                      |

## 5.4. Analyse pour les adhérents de l'actualité des politiques publiques et des textes officiels

L'Uniopss a assuré, comme chaque année, une **veille politique et réglementaire** en proposant une analyse de l'actualité des politiques publiques ainsi que des textes officiels.

**Trois supports principaux** permettent de valoriser l'information à destination des associations :

1°) La production de fiches sur **les nouveaux sites Internet du réseau Uniopss-Uriopss** qui assure une diffusion large et actualisée quotidiennement.

2°) Des articles dans la revue **Union Sociale** :

| Date     | Type de production | Thèmes abordés                                                                   |
|----------|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| Mars     | Info technique     | Services à la personne : « Comment l'économie sociales les conçoit »             |
| Mai      | Point chaud        | « Le plan Borloo pour les services à la personne : un bilan mitigé »             |
| Novembre | Dossier            | « Le plan Borloo de développement des services à la personne : un bilan mitigé » |

3°) Un chapitre consacré à la santé dans le **Document de rentrée sociale**, hors série de la revue Union sociale du mois d'octobre qui procède à une analyse de l'actualité dans le secteur du domicile.

## 5.5. 7<sup>èmes</sup> assises pour personnes âgées de l'Uniopss

Les 25 et 26 novembre 2008, l'Uniopss organisait ses VII<sup>èmes</sup> Assises des Établissements et Services associatifs pour personnes âgées à Villeurbanne. Un atelier était consacré plus spécifiquement aux problématiques du domicile.

Le numéro de janvier 2009 d'Union sociale a été dédié à ces assises avec des articles consacrés aux plénières et certains ateliers dont celui sur le domicile.

## 6. Perspectives 2009

La commission poursuivra ses travaux et aura à se pencher notamment sur les questions suivantes qui feront une partie de l'actualité de 2009 :

- le suivi du plan « service à la personne » ;
- la transposition de la directive services en droit français et les travaux menés par la France sur le sujet à l'occasion de la présidence de l'Union européenne ;
- la réforme de la tarification des SSIAD et plus généralement du secteur social et médico-social ;
- la nouvelle régulation du secteur et la nouvelle organisation régionale avec la création des agences régionales de santé et des directions de la cohésion sociale ;
- les évolutions autour de l'offre en soins infirmiers à domicile (SSIAD, CSI, HAD)
- le plan Alzheimer et son volet domicile avec notamment l'ouverture de places de SSIAD, SPASAD dédiées ;
- la finalisation de l'outil de gestion des risques de maltraitance pour le domicile ;
- le volet domicile du plan soins palliatifs ;
- le plan de valorisation des métiers au service des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes.

Les élections européennes de juin 2009 mobiliseront également le réseau.



---

## Communication et information

### 2008, sur tous les fronts

## 1. Constat et problématique

En 2008, le département a en particulier travaillé cette année sur l'édition de nombreuses publications, les Assises des personnes âgées, le lancement des nouveaux sites Internet du réseau, la Semaine Bleue etc. Comme le reste de l'Uniopss, le département a été soumis à la forte actualité politique qui s'est ajoutée à ces projets.

Tout au long de l'année, le département a par ailleurs poursuivi ses actions de gestion d'information et de documentation et l'animation du Club des partenaires en lien avec les thèmes et temps forts de 2008.

## 2. Actions menées

### 2.1. Actualité politique

En 2008, l'Uniopss s'est mobilisé via des relations presse, des événements et d'autres actions de communication ciblées sur un certain nombre de projets du nouveau gouvernement (ARS, RSA, jeunesse, finances publiques, manque et perte d'autonomie, santé, etc.). On peut noter en particulier :

#### 2.1.1 Hébergement, Logement<sup>79</sup>

Estimant que les promesses faites l'année précédente par le gouvernement n'étaient pas tenues, un collectif d'associations pour le logement des personnes sans abris et mal logées de plus en plus nombreux (Emmaüs, Fnars, Secours Catholique, etc.), membres du groupe habitat/logement de l'Uniopss, ont réclamé au Premier ministre des engagements précis, pour loger les sans-abri et les mal-logés et faire passer la loi Dalo dans les faits. Comme première action symbolique, ce collectif a appelé les citoyens à se rassembler pour une nuit solidaire, le 21 février, place de la République. À partir de la tombée de la nuit, cet événement le logement ouvert à tous, personnes à la rue, mal logés, associations et autres citoyens, a été l'occasion d'une mobilisation citoyenne, d'échanges et de convivialité pour en finir avec cette situation inacceptable.

De plus, tout au long de 2008, le collectif des associations unies pour une nouvelle politique publique du logement coanimé par l'Uniopss a communiqué notamment via :

- 3 communiqués de presse : Oui, Monsieur le Premier Ministre, nous sommes déçus et nous voulons continuer à négocier ! (29 janvier) ; Projet de loi logement : une régression (25 juillet) ; Le projet de budget logement et hébergement 2009 est incompatible avec les engagements du Gouvernement (Octobre).
- 2 conférences de presse : présentation des 13 axes d'engagements demandés au Gouvernement (10 janvier) ; diffusion du second baromètre du chantier national prioritaire avant la rencontre du collectif avec le Premier Ministre (17 septembre).

---

<sup>79</sup> Pour plus d'informations, voir le chapitre 8 - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

## 2.1.2 Collectif ALERTE

En 2008, le collectif Alerte animé par l'Uniopss a sensibilisé les médias à ses préoccupations :

- 3 communiqués de presse : franchises médicales et CMU (14 janvier) ; Revenus des pauvres : l'écart se creuse (1<sup>er</sup> juillet) ; RSA : on ne réussira que par une mobilisation massive pour l'emploi (22 septembre).
- 1 conférence de presse le 28 novembre 2008, sur les premiers effets de la crise sur les pauvres.

## 2.1.3 Justice des mineurs<sup>80</sup>

Fortement surprises de ne pas être représentées au sein de la commission Varinard sur la réforme de l'ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquance, mise en place en avril 2008, les associations sont néanmoins décidées à faire entendre leurs propositions tout au long de l'année par différentes actions : communiqués de presse, tribune dans les ASH, dossier dans la revue Union sociale, journée d'étude.

## 2.1.4 Présidence française de l'Union européenne<sup>81</sup>

À l'occasion de la Présidence française de l'Union européenne (PFUE), le 1<sup>er</sup> juillet 2008, l'Uniopss et 9 membres de la Commission Europe (Fondation Armée du Salut, EAPN France, CCMSA, Fnars, Citoyens et Justice, Secours catholique, Médecins du Monde, APF, Coorace) ont réalisé un dossier de presse intitulé « Europe et solidarités ».

Ce dossier de presse analyse les apports du traité de Lisbonne et l'avancée de la reconnaissance des SSIG et des associations de solidarité. Il porte le bilan et les revendications politiques du secteur associatif de solidarité en matière de lutte contre les discriminations, – en particulier envers les Roms, les étrangers non communautaires et les personnes en situation de handicap –, et de mise en œuvre d'une justice restaurative dans les pays européens. Expériences participatives de personnes traditionnellement peu impliquées dans le projet européen, initiative de mutualisation des moyens d'accès au FSE : les associations œuvrent au quotidien pour donner vie à l'Europe sociale et en témoignent.

Autres temps forts du dossier : Roshan Di Puppò répond aux questions sur le rôle et fonctionnement de la Plateforme sociale dont elle est Directrice à Bruxelles, et Yannis Vardakastanis, Président du Forum européen des personnes handicapées, revient dans une interview sur le mouvement « Ni pauvre, ni soumis » de mars 2008.

## 2.2. Journées d'études

|                   |                                                                                                                                                                         |                  |
|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| 25 et 26 novembre | 7 <sup>èmes</sup> assises des établissements et services pour personnes âgées – Lyon – <a href="http://www.assises-personnesagees.fr">www.assises-personnesagees.fr</a> | 540 participants |
|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|



L'Uniopss a organisé les 25 et 26 novembre 2008, à Lyon, les 7<sup>èmes</sup> Assises des établissements et services associatifs pour personnes âgées. Ce rendez-vous du réseau Uniopss-Uniops qui a réuni 540 participants a été l'occasion de faire le point sur les principaux enjeux auxquels sont confrontées les associations gestionnaires d'établissements d'hébergement et de services d'aide et de soins à domicile.

Ces Assises ont été organisées avec l'Uniopss Rhône-Alpes, et avec le soutien de la Fondation de France, du Crédit Coopératif, de Chorum et de la Fondations Médéric Alzheimer.

Les participants des 7<sup>èmes</sup> assises avaient rendez-vous autour du thème : « Les enjeux du vieillissement, la protection sociale en question ». Ont été notamment abordés :

- La question de la couverture sociale des dépenses d'hébergement et d'aide à domicile.
- Les incertitudes liées à l'efficacité et au financement des mesures du Plan Solidarité Grand Âge.
- L'impact du plan Alzheimer sur le développement des formules d'aide au répit des aidants familiaux.

<sup>80</sup> Pour plus d'informations, voir le chapitre 9 - Enfance, jeunesse, familles.

<sup>81</sup> Pour plus d'informations, voir le Chapitre 2 - Europe.

19 exposants ont loué un espace stand aux 7<sup>ème</sup> Assises :

1. APOLOGIC
2. LA SHAM
3. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
4. CRÉDIT MUTUEL
5. ALFA INFORMATIQUE
6. ORANGE
7. ARÈS SANTÉ
8. SODEXO
9. APPEL MÉDICAL
10. CORWIN
11. CDC
12. PROGOR
13. MAIF
14. CHRONIQUES SOCIALES
15. DEXIA
16. CHORUM
17. GIC
18. INTÉGRANCE
19. CRÉDIT COOPÉRATIF

|                   |                                                                                     |
|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>23 octobre</b> | <b>La justice des mineurs en balance entre répression &amp; éducation ? – Paris</b> |
|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|

Cette journée a été organisée par l'Uniopss, avec la participation de la Défenseure des enfants et l'Unicef-France, ainsi qu'avec le soutien de Citoyens et Justice, de l'Unasea et de l'AFMJF.

Il s'agissait d'aborder la justice des mineurs, enjeu de société majeur, pour éclairer le débat sur la réforme de l'ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante, et en poser les enjeux et perspectives.

Quelle place la jeunesse occupe-t-elle dans la société française d'aujourd'hui ? Quelles sont les préconisations de la Convention internationale des droits de l'enfant concernant la justice des mineurs ? Comment celle-ci fonctionne-t-elle à l'étranger ? Que nous apprend l'histoire sur le « modèle éducatif » promu par l'Ordonnance de 1945 ? Autant de questions et bien d'autres abordées lors de cette journée.

|                |                                                                                                                                               |
|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>21 juin</b> | <b>États Généraux de l'Europe – Lyon</b><br><b>Atelier « Citoyenneté européenne : Comment ne laisser personne sur le bord de la route ? »</b> |
|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Dans le cadre des États généraux de l'Europe, l'Uniopss a organisé un atelier sur la citoyenneté et l'inclusion des personnes supposément éloignées des processus institutionnels (personnes en situation d'exclusion, populations rurales, jeunes, minorités, etc.) et des vecteurs permettant d'activer leur participation et de construire une citoyenneté, y compris européenne.

Cet atelier a été organisé autour de témoignages fondés sur des projets associatifs concrets d'activation de la participation, étayés ensuite par les propos de grands témoins<sup>82</sup>. [www.etatsgeneraux-europe.eu](http://www.etatsgeneraux-europe.eu)

## 2.3. Campagnes nationales

### 2.3.1 Semaine Bleue 2008 : 20 au 26 octobre

**365 jours pour agir, 7 jours pour le dire**  
**« Jeunes et vieux... Ensemble ! »**

La conférence de presse de lancement a eu lieu au Secrétariat à la solidarité, en présence de Régine Detambel écrivaine et marraine de l'édition 2008, Jean Barucq, Secrétaire général et Alain Villez, conseiller technique Personnes âgées de l'Uniopss.

<sup>82</sup> Pour en savoir plus, voir le Chapitre 2 - Europe.

Dans le cadre de l'appel à concours 2008, cinq actions menées localement auprès de personnes âgées ont été primées. La remise des prix a été organisée en collaboration avec l'AGIRC-ARRCO le jeudi 13 novembre 2008, dans les locaux du GIE AGIRC-ARRCO au 16-18 rue Jules César – Paris 12<sup>ème</sup>, suivi d'un cocktail.

[www.semaine-bleue.org](http://www.semaine-bleue.org)

Le Comité national de la Semaine Bleue a sélectionné les projets suivants :

|                                                                                                                                                  |                                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| <b>Prix intergénération du Ministère délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille (4 000 €)</b> | <b>FAMILLES RURALES ASSOCIATION DE SOUTIEN À DOMICILE</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|

**« Le réseau de bénévoles voisins »**

Familles Rurales Association de Soutien à Domicile crée le réseau de bénévoles voisins, bénévoles de tous âges, formés à l'écoute qui se proposent de faire des activités avec des personnes âgées seules, isolées en vue de les aider à mieux vivre le quotidien.

|                                                       |                                                       |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| <b>Grand prix de la Fondation de France (3 800 €)</b> | <b>UTL SECTEUR ENSEIGNEMENTS<br/>SABLE SUR SARTHE</b> |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|

**« Et maintenant jouons ! »**

Ce projet invite différentes générations à se connecter autour du jeu. Pour cela, nous partons d'un échange réciproque autour de cette passion qu'est le jeu : jeux d'antan, jeux actuels, jeux traditionnels. Connectons-nous au jeu à travers les âges !

|                                                          |                |
|----------------------------------------------------------|----------------|
| <b>Deuxième prix de la Fondation de France (3 100 €)</b> | <b>IURRARD</b> |
|----------------------------------------------------------|----------------|

**« Connexion sur la toile routière »**

La rencontre de jeunes et de vieux, ensemble derrière un volant automobile, en conduite réelle, en situation de risque (contrôlé).

|                                   |                                   |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <b>Prix Agirc-Arrco (2 300 €)</b> | <b>ASSOCIATION VIE À DOMICILE</b> |
|-----------------------------------|-----------------------------------|

**« Dessine moi une danse »**

L'association a réuni pendant 6 mois des personnes âgées, des soignants, des enfants qui ont créé ensemble une pièce chorégraphique. « Dessine-moi une danse » met en scène 9 danseurs et danseuses de 8 à 87 ans, dont des personnes à mobilité réduite. Ce spectacle a pour objectif de montrer que quel que soit l'âge, la pratique artistique reste possible sous peu que l'on parle du désir et des possibilités des personnes.

|                                             |                                                                                                                  |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Prix Fondation Notre Temps (2 300 €)</b> | <b>ASSOCIATION RÉSEAU D'ANIMATION<br/>DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION<br/>ET DES COMMUNICATIONS ÉDUCATIVES</b> |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**« Défi-EPN »**

Le Défi EPN, c'est un programme commun, (des ateliers sur la découverte de l'ordinateur, d'Internet, des blogs, de la messagerie instantanée, de la terre en 3D, mondes virtuels ...), des outils de travail collaboratif, des ressources mutualisées (mise en ligne sur modulos des contenus d'animations, des affiches, du bulletin de participation...), une communication départementale et locale.

### 2.3.2 Journées nationales des Associations d'aveugles et de malvoyants : 4 et 5 octobre 2008 – Donner pour la vue !

On estime à 1 200 000 le nombre de personnes atteintes en France de malvoyance sérieuse ou de cécité ; 60 % auraient plus de 60 ans, et 500 000 seraient actifs.

Les dix associations d'aveugles et de malvoyants veulent que la déficience visuelle ne soit pas une cause de dépendance et d'exclusion. Rassemblées au sein du Comité national, elles organisent et animent les journées nationales des associations d'aveugles et de malvoyants qui ont eu lieu les samedi 4 et dimanche 5 octobre 2008.

## 2.4. Collections

Les collections de publication ont progressivement été réformées afin :

- de forger une ligne identitaire aux différentes collections ;
- de créer de nouvelles lignes de collections là où il n'y en a pas ;
- de faciliter les modes de fabrication et réduire les coûts, tout en améliorant la qualité des productions.

Ce travail a abouti à la création de plusieurs lignes de collection (plateformes politiques ; fiches pratiques en ligne ; rapports ; documents institutionnels ; magazine Union sociale, etc.) et à la modification d'autres (document de rentrée sociale ; cahiers de l'Uniopss ; CD-Rom). Ce travail de fond sera poursuivi dans les années à venir.

### 2.4.1 Union sociale et le hors série « document conjoncturel – rentrée sociale »

- Comme chaque année, **10 numéros d'Union sociale** sont parus, chacun édité entre 5 000 et 5800 ex. Au fur et à mesure des mois, les articles et dossiers se sont attachés à aborder les actualités du secteur (par exemple la justice des mineurs dans le numéro de mai, le projet HPST en décembre) ou les échéances politiques du moment (par exemple les municipales dans le numéro de février).
- **Régie publicitaire** d'Union sociale : 59 535 € HT en 2008 soit 6,3 % de baisse par rapport à 2007.
- **Hors série de rentrée sociale 2008-2009** : « N'oublions pas l'essentiel. Quelles solidarités ? Quels territoires pertinents ? Quelles organisations performantes ? Quels acteurs engagés ? ».

Le document conjoncturel de rentrée sociale est un ouvrage de référence particulièrement attendu par les adhérents à l'occasion des journées de rentrées organisées par les Uriopss.

Cette publication a donné lieu à une conférence de presse nationale le 25 septembre 2008 : « Avis de réformes : Zone de turbulences sur le projet sociétal », avec des focus particuliers :

- Floraison de l'automne social : des avancées humanistes sur des fondements instables.
- RGPP : une occasion de réinterroger le rôle de l'État et ses missions ?
- ARS : décrocher en préservant les spécificités médico-sociales.
- RSA : ne pas oublier les plus éloignés de l'emploi.
- Logement : un projet qui manque d'ambitions.
- 5<sup>ème</sup> risque : droit universel à prestation de compensation ou à plan de compensation ?

### 2.4.2 Guides et CD-Rom

|                          |                               |        |
|--------------------------|-------------------------------|--------|
| <b>CD-Rom Loi 2002-2</b> | Ventes du guide au 31/12/2008 | 595 ex |
|--------------------------|-------------------------------|--------|

La loi du 2 janvier 2002 et ses nombreux décrets d'application ont profondément modifié le cadre dans lequel évoluent les associations de solidarité gestionnaires d'établissements, e services sociaux et médico-sociaux et de lieux de vie et d'accueil.

Référentiel juridique, ce Cd-rom analyse ces évolutions autour de 14 grands thèmes (missions, droits des usagers, autorisation, habilitation, contrats et conventions, tarification, etc.). Il est complémentaire du Cahier n°20 CPOM et du Guide du budget de l'Uniopss.

|                                                                                                                      |                                    |         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|---------|
| <b>Deux mises à jour du Guide de l'employeur associatif : droits et obligations</b>                                  | Ventes du guide au 31/12/2008      | 71 ex   |
|                                                                                                                      | Abonnement aux 2 mises à jour 2008 | 214 ex. |
|                                                                                                                      | Uniquement sur CD Rom              |         |
| <i>Classeur de 11 chapitres et 147 modèles sur CD-Rom, édité par l'Uniopss, et rédigé par l'Uniopss Rhône-Alpes.</i> |                                    |         |

Le guide et son Cd-rom constituent une boîte à outil consacrée aux aspects juridiques de la gestion du personnel. Les principales règles du droit du travail sont expliquées et organisées de façon pratique, claire et opérationnelle. Des mises à jour annuelles permettent de prendre en compte les évolutions conventionnelles et celles du droit du travail.

De plus, courant 2008, a été initié le projet de refonte de cet outil qui verra le jour en 2009.

|                                          |                                    |        |
|------------------------------------------|------------------------------------|--------|
| <b>2 mises à jour du Guide du budget</b> | Ventes du guide au 31/12/2008      | 97 ex  |
|                                          | Abonnement aux 2 mises à jour 2008 | 582 ex |

Le guide du budget a été édité en 2004. Il a pour objet d'apporter des réponses concrètes aux nombreuses conséquences que les évolutions budgétaires comptables et tarifaires ont sur la gestion des organismes du secteur social et médico-social. Pour lui permettre de rester au plus près de l'actualité, deux mises à jour ont été produites en 2008.

|                                    |                                |         |
|------------------------------------|--------------------------------|---------|
| <b>Keopss –Logiciel de gestion</b> | Ventes au 31/07/2008           | 104 ex. |
|                                    | Mises à jour BP 2009 / CA 2008 | 356 ex. |

Ce CD-Rom aide à élaborer tous les ans les budgets prévisionnels, budget exécutoires, et les comptes administratifs. Ce logiciel est bien évidemment compatible avec les principaux logiciels comptables et de paie du secteur. Son contenu réglementaire et technique est mis à jour régulièrement par Internet, notamment au moment du budget prévisionnel et du compte administratif. De plus, les acheteurs bénéficient d'une assistance téléphonique toute l'année.

En 2008, l'Uniopss a fait le choix de céder Keopss à la société Apologic (Groupe Chèque Déjeuner), prestataire pour les développements informatiques et de la hotline de ce produit depuis 2004. Ce choix s'inscrit dans la volonté de se dégager de la coordination de ce projet, de la commercialisation et de tâches administratives connexes, qui ne relèvent pas du cœur de métier de l'Uniopss. Cependant, l'Uniopss reste maître du contenu de Keopss, ainsi tout axe de développement sera validé par l'Uniopss.

### 2.4.3 Cahiers de l'Uniopss

|                                                                          |                      |           |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------|
| <b>Cahier N°20 Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)</b> | Ventes au 31/12/2008 | 1 119 ex. |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------|

Confortées par la loi 2002-2, les médiatiques CPOM sont fortement encouragés par les pouvoirs publics. Comment les associations peuvent-elles se saisir de cet outil ? Comment tirer parti d'une démarche partenariale et gagner en souplesse de gestion dans le respect du projet associatif et de la liberté d'initiative et d'organisation ?

Ce Cahier livre les clés de compréhension techniques et apporte les éclairages politiques pour un usage raisonné du CPOM. Il propose également un accompagnement méthodologique et pratique, pas à pas, issu de l'expérience du réseau Uniopss-Uniopss.

|                                                                                                |                      |       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-------|
| <b>Ré-édition du Cahier N°19 Associations de solidarité, acteurs économiques et politiques</b> | Ventes au 31/12/2008 | 47 ex |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-------|

Fruit d'un travail réalisé par un Comité de pilotage constitué d'Uniopss et d'adhérents nationaux, ce cahier dresse d'abord un état des lieux de l'environnement européen et national de plus en plus complexe et contraint dans lequel les associations de solidarité développent leurs activités. Il leur propose ensuite de se situer dans ce contexte, en réfléchissant à la façon dont elles peuvent concilier la gestion d'activités économiques avec leur projet associatif.

- Quels sont les risques des logiques de mise en concurrence des associations ?
- Quel est l'impact du droit économique communautaire sur les activités des associations de solidarité ?
- Quelles vigilances particulières à avoir en matière de liberté de fonctionnement ?

Avec ce Cahier, l'Uniopss propose un ouvrage pour aider les associations à se positionner politiquement, et faire ainsi des choix en conscience dans leur quotidien, en termes d'organisation, de gouvernance, de gestion d'activité et de financement.

### 2.4.4 Plaquettes

#### - Petite enfance

Compte-tenu de ma volonté du gouvernement de répondre aux besoins d'accueil des très jeunes enfants et de diversifier la nature des réponses et des financeurs risquant de transformer l'accueil de la Petite Enfance

un véritable marché, 12 fédérations, organismes mutualistes et associations se sont mobilisées afin d'éditer une plaquette diffusée en premier lieu lors du salon des maires de France, de novembre 2008, sur un stand commun.

Cette plaquette, élaborée collectivement, est destinée à présenter les valeurs qui animent ce réseau et la diversité des compétences mise en œuvre pour augmenter le nombre de places d'accueil des très jeunes enfants.

#### - **Catalogue des publications du réseau Uniopss-Uriopss**

Ce document qui récapitule les principales publications disponibles a été mis à jour lors de la sortie des nouvelles publications 2008 de l'Uniopss.

## **2.5. Club des Partenaires de l'Uniopss**

En 2008, le club des partenaires compte 12 membres : Alfa Informatique, Arès Santé, Caisse des dépôts et consignations (CDC), Caisse nationale des caisses d'Épargne (Cencep), Chorum, Crédit Coopératif, Crédit Mutuel, Dexia Crédit local, Gic, Orange, Société générale et Sogama.

Les réunions annuelles du club des partenaires (6 mars, 17 juin et 16 octobre) se sont articulées autour des axes suivants :

- un tour d'horizon de l'actualité du secteur ;
- la programmation des événements, publications, etc. organisées par l'Uniopss ;
- et, régulièrement, la présentation d'un conseiller technique sur un sujet d'actualité suivi d'échange.

## **2.6. Pôle Systèmes d'Information**

Afin de rendre plus compréhensible les missions du Pôle gestion de l'information, celui-ci a changé de nom en 2008, pour devenir Pôle systèmes d'information (PSI). Systèmes au pluriel car il y est question de système informatique mais aussi de système documentaire. Ce pluriel est également mieux adapté à la réalité des multiples systèmes d'information du Réseau et de l'Uniopss. Ce changement n'a eu pour objectif que d'adapter le nom au contenu et n'a eu aucun impact sur les missions du Pôle, inchangées.

### **2.6.1 Concrétisation du projet de plate-forme électronique du Réseau**

L'évènement majeur de l'année 2008 a été la mise en ligne des 24 sites web du réseau Uniopss-Uriopss, et la généralisation de l'utilisation du logiciel de gestion des adhérents par toutes les Uriopss.

#### - **Mise en ligne des 24 sites internet du réseau Uniopss-Uriopss**

Début 2008, le groupe des documentalistes et webmasters du réseau, piloté par le PSI, a finalisé le projet, avec 4 étapes importantes :

- la phase de tests finale ;
- la phase de formation : pour les administrateurs des sites, puis pour les équipes ;
- la phase de préparation des sites par les équipes : contenus, aspects juridiques, etc. ;
- et enfin le lancement de deux sites pilotes mi-mars (Uriopss Lorraine et l'Uniopss), suivie 15 jours plus tard du lancement général de tous les sites.

Une campagne de communication a accompagné ce lancement. L'Uniopss a mis à disposition des Uriopss un « kit » comprenant communiqué de presse, plaquette, lettre aux adhérents et visuels. Le PSI a profité de ce changement de site pour lancer une campagne de renouvellement des codes d'accès.

Depuis avril, l'équipe du Pôle est occupée à promouvoir le site en continu, à assurer les formations et le support technique auprès des membres de l'Uniopss et du Réseau, à rédiger aides et procédures, à gérer les anomalies techniques et fonctionnelles, à travailler sur de nouveaux développements et, de façon générale, à suivre le travail avec le prestataire.

## Zoom sur les Statistiques des nouveaux sites Internet

Compte tenu de ce lancement, les statistiques 2008 de production et de consultations sont basées à la fois sur l'ancien et le nouveau système, ne rendant pas la comparaison avec 2007 très aisée. Le nombre de consultations ne peut être consolidé par domaine sur l'année : certains domaines ont été regroupés, d'autres ont disparu ou ont été ajoutés. De plus, suite au lancement, 4 mois de données détaillées sont indisponibles (d'avril à juillet).

### > Côté production :

En 2008, **707 notes d'information nationale** ont été produites par l'Uniopss et les Uriopss (-16 % par rapport à 2007) : cette baisse est notamment due à l'absence de 2 conseillers techniques (handicap et vie associative) en 2008, et sans doute au temps d'appropriation du nouvel outil par les équipes.

**1 210 notes d'information régionale** ont été produites par les Uriopss (+342 % par rapport à 2007). Cette augmentation était bien l'un des objectifs du projet.

Au total, en comptabilisant les offres de formation, les annonces emplois, les informations pour le réseau, etc., ce sont **3 715 contenus de tous types qui ont été produits en 2008**, témoignant d'une forte activité d'alimentation des nouveaux sites.

### > Côté consultations :

En moyenne, en 2008, **10 847 visiteurs différents ont visité nos sites chaque mois**, (-3 % par rapport à 2007). Malgré cette fidélisation de nos visiteurs, le nombre total de visites (**278 205 visites sur l'année, environ 23 000 en moyenne par mois**) et de pages visitées (**1 707 234 pages visitées**) a diminué respectivement de 38 et 28 %. Or,

- **l'amélioration de l'accès à l'information**, objectif principal recherché pour les nouveaux sites, conduit logiquement à réduire le nombre de clics (donc de pages visitées) pour accéder aux informations
- de même, **supprimer les problèmes techniques d'identification des adhérents** de l'ancien système Cirsse, a conduit logiquement à ne plus comptabiliser les « fausses » visites dues à ces problèmes.

Parmi les autres éléments d'appréciation des statistiques, on peut noter :

- le manque de données sur 4 mois,
- l'absence de production des groupes de veille handicap et vie associative en 2008,
- le temps de mise en place avec les bugs techniques, notamment ceux autour des envois de lettres électroniques, produit d'appel pour le site,
- la non prise en compte dans le nouveau système des clics pour l'impression des fiches,
- l'absence de campagne de communication et de relances auprès des adhérents Uniopss depuis le lancement (faute de ressources).

| Domaines Cirsse                             | Consultations 2008 |
|---------------------------------------------|--------------------|
| Enfance, Famille, Jeunesse                  | 12 106             |
| Pauvreté-Exclusion                          | 16 618             |
| Personnes âgées                             | 21 511             |
| Personnes handicapées                       | 22 112             |
| Politiques de santé                         | 13 689             |
| Loi Hospitalière                            | 14 143             |
| Insertion par l'emploi et l'économie        | 9 210              |
| Territoires et décentralisation             | 10 600             |
| Emploi et RH                                | 13 353             |
| Europe                                      | 9 892              |
| Comptabilité, gestion, finances, fiscalité  | 13 744             |
| Création, financement des états et services | 27 303             |
| Politiques sociales et protection sociale   | 6 095              |
| Vie associative et économie sociale         | 19 510             |
| Institutions publiques et para-publiques    | 2 532              |
| Domaines Nouveaux sites                     | Consultations 2008 |
| Enfance, jeunesse, famille                  | 5 801              |
| Lutte contre les exclusions                 | 8 170              |
| Personnes âgées                             | 10 633             |
| Personnes Handicapées                       | 8 240              |
| Santé                                       | 10 192             |
| Décentralisation et réforme de l'État       | 4 629              |
| Emploi – RH                                 | 11 037             |
| Europe                                      | 3 732              |
| Gestion financière et tarification          | 16 676             |
| Social et médico-social                     | 17 837             |
| Protection sociale                          | 2 059              |
| Vie associative et économie sociale         | 10 415             |
| Service à la personne                       | 2 629              |

### - **Suite du déploiement du logiciel de gestion dans le Réseau**

Le logiciel Alfa 3, qui permet au Réseau de gérer ses adhérents et ses différentes activités (formations, prestations...), a continué d'être intégré début 2008 dans les Uriopss. Certains modules ne sont pas encore disponibles et un nouveau cahier des charges a été élaboré par le Comité de Pilotage, pour permettre leurs développements.

Le lien entre ce logiciel et les sites webs est devenu réalité : aujourd'hui les adhérents et le Réseau s'authentifient sur les sites grâce aux bases adhérents d'Alfa 3, et les annuaires et groupes de travail et instances affichés sur les sites sont alimentés automatiquement par Alfa 3.

Le Pôle assure le pilotage de ce projet, les tests et le support auprès des équipes, en lien avec le prestataire.

### - **Changement d'hébergement de la messagerie du Réseau**

Des problèmes de réception de messages, le manque de capacité de réponse du prestataire, ainsi que les besoins des Uriopss en calendrier et contacts partagés nous ont poussés à choisir un nouvel hébergeur et un nouveau système de messagerie pour l'ensemble du réseau Uniopss-Uriopss.

Fin novembre, les Uriopss Champagne-Ardenne, Bretagne, Île-de-France et l'Uniopss ont basculé, en tant que pilotes, sur un système de messagerie Microsoft Exchange hébergé par Alfa informatique. Une semaine après, l'ensemble des autres Uriopss suivait cette voie.

Ce nouveau système de messagerie permet au réseau de disposer d'un outil fiable, adapté à ses besoins, plus homogène et qui permettra à terme de partager certaines informations entre les Uriopss et l'Uniopss.

## **2.6.2 Activité au quotidien**

### - **Service Documentation**

#### • **Chantier archives :**

- Poursuite de la réorganisation des archives par le Cnahes suite au déménagement de septembre 2007 : fin 2008, 90 % des boîtes d'archives sont de nouveau accessibles.
- Première étude de la délocalisation partielle de nos archives : finalisation d'une proposition de fonds à déménager pour le Cnahes.

#### • **Mise à disposition de services documentaires pour l'équipe de l'Uniopss, des Uriopss et les adhérents nationaux.** En 2008, le service a géré :

- **280 demandes d'information** majoritairement issues de l'interne, et dont plus de 40% ont été traitées dans la journée. On peut noter une diminution des demandes par rapport à 2007 : le lancement des sites Internet au 1<sup>er</sup> trimestre 2008 a monopolisé le service, qui par ailleurs ne bénéficie plus de l'assistance de la personne en CDD ;
- une **veille dans les quotidiens et les revues** : 169 bulletins quotidiens et 100 bulletins hebdomadaires diffusés à l'équipe de l'Uniopss ;
- la **gestion de 250 abonnements** ; la rationalisation des abonnements papier s'est poursuivie ;
- une **veille sur l'Europe sociale** : 8 lettres électroniques Europ'Info, dans le cadre de la participation au groupe de veille Europe, des signalements de manifestations et de publications sur les sites Internet du réseau ;
- la poursuite du **réaménagement du Centre de documentation** lié au changement de locaux : organisation et tri du fonds dans les bibliothèques.

### - **Maintenance du système informatique interne à l'Uniopss**

Le webmaster national/administrateur réseau gère 2 serveurs, 50 postes et imprimantes, 1 réseau téléphonique, 1 liaison internet et messagerie et 4 prestataires.

### - **Formation et assistance technique matérielle et logicielle aux 50 utilisateurs de l'Uniopss / Formation et conseils informatiques auprès des Uriopss**

Le webmaster national fournit un support technique à l'équipe interne pour l'activité bureautique et informatique et accompagne les Uriopss qu'il s'agisse de leur site Internet ou de la gestion de leur informatique interne.

## - **Participation aux productions électroniques de l'Uniopss**

### • **Cd-rom Loi 2002-2**

Le webmaster national a apporté une aide technique à l'élaboration de ce Cdrom pour assurer la bonne adéquation des besoins avec les choix technologiques du prestataire et a participé aux différentes phases de tests.

- Le webmaster national a également apporté une aide technique à l'élaboration de la **Lettre du CNAR Social**, publication électronique à destination de nos partenaires
- **Étude d'une nouvelle formule électronique du Guide de l'employeur**

Le service a été impliqué dans l'étude technique d'une nouvelle formule pour ce guide, en 2009 (étude de faisabilité, rédaction de l'appel d'offres, choix du prestataire, etc.) Il sera partie prenante dans le développement de ce projet en 2009.

## - **Maintenance et mise à jour des sites web émanant de l'Uniopss**

Tout au long de l'année, le webmaster national a en charge la mise à jour des différents sites webs de l'Uniopss : [www.alerte-exclusion.fr](http://www.alerte-exclusion.fr) ; [www.assises-personnesagees.fr](http://www.assises-personnesagees.fr) ; [www.guide-employeur.fr](http://www.guide-employeur.fr) ; [www.keopss.fr](http://www.keopss.fr) ; [www.semaine-bleue.org](http://www.semaine-bleue.org)

## - **Animation et pilotage de groupes de travail : groupe des documentalistes et webmasters du Réseau** (15 à 20 personnes, 4 réunions de 2 jours). Avec la venue du nouveau site, le groupe de travail a été ouvert en 2008 à tous les référents des sites des Uriopss.

**Comité de pilotage pour le logiciel de gestion Alfa 3** (5 réunions) : 4 Uriopss et l'Uniopss sont engagées dans les travaux autour du développement d'Alfa 3 pour répondre aux besoins du Réseau.

## - **Coordination des groupes de veille du Réseau** (alimentation d'informations nationales sur les sites) : suivi de la composition des groupes et de leurs productions.

En 2008, le Pôle Systèmes d'information a poursuivi la dynamique engagée sur la mutualisation des outils et des savoir-faire au sein du réseau, l'apport de compétences techniques et méthodologiques dans la conduite des projets et la complémentarité des métiers au sein de son équipe.

## **3. Perspectives 2009**

### **3.1. Refonte du Guide de l'employeur**

Les évolutions du droit du travail, fréquentes et conséquentes, ont révélé les limites du format classeur : manque de place et perte de lisibilité lors de l'ajout successif des nouvelles fiches.

Les objectifs de la refonte du Guide de l'employeur qui sera réalisée en 2009 sont :

- de faciliter l'accès aux données pour les utilisateurs, via un support plus pratique, compact et sécurisé,
- et d'assurer un contenu de qualité, clair, structuré et mis à jour le plus régulièrement possible.

Face au constat, deux pistes interactives ont été étudiées pour la refonte de cet ouvrage : un CD-Rom ou un site Internet. Ainsi, aux vues des objectifs de la refonte, comparées aux deux possibilités, il apparaît donc plus judicieux de lancer le nouveau Guide de l'employeur sous forme de site Internet, première initiative du genre pour l'Uniopss et le réseau, qui si elle est fructueuse ouvrirait la voie à une gamme de productions en ligne.

### **3.2. Préparation du Congrès de janvier 2010**

Les 27, 28 et 29 janvier 2010, l'Uniopss organisera son 30<sup>ème</sup> congrès à Lyon.

En effet, une année sur trois, l'Uniopss organise un congrès, occasion d'analyser les évolutions des politiques sociales et des réglementations dans notre secteur, de partager nos expériences et observations de terrain, de consolider et d'adapter notre projet de mouvement pour être force de proposition dans l'échiquier social. Il réunit en moyenne 1 300 responsables d'associations et d'établissements du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif.

Ce congrès mobilisera fortement tous les pôles de l'Uniopss dans l'organisation des plénières, forums centre de ressources, etc.

### **3.3. Autres chantiers, notamment :**

- Développer de nouvelles productions de l'Uniopss.
- Mettre en place l'outil de collaboration en ligne à destination des groupes de travail et commissions.
- Poursuivre la dynamique d'appropriation des sites internet par le Réseau et les adhérents.
- Commencer à étudier une version 2 des sites internet.
- Poursuivre les études en cours sur les pistes de développements documentaires et informatiques interne et au niveau du Réseau.
- Réaliser une enquête de satisfaction interne sur le service documentation.
- Finaliser le chantier archives et la délocalisation en partenariat avec le Cnahes.
- Piloter techniquement la nouvelle formule du Guide de l'employeur.
- Améliorer la qualité et la facilité d'utilisation du logiciel de gestion Réseau, Alfa 3.



# Glossaire des sigles

|        |                                                                                                          |
|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADDES  | Association pour le développement de la documentation en économie sociale                                |
| ADESSA | Fédération Nationale d'associations d'aide à domicile                                                    |
| ADF    | Assemblée des Départements de France                                                                     |
| ADIE   | Association pour le droit à l'initiative économique                                                      |
| AIRE   | Association des ITEP et de leurs réseaux                                                                 |
| AME    | Aide médicale d'État                                                                                     |
| AMI    | Acte médical infirmier OU Accord multilatéral sur l'investissement                                       |
| ANAEM  | Agence Nationale d'Accueil des Étrangers et des Migrations                                               |
| ANESM  | Agence nationale de l'évaluation sociale et médico-sociale                                               |
| ANCSEC | Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances                                       |
| ANPAA  | Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie                                        |
| ANRU   | Agence nationale de rénovation urbaine                                                                   |
| APA    | Allocation Personnalisée à l'Autonomie                                                                   |
| APAGL  | Association pour l'accès aux garanties locatives                                                         |
| APF    | Association des Paralysés de France                                                                      |
| ARH    | Agences régionales d'hospitalisation                                                                     |
| ARS    | Agences régionales de santé                                                                              |
| AVISE  | Agence de valorisation des initiatives socio-économiques                                                 |
| C2RA   | Centre Régional de Ressource et d'Animation                                                              |
| CASF   | Code de l'action sociale et des familles                                                                 |
| CAT    | Centres d'aide par le travail                                                                            |
| CCAH   | Comité National de Coordination de l'Action en faveur des Personnes Handicapées                          |
| CCMSA  | Caisse centrale de la mutualité sociale agricole                                                         |
| CDAPH  | Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées                                        |
| CDES   | Commissions départementales de l'éducation spéciale                                                      |
| CDVA   | Conseil de développement de la vie associative                                                           |
| CEDAG  | Comité Européen des Associations d'Intérêt Général                                                       |
| CEEP   | Centre européen des entreprises à participation publique et des entreprises d'intérêt économique général |
| CEF    | Centres éducatifs fermés                                                                                 |
| CESE   | Comité économique et social européen                                                                     |
| CHRS   | Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale                                                          |
| CISS   | Collectif inter associatif sur la Santé                                                                  |
| CMU    | Couverture maladie universelle                                                                           |
| CNAMTS | Caisse nationale d'Assurance maladie Travailleurs salariés                                               |
| CNAR   | Centre National d'Animation et de Ressources                                                             |
| CNC    | Conseil national de la comptabilité                                                                      |
| CNCC   | Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes                                                         |
| CNCPH  | Conseil national consultatif des personnes handicapées                                                   |
| CNESMS | Conseil national de l'évaluation sociale et médico-sociale                                               |
| CNH    | Conseil national de l'habitat                                                                            |
| CNIAE  | Comité National de l'Insertion par l'Activité Économique                                                 |
| CNIDFF | Centre National d'Information et de Documentation des Femmes et des Familles                             |
| CNIL   | Commission nationale de l'informatique et des libertés                                                   |

|            |                                                                                                     |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CNIS       | Conseil National de l'Information Statistique                                                       |
| CNLCS      | Comité National de Liaison des Centres de Santé                                                     |
| CNLE       | Conseil national des politiques de lutte contre l'exclusion                                         |
| CNOSS      | Comité National de l'Organisation Sanitaire et Sociale                                              |
| CNSA       | Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie                                                     |
| CNTSS      | Cour Nationale de la Tarification Sanitaire et Sociale                                              |
| CNUESPA    | Commission nationale des établissements et services pour personnes âgées                            |
| CNVA       | Conseil National de la Vie Associative                                                              |
| COG        | Convention d'objectifs et de gestion                                                                |
| COORACE    | Fédération de comités et organismes d'aide aux chômeurs par l'emploi                                |
| COTOREP    | Commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel handicapées                   |
| CPCA       | Conférence Permanente des Coordinations associatives                                                |
| CPE        | Contrat Première Embauche                                                                           |
| CPOM       | Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens                                                      |
| CROSMS     | Comités régionaux d'organisation sociale et médico-sociale                                          |
| CRSN       | Cadre de référence stratégique national                                                             |
| CSES       | Conseil supérieur de l'économie sociale                                                             |
| CSI        | Centres de soins infirmiers                                                                         |
| CST'S      | Conseil supérieur en travail social                                                                 |
| CTNERHI    | Centre Technique National d'Études et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations          |
| DDASS      | Direction des affaires sanitaires et sociales                                                       |
| DDTEFP     | Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle                  |
| DGAS       | Direction Générale de l'Action Sociale                                                              |
| DGEFP      | Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle                                    |
| DGS        | Direction générale de la Santé                                                                      |
| DHOS       | Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins                                       |
| DIACT      | Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires                 |
| DLA        | Dispositifs locaux d'accompagnement                                                                 |
| DPJJ       | Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse                                                |
| DRASS      | Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales                                             |
| DREES      | Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques du Ministère de la Santé |
| DRTEFP     | Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle                       |
| DSS        | Direction de la Sécurité sociale                                                                    |
| EAPN       | European AntiPoverty Network                                                                        |
| EHPAD      | Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes                                        |
| ESAT       | Établissements et services d'aide par le travail                                                    |
| ESMS       | Établissements et Services sociaux et médico-sociaux                                                |
| ET Welfare | European Round Table of Charitable social Welfare Associations                                      |
| FAJ        | Fonds d'aide aux jeunes                                                                             |
| FAPIL      | Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement                        |
| FASILD     | Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations              |
| FCSF       | Fédération des Centres Sociaux et Familiaux                                                         |
| FEDER      | Fonds européen de développement régional                                                            |
| FEHAP      | Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Assistance Privés à but non lucratif                |
| FHF        | Fédération Hospitalière de France                                                                   |
| FMF        | Fédération des Mutuelles de France                                                                  |
| FNARS      | Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale                           |
| FNCLCC     | Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer                                          |

|           |                                                                                                                |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| FNMF      | Fédération Nationale de la Mutualité Française                                                                 |
| FN3S      | Fédération nationale des services sociaux spécialisés de protection de l'enfance et de l'adolescence en danger |
| FNSEM     | Fédération Nationale des Sociétés d'Économie Mixte                                                             |
| FRR       | Fonds de Réserve pour les Retraites                                                                            |
| FSE       | Fonds Social Européen                                                                                          |
| FSL       | Fonds de solidarité logement                                                                                   |
| GERIAPA   | Groupement d'études, de recherches et d'initiatives pour l'aide aux personnes âgées                            |
| GIP       | Groupement d'intérêt public                                                                                    |
| GNDA      | Groupement national des Directeurs généraux d'associations                                                     |
| GRHAF     | Groupe ressources humaines associatives et formation                                                           |
| GRI       | Groupe Réseau Insertion                                                                                        |
| GVT       | Glissement vieillesse technicité                                                                               |
| HALDE     | Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité                                           |
| HAS       | Haute autorité de Santé                                                                                        |
| HAD       | Hospitalisation à domicile                                                                                     |
| IFA       | Institut français des administrateurs                                                                          |
| IGAS      | Inspection générale des affaires sociales                                                                      |
| IOE       | Investigation d'orientation éducative                                                                          |
| IAE       | Insertion par l'activité économique                                                                            |
| ISBL      | Institutions Sans But Lucratif                                                                                 |
| LAEP      | Lieux d'accueil enfants-parents                                                                                |
| LFSS      | Loi de financement de la sécurité sociale                                                                      |
| LOLF      | Loi organique relative aux lois de finances                                                                    |
| MDPH      | Maisons départementales des personnes handicapées                                                              |
| MFP       | Mutualité de la fonction publique                                                                              |
| MGEN      | Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale                                                                     |
| MSA       | Mutualité Sociale Agricole                                                                                     |
| OCDE      | Organisation de coopération et de développement économiques                                                    |
| ONDAM     | Objectif national des dépenses de l'Assurance maladie                                                          |
| OPCA      | Organisme paritaire collecteur agréé                                                                           |
| OSE       | Œuvre de Secours aux Enfants                                                                                   |
| PACT ARIM | Mouvement pour l'amélioration de l'Habitat                                                                     |
| PAEJ      | Points d'accueil écoute jeunes                                                                                 |
| PAI       | Plan d'aide à l'investissement                                                                                 |
| PAJE      | Prestation d'accueil du jeune enfant                                                                           |
| PCH       | Prestation de Compensation du Handicap                                                                         |
| PDALPD    | Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées                                        |
| PIF       | Points info familles                                                                                           |
| PLAI      | Prêt locatif aidé d'intégration                                                                                |
| PLFSS     | Projet de loi de financement de la Sécurité sociale                                                            |
| PLIE      | Plans Locaux d'Initiatives pour l'Emploi                                                                       |
| PRAPS     | Programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins                                                      |
| PRIAC     | Programme interdépartemental d'accompagnement des personnes âgées et                                           |
| PSGA      | Plan Solidarité Grand Âge                                                                                      |
| PSU       | Prestation de service unique                                                                                   |
| PUV       | Petites Unités de vie                                                                                          |
| REAAP     | Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents                                                      |
| REPSA     | Religieuses en Profession de santé                                                                             |

|         |                                                                                              |
|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| RGPP    | Révision générale des politiques publiques                                                   |
| RNCP    | Répertoire national des certifications professionnelles                                      |
| RNOGCS  | Regroupement National des Organisations Gestionnaires de Centres de Santé                    |
| RSA     | Revenu de solidarité active                                                                  |
| S3AIS   | Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire                    |
| SFE     | Société française d'évaluation                                                               |
| SIEG    | Service d'Intérêt Économique Général                                                         |
| SIG     | Services d'intérêt général                                                                   |
| SNASEA  | Syndicat National des Associations de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte                      |
| SRU     | Solidarité et renouvellement urbains                                                         |
| SSIAD   | Services de soins infirmiers à domicile                                                      |
| SSIEG   | Services sociaux d'intérêt économique général                                                |
| SSIG    | Services sociaux d'intérêt général                                                           |
| SSR     | Soins de suite et de réadaptation                                                            |
| TTTSS   | Tribunaux Interrégionaux de la Tarification Sanitaire et Sociale                             |
| TPN     | Tarif de première nécessité                                                                  |
| UESL    | Union d'économie sociale pour le logement                                                    |
| UNA     | Union Nationale de l'Aide, des soins et des services à domiciles                             |
| UNAADM  | Union Nationale des Associations d'Aide à Domicile en Milieu Rural                           |
| UNACSS  | Union Nationale des Associations Coordinatrices de Soins Santé                               |
| UNAFO   | Union des professionnels de l'hébergement social                                             |
| UNAPEI  | Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales        |
| UNASEA  | Union nationale des associations de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes |
| UNCCAS  | Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale                                       |
| USGERES | Union de Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Économie Sociale        |
| USH     | Union Sociale pour l'Habitat                                                                 |
| VAE     | Validation des acquis de l'expérience                                                        |

# Organigramme



# Commissions & groupes de travail de l'Uniopss

## Direction générale

**Conseil de Prospective** (Personnes Qualifiées)

**Président** : Pr. Robert Lafore, Administrateur de l'Uniopss au titre de Personne Qualifiée

**Animation** : Christine Chognot, Adjointe au Directeur Général de l'Uniopss

## Direction générale, dans le cadre du « chantier stratégie »

**Groupe « Cotisations »**

**Animation** : Bernard Roux, Trésorier de l'Uniopss et Philippe Beau, Directeur du Siège

**Groupe « Communication »**

**Animation** : Anne Degroux, Directrice de la Communication et de l'Information à l'Uniopss

## Pôle « Emploi, ressources humaines »

**Groupe de référents Cnar-DLA**

**Animation** : Christine Chognot, Adjointe au Directeur Général de l'Uniopss, et Romain Guerry, Conseiller technique à l'Uniopss

**Commission « Emploi et Ressources Humaines »**

**Présidente** : Christine Auberger, Administrateur de l'Uniopss et Présidente de l'Uriopss Île-de-France

**Animation** : Christine Chognot, Adjointe au Directeur Général de l'Uniopss

**Groupe de veille Emploi – Ressources Humaines**

**Animation** : Romain Guerry, Conseiller technique à l'Uniopss

**Groupe « Ressources Humaines Associatives et Formation – GRHAF »**

**Animation** : Hélène Dolgorouky, Conseillère technique à l'Uniopss

**Groupe « Droit Social »**

**Animation** : Christine Chognot, Adjointe au Directeur Général de l'Uniopss, avec l'appui technique de Pierre Gaudier (Uriopss Rhône-Alpes)

## Pôle « vie associative »

**Commission « Vie associative »**

**Président** : Jean Bastide, Administrateur de l'Uniopss au titre de la Fédération des Centres Sociaux et Socio-culturels de France

Cette commission ne s'est pas réunie en 2008

## **Pôle « Europe »**

### ***Commission « Europe »***

**Président :** Jean-Pierre Bultez, Administrateur de l'Uniopss au titre des Petits Frères des Pauvres

**Animation :** Carole Saleres, Conseillère technique à l'Uniopss

#### ***Groupe de travail sur les SSIG et la transposition de la directive « Services »***

Animation : Caroles Saleres

#### ***Comité de pilotage sur l'outil commande publique***

Animation : Caroles Saleres

## **Pôle « Lutte contre les exclusions »**

### ***Commission « Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion en France et en Europe »***

**Président :** Olivier Brès, secrétaire général de la Fédération d'Entraide Protestante

**Animation :** Bruno Grouès, Conseiller technique à l'Uniopss

#### ***Groupe de travail « Habitat – Logement »***

**Animation :** Claude Chaudières, bénévole Uniopss, et Jeanne Dietrich, Conseillère technique à l'Uniopss

#### ***Groupe « Emploi – Insertion »***

**Animation :** Jeanne Dietrich, Conseillère technique à l'Uniopss

#### ***Groupe Réseau Insertion***

**Animation :** Bruno Grouès, Conseiller technique à l'Uniopss

#### ***Groupe « Santé-Précarité »***

**Animation :** Cécile Chartreau, Conseillère technique à l'Uniopss

#### ***Groupe « Participation des Personnes Défavorisées »***

Animation : Olivier Marguery (Fondation Armée du Salut)

#### ***Groupe Alerte-Partenaires sociaux sur l'« accès des personnes en situation de précarité à un emploi permettant de vivre dignement »***

**Président :** Olivier Brès, secrétaire général de la Fédération d'Entraide Protestante

**Animation :** Bruno Grouès, Conseiller technique à l'Uniopss

## **Pôle « Santé et médico-social »**

### ***Commission « Établissements et services de santé, acteurs de la politique de santé »***

**Président :** Édouard Couty, Administrateur de l'Uniopss au titre de Personne Qualifiée

**Animation :** Cécile Chartreau, Conseillère technique à l'Uniopss

### ***Commission « Établissements et services pour personnes handicapées »***

**Président :** Alain Cartel, Invité au Conseil d'Administration et Président de l'Uriopss Basse-Normandie

Animation par intérim pour 2008 : Arnaud Vinsonneau, adjoint au Directeur Général de l'Uniopss

### ***Commission « Établissements et services pour personnes âgées »***

**Président :**

**Animation :** Alain Villez, Conseiller technique à l'Uniopss

### ***Commission « Aide et soins à domicile et à partir du domicile »***

**Président :**

**Animation :** Cécile Chartreau, Conseillère technique à l'Uniopss

## **Pôle « Enfance-Jeunesse-Famille »**

### ***Commission « Petite Enfance »***

**Présidente :** Christine Attali-Marot, Invitée au Conseil d'Administration et Responsable du Partenariat Politiques de la Ville et des Publications à Enfance et Musique

**Animation :** Karine Métayer, Conseillère technique à l'Uniopss

#### ***Groupe de travail « Droit opposable à un mode de garde »***

**Pilotage :** Philippe Dupuy, Délégué national ACEPP

**Animation :** Karine Métayer, Conseillère technique à l'Uniopss

### ***Commission « Protection de l'Enfance et de la Jeunesse »***

**Président :** François Leménager, Invité au Conseil d'Administration et Directeur délégué à la Direction Générale de la Fondation d'Auteuil

**Animation :** Karine Métayer, Conseillère technique à l'Uniopss

#### ***Comité restreint Commission Protection de l'enfance***

**Président :** François Leménager, Invité au Conseil d'Administration et Directeur délégué à la Direction Générale de la Fondation d'Auteuil

**Animation :** Karine Métayer, Conseillère technique à l'Uniopss

#### ***Comité de suivi des lois Protection de l'enfance et de la jeunesse***

**Animation :** Karine Métayer, Conseillère technique à l'Uniopss

#### ***Groupe de travail « Justice des mineurs »***

**Pilotage :** Bernard Cavat, Uriopss Basse-Normandie, et Francis Bahans, DGA Citoyens et Justice

**Animation :** Karine Métayer, Conseillère technique à l'Uniopss

## **Pôle « Organisation territoriale et politiques sanitaires et sociales »**

### ***Commission « Décentralisation et Territoires »***

**Président :** Marc Gagnaire, Administrateur de l'Uniopss au titre de la Fnars

**Animation :** Arnaud Vinsonneau, Adjoint au Directeur Général de l'Uniopss

## **Pôle « Gestion financière et tarification »**

### ***Commission « Gestion »***

**Président :**

**Animation :** Maïwenn L'Hostis, Conseillère technique à l'Uniopss

**Uniopss**  
**Union Nationale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux**  
**Association de loi 1901 reconnue d'utilité publique**  
**15 rue Albert – CS 21306 – 75214 Paris Cedex 13**  
**Tél. : 01 53 36 35 00 – Fax : 01 47 00 84 83**  
**Email : [uniopss@uniopss.asso.fr](mailto:uniopss@uniopss.asso.fr) – [www.uniopss.asso.fr](http://www.uniopss.asso.fr)**